

**Gilles Chantraine**

**Juin 2003**

**Par delà les murs**

**Expériences et trajectoires carcérales en maison d'arrêt**

## INTRODUCTION GENERALE

Définitivement archaïques et résolument modernes, les prisons forment un pilier central de l'appareil juridico-pénal et de la production de l'ordre public. Théâtre d'affrontements idéologiques, le système carcéral est souvent présenté comme une réponse, voire une « solution » indispensable, inévitable et nécessaire, à un ensemble de maux sociétaux ; simultanément, cependant, les dénonciations de son « inefficacité » lui collent à la peau comme la terre à la bêche du paysan, et ce depuis sa naissance. Depuis une vingtaine d'années, les études sociologiques se multiplient en France, et un nouveau faisceau de lumière, formé de *regards sociologiques* divers et variés, éclaire peu à peu cette « part d'ombre de la démocratie<sup>1</sup> ». L'existence même de ces études, et leur multiplication, constituent un symptôme des transformations contemporaines de l'institution, caractérisées par une certaine ouverture ; mais cette ouverture, relative, questionne la capacité de réforme d'une institution réputée pour son inertie lourde et forme, en retour, l'objet de différentes recherches. Quoiqu'il en soit, des chercheurs n'ont pas hésité à s'engouffrer dans cette nouvelle brèche, tour à tour attirés, fascinés, révoltés, passionnés par cet objet d'étude singulier ; ces réactions émotives doivent, elles aussi, être mises en questions.

Comment en effet parler des prisons, *boîtes noires* qui mettent en question les principes affichés de démocratie et de justice sociale propres à nos sociétés contemporaines ? Quel juste ton, quelle « fidélité » de l'objet lorsque celui-ci s'impose de manière récurrente à la subjectivité du chercheur comme « extrême » ? Ce caractère « extrême » est-il autre chose qu'une projection du chercheur sur un univers perçu comme « normal » par d'autres ? Comment l'analyse de la vie quotidienne en détention, physiquement et symboliquement violente, peut-elle échapper à la fois au *misérabilisme* et au *populisme* ? Cette violence latente masque-t-elle d'autres phénomènes essentiels ? Quels mots pour les trajectoires souvent

brisées des détenus ? La tentation dénonciatrice nuit-elle à l'approche compréhensive des situations de ceux qui sont enfermés en prison ? Comment éviter une certaine *esthétique du désastre* lorsque l'on étudie une institution en proie à une sorte de *déliquescence pérenne* ? Forcée par ces questions, notre optique émerge de l'histoire de l'enfermement carcéral, de la sociologie de la prison, de la sociologie interactionniste de la déviance et de l'approche biographique en sociologie, et vise à analyser et à comprendre les expériences carcérales de celles et de ceux qui traversent les maisons d'arrêt en tant que détenu(e)s.

L'histoire récente des prisons françaises et l'attention médiatique dont celles-ci ont été l'objet ces trois dernières années sont riches d'enseignements pour le sociologue. Rappelons la succession des événements. En janvier 2000, le docteur Vasseur, médecin-chef à la prison de la Santé, dénonce l'état lamentable et alarmant des conditions de détention dans son établissement<sup>2</sup>. Un relais médiatique, assuré d'abord par le quotidien *Le Monde*, marque le début d'une nouvelle crise pénitentiaire dans laquelle s'engouffrent de nombreux acteurs visibles sur la scène publique : les prisons sont « assiégées » par les journalistes, les reportages télévisés pullulent, les livres se vendent, deux lourds rapports parlementaires sont produits<sup>3</sup> ; la France est, pour un temps, en émoi carcéral. Pourtant, ce témoignage, ensemble d'anecdotes poignantes sans réflexion particulière, n'apprend sans doute pas grand-chose aux détenus et à leurs familles, aux militants, aux personnels pénitentiaires, aux éducateurs SPIP<sup>4</sup> des prisons et autres intervenants du « cœur de la détention ». Plus étonnant, personne, ou presque, ne semble remarquer que les savoirs alarmistes sur la prison sont *déjà disponibles* : recherches scientifiques de qualité, militantisme d'information, récits autobiographiques de détenus, témoignages de professionnels, etc. Plus étonnant encore, aujourd'hui, en 2004, après cette indignation généralisée, les vertus neutralisantes et dissuasives de l'institution semblent constituer les seuls modes de « réflexion » sur les prisons ; l'impératif sécuritaire et l'absence d'évasion redeviennent, ou plutôt restent, invariablement, les objectifs *numéro 1* en détention.

Plus globalement, l'ébauche d'un plan de réforme ambitieux qui devait donner naissance à une véritable loi pénitentiaire a été abandonnée au profit d'une politique explicitement sécuritaire, d'un élargissement du panel pénal et d'un renforcement du centre névralgique du

---

<sup>1</sup> Combessie, 2001.

<sup>2</sup> Vasseur, 2000.

<sup>3</sup> Assemblée Nationale, 2000 ; Sénat, 2000

système, la prison. Au premier avril 2003, le milieu fermé « accueillait » 59 155 détenus, soit un record historique, et le milieu ouvert « prenait en charge » 140 622 personnes. L'inflation carcérale récente, due à la fois à une augmentation du volume d'entrées en prison mais également, sur un plus long terme, à l'allongement des durées effectives de détention, est telle qu'il est peu probable que les programmes de construction de 28 nouvelles prisons d'ici à 2007, visant à porter la capacité du parc pénitentiaire à 60 000 détenus, puissent rapidement servir à fermer les établissements pénitentiaires les plus délabrés. Les tenants des théories dites de la « tolérance zéro », ou, en pratique, de l'*intolérance sélective* visant à pallier les dommages collatéraux de l'accentuation des inégalités sociales, ont balayé l'émoi humaniste et la critique sociale de la prison, et imposent, petit à petit, un choix de société. Le champ d'action du système pénal et le *panel punitif* ne cessent de s'étendre et deviennent, plus que jamais, une composante essentielle des sociétés modernes.

Voilà qui relativise l'« effet-Vasseur » ; mais comment, dès lors, le décrypter ? En fait, qu'elle prenne la forme d'émeutes et de luttes comme lors des grandes révoltes et des actions du G. I. P.<sup>5</sup> dans les années 1970, ou celle d'un coup commercial et médiatique aujourd'hui, l'histoire pénitentiaire est une histoire de soubresauts : les réformes des prisons françaises s'inscrivent dans un contexte de crise. A une apathie sociale et un désintéressement quasi-généralisé succède une « urgence des réformes », une nécessité cruciale de pallier une situation « intolérable »... avant de retomber dans l'oubli. Observant la brusque reconstruction de la prison comme problème social, l'historien Ph. Artières a ainsi comparé la prison à un *trou de mémoire*.

Il faut lire l'étonnement et la surprise actuelle face à la prison contemporaine comme résultant d'un défaut de mémoire de nos sociétés. Elle se révèle être un des lieux les plus soumis à l'amnésie sociale. En ce sens, on peut dire qu'elle est un trou de mémoire ; de même qu'un ancien détenu doit masquer ses années d'incarcération sur un *curriculum vitae*, de même nous faisons en sorte de gommer le plus possible le problème des prisons dans la vie sociale<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Service de probation et d'insertion pénitentiaire.

<sup>5</sup> Groupe information sur les prisons, fondé notamment par Michel Foucault.

<sup>6</sup> Artières 2000, 104.

## **(Fausses) évidences et construction de l'objet**

Ainsi, pour « sortir le nez du guidon » et saisir la profondeur de ce *trou de mémoire*, la recherche scientifique se doit de déconstruire une série d' « évidences » qui ont traversé ces débats politico-médiatiques, en convoquant l'histoire, la philosophie, la sociologie, pour (re)construire un dispositif de recherche empirico-théorique propice à apporter des éléments originaux de connaissances, d'analyse et de compréhension. Le chercheur, sous peine d'*être pensé* par le système plutôt que de *le penser*, ou, pour parler comme Bourdieu, de redoubler, par l'omission ou la compromission, les « effets de force du monde » qui s'exprimeraient à travers lui<sup>7</sup>, se doit donc d'objectiver les diverses dimensions de ces « évidences », afin de s'en émanciper.

1. La déconstruction du mythe judiciaire de l'égalité de tous devant la prison ; 2. celle de l'association communément partagée qui unit systématiquement la prison et la maison d'arrêt à la *peine* ; enfin, 3. celle de la conception du châtiment corporel et de la souffrance infligée comme constituant des conditions « anormales » de détention formera le triptyque de notre travail de distanciation. Détaillons.

1. *L'égalité face à la prison*. Les historiens des prisons<sup>8</sup> et les sociologues du droit, des pratiques et des filières pénales<sup>9</sup> ont élaboré des réflexions qui doivent aujourd'hui non plus constituer un horizon ultime pour ceux qui s'intéressent au « recrutement » de la « clientèle carcérale », mais plutôt des points de départ de leurs réflexions. Les conditions d'accès à la prison, pilier de notre système pénal qui fixe notre condition de justiciables, restent inégalitaires. La *fiction démocratique* qui articule deux principes fondateurs de la vie sociale moderne : l'égalité et la liberté, trouve son expression la plus concrète dans le caractère universalisable des droits<sup>10</sup> ; cette fiction est en décalage avec les modes de sélection et de traitement réels de certaines infractions par le système pénal. Ainsi, au-delà de l'analyse de la nature spécifique de l'infraction et de son contexte, il est nécessaire de décrypter les caractéristiques, notamment socio-économiques, qui constituent des facteurs de « succès » du passage d'un maillon à l'autre de la chaîne pénale, aboutissant finalement à une mise sous écrou. L'association crime-punition-prison doit être dénaturalisée, et la population carcérale

---

<sup>7</sup> Bourdieu, 1997, 11.

<sup>8</sup> Voir notamment Foucault, 1975 ; Perrot, 1980/2001 ; ou encore Petit, 1990/1991.

<sup>9</sup> Par exemple Aubusson De Cavarlay, 1985 ; Robert, Faugeron, 1980 ; Rusche, Kirscheimer, 1994 [1939].

<sup>10</sup> Voir par exemple Martuccelli, 2002, 249.

doit être appréhendée, par la mise à jour de circuits d'alimentation sélectifs, comme le produit d'une construction sociale spécifique – donc arbitraire.

Conséquemment, l'objet de ce livre n'est pas, comme dans un certain discours criminologique, ressassant et purement utilitaire, l'étude du criminel et de sa personnalité, de ses tares et de ses pathologies, de ses chances de rédemption et de sa dangerosité, mais plutôt l'analyse des processus sociaux, structurels et longitudinaux, qui lient les vies d'individus spécifiques au système pénal et à la prison. L'analyse des expériences carcérales doit donc éclairer un ensemble de rapports sociaux spécifiques, marqués, selon les cas, des sceaux de désaffiliation, de la domination, du stigmate, de la révolte, de l'infamie. Notre optique appréhende donc la construction sociale du crime, du délinquant et du châtiment dans un même geste, et vise à éclairer le sombre cercle social qui, indissociablement, lie la prison à la délinquance et la délinquance à la prison.

*2. La maison d'arrêt comme lieu d'exécution d'une peine.* D'un point de vue socio-historique et macro-sociologique, la prison revêt deux fonctions principales. D'abord une fonction pratique de sûreté, visant la cessation du trouble et sa sanction immédiate, caractérisée par la rapidité de l'intervention et la fréquence, telles les comparutions immédiates. Elle consiste en une mise à l'écart temporaire, des procédures presque automatiques et des justifications essentiellement liées à l'ordre public. Cette première fonction, remplie par les maisons d'arrêt, gère des populations peu qualifiées, main-d'œuvre potentielle ou individus définitivement écartés du marché du travail, indifféremment sous le régime de la courte peine de prison ou de la détention préventive. La seconde fonction, minoritaire, est, effectivement, davantage ordonnée à la peine. Ritualisée, fortement investie symboliquement et dotée d'une procédure mettant en scène l'appareil judiciaire, le résultat attendu est, à travers l'application du châtiment, le changement individuel du condamné<sup>11</sup>.

La mission de réinsertion, socle du *mythe fondateur de la prison pour peine*<sup>12</sup> qui constitue sans aucun doute un puissant outil de légitimation sociale des pratiques d'enfermement, s'avèrera sûrement utile pour le sociologue soucieux de décrypter les ambiguïtés lourdes du travail social en détention et de ses finalités objectives, mais empêche d'apprécier le fonctionnement concret des prisons en général, des maisons d'arrêt en particulier. Cela ne signifie pas, bien sûr, que les tentatives de correction, de normalisation, d'insertion, de

---

<sup>11</sup> Faugeron, Le Boulaire, 1992.

traitement, ne jalonnent pas l'histoire de la prison pénale, mais que structurellement, la prison est et restera un lieu de *garde* et de *châtiment*, et doit être analysée comme telle. Loin d'être ordonnée autour d'un unique principe disciplinaire, comme le suggérait M. Foucault<sup>13</sup>, nous détaillerons en quoi l'impératif sécuritaire et l'objectif de contention des détenus imposent à l'Administration pénitentiaire et à ses agents une gestion pragmatique de la vie quotidienne : au jour le jour, prosaïquement, elle négocie, réprime, privilégie, instrumentalise, opprime, sanctionne, et récompense les détenus, afin de produire l'absence de désordre en détention.

Mais, si d'un côté, la philosophie politique pose la *discipline* au premier plan, et, d'un autre côté, la sociologie de la prison examine le travail de production et de perpétuation des conditions nécessaires à la *contention* des détenus, les deux optiques concordent néanmoins en ce sens qu'elles nous poussent toutes deux à prendre acte de l'écart significatif entre les principes affichés et les réalités carcérales. L'analyse sociologique doit alors dissocier deux moments de l'analyse : les débats entre les diverses théories et idéologies de la peine d'un côté, l'organisation concrète de la vie en détention de l'autre. A l'idée que la prison ne serait qu'un lieu d'exécution d'une peine au cours de laquelle le détenu prépare sa réinsertion, il faut donc non seulement rappeler la pluralité fonctionnelle objective de l'institution, mais également la primauté accordée à la production et au maintien d'un ordre public.

C'est précisément dans les maisons d'arrêt, auxquelles nous nous intéresserons dans ce livre, que les missions de réinsertion trouvent leur plus faible expression<sup>14</sup>. En effet, les maisons d'arrêt sont d'abord les établissements où est enfermé l'ensemble des détenus incarcérés sous le statut de la détention préventive ; ici, elles constituent donc un auxiliaire de l'appareil judiciaire, et le détenu, en attente d'un jugement, d'une ordonnance de mise en liberté ou d'un non-lieu, n'exécute aucune peine au sens juridique et l'institution ne le prépare pas à sa sortie. Ensuite, les maisons d'arrêt sont le lieu d'exécution des peines dites courtes, c'est-à-dire

---

<sup>12</sup> Faugeron, *Le Boulaire*, 1992, 27.

<sup>13</sup> Foucault, 1975.

<sup>14</sup> Il existe en France, à la fin de l'année 2000, 187 établissements pénitentiaires, dont 118 maisons d'arrêts, 55 établissements pour peine, dont 23 centres de détention, 26 centres pénitentiaires, 6 maisons centrales, 13 centres autonomes de semi-liberté et un établissement public de santé national à Fresnes. La spécificité des conditions de détention dépend non seulement du nombre de places disponibles officiellement dans chaque établissement et du nombre effectif de détenus, mais aussi de l'ancienneté des locaux, qui montre l'extrême hétérogénéité des établissements. 109 prisons ont été construites avant 1920, dont 23 de celles-ci avant 1830... 45 établissements pénitentiaires sont installés dans des anciens couvents ou casernes désaffectées. D'autres établissements sont au contraire récents, tels les 25 établissements construits entre 1989 et 1992, dans le cadre du « programme 13 000 ».

inférieures à un an ; là, comme nous aurons l'occasion de le décrire, la durée à la fois incertaine et courte des temps effectifs de détention forment des obstacles majeurs aux quelques efforts d'« insertion ». Enfin, en pratique, les maisons d'arrêt sont le lieu de réclusion de détenus condamnés à des peines de plus d'un an, pour des raisons d'encombrement des autres établissements ou pour des raisons propres à l'ordre carcéral ; là encore, au-delà d'efforts divers de professionnels, ce sont les impératifs de neutralisation et de sécurité qui priment, et la mission de réinsertion n'apparaîtra pas davantage comme décisive pour comprendre l'expérience de ces détenus. Cette prémisse est essentielle à saisir car, comme nous le démontrerons, le *rapport à la peine* ne constitue pas, pour les détenus incarcérés en maison d'arrêt, la variable ultime pour comprendre les *rapports à l'enfermement*. En ce sens, si le rapport subjectif à la peine (quand peine il y a) nous intéresse, c'est qu'il constitue un facteur parmi d'autres du rapport à l'enfermement, objet de notre analyse. La recherche scientifique elle-même a trop tendance à avaliser implicitement les missions de réinsertion comme le but ultime de la prison, et la recherche utopique de son « efficacité », en arrière-fond de ces études, les empêche d'apprécier la complexité du réel et la diversité des expériences carcérales.

Nous proposons donc ici une hypothèse centrale : la *peine sociale* que constitue assurément l'enfermement carcéral en maison d'arrêt est, aujourd'hui, de fait, largement déconnectée de la *peine judiciaire*<sup>15</sup>. La peine sociale-carcérale réelle, l'inscription concrète d'une détention ou d'une série de détentions dans un parcours biographique, ne sont pas décryptables à partir du langage judiciaire. Si, en testant et en déclinant empiriquement les diverses dimensions de cette hypothèse sociologique, ce livre peut, à sa mesure, (re)soulever une véritable interrogation sociopolitique sur le fonctionnement des institutions carcérales, il aura amplement rempli son but.

3. *Des conditions anormales de détention*. Lors de la dernière crise pénitentiaire, les parlementaires ont, en découvrant leurs prisons, été visiblement choqués des conditions de détention. Les titres et sous-titres de leurs volumineux rapports<sup>16</sup>, tels « des prisons républicaines aux oubliettes de la société » ou encore « les conditions de détention dans les maisons d'arrêt : une situation indigne de la patrie des droits de l'homme », témoignaient de ce choc. Victime d'a-historisme, omnibulée par le temps-présent, l'idée s'imposait que la

---

<sup>15</sup> Voir Frize, 2003.

<sup>16</sup> Assemblée Nationale, 2000 ; Sénat, 2000.



souffrance produite en détention était « anormale », et que par conséquent les conditions de détention devaient « évoluer », de manière à retrouver une situation « normale ».

En fait, le décalage entre les conditions de vie *intra* et *extra muros* et la dureté des conditions de détentions forment une constante de l'histoire pénitentiaire française, et parler de ce décalage en terme d'anormalité empêche de saisir la dynamique de cette constante. L'équilibre entre conditions de vie *intra muros* et conditions de vie est, en effet, par nature ambigu *parce qu'il s'agit d'un déséquilibre*. D'un côté, la prison doit être, tant bien que mal, supportable pour la majorité des détenus, sinon l'ordre carcéral est impossible, compte tenu du fait qu'une répression totale et impitoyable n'est pas envisageable dans une société démocratique ; mais, d'un autre côté, elle reste toujours un lieu de souffrance, pour ne jamais devenir attractive. « Règle d'or, loi d'airain : le niveau de vie carcéral doit toujours être inférieur à celui de l'ouvrier le plus pauvre de la société, au risque de devenir attractif pour les paresseux et les éternels assistés que sont les "mauvais pauvres"<sup>17</sup> ». L'utopie d'une pénalité incorporelle, qui voudrait que la prison soit une privation de liberté et rien d'autre, se heurte, à travers les époques, à la poussière des faits concrets. Si l'avènement de la prison pénale moderne a constitué une mutation du rapport au corps – les Supplices visent et portent directement sur le corps, qui n'est plus, dans le cadre de la peine de prison, que l'instrument de la privation de liberté –, la prison a cependant toujours ménagé une certaine mesure de souffrance corporelle. Comme le remarquait M. Foucault, « la peine se dissocie mal d'un supplément de douleur physique. Que serait un châtiment incorporel ?<sup>18</sup> ».

Ainsi, le fait que certains aspects des conditions de détention sont jugés « indignes » et « inhumains » vient d'abord marquer la perpétuation d'un *déséquilibre équilibré* entre conditions de vies *intra* et *extra muros*. L'évolution des conditions de vie et de la sensibilité collective à l'extérieur se répercute en détention dès lors que l'écart, trop grand, apparaît inacceptable pour une société démocratique. Le caractère « insupportable » de certaines pratiques pénitentiaires et leur déclaration comme faisant partie d'une époque révolue sont donc effectivement symptomatiques de changements internes *dans* les prisons, mais perpétuent, de fait, la place *de* la prison dans la société. Par conséquent, les réformes, qui surgissent lorsque l'on s'inquiète de l'état et des conditions de vies au sein de la prison, sont

---

<sup>17</sup> Perrot, *in* Marchetti, 1997, préface. En Grande-Bretagne, ce déséquilibre a pris forme dans la doctrine de la *less eligibility*; Voir Garland, 1985, 11-13.

<sup>18</sup> Foucault, 1975, 23.

indispensables à sa pérennité. La réforme périodique de la prison assure donc la perpétuation du rapport déséquilibré entre l'intérieur et l'extérieur, et la rhétorique selon laquelle les conditions de détention sont « anormales », lorsqu'elle n'est pas mise en perspective dans une réflexion plus large, risque alors de constituer paradoxalement un puissant levier de la (re)production de l'homologie fonctionnelle de la prison à travers les époques, bref de son inertie historique.

Ici aussi, la maison d'arrêt a, au regard des autres types d'établissements, à nouveau, une singularité. L'aspect multifonctionnel et la surpopulation habituelle des maisons d'arrêt expliquent pour une part la dureté de leurs conditions de détention, caractérisées notamment par une pénurie d'activités et une promiscuité très forte ; cette situation apparaît largement paradoxale. Elle est en effet en opposition avec une certaine morale, qui voudrait que le dit « présumé innocent » ne soit pas moins bien traité que le « coupable », et avec un principe de sécurité publique, qui voudrait que ce « présumé innocent » soit au maximum isolé du repris de justice<sup>19</sup>. Nous détaillerons l'impact concret de ce « mélange » singulier, tant au niveau des trajectoires carcérales individuelles qu'il produit qu'à celui des rapports sociaux en détention.

### **La parole de l'ombre : socle éthique, regard sociologique**

Le dispositif méthodologique mis en place a permis de faire émerger des données sur le vécu *ordinaire, banal* et *quotidien* des détenus, à la fois d'un point de vue biographique et d'un point de vue institutionnel. Quels sont les différents parcours qui mènent à la prison ? Comment la vit-on ? Comment se passent les relations avec la famille, avec l'extérieur, durant la détention puis lors de la sortie ? Comment s'articule l'ouverture récente et relative de la prison au monde extérieur avec le maintien de l'impératif sécuritaire en détention, et quelle forme prend cette articulation au cœur de l'expérience carcérale ? Qu'est-ce que le temps carcéral ? Comment, concrètement, se produit l'ordre en détention ? D'où viennent les inégalités patentées entre détenus ?

Les sources, discours et savoirs relatifs à ces questions sont loin d'être inexistantes ; cependant, nous pensons que notre matériau revêt une certaine originalité, qu'il convient d'explicitier. Le travail de terrain a été multiforme : 47 détenu(e)s ou ancienn(e)s détenu(e)s ont été rencontré(e)s, une ou plusieurs fois, dans une grande maison d'arrêt du nord de la France ou à

l'extérieur : stage emploi pour sortants de prison, rencontres informelles ou par le biais d'associations diverses, chantier extérieur pour détenus en fin de peine, etc. Une vingtaine d'entretiens semi-directifs formels ont été menés avec des intervenants ou travailleurs pénitentiaires ; à ces rencontres enregistrées s'ajoutent un ensemble de discussions informelles précieuses. Ces discussions informelles ont été consignées au jour le jour dans un journal de terrain qui a constitué, plus largement, le support d'un travail d'observation *intra muros*. Enfin, un échange de courrier, personnel ou s'inscrivant dans le cadre d'un travail associatif, avec des détenus, a été mené tout au long de l'enquête. L'analyse de contenu des entretiens a été multidimensionnelle : recherche d'oppositions symboliques structurantes<sup>20</sup>, analyse des formes cristallisation du récit autour d'un événement biographique spécifique<sup>21</sup>, reconstruction de la structure diachronique du récit<sup>22</sup>, analyse thématique. Cette polysémie analytique a permis d'approcher dans un même geste les pratiques les plus concrètes, les plus précises, et leurs inscriptions dans des *temps biographiques* singuliers, mettant à jour les évolutions des statuts, rôles et positions sociales des personnes interviewées au cours de leurs trajectoires, ainsi que les différentes formes de subjectivation de ces évolutions.

En s'intéressant aux expériences du détenu « ordinaire », nos données s'écartent substantiellement du contenu des témoignages autobiographiques de détenus. Ces témoignages, en effet, si précieux et passionnants soient-ils – ils contribuèrent à forger nos questionnements – n'offrent que les points de vue d'une infime proportion de prisonniers : ceux qui osent prendre la plume, achever un manuscrit, et trouver un éditeur dont la distribution est assez large pour que le livre se retrouve dans les mains des lecteurs, soit une « élite » spécifique. Un regard attentif sur ces romans, sources de connaissances primordiales, montre qu'ils sont écrits par des détenu(e)s ou ancien(e)s détenu(e)s qui disposent du bagage social et culturel nécessaire à cette production littéraire : leurs témoignages n'épuisent pas la diversité du réel en détention.

Ensuite, notre matériau s'écarte des discours médiatiques sur la prison, et des « témoignages » de détenus ou de délinquants suscités par les journalistes. Lorsque d'ancien(e)s détenu(e)s ont l'occasion de s'exprimer lors de « débats » télévisés, le formatage des débats autour des questions « pourquoi la prison ne réinsère-t-elle pas ? Comment faire pour qu'elle réinsère ?

---

<sup>19</sup> Combessie, 2001.

<sup>20</sup> Demazières, Dubar, 1997.

<sup>21</sup> Leclerc-Olive, 1998.

», empêche l’appréhension de discours de délinquants *actifs*, et, plus généralement, de saisir l’*expérience carcérale* hors de conceptualisations pré-calibrées. Obtenir d’autres discours nécessitait une enquête sociologique qui cherche volontairement à rencontrer des personnes aux caractéristiques socio-économiques différentes, aux rapports aux délits différents, et à des moments différents de leur trajectoire sociale et de leur carrière délinquante.

Cet essai sociologique vise, en ce sens, à *donner à entendre* le point de vue propre des détenus sur leur condition et cherche par là à enrayer le mutisme, habituel mais intolérable, auquel l’histoire traditionnelle des institutions et la stigmatisation pénale condamnent, dans le passé comme dans le présent, les justiciables. Le regard sociologique s’ancre donc ici sur un socle éthique ; mais cette volonté « d’aller écouter » le point de vue des plus désavantagés, de (re)considérer, (re)construire et comprendre leur point de vue, bref d’adopter volontairement un regard « d’en-bas » de l’échelle sociale, peut constituer, nous espérons en convaincre le lecteur, un point d’observation privilégié qui permet la construction de conceptualisations originales<sup>23</sup> et qui peut améliorer la compréhension du fonctionnement du système pénal contemporain.

L’utilisation du matériau biographique sera double : analyse d’une ensemble de trajectoires et de rapports subjectifs à l’enfermement d’un côté – première partie de l’ouvrage – puis, d’un autre côté, analyse institutionnelle du temps, de l’ordre et du lien en détention – deuxième partie. Ces deux volets doivent permettre d’esquisser des éléments de réponse à des questions lourdes. La prison change-t-elle ? La prison peut-elle changer ? Peut-elle remplir ses missions fondamentales de réinsertion ou est-elle définitivement condamnée à remplir des missions « négatives » de garde, de punition, de voiture-balai pathogène de l’exclusion sociale ? N’est-elle qu’une machine à produire le stigmatisme ? En bref, constitue-t-elle une partie de la « solution » à la délinquance, ou plutôt une partie du « problème » ?

Ici, il ne faudra rien euphémiser, ni la violence institutionnelle, ni la délinquance : ses rages, ses excès, ses routines, son irrationalité apparente. D’où une contre productivité possible de ce livre. Ph. Bourgois, dans sa fresque ethnographique du mode de vie des vendeurs de crack à East Harlem<sup>24</sup> s’interrogeait sur l’instrumentalisation potentielle de sa recherche ; il se rappelait des mises en garde de Laura Nader : « n’étudiez pas les pauvres et les sans-pouvoir :

---

<sup>22</sup> Bertaux, 1997.

<sup>23</sup> Pires, 1997, 35.

<sup>24</sup> Bourgois, 2001 [1995].

tout ce que vous direz sur eux pourra être retenu contre eux<sup>25</sup> ». Dubitatif, Ph. Bourgois renvoyait alors le *lecteur* à l'interprétation originale et singulière qu'il ferait de son travail, à sa responsabilité et ses conceptions sociopolitiques propres. Le problème est ici similaire. La prison constitue aujourd'hui le centre névralgique de la monopolisation étatique de la violence légitime. Puisse la visibilité, par la recherche empirique, de cette violence, faire ressurgir le problème des Tragiques : l'acte du justicier – Oreste – n'est-il pas un crime au même titre que l'acte initial du criminel ? Si, comme l'a souligné P. Bourdieu, la reconnaissance de la légitimité de l'Etat par la monopolisation du capital symbolique fait, « naturellement », oublier cette question, qui ne réapparaît plus alors que dans certaines situations limites<sup>26</sup>, le lecteur aura peut-être le sentiment, au terme de l'ouvrage, que les maisons d'arrêt sont, aujourd'hui en France, l'une de ces situations limites.

---

<sup>25</sup> Nader, 1972.

<sup>26</sup> Bourdieu, 1993b.

# **PREMIERE PARTIE**

## **TRAJECTOIRES CARCERALES ENGRENAGE, PROFESSIONNALISATION, CHUTE**

## INTRODUCTION A LA PREMIERE PARTIE

Qu'est-ce donc qu'une sociologie de l'expérience ? Au sens de F. Dubet, l'expérience est d'abord une manière d'éprouver, d'être envahi par un état émotionnel suffisamment fort pour que l'acteur ne s'appartienne pas vraiment tout en découvrant une subjectivité personnelle<sup>27</sup>. Mobiliser le concept d'expérience et l'appliquer à l'expérience carcérale, comme subjectivation d'une catégorie de situation spécifique, c'est inscrire cette étude dans une tradition weberienne et constructiviste. *Weberienne* parce que nous nous intéressons à des comportements qui sont en relation significative avec celui d'autrui d'après le sens subjectif visé par l'acteur. Ces comportements se trouvent conditionnés au cours de leur développement par cette relation significative, et sont explicables de manière compréhensive à partir de ce sens visé subjectivement<sup>28</sup>. L'expérience est individuelle, mais elle n'existe aux yeux de l'individu que dans la mesure où elle est reconnue par d'autres, qui éventuellement la partagent, la confirment, la discutent. « De ce point de vue, l'expérience individuelle pure est une aporie<sup>29</sup> ». *Constructiviste*, parce que l'expérience est une manière de construire le réel, de le vérifier, de l'expérimenter<sup>30</sup>. Là, l'utilisation du matériel biographique, cœur de notre méthodologie, nécessite une clarification épistémologique. Une biographie et son récit ne sont pas à confondre, et les critiques fortes de l'approche biographique ont participé à une (re)définition de son espace de pertinence scientifique. P. Bourdieu, notamment, a souligné que l'idée de « la vie comme cheminement » – avec ses « bifurcations » et ses « embûches » – constitue une idée de sens commun avec laquelle il faut rompre. Un présupposé inhérent à l'approche biographique serait que la vie constitue un tout, un ensemble cohérent et orienté, qui peut et doit être appréhendé comme expression unitaire d'une intention subjective et objective d'un projet<sup>31</sup>. Prenant acte de la remarque, mais loin de réduire cependant ce récit à

---

<sup>27</sup> Dubet, 1994, 92.

<sup>28</sup> Weber, 1964 [1922], 330.

<sup>29</sup> Dubet, 1994, 101.

<sup>30</sup> Dubet, 1994, 92.

<sup>31</sup> Bourdieu, 1986, 69.

une pure *illusion*, l'optique dans laquelle nous nous inscrivons développe plutôt l'idée que le devenir biographique est le produit du double mouvement de l'action sociale des individus et du déterminisme social des structures ; le parcours biographique est donc appréhendé à la fois comme un effet des structurations longitudinales – « l'institution biographique » – et comme le produit agrégé que l'action sociale des individus inscrit dans le maintien ou la transformation de ces structures longitudinales. Par là, nous nous inscrivons donc pleinement dans l'approche défendue par J.-C. Passeron, selon laquelle « le schéma sartrien de "l'objectivation de la subjectivité et de la subjectivation de l'objectivité" définit un cheminement de la description praticable en sociologie<sup>32</sup> ».

### **Au cœur des trajectoires, l'expérience carcérale**

Une sociologie de l'expérience carcérale renvoie donc à une *situation sociale particulière*, l'enfermement carcéral en maison d'arrêt, qui engendre des subjectivations, des contraintes, et des logiques d'actions qui épousent, contournent, et, parfois, transcendent, ces contraintes ; ces logiques d'actions, en retour, remodelent et redéfinissent la situation elle-même. L'originalité de l'étude résulte ainsi d'une double volonté : volonté de décrire le formidable système de contraintes que constitue la situation d'enfermement carcéral aujourd'hui *et* la volonté de ne pas réduire l'acteur exclusivement au statut « d'être réactif » à ces contraintes.

Le recours aux récits de vie s'avère ici particulièrement efficace, puisque, comme l'a montré D. Bertaux, cette forme de recueil de données empiriques colle à la formation des trajectoires : le récit de vie permet de saisir la dynamique des mécanismes et des processus par lesquels les sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée, et comment ils s'efforcent de gérer cette situation<sup>33</sup>. Le récit de vie ne vise donc pas la reconstitution d'une biographie, projet romantique vain et illusoire puisque la biographie est un gouffre sans fin, mais bien la mise à jour de rapports sociaux, de réalités sociales-historiques.

La maison d'arrêt, ensemble structuré de relations sociales entre des acteurs ayant des statuts variables<sup>34</sup>, sera donc considérée dans cette perspective comme un *lieu de passage*, un point vers lequel convergent des destins individuels. Ce lieu de passage n'est pas vide de sens pour

---

<sup>32</sup> Passeron, 1989, 17-20.

<sup>33</sup> Bertaux, 1997, 15.

<sup>34</sup> Rostaing, 1997.



l'acteur ; épisode spécifique d'une biographie, la détention oblige l'acteur enfermé à un *travail biographique*, au cours duquel passé, présent et futur se redessinent, et où les *conceptions de soi* sont à redéfinir<sup>35</sup>. Ainsi, le regard n'est plus centré sur la matérialité des murs, mais plutôt sur le contenu de ce *travail biographique*, ainsi que sur les différentes logiques d'actions des acteurs. En déplaçant le regard d'une sociologie de la prison classique vers une sociologie de l'expérience carcérale, on tente ici de renouveler l'analyse du fonctionnement de l'institution non plus à partir d'une perspective organisationnelle, mais plutôt par la compréhension et l'interprétation de *puzzles de vies recomposés dans le noir*<sup>36</sup>. Analyser des expériences carcérales à partir d'une approche biographique, c'est proposer une analyse de trajectoires carcérales, et, par la volonté de savoir *ce que les détenus font de la prison*, tenter de comprendre, en jeu de miroir, la nature des contraintes carcérales.

La sociologie de l'expérience nous pousse en ce sens à nous éloigner un peu plus encore du discours juridique. Celui-ci, en effet, développe une conception de la prison comme le lieu d'exécution d'une « peine », où le détenu, privé temporairement de sa « liberté », prépare une « réinsertion », avant d'être « amendé ». Le concept d'expérience, au contraire, nécessite de rompre avec l'idée de « privation de liberté » pour appréhender, *de part et d'autre des murs de la prison*, l'ensemble des systèmes de contraintes et de déterminismes sociaux qui s'imposent aux acteurs. Si bien souvent, l'incarcération réduit fortement les capacités d'initiative et d'action, ce sont néanmoins les retournements ou les continuités, l'influence réciproque ou la déconnexion relative, *intra* et *extra muros*, de ces systèmes de contraintes et de déterminismes qui forment l'objet de notre recherche ; et non l'alternance entre des périodes de « liberté » et d'autres où l'individu en serait « privé ». Ce sont donc les *rappports à l'enfermement*, et leurs inscriptions dans des trajectoires sociales, qui nous intéresseront tout au long de cette première partie. Pour saisir les rapports subjectifs à l'incarcération et à la détention, sont intégrées à l'analyse les phases pré-carcérales et post-carcérales<sup>37</sup>. La mise sous écrou est ainsi saisie en tant qu'elle s'inscrit dans un parcours, produit dans une dialectique singulière entre des activités délictueuses et leur désignation par les *entrepreneurs*

---

<sup>35</sup> Strauss, 1992.

<sup>36</sup> On reprend là l'expression de Winckler, préface à Rouillan, 2001.

<sup>37</sup> Dans une optique similaire, Snacken (1986, 369-370), a dressé une sélection de recherches européennes qui cherchent à analyser l'évolution des relations sociales du détenu avant et après l'incarcération (Martin, Webster, 1971) ou, d'une manière plus générale, l'évolution de leurs situations socio-économiques.

*de morale*<sup>38</sup>, informels ou institutionnalisés, polyfonctionnels ou explicitement orientés vers des finalités répressives : famille, entourage, police, justice, etc. La « déviance » sera donc saisie comme un processus en perpétuelle redéfinition, déterminé par les interrelations entre ces deux ensembles de phénomènes, qui, notamment, façonnent les *conceptions de soi* du justiciable : identité délinquante, de révolté, sentiment d'appartenance à un groupe, intériorisation d'un stigmaté radical, etc.

### **Des outils pour comprendre : idéaux-types, situations typiques, trajectoires**

Pour analyser en détail les similitudes et récurrences des trajectoires sociales-carcérales, il fallait construire, en amont, un dispositif analytique plus restreint qui permettrait de décrire l'ensemble des *situations* d'incarcération, et de saisir la perception et l'évaluation des contraintes relatives à ces situations. Le but était de substituer au gouffre significatif des récits biographiques, puits sans fond de symboles et de pratiques, des *îlots d'intelligibilité*, cohérents et rationnels<sup>39</sup>. Cette grille de sens sociologique prendra ici la forme d'un système d'idéaux-types weberiens de *rapports à l'enfermement*, qui doit permettre au lecteur d'appréhender les dimensions proprement sociales des expériences et des récits individuels qui forment le cœur empirique de notre analyse.

Dans la continuité directe de M. Weber, D. Schnapper rappelle que l'idéal-type est un tableau simplifié et schématisé de l'objet de la recherche auquel l'observation systématique du réel doit être confrontée. Instrument privilégié de la compréhension sociologique, il n'est pas le but de la recherche mais le moyen de rendre intelligible les relations sociales que l'enquête permet d'analyser<sup>40</sup>. Posons la typologie, puis explicitons son sens et l'usage précis qui en sera fait au cours des trois chapitres suivants.

---

<sup>38</sup> Au sens de Becker, 1985 [1963].

<sup>39</sup> Schnapper, 1999, 1.

<sup>40</sup> Schnapper, 1999, 15.

Idéaux-type des rapports à l'incarcération	Situations idéal-typiques d'interface intérieur/extérieur
<i>Incarcération inéluctable</i>	Aboutissement de la galère, répression routinière
	Routine carcérale, va-et-vient permanent
<i>Incarcération break</i>	Régulation d'une toxicomanie problématique
	Arrêt d'une « dérive délictueuse »
	Pause d'une « désorganisation interne »
<i>Incarcération catastrophe</i>	« Normalité sociale » brisée par un crime supposé et sa répression
<i>Incarcération calculée</i>	Passage probable et assumé d'un mode de vie à risque (ex. délinquance « professionnelle »)
	L'incarcération <i>préparée</i>
<i>Incarcération protectrice</i>	« Libération » d'un univers violent (ex. oppression conjugale, manque de ressources vitales)
	Incarcération <i>volontaire</i> : « déphasage » et « déculturation » à l'extérieur.

L'incarcération *inéluctable* est d'abord l'aboutissement d'une trajectoire de galère, le point d'orgue provisoire d'une logique d'assignation rythmée par de nombreuses condamnations ; « fatalement », l'incarcération *inéluctable* s'inscrit dans le cadre d'une « répression routinière », voire d'une « routine carcérale » ; cette routine carcérale est caractérisée par le fait que, dans le prolongement de la première incarceration, les détentions suivantes forment un système de vie bien plus qu'elle ne rompt ou donne les moyens de le rompre. Les

pratiques, les stratégies et les contraintes que l'acteur met en œuvre quand il est dit « libre », dans son quartier, et quand il est « privé de liberté », à l'intérieur de la prison, relèvent d'une même expérience : temporalité de l'existence similaire, rapports aux autorités répressives proches, etc.

L'incarcération *break* prend racine au cœur de trois situations typiques, relevant des domaines sanitaire, pénal et psychologique. La première situation, déjà évoquée dans certaines analyses<sup>41</sup>, est celle où l'incarcération apparaît comme un moyen, brutal certes mais efficace, de marquer une pause régulatrice des pratiques toxicomaniaques. Les descriptions de la prison comme « break » ne tarissent pas, et le rapport au corps est ici essentiel – « en prison, on se remet à niveau comme on dit », « quand je suis rentré, je faisais 45 kilos, maintenant, j'en fais 70, ça fait une différence quand même », « c'était le seul moyen pour moi d'en réchapper », « quand je rentre en prison et quand je sors de prison, je suis irreconnaissable, je suis transformé », « en prison, je me fais une petite cure », « la prison, c'est la santé » – et l'incarcération est parfois vécue comme *salvatrice*. Plus rare, la deuxième situation d'interface de l'incarcération *break* est celle où les détenus l'interprètent comme venant mettre un frein à des activités délictueuses qui devenaient de plus en plus « graves ». L'incarcération marque *l'arrêt d'une dérive délictueuse*, qui aurait pu plus mal finir : maladie, mort, peine de prison très longue, etc. Enfin, l'idéal-type de l'incarcération *break* renvoie à des situations où l'acteur interprète la mise sous écrou comme le résultat d'un « pétage de plomb », d'une désorganisation psychologique violente liée à l'incapacité à supporter des événements brutaux – mort d'un proche par exemple – qui aboutit, de manière plus ou moins rapide, à une mise sous écrou.

L'incarcération *catastrophe* est relative, le plus souvent, à des crimes supposés : agressions sexuelles, meurtres, etc. Elle est caractérisée par le passage d'un statut caractérisé par une certaine « normalité sociale », définie par le triptyque travail-logement-famille, à un statut d'« infâme » ; la mise en détention préventive, malgré la présumée innocence du nouveau reclus – le jugement n'a pas encore eu lieu –, entraîne des reconversions identitaires radicales et douloureuses, produites par une stigmatisation et une rupture violente avec l'entourage.

L'incarcération *calculée*, quatrième idéal-type, renvoie principalement à deux situations d'interface. Dans la première, le passage en prison est vécu comme le passage, obligé et

---

<sup>41</sup> Bouhnick, Touzé, 1996 ; Lhuillier, Lemiszewska, 2001.

assumé, d'un mode de vie à risque. Ce type de subjectivation caractérise principalement les délinquants « professionnels ». La seconde peut être nommée *l'incarcération préparée*. Proche de la première, elle implique également que ce passage est non seulement probable ou obligé, mais également « géré » : le futur détenu économise pour vivre confortablement en prison – « à force, je suis devenu prévoyant quand même, on mettait de l'argent de côté en cas de coup dur » –, s'entoure d'un bon avocat ou d'une batterie d'avocats, se forme au droit, etc.

Enfin, l'idéal-type de l'incarcération *protectrice* englobe des situations très diverses. On peut schématiquement distinguer deux situations d'interface : la *libération* et le *volontariat*. Dans la première, l'incarcération vient davantage marquer une amélioration de l'existence : elle met fin à une oppression extérieure, telle des conditions de vie indécentes ou l'oppression d'un mari violent ; l'incarcération constitue alors une *libération* d'un univers perçu comme pire à la prison. Le « volontariat » constitue une forme épurée de cette première situation : l'individu choisit délibérément, pour quitter une situation qu'il n'arrive plus à supporter à l'extérieur, de ré-intégrer la prison par tous les moyens.

Rappelons la fonction et l'usage de l'idéal-type : chaque type correspond à une forme unilatéralement accentuée de la réalité, qui permet ensuite de recomposer celle-ci en mesurant les écarts à la construction ; à l'opposé d'une visée classificatrice, un « jeu » et une combinaison dynamique entre les différents idéaux-types doivent permettre de décrire les expériences les plus singulières à l'aide d'un outillage conceptuel unifié. Prenons, par souci pédagogique, deux exemples rapides, sur lesquels nous reviendrons en détail en temps voulu. Bernard, routier, incarcéré pour homicide involontaire après avoir tué un automobiliste alors qu'il était en état d'ébriété, résume son histoire : « *ça m'est arrivé un jeudi, vendredi soir, j'étais incarcéré, c'est la vie qui tourne d'un coup incroyable* ». Son expérience fournit en quelque sorte une exemplification *pure* de l'idéal-type de l'incarcération catastrophe. Séverine, au contraire, trafiquante d'héroïne et toxicomane, incarcérée pour trafic international, résume « *j'ai toujours dit que ça finirait entre quatre planches ou entre quatre murs* ». Son expérience doit être saisie en mobilisant à la fois les types idéaux de l'*inéluçtabilité*, du *break*, et du *calcul* propre au délinquant professionnalisé. La combinaison des idéaux-types doit être souple, analytique et compréhensive.

Une fois cette construction échafaudée, nous avons pu replacer des successions possibles de situations types au sein d'un dispositif analytique plus large. Nous avons ainsi construit trois ensembles de trajectoires : les trajectoires d'*engrenage*, qui forment les récits de la

désaffiliation, les trajectoires de *professionnalisation*, qui forment les récits de la carrière délinquante, enfin les trajectoires de *chute*, qui forment les récits de la rupture biographique. Ces trajectoires, qui seront analysées au cours des trois premiers chapitres de cet essai, renvoient à la fois aux réalités de la structure diachronique du parcours et à la réalité discursive du récit. Loin d'une sociologie du passage à l'acte, mais cherchant néanmoins à chercher le sens de pratiques délinquantes « en-dehors », dans un premier temps, du processus répressif, nous inscrivons l'étude des trajectoires carcérales au cœur d'une sociologie interactionniste de la déviance. La trajectoire sera appréhendée, rappelons-le, comme le produit d'une dialectique délinquance/répression, des milieux de vie qui forment le contexte de cette dialectique, et d'un ensemble d'événements *biographiques* qui structurent les parcours. Ces trois ensembles de trajectoires, engrenage, professionnalisation, chute, permettront, en mettant en valeur, grâce aux idéaux-types, l'évolution des rapports à l'enfermement, et des réalités sociales-historiques dont ils sont les symptômes.

## **CHAPITRE 1 ENGRENAGE : DELINQUANCES, DESAFFILIATION, STIGMATES**

Etre né esclave dans une classe asservie de la société (...) nous conditionne à considérer l'emprisonnement comme inéluctable.  
Serge Livrozet, (1999), *De la prison à la révolte*.

Une récente enquête pilotée par l'INSEE<sup>42</sup> a permis de détailler, pour le cas français, les caractéristiques socio-économiques des détenus. D'abord, la population carcérale se définit comme une population essentiellement masculine. De près de 20% en 1852, la proportion de femmes diminue pour constituer à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle 4% de la population carcérale. Au premier janvier 2000, les femmes représentaient 3,7% de la population carcérale. « La variable sociologique la plus discriminante en matière de prison est assurément le sexe<sup>43</sup> ». Ensuite, l'origine sociale et la disqualification scolaire apparaissent comme deux facteurs primordiaux. Parmi les détenus, les hommes des classes populaires sont fortement sur-représentés. Ils ont en général fait des études courtes : plus du quart ont quitté l'école avant d'avoir 16 ans, les trois quarts avant 18 ans. La surreprésentation des milieux populaires est confirmée par l'analyse de la profession des parents : 47 % des pères de détenus sont ouvriers, 16 % sont artisans ou commerçants. Plus de la moitié des mères sont inactives. Quand elles sont actives, elles sont ouvrières ou employées, le plus souvent "femmes de ménage" ou employées dans les services directs aux particuliers. Enfin, le rapport au travail est également fondamental : un détenu sur sept n'a jamais exercé d'activité professionnelle et un sur deux est ou a été ouvrier, contre un sur trois dans l'ensemble de la population. L'étude montre, enfin, que les détenus viennent souvent de familles nombreuses : plus de la moitié des détenus ont quatre frères ou sœurs ou davantage, contre moins d'un sur trois pour l'ensemble des hommes. Un sur vingt est issu d'une famille de plus de dix enfants.

---

<sup>42</sup> INSEE, 2002.

Leur réseau familial semble plus fragile que la moyenne. Les détenus sont donc davantage *désaffiliés* que les autres citoyens, et cette désaffiliation doit être saisie dans son double aspect économique *et* relationnel<sup>44</sup>.

Ces caractéristiques socio-économiques de la population carcérale doivent être dénaturalisées et saisies comme l'aboutissement ultime d'un processus de *désignation sociale* qui précède souvent la prise en charge pénale, engage l'activité policière, celle des parquets, des tribunaux, aboutissant finalement à une décision de mise sous écrou. A. P. Pires et P. Landreville<sup>45</sup> ont ainsi montré que la discrimination sur laquelle se fonde la construction sociale de la population carcérale est au moins répartie sur plusieurs instances décisionnelles et qu'elle engendre un effet cumulatif difficile à saisir statistiquement. Ici, la présentation statistique des caractéristiques socio-économiques des détenus ne révèle, en tant que coupe synchronique, que l'aboutissement ultime d'un continuum de mécanismes décisionnels, impliquant sélection et élimination<sup>46</sup> ; reste ainsi à décortiquer les modalités subtiles qui donnent forme aux processus de sélection de la « clientèle » carcérale. Dans *Les forces cachées de la justice*, C. Faugeron et Ph. Robert<sup>47</sup> décrivent en effet le système pénal *comme un entonnoir muni de filtres successifs*. Ces filtres sont multiples : ils vont de l'enquête policière jusqu'aux organes d'exécution des peines, en passant par le parquet, les juridictions d'instruction, les tribunaux. Ils ont un effet *cumulatif* et la personne qui arrive « en bout de parcours » a de grandes « chances » d'être condamnée à une peine de prison. A chacun des mécanismes sociaux conduisant à l'emprisonnement, les mêmes causes produisent les mêmes effets et finissent, par un effet d'accumulation, à rendre le processus d'incarcération irréversible. La police a d'autant plus tendance à garder à vue et à transmettre immédiatement au parquet l'auteur présumé d'une infraction que ses garanties d'insertion sociale sont plus faibles<sup>48</sup>. Le parquet en fait autant et le juge d'instruction, s'il ne se sent pas protégé par une prise en charge de l'inculpé qu'il estime efficace, préférera ne pas le remettre en liberté plutôt que de courir le risque de le voir disparaître. Enfin, la peine prononcée en sera d'autant plus une peine de prison ferme : à délit égal, la probabilité d'être condamné à une peine de prison

---

<sup>43</sup> Combessie, 2001.

<sup>44</sup> Castel, 1995.

<sup>45</sup> Pires, Landreville, 1985.

<sup>46</sup> Bourdieu, 1964.

<sup>47</sup> Robert, Faugeron, 1980.

<sup>48</sup> Soulignons que dès le contrôle d'identité, le policier peut, grâce à la carte d'identité, situer l'individu par rapport à son statut professionnel ainsi que l'existence ou non d'un domicile.



ferme est plus grande si l'on comparaît détenu que si l'on comparaît libre<sup>49</sup>. Ainsi, les critères de pauvreté et de désaffiliation réduisent les chances de protection contre le processus de prise en charge institutionnelle, et « facilite » à chaque fois le passage d'une étape à un autre du processus répressif.

Pour autant une focalisation unique sur le processus répressif ne permettrait pas d'appréhender la complexité d'une trajectoire délinquante. L'enjeu, descriptif, analytique et compréhensif, renvoie ici, en toile de fond, aux débats théoriques entre conceptions « dures » et « souples » de la déviance et des théories de la délinquance. J.-C. Chamboredon<sup>50</sup> a souligné, en mettant en perspective diverses approches sociologiques de l'analyse de la délinquance juvénile, fonctionnaliste, écologique et interactionniste, les avantages et lacunes de chacune d'entre elles. Les analyses des conditions sociales de la délinquance et de l'accès du délinquant au statut de détenu mettent l'accent tantôt sur les conditions de production de la délinquance, les « causes » sociales de la délinquance juvénile, tantôt sur le processus répressif, la criminalisation secondaire. La mise en valeur de tel ou tel aspect est en effet problématique.

B. Jackson, dans son livre consacré à l'analyse de témoignages biographiques de prisonniers américains, a clairement décrit la position « dure » de l'étiquetage :

Il y a un certain temps déjà que je m'intéresse à la dialectique sociale de la délinquance – comment le processus d'identification qui permet aux autorités et aux organismes sociaux de mettre certains individus au ban de la société affecte à son tour leur personnalité ou leur comportement au point de les rendre de plus en plus dévoyés. Aucun doute qu'il est important de donner des noms aux choses, et je pense que l'on peut, malgré leur complexité, retracer l'histoire d'un grand nombre de carrières criminelles en notant simplement les étiquettes successives dont les intéressés se sont vus affubler<sup>51</sup>.

F. Dubet, *a contrario*, a proposé d'analyser la délinquance liée à la galère comme « autonome », c'est-à-dire indépendante d'une prise en charge institutionnelle, notamment répressive. Son analyse, convaincante, défend donc l'idée, plus modérée, selon laquelle l'étiquetage serait une variable dépendante pour comprendre l'activité délinquante, mais pas

---

<sup>49</sup> Faugeron, *in* Petit, 1991, 338.

<sup>50</sup> Chamboredon, 1971.

<sup>51</sup> Jackson, 1975, 448.

nécessairement centrale : le sens de la galère, aux logiques d'action plurielles et éclatées<sup>52</sup>, est à rechercher à *l'intérieur même* de la galère. L'avancée théorique a été considérable, mais il faut cependant, pour comprendre la trajectoire carcérale de l'« engrenage », reconstruire, dans le cadre d'une analyse qualitative, la dynamique de la criminalisation secondaire qui prend forme au cœur de cette galère.

L'engrenage renvoie à la dynamique rhétorique principale qui traverse l'ensemble des récits de vie qui vont suivre ; il est un type de narration spécifique du parcours biographique au cours de l'entretien sociologique, dont il faut interroger le sens. Au cœur du récit, l'acteur donne le sentiment *d'avoir été dépassé par les événements*. C'est une combinaison à chaque fois originale de différents facteurs qui constituent l'engrenage et chacun d'entre eux en constitue un rouage spécifique. Le récit de l'engrenage carcéral mêle donc inextricablement l'expérience sociale de la *galère*, des souffrances et événements biographiques et des processus répressifs de prise en charge institutionnelle. C'est la dialectique sociale entre ces différents ensembles de phénomènes qui détermine la trajectoire sociale étudiée. L'analyse de l'*engrenage* permet en ce sens d'intégrer les processus de l'investissement délinquant et de son traitement (policière, judiciaire et carcéral), dans un même schéma d'analyse, sans réduire le premier à une réaction au deuxième, mais sans non plus éluder l'effet du deuxième sur la trajectoire considérée. Ce sont ces liens complexes qui font passer de l'amusement à la souffrance, de la réussite délinquante à la répression, du choix au non-choix, du plaisir à la dépendance, du quartier à la prison, du retour au quartier au retour en prison, de la pauvreté à la richesse, de la richesse à la déchéance, de la déchéance à l'acceptation de son statut de pauvre soumis et dépendant, etc.

Un entretien, celui de François, servira de fil rouge à l'ensemble de ce premier chapitre. La personnalité de François, sa volonté de réfléchir sur sa propre condition et de transmettre cette réflexion, plus généralement la relation que nous avons instaurée, ont permis une production de données riches qui balayent l'ensemble des situations particulières et des points d'option qui définissent les différentes étapes de cette trajectoire typique.

---

<sup>52</sup> Le contexte social de la genèse de pratiques délinquantes ne doit donc pas, comme nous aurons l'occasion de la détailler, être analysé de manière unidimensionnelle, telle une inadéquation des moyens légaux et des fins. Voir Merton, 1965.

François est Français de parents français. Il a 26 ans lors du premier entretien. Son père, ouvrier dans le bâtiment, est mort lorsqu'il avait 11 ans. Sa mère, ancienne employée, est maintenant retraitée. Il a neuf frères et sœurs. Célibataire, François n'a pas d'enfants, n'a aucun diplôme et a arrêté sa scolarité en cinquième. Il a grandi dans un quartier stigmatisé de Lille. Ce quartier constitue l'une des zones urbaines qui concentre les « problèmes sociaux » résultant notamment de la désindustrialisation massive qu'a connu le Nord de la France, et représente, un « cas extrême » de la politique de la ville en France, un *archétype de l'exclusion*<sup>53</sup>. On peut appréhender la trajectoire carcérale de François comme formée par trois phases spécifiques. La première est une phase pré-carcérale durant laquelle François est mineur, où il est condamné à de nombreuses « petites » condamnations n'entraînant pas d'enfermement. La seconde s'étend de 1991 à 1995 ; durant cette période, François va en moyenne une fois par an en prison, pour des durées de détentions de 2 à 4 mois. Sa trajectoire carcérale durant cette période reste relativement floue : l'enchaînement des détentions est tel que François a d'abord insisté sur son va-et-vient permanent et régulier sans pouvoir donner des dates précises à ses allers et venues de part et d'autre des murs de la prison. Enfin, en 1995, François reste près de deux ans en prison. Cette « plus longue détention » marque le début de la troisième phase, caractérisée par des retours quasi-immédiats en prison. Les incarcérations s'enchaînent à un rythme impressionnant, et les périodes où François est dit « libre », ne durent pas plus d'un mois et demi. A chaque fois, il est condamné pour des vols divers : vols simples, tentative de vol à l'escalade, ainsi que pour une infraction à la législation sur les stupéfiants.

Une phase pré-carcérale spécifique, une phase carcérale caractérisée par une certaine routine, enfin une phase « d'emballement » qui succède à une plus longue peine, telle se dessine, à gros traits, la trajectoire carcérale de François. D'une incarcération perçue comme *inéluçtable* et régulatrice de pratiques toxicomaniaques, François va progressivement être pris dans un engrenage qu'il n'a pas désiré, mais contre lequel il n'a jamais trouvé les ressources de résister. L'analyse des similitudes et résonances de son parcours à l'ensemble des récits d'engrenage permettra de mettre à jour des rapports subjectifs à l'enfermement spécifiques, les rapports sociaux dont ils sont les produits, plus globalement la réalité sociale historique dont ils sont les symptômes, marquée du sceau de la domination.

---

<sup>53</sup> Duprez, Leclerc-Olive, Pinet, 1996, 104.

## 1/ L'incarcération inéluctable

---

Trois éléments centraux structurent la phase pré-carcérale du parcours de François : une délinquance juvénile « naturelle », la toxicomanie qui entraîne une intensification et une diversification des pratiques délinquantes corrélées à une intensification de la répression de ces pratiques, enfin une absence de père qui selon François aurait pu constituer un frein à cette dynamique qui mène, « inéluctablement », à l'emprisonnement. Ce triptyque sera complété par un quatrième élément, l'exclusion du monde scolaire, qui n'apparaît que succinctement dans l'entretien de François mais qui pour d'autres détenus aux parcours similaires a formé un élément structurant fondamental du récit de vie.

### *1.1 Une délinquance diffuse et banalisée*

#### **1.1.1 « Dans le bain »**

L'*expérience de la galère*<sup>54</sup> reste d'une actualité frappante. L'usage même du terme est utilisé au cours de nombreux entretiens, et les descriptions de pratiques renvoient souvent aux trois logiques de la *désorganisation*, de l'*exclusion*, et de la *rage*. Si les « galériennes » et les « galériens » commettent des actes délictueux, ces délits n'occupent pas, ou pas encore, une place primordiale dans leurs constructions identitaires. La délinquance apparaît comme un phénomène diffus, présent partout mais central nulle part. Une des caractéristiques de l'entrée dans des processus de délinquance juvénile est qu'elle se situe en quelque sorte à l'*opposé* d'un investissement professionnel. De la même manière que la *rage* s'exprime sous forme de violences qui paraissent *gratuites*, le vol lui-même n'est pas conçu dans un but lucratif. D'une certaine manière, parler d'« entrée » dans la délinquance est un abus de langage, tant il est vrai que de nombreux acteurs interviewés « baignent » dedans, sans qu'il y ait besoin pour cela d'un quelconque parcours initiatique.

---

<sup>54</sup> Dubet, 1987.

Vers 14 ans, François traîne avec ses copains. Il « boit et fume beaucoup », vend du cannabis, et commet quelques petits délits « pour s’amuser ». François insiste sur la gratuité de ses délits : ni l’argent ni la drogue n’en étaient les fondements. L’acte délinquant est plutôt conçu comme une occupation ludique entre pairs, qui coule de source :

*Les premiers vols, c'était tout de suite pour la came ?*

Non, non non. C'était surtout pour... Je sais pas, s'amuser. Les tout premiers, vraiment les tout premiers vols, c'est juste pour s'amuser, juste histoire de voler en fait.

*Histoire de voler ?*

Ben souvent, je te dis, on traînait jusque trois, quatre heures du matin. Ça fait qu'on bougeait, on était toujours une petite dizaine de petits jeunes de 13, 14, 15 ans. On voyait une voiture avec quelque chose dedans, on le prenait. Comme ça quoi. Mais c'était sans penser à mal, on avait même pas besoin d'argent : en ce temps-là, on vendait le cannabis, alors on avait même pas besoin d'argent. C'était juste le fait de voler quoi. Parce que dans le quartier, il y aurait jamais eu personne qui aurait laissé quelque chose dans sa voiture. Donc forcément si il y avait quelque chose, c'est que c'est quelqu'un qui est pas du quartier. Alors on lui prenait, c'est tout<sup>55</sup>. Mais c'était juste comme ça. Après ça a été vite une nécessité.

(François, 26 ans, maison d’arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

La délinquance et les menus larcins, moyens de tuer le temps, de se faire un peu d’argent et de s’amuser, sont interprétés comme une activité propre à l’ensemble d’une tranche d’âge :

C'était des conneries, on était entre potes, on voulait délirer, on piquait une voiture pour sortir en boîte, comme je dirais un bon 60% des jeunes, maintenant il y en a même plus que ça.

(Thibault, 34 ans, maison d’arrêt, une vingtaine de détentions, vol avec violence, condamné, en détention depuis 30 mois).

Tout le monde vole, ou presque. La structure de l’entretien de Thibault, qui est venu une vingtaine de fois en prison pour un total cumulé de plus de « onze ans de placard », met en relief l’idée développée. Avant sa première « grosse » détention, 52 mois « pleins » à 18 ans, les vols, la conduite sans permis, la toxicomanie, les fausses ordonnances et même les « petites » détentions sont considérées comme des « conneries de gamins », largement répandues. La présentation de ces « conneries de gamins » laisse entendre que, selon lui, sans la mise en œuvre d’un processus répressif venu les désigner comme activités délinquantes,

---

<sup>55</sup> On retrouve ici un phénomène décrit par certains observateurs : les chances d’être victime d’actes de délinquance diminuent fortement si l’on est intégré au quartier. Voir Duprez *et al.*, 1996.

« jeunesse se serait passée », et il aurait « pris un autre chemin ». Après cette incarcération par contre, il se définit comme un « délinquant exclu de la société ». Finalement, Thibault propose une interprétation très « beckerienne » de la situation : avant que la logique d'assignation et les premières détentions courtes n'interviennent, les conneries de gamins n'étaient pas des actes de délinquance puisqu'elles n'étaient pas désignées comme tels<sup>56</sup>.

L'excitation que procure le vol, son caractère ludique, entre petits hommes, l'émulation collective, donnent une couleur d'aventure à un quotidien plutôt maussade. Si l'investissement dans les activités délinquantes n'est pas professionnel, passer à côté de quelques « billets faciles » serait néanmoins « idiot » :

Le teusch [verlan de shit], j'en ai déjà vendu à T. [quartier lillois]. C'est connu pour ça, T., c'est le vice à deux francs cinquante. Je suis dans mon quartier, ça fait il vend, je vends ! C'est obligé je vais pas les regarder faire de l'argent et moi je fais rien. Lui il fait de l'argent et pas moi ? (*rires*). C'est toujours 100 francs à prendre, je vais préférer prendre ces 100 francs-là et aller au cinéma et boire un verre avec, les claquer, j'aurais pas de rancune, ça m'aura pris deux minutes pour les avoir. Si j'ai travaillé, je vais pas aller les claquer comme je fais avec cet argent-là. C'est ça aussi.

(Fehrat, 25 ans, 5<sup>ème</sup> détention, violence volontaire avec arme, condamné-prévenu, en détention depuis 15 mois).

Les vols de mobylettes, de scooters, d'autoradios, de magnétoscopes, les casses de vitrines, le vandalisme en général, le deal de haschich, ces délits sont d'abord des moyens ludiques de passer le temps, des moyens concrets d'accéder à un but ou encore des moyens de se faire de l'argent de poche à dépenser rapidement : les délits et l'argent de la galère ne servent pas à s'enrichir, mais à satisfaire vite des petits plaisirs. « Fiestas » et autres « bamboulas », survêtements et baskets Nike, Lacoste, Reebok et Adidas, bars, haschich, alcool... L'argent « sale » se dépense vite, la galère n'autorise pas de projets à long terme.

Je flambais, l'argent facile. Ça part vite. De l'argent dur à gagner, c'est dur à dépenser, de l'argent gagné facilement...

(Jean-Paul, 36 ans, MA, une douzaine de détentions, vol avec violence, condamné, en détention depuis 3 mois).

---

<sup>56</sup> Becker, 1985, [1963].

### 1.1.2 La rage

L'entretien réalisé avec Sadia met en valeur d'autres aspects de la galère, moins présents dans le corpus, tels la *rage*. L'entretien, réalisé au quartier femmes d'une maison d'arrêt essentiellement masculine, débuta par la lecture de poèmes qu'elle écrivait en cellule, dont voici deux extraits.

#### La rage

Tu deviens épuisée. Tu te dis « un jour ça va péter », sans oublier, tu ne peux plus supporter, cette haine, cette colère, cette rage, tellement tu penses à tout ça, mais quand le jour viendra, ça va vraiment craquer.

#### La justice

Que dire de cette justice qui nous rend bien triste ? Ils nous envoient en prison sans savoir que nous souffrons. On se demande bien ce qu'ils pensent car ils ne nous laissent aucune chance. C'est une justice mal faite.

La rage, s'exprimant sous forme de violences « gratuites », suggère que la galère peut aussi constituer une expérience du vide existentiel. Le délit apparaît aussi inutile par l'absence de profit qu'il procure que « fou » par les risques ignorés :

Il y a que pour les jets de pavés sur l'autoroute que j'ai été incarcérée en mineure. Pour ça, j'ai eu 10 000 francs de dommages et intérêts.

*Et ça, c'était pourquoi ?*

Ben, je sais pas, parce que des enfants, des gens, ils auraient pu mourir... Je sais pas, je pourrais pas expliquer, c'est un jour, j'en avais marre, j'en avais vraiment marre, je regardais l'autoroute, je passais par là, et j'ai pris des pavés, je les ai jetés (...) Je visais les voitures, je visais les voitures (silence). Je sais pas, je pourrais pas expliquer (silence). Tout ce que je sais, c'est que j'en avais marre. Alors au lieu de me jeter sur l'autoroute, j'ai jeté des pavés, parce que moi je tiens à ma vie, et j'ai pas envie de mourir. Avant de mourir, j'aimerais montrer à mes parents de quoi je suis capable, si je suis capable de quelque chose. Au moins une fois, faire un bon acte.

*Vous avez l'impression de pas en avoir fait beaucoup ?*

Ben pas du tout (rires). Pas du tout.

(Sadia, 20 ans, maison d'arrêt, 4<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers), condamnée, en détention depuis 1 mois).

Le sens moral de l'enquêteur en prison est parfois mis à rude épreuve. Les tabassages, les violences sexuelles, provoquent parfois effroi et consternation, mettant à mal le projet sinon compréhensif, du moins empathique. Là, le « jet de pavés sur l'autoroute », tel un appel au secours violent, aveugle et semi-conscient (c'était les pavés ou elle), l'aura plutôt plongé dans des abîmes de perplexité. Ici, ce n'est pas seulement la délinquance « pacifique » qui est banalisée, mais aussi des actes de violences révélatrices d'une rage diffuse, d'une détresse profonde.

## *1.2 Vers une toxicomanie problématique*

Pour François, un grand changement a été « l'arrivée » de l'héroïne dans son quartier. Il goûte et s'habitue au produit, puis, pour assurer ses nouveaux besoins, en vend ; il s'initie également aux cambriolages. Sa consommation augmente rapidement pour devenir colossale : il finit par acheter 6 grammes tous les jours, qu'il complète ou alterne avec des cachets, essentiellement des Tranxène et des Roypnols. Ses besoins financiers expliquent la fréquence de ses cambriolages : un ou deux par jour. Il résume la situation : « l'héroïne, c'est soit la mort, soit t'es foutu ». La *galère totale* est définie par le fait que l'ensemble de la vie quotidienne est structuré autour de la recherche du produit. Cette structuration entame un processus de désaffiliation qui trouvera des prolongements futurs.

Je pourrais pas te dire, mais franchement tout l'argent que j'ai dépensé dans l'héroïne pour ma consommation, je l'aurais gardé cet argent, je l'aurais caché, j'aurais, je sais pas, une villa. On dit « on est des pauvres », mais en fait, on vit plus aisément que certains riches, hein. Surtout, plutôt, on dépense beaucoup plus d'argent que eux, c'est surtout ça. Quand je prends la dernière fois que je me droguais, avant de tomber en prison, il me fallait facile 1 000, 1 500 francs par jour. Facilement. La plupart pour l'héroïne, mais un petit peu pour manger quoi. 100 francs pour manger, pour vivre la journée quoi. Et tout le reste, c'est dans l'héroïne : 3, 4, 5, 6 grammes par jour ! J'en étais vraiment arrivé là<sup>57</sup> ! Il faut le trouver l'argent ! Donc obligé, tu fais un ou deux cambriolages par jour. Quand tu calcules tout ça...

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

---

<sup>57</sup> Les toxicomanes et les spécialistes de la question (Duprez, Kokoreff, 2000) confirment que l'héroïne est moins chère dans le Nord que dans d'autres régions.



Avec ses longues frontières terrestre et maritime, le département du Nord est un lieu de passage obligé pour de nombreux Européens, Anglais, Français et autres qui veulent aller se ravitailler en drogues douces et dures aux Pays-Bas ; à ce facteur géographique vient s'ajouter un autre facteur, historique, qui fait du département du Nord un territoire spécifique en matière de drogue : la désindustrialisation massive et la montée du chômage forment un terrain propice aux consommations de drogues de « l'oubli », telles l'héroïne et les médicaments psychotropes<sup>58</sup>. En 1997, 9,5% du nombre des interpellations pour infractions à la législation sur les stupéfiants ont été réalisées dans le Nord (8 520 personnes), 9,8% des interpellations pour usage et usage-revente. 21,6% des saisies d'héroïne opérées en France proviennent du Nord. Sur les 2 656 usagers et usagers-revendeurs d'héroïne interpellés pour la France entière, 1 582 étaient domiciliés dans le Nord en 1998<sup>59</sup>.

S. Brochu<sup>60</sup> a proposé une classification sommaire des consommateurs de drogue : les expérimentateurs ou usagers occasionnels, les consommateurs réguliers, et les dépendants. Le passage de l'individu de l'une à l'autre de ces catégories dépend de lui, de la nature du produit utilisé, ainsi que du « contexte ». Les relations drogue/délinquance sont, au-delà des représentations et des idées reçues, loin d'être univoques. Pour appréhender la question, il convient d'établir de quelle drogue l'on parle, pour quel type de consommation, quel type de personne, dans quelles situations. Si « la drogue est un des éléments du paradigme de la vie des marginaux du crime<sup>61</sup> », tout toxicomane n'est pas forcément délinquant. C'est plutôt lorsque le toxicomane n'a pas les moyens légaux d'assurer sa défonce et de gérer le manque d'héroïne qu'il est conduit à avoir des activités délinquantes. En ce sens, les aspects sociaux du manque se combinent largement aux aspects biologiques : ils s'inscrivent dans un contexte de prohibition, et ne peuvent s'analyser sans tenir compte des caractéristiques socio-économiques des toxicomanes. C'est d'ailleurs plutôt l'absence problématique de drogue qui entraîne l'acte délinquant. Comme le souligne B. Jackson, « le drogué qui dodeline du chef dans son coin ne vole pas, il ne vole que lorsqu'il est contraint de se procurer l'argent qui lui permettra de se fournir, pour pouvoir retourner dodeliner dans son coin<sup>62</sup> ». S. Brochu montre que le consommateur régulier peut satisfaire ses besoins en organisant un petit trafic qui

---

<sup>58</sup> Duprez, Kokoreff, 2000.

<sup>59</sup> Duprez, Kokoreff, Weinberger, 2001.

<sup>60</sup> Brochu, 1997.

<sup>61</sup> Jackson, 1975, 13.

<sup>62</sup> Jackson, 1975, 13.

assurera sa consommation ; puis, lorsqu'il devient dépendant, les besoins financiers de sa nouvelle condition le conduisent vers une délinquance plus polymorphe.

L'analyse des entretiens avec d'(ex)détenu(e)s héroïnomanes nous amène à nuancer cette classification. Souvent, la consommation d'héroïne n'a pas entraîné la diversification des pratiques délinquantes, qui est déjà réalisée, elle a simplement rendue cette diversification, ainsi que son intensification *nécessaires*. Du « jeu » et du passe-temps, l'emballement toxicomane redéfinit les activités délinquantes comme une délinquance de survie. Ce n'est pas l'accumulation de biens ou le « plâtrage<sup>63</sup> » qui est visé par les délits, mais la capacité d'acheter de la drogue.

Deux phases principales du parcours toxicomane peuvent être dégagées. La première est celle où François, comme d'autres, goûte et s'habitue à l'héroïne ; la seconde est caractérisée par un « emballement » de sa consommation, lourde de conséquences sur sa vie sociale.

### 1.2.1 Initiation et ancrage

Le contexte d'initiation à l'héroïne est, *a posteriori*, relativement banalisé. Pour Jean-Paul par exemple, l'initiation à l'héroïne s'est faite « normalement », « comme tout le monde ». Généralement, le milieu d'initiation est un milieu où l'accès à la drogue est facile : « quand on a goûté à l'héroïne, la cocaïne, elle vient tout seul », dira Lionel. Cette banalisation est fortement liée à des dimensions territoriales.

B., vous connaissez ? Dans ce quartier, il y a beaucoup de toxicos, et mon frère, ses copains, c'est tous des toxicos, donc j'ai commencé. La première fois où je me suis droguée, j'ai vu un copain à mon frère, il avait de la drogue. Bon, je savais pas taper [mode de consommation], donc il m'a donné une fumette en aluminium et j'ai tapé comme ça.

(Pauline, 21 ans, maison d'arrêt, 2<sup>ème</sup> détention, vol avec violence, séquestration, escroquerie, détention préventive, en détention depuis 7 mois).

La consommation d'héroïne passe par un apprentissage des techniques par les pairs<sup>64</sup>. Pauline « ne savait pas », elle apprend. A chaque fois, les risques de dépendance du produit semblent

---

<sup>63</sup> Le terme désigne le fait d'économiser de l'argent illégal, qui après blanchiment pourrait être utilisé d'une manière qui s'écarte de l'optique de la « flambe ».

<sup>64</sup> L'approche interactionniste de Becker, sur l'apprentissage des techniques de consommation de la

méconnus ou, du moins, ignorés : « L'héroïne, c'est fort, j'aurais jamais cru que j'aurais pu être dépendant de cette chose-là. Il m'a fallu un mois pour être dépendant » dira Karim. L'initiation peut prendre différentes formes. Dans l'analyse des consommations de drogues dures, la dépendance physique est largement mise en avant comme facteur explicatif du développement de la carrière toxicomane d'un individu. Cette dépendance ne doit pas pour autant masquer un autre facteur qui incite le novice à réitérer sa première prise : le plaisir, dont les souvenirs des premiers « flashes » expriment l'intensité :

Au début, c'est rose, c'est bien, c'est super. C'est malheureux à dire, mais c'est super au début. Mais après c'est l'enfer. Après c'est très dangereux, parce que ça coûte cher, ça coûte très cher.

(Fouad, 30 ans, maison d'arrêt, 5<sup>ème</sup> détention, ILS, détention préventive, en détention depuis 13 mois).

Le passage du « rose » – le « beau », le « bien », le « paradis », l' « éclate » – à « l'enfer » s'effectue par la conjonction de trois facteurs : le manque physique, le prix du produit, l'absence de revenus légaux importants. L'emballement de la consommation entraîne très vite un emballement des pratiques délinquantes, rouage crucial qui mène, « inéluctablement », à l'incarcération :

Dans le quartier, ça fumait, ça fumait, et puis je voyais des grands, ils tapaient l'héroïne. Un jour, mon beau frère, il est venu, « tiens tu veux goûter ? », au lieu de dire « non », j'ai dit « ouais », et au lieu que ça m'a pas plu, ça m'a plu, ça fait que... l'engrenage, quoi. Ça m'aurait pas plu, je serais pas ici. Tandis que là, ça m'a plu, et voilà, c'est vite fait.

(Justin, 23 ans, MA, 11 détentions, vol de voiture, délit de fuite, coups et blessures, condamné à 3 ans de prison, en détention depuis 13 mois).

Justin semble radical : c'est selon lui sa consommation d'héroïne qui l'a mené directement en prison. A l'engrenage de Justin sonne en écho « l'enchaînement » de Gaston : « j'ai recommencé et après ça s'enchaîne ». Un cercle vicieux s'engage : la consommation d'héroïne permet de gérer le stress lié aux activités délinquantes qui permettront ensuite d'acheter de l'héroïne : le calme et l'acuité des sens en éveil, éléments qui permettent de distinguer le « bon » voleur du « mauvais », feraient défaut sous l'effet de la sensation de manque. L'objectif du vol, pouvoir se défoncer, devient sa condition. Pauline vit, avec la prostitution, une situation comparable : « tapin, hôtel, défonce », tel devient le sombre

triptyque de Pauline, dans lequel chaque élément entraîne les deux autres.

Ouais, je peux pas tapiner sans défonce, il faut que je me défonce vraiment bien pour travailler, sinon j'y arrive pas. Moi je fais pas l'amour avec les clients, je fais juste les fellations, mais c'est quand même dur.

(Pauline, 21 ans, maison d'arrêt, 2<sup>ème</sup> détention, vol avec violence, séquestration, escroquerie, détention préventive, en détention depuis 7 mois).

### 1.2.2 Emballément

Une nouvelle phase d'une carrière toxicomaniaque débute, et constitue une forme spécifique de sortie de galère en ce sens que le vide existentiel qui la constitue est comblé par un triptyque de micro-réussites journalières : recherche de ressources, recherche de produit, consommation, qui permet de structurer l'ensemble de la vie quotidienne.

Ma vie, elle était résumée à ça : me lever, manger, et chercher de la drogue, quoi, de l'argent, ou de la drogue. Et je faisais que ça à longueur de journée, et en fait depuis que je suis tout petit, j'ai perdu tous mes amis, toutes les bonnes relations que j'avais, j'ai tout perdu à cause de la came.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Pour acheter le produit, l'échanger, le vendre, le partager, le consommer rituellement, le réseau de relations a tendance à se (re)structurer entre « pairs de défonce ».

Une fois que tout le monde est dans la came, ça ne parle que de ça. Après la poignée de mains, le premier mot, c'est « est-ce que t'as quelque chose ? T'es monté [allé en Hollande] ? » Après, une fois que t'es défoncé, c'est d'autres conversations. « T'as vu untel, qu'est-ce qu'il a fait ? Untel, il a balancé ceci... », conversations de tox quoi. Conversations de bouffons.

*Came, police, justice... chercher... trouver...*

C'est exactement ça. Et on a tous de la merde dans les yeux. On est tous dedans. Imagine toi, t'en as pas un dans le troupeau qui est là pour dire « on est tous tox ». On le sait tous, par soi-même, mais il y a personne qui dit « on est accro ». Ça devient normal. Tu les vois le matin, tout le monde est pas bien (rires), une fois à midi, tout le monde, il va bien, et le soir, tout le monde il dit plus rien... Et tu te lèves le lendemain matin, tout le monde est pas bien... Ça devient du normal quoi.

(Joachim, 23 ans, 1<sup>ère</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 4 mois).

#### *Joachim : du deal de débrouillardise au fatalisme*

Joachim interprète son ancrage dans l'héroïne, vers 16 ans, comme l'aboutissement d'une « escalade » qui a commencé par des problèmes familiaux : les siens ainsi que ceux de son amie, rencontrée en 1995,

elle-même incarcérée au moment de l'entretien. Une des manières les plus efficaces de se donner les moyens d'avoir accès au produit a été d'instaurer un *deal de débrouillardise*, consistant à aller chercher quelques grammes d'héroïne en Hollande pour en revendre une part aux « copains de défonce ». *J'ai fait un peu de deal, enfin si on peut appeler ça du deal, parce que c'étaient des amis quoi ; enfin, des amis, des mecs qui étaient dans la même situation que moi, mais qui avaient pas les couilles d'aller là-bas, ou qui avaient pas de voiture. Je m'arrangeais comme ça.* Joachim justifie ce *deal de débrouillardise* par le fait que le délit ne concerne que les stupéfiants : il n'entraîne pas d'actes délictueux parallèles, et ne nuit pas aux « honnêtes gens » : si Joachim monte en Hollande, ce n'est pas parce qu'il est délinquant, c'est « pour assumer sa dépendance ». Effet pervers, cet accès « de première main » au produit favorise très largement l'accélération de la consommation. Peu avant l'incarcération, Joachim monte plusieurs fois par semaine en Hollande, n'est plus prudent, vit « presque dans sa voiture ». Au fond de lui-même, il « savait » que la seule issue possible était une arrestation. L'arrestation qui, cette fois-ci, entraînera une incarcération est elle aussi perçue, rétrospectivement, comme un événement *inéluçtable*. *Au niveau de la route, c'était toujours tout droit. Pas de détour. De toutes façons, il fallait que j'y aille et c'est tout. Les douanes, m'auraient arrêté, ils m'auraient arrêté. De toutes façons, il fallait bien que ça s'arrête un jour. Ça devenait trop intrépide.* Son rapport à l'enfermement se définit donc par un mélange des sentiments d'*inéluçtabilité*, de *break* par rapport à la toxicomanie et de *pause d'une dérive délictueuse*.

La restructuration du réseau de relation est également liée au stigmate attaché à la condition de toxicomane. Diverses représentations de la toxicomanie, mais également la lassitude des « coups bas » – argent non remboursé, mensonges, lapins, etc. – ou encore l'horreur provoquée par la déchéance physique, ont tendance à engager un processus de *désaffiliation* qui en retour alimente le développement de la carrière toxicomaniaque par des processus sociaux et psychologiques. En effet, ce n'est pas seulement le rejet par les « normaux » qui alimente la séparation d'avec celui qui s'ancre dans une toxicomanie « dure », c'est aussi, simultanément, la honte du toxicomane qui le pousse à s'isoler.

Je serais resté avec mes amis de base, c'est-à-dire avec mes vrais amis d'enfance de mon quartier que j'ai grandi avec eux, je serais jamais tombé dans la drogue. Je les regarde, maintenant, ils travaillent, ils ont une belle voiture... Moi, frontalier à un autre quartier où là, c'est la misère totale, la déchéance et la rébellion... C'est pas que je croyais plus en les potes, mais j'ai pas voulu aller les faire chier avec mes problèmes. Me comparer à eux, ça me foutait les boules. Eux embauchés, moi courant de petits boulots en petits boulots... Enfin pas tous embauchés, bien sûr, mais ils se démerdaient tous plus ou moins bien. Et eux, ils restaient soudés.

(Joachim, 23 ans, 1<sup>ère</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 4 mois).

### *1.3 La famille*

Avant tout, rappelons que les questions, traditionnelles en sociologie de la délinquance, telles « comment le contrôle parental peut-il empêcher le développement de la carrière délinquante du jeune ? » ou « à quelles conditions sociales peut s'exercer une régulation parentale ? » masquent une autre possibilité. Que ce soit par le poids d'un stigmatisme familial lourd, la reproduction sociale de la délinquance ou l'organisation rationnelle d'un trafic organisé, la famille n'est pas forcément un agent régulateur des pratiques délinquantes, mais parfois son « terreau ». P. Colin<sup>65</sup>, par exemple, a décrit comment le stigmatisme attaché à une famille participe à la récurrence. D'abord un stigmatisme familial discriminatoire empêche toute socialisation extérieure à la communauté ; ensuite, ce stigmatisme a une force sociale auprès des équipes éducatives qui appréhendent chacun des membres de la famille comme « caractéristique » de cette famille ; enfin, un fonctionnement, que P. Colin définit comme clanique, précipite souvent l'un des frères de la famille dans des activités délinquantes : défense obligatoire du « frangin » dans une bagarre, complicité « naturelle », etc.

#### *Pauline : le triptyque « tapin, hôtel, défoncé »*

Pauline a eu une « enfance difficile » : alcoolisme des parents, attouchements sexuels, tentatives de suicide. Elle commence à se droguer à l'héroïne en shoot à l'âge de 15 ans, tombe « accro » quelques mois plus tard, puis se prostitue vers 16 ans et demi pour subvenir à ses nouveaux besoins financiers. Elle fume également du haschich, et consomme Tranxène et Roypnols quotidiennement. Initiée par des « copines de quartier », elle n'a pas commencé la prostitution de manière légale, mais en « agressant » le client, souvent avec l'aide de ses frères – tous les trois délinquants et toxicomanes. Pauline résume cet épisode de sa vie en trois mots : « tapin, hôtel, défoncé ». A 16 ans et demi, Pauline a été condamnée à 8 mois de prison ferme, pour avoir séquestré un client afin de lui soutirer de l'argent. Après six mois de détention, elle peut sortir de prison, à condition de partir en postcure à Marseille, ce qu'elle accepte. Elle tient 4 mois puis se sauve et recommence à se droguer et à se prostituer à Marseille, puis revient à Lille. Là, elle « réintègre » pour deux mois en prison, dans le cadre de la même peine. En 1997, elle est à nouveau incarcérée en détention provisoire pour vol avec violence, séquestration et escroquerie. En prison, elle passe le temps en essayant de « délirer », et réussit parfois à stocker assez de cachets délivrés par le médecin pour s'assurer

---

<sup>65</sup> Colin, 1997.

une « défonce » à l'œil. Elle espère « s'en sortir avec un an », mais a « conscience » que les délits reprochés sont « graves ». Son incarcération n'apparaît pas tant, au cœur de son récit, comme l'aboutissement d'une galère, que comme l'aboutissement d'une dérive délictueuse. En prison, elle souffre de la séparation familiale, et du manque de « son homme ». En sortant, elle a envie de partir pour la Belgique pour être hôtesse dans un bar, travail qui offre plus de protection que la prostitution. Pauline a 21 ans, et aurait aimé être puéricultrice.

Pour Pauline dont nous avons déjà évoqué la toxicomanie et la prostitution, la délinquance est assurément une affaire de famille, dans laquelle la fratrie joue un rôle essentiel<sup>66</sup>.

J'avais 16 ans. Voilà, j'avais trois frères, N., J. et M., et ils sont venus me voir et ils m'ont dit « Pauline, ça t'intéresse pas de, tu fais un client, tu le ramènes dans un coin, nous on te suit en voiture volée, et à partir de là, on s'occupe de lui ? ». Donc bon, naïve comme j'étais, j'ai dit oui. On l'a fait pendant un an, on prenait les clients, avec ma sœur, on les amenait dans un coin, je disais que c'était ma maison en face, mais en fin de compte c'était pas ma maison, donc je m'occupais un peu du client dans la voiture pour pas qu'il se doute, mes copains ils venaient, moi j'ouvrais les portes, et je prenais les clés, et eux ils commençaient à le séquestrer dans la voiture volée, le frapper et tout, lui demander son code, etc. Donc à l'âge de 16 ans, je suis tombée pour vol avec violence, séquestration avec armes, coups et blessures et cambriolage.

(Pauline, 21 ans, MA, 2<sup>ème</sup> détention, vol avec violence, séquestration, escroquerie, détention préventive, en détention depuis 7 mois).

L. Mucchielli<sup>67</sup> a proposé une synthèse des études qui mettent en question la place d'une famille dissociée dans la constitution de phénomènes de délinquance. Celles-ci ont montré un point essentiel : la décision d'intervenir dans la situation d'un mineur délinquant ne tient pas qu'à la gravité des infractions commises, mais également à la conception qu'a celui qui prend la décision de ce qu'est un « vrai délinquant » ou un « pré-délinquant ». Il suffit alors qu'un nombre conséquent d'intervenants estiment que les foyers brisés mènent à la délinquance pour que, effectivement, ce facteur guide leurs décisions et que les chercheurs trouvent ensuite un nombre plus grand de jeunes provenant de ces familles parmi les délinquants officiels. Cette idée donne un aperçu de la manière dont la notion subjective de l'engrenage peut trouver des prolongements objectifs ; ici, les effets et les causes d'un phénomène s'entrecroisent. On peut ainsi mieux comprendre pourquoi une rupture familiale peut être mise en avant dans l'interprétation d'un acte de délinquance, alors que l'engagement

---

<sup>66</sup> Voir également Rowe, Farrington, 1997.

<sup>67</sup> Mucchielli, 2001.

délinquant précède dans le temps cette rupture. La rupture familiale jouera en effet éventuellement sur la manière dont les instances de prise en charges éducatives, policières et judiciaires, vont non plus considérer les délits comme des « bêtises de jeunesse » sur lesquels il est plus sage de fermer les yeux, mais comme des actes qu'il est nécessaire de punir. D'un point de vue théorique, ces processus montrent que s'il existe bel et bien une délinquance « autonome », c'est-à-dire indépendante de l'étiquetage progressif du « jeune » comme « délinquant », cet étiquetage intervient néanmoins assez tôt, de manière diffuse et, sous son aspect judiciaire, sans doute crucial.

Quoi qu'il en soit, tensions, conflits et éclatements familiaux sont régulièrement évoqués pour expliquer le développement de la carrière délinquante. « Je regrette qu'on m'ait pas mieux guidé quand j'avais 16-18 ans, qu'on m'ait pas vraiment pris en main, qu'on m'ait pas poussé à faire les choses, plutôt que de dire des reproches, ou "dégage, vas dormir dehors", tu vois, du genre », dira l'un. Lionel met lui en avant les tensions avec son beau-père<sup>68</sup> :

C'est mon beau-père qui m'a mis dans la merde. Il m'a mis dehors à 16 ans. Il m'a dit « dehors ». On m'a viré de l'école et il m'a mis dehors. Et c'est comme ça que tout a commencé, j'ai dû me démerder, j'ai dû chercher du travail. Et j'ai goûté à l'argent bien, facilement, et voilà. Bon, après, j'ai travaillé quand même. J'ai travaillé au noir, j'ai travaillé pendant une petite année au noir, et après j'ai arrêté. De toutes façons, il attendait ça. De toutes façons, c'est simple, disons qu'il m'aime pas.

(Lionel, 22 ans, maison d'arrêt, 3 détentions, ILS, condamné, en détention depuis 14 mois).

Lorsque le père de François meurt, celui-ci profite d'une nouvelle liberté qui contrecarre le contrôle coercitif dont il était l'objet.

Tout ce qu'il disait de faire ci ou ça, moi je voulais faire le contraire. C'est peut-être pour ça. Je sais pas hein ! Je suis pas psychiatre ou j'en sais rien ou psychologue, j'en sais rien. Mais je pense que c'est ça en fait le point de départ.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

François définit donc deux types de conséquences de la mort de son père. D'abord une conséquence spécifiquement sociale : l'absence d'autorité lui permet de n'en faire qu'à sa

---

<sup>68</sup> Les recherches sur l'impact du divorce ont montré que celui-ci ne pouvait être analysé de manière univoque : ses effets sur l'enfant ou le jeune dépendent largement de la dynamique familiale dans lequel le divorce s'inscrit. L'existence d'un conflit entre les parents et la qualité des relations entre chacun des parents avec leurs enfants sont déterminants.



tête ; ensuite une conséquence davantage psychologique : ses activités délictueuses et plus encore sa toxicomanie seraient le résultat d'une souffrance dont la mort de son père serait à l'origine.

Ahmed propose une interprétation similaire, et éclaire ainsi un autre rapport subjectif à l'enfermement, selon laquelle l'incarcération constituerait une *pause d'une désorganisation interne* : « Depuis la mort de mon père, quand j'avais 17 ans, c'était en plein dans l'adolescence, donc à partir de là, ça a tout chamboulé. C'est ce qui a fait que je suis devenu délinquant. Ma mère, elle s'occupait pas de moi, elle s'en foutait carrément... Voilà. Trop de liberté ».

#### *Ahmed : de la désorganisation à la destruction*

Ahmed, issu d'une famille nombreuse, se « débrouille tout seul » financièrement depuis l'âge de 15 ans, âge auquel il a une voiture et un appartement. « Choqué » par la mort de son père, il ne se présente pas aux épreuves du baccalauréat. Il part travailler en Belgique comme préparateur chimiste, mais commet quelques escroqueries, vols d'entrepôts et autres cambriolages. Depuis 1987, il accumule les condamnations, notamment des peines de prison avec sursis. En 1995, il entre en prison pour cinq mois, pour vol qualifié. A peine sorti, il frappe un inspecteur de police au cours d'un contrôle banal ; il est à nouveau incarcéré. Au moment de l'entretien, Ahmed a achevé sa cinquième détention et participe à un stage « recherche d'emploi », réservé à des sortants de prison. Il décrit ses détentions comme une souffrance terrible : souffrance de *pouvoir penser* mais de *ne rien pouvoir faire*, souffrance de l'absence de soutien familial, souffrance d'être avec des gens qu'il n'aime pas, etc... Pourtant, durant toute sa détention, il s'occupe. Moniteur de sport, travailleur à la comptabilité, il est *respecté* de tous, et bénéficie de nombreux privilèges : grande cellule avec codétenus de son choix, cantine gratuite – le comptable lui donne un carton de denrées toutes les semaines, etc. Depuis sa sortie, il dit avoir d'énormes problèmes de communication, comme en témoigne la structure de son discours. Il dit avoir laissé une partie de lui-même en détention, notamment sa rationalité et son sens de l'humour. Il n'arrive pas à combler « ce trou de quatre ans » auprès de sa famille, pas plus auprès des employeurs. Il espère « reprendre pied dans la vie » petit à petit.

L'entretien avec Ahmed s'est déroulé dans le cadre d'un stage « recherche d'emploi », réservé spécialement aux sortants de prison ; l'événement de la mort de son père prend ici une inscription particulière dans son parcours.

En fait, moi, j'avais une vie normale. J'ai passé mon bac, j'ai suivi mes études comme tout le monde quoi. Je suis arrivé jusqu'en terminale, j'ai passé le bac...

Bon, il y a eu le décès de mon père, donc ça m'a un peu chamboulé. Pour pas trop penser, j'ai travaillé en Belgique. J'ai pas de problème de toxicomanie, j'ai jamais eu ce problème de vols et tout ça. Voilà. Ensuite concernant mes incarcérations, c'est dû à une sorte de dépression. Les médecins, ils prescrivent des médicaments, vous augmentez les doses et vous faites n'importe quoi, vous vous retrouvez en prison, vous vous demandez pourquoi vous vous retrouvez en prison. Et lorsque vous êtes incarcéré, là, c'est terminé. Une fois que vous avez mis un pied en prison c'est terminé. C'est terminé, vous voyez pas la vie de la même manière.

(Ahmed, 28 ans, stage emploi, 5 détentions, libre).

Au fil de l'entretien, Ahmed décrira très bien comment sa carrière délinquante était déjà largement entamée avant la mort de son père : argent facile, frime, flambe faisaient de lui une star du lycée ; il avait en outre déjà été condamné à quelques « petites » peines : amendes et TIG. Cependant, réduire la mort de son père à une auto-justification de ses activités délinquantes, une simple *technique de neutralisation*, serait perdre de vue qu'effectivement, la dépression et les traitements médicamenteux lui ont fait perdre toute précaution. Lui qui semblait habile et discret ne fait plus attention à rien. En témoigne son affaire pour délit de fuite, durant laquelle il mit « un coup de tête à un flic » pour un simple contrôle après un accident de voiture bénin. La mort de son père est donc véritablement un élément qui structure sa carrière délinquante et sa trajectoire carcérale, en tant qu'elle active le processus répressif, mais elle doit être appréhendée comme un rouage d'un engrenage plus que comme un déclencheur unique.

L'incarcération comme break d'une *désorganisation interne* constitue un type de subjectivation qui s'inscrit parfois dans une trajectoire individuelle d'enfermement marquée par le passage en hôpital psychiatrique.

De l'école primaire à l'école secondaire, c'est-à-dire le collège, ça s'est bien passé. Et puis ensuite, j'ai connu un moment tragique, c'est-à-dire la mort de mon père, et ça a tout remis en cause ma scolarité. Dès la première année de lycée, ça a foiré. J'ai fait une dépression quoi. Une grosse dépression on peut dire et j'ai été plusieurs fois interné en psychiatrie quoi. J'étais en BEP, je balançais les bureaux par les fenêtres, c'était vraiment... J'ai un passé violent. Pour moi je l'explique par rapport à la mort de mon père parce que j'avais plus d'autorité chez moi, j'étais plus serré comme il faut.

(Abdelkader, 28 ans, une détention et trois séjours en hôpital psychiatrique, vol avec violence (+divers), 6 mois en détention préventive puis départ en stage emploi).

## *1.4 L'exclusion scolaire*

### **1.4.1 De l'exclusion de l'école... à l'école de la rue**

Le processus d'exclusion scolaire, comme étape fondamentale de la relégation sociale, joue assurément un rôle important dans l'essor et le développement des activités délinquantes : en se démocratisant, l'école est paradoxalement devenue le lieu où le destin social se forge plus durement que jamais<sup>69</sup>.

C'est en sortant du collège, en troisième, j'avais plus rien, j'ai essayé de m'inscrire dans des lycées professionnels, on m'a pas acceptée, et tout. Après, j'ai fait une formation, j'ai été exclue à cause d'une bagarre. C'était une formation, je sais plus quoi, je suis restée que trois jours (elle rit). Et après comme je galérais, je faisais rien de mes journées, c'est là que j'ai fait des conneries ; parce que j'avais un très mauvais dossier au niveau comportement, et au niveau notes.

(Sadia, 20 ans, maison d'arrêt, 4<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers), condamnée, en détention depuis 1 mois).

Une fois reléguée, Sadia elle commence à faire des « conneries », par opposition à l'époque antérieure, où elle faisait « vraiment des toutes petites conneries », c'est-à-dire des petits vols dans des magasins. Fouad confirme le processus :

J'avais un niveau BEP, dans le bâtiment, maçon, c'est bien, et puis de là, je l'ai même pas eu, enfin j'ai arrêté. J'en avais marre. J'avais pas envie d'aller à l'école. À quoi bon d'aller à l'école ? Je trouvais que c'était ridicule, je préférais délirer de mon côté, aller chercher l'argent où il fallait. Et puis j'avais de l'argent qui rentrait, je m'amusais bien, j'avais une petite copine, c'était la belle vie, pas la belle vie, mais enfin... Et c'est après que je me suis rendu compte « putain, si j'avais pu aller à l'école ! »

(Fouad, 30 ans, maison d'arrêt, 5<sup>ème</sup> détention, ILS, détention préventive, en détention depuis 13 mois).

Les logiques d'argumentation de Fouad, se chevauchent, se contredisent. Il semble arrêter l'école à la fois par échec et par choix, entrer dans la délinquance positivement, par désir d'avoir une belle vie, et, enfin, regretter ces différents choix en les reléguant au niveau des possibilités : « ah, si j'avais pu... ». Ces contradictions sont le signe des processus d'entrée dans la délinquance, qui sont, dès le départ, un mode d'intégration dans un milieu et une

manière de « s'en sortir », mais aussi simultanément une réaction à l'exclusion d'une « sphère normative », symbolisée ici par l'école. Ce double mouvement trouvera des prolongements essentiels plus loin, lorsque nous analyserons les processus en cours lors des sorties de prison.

#### 1.4.2 Les écoles spécialisées : se retrouver entre pairs

Des régulations institutionnelles peuvent être tentées par des éducateurs : ceux-ci sont la plupart du temps, à ce stade de la trajectoire carcérale, considérés comme sympathiques, mais n'influent en rien sur les activités délinquantes de celui qui est pris en charge. Les écoles spécialisées ne sont pas seulement des filières d'exclusion scolaires : elles sont également des écoles de la délinquance, un premier regroupement autoritaire qui facilite l'émulation entre pairs, l'échange de techniques.

Le directeur il m'a renvoyé. A partir de ce moment, j'avais 15 ans et demi, je savais plus qu'est-ce que c'était une école normale. Moi on m'a, on m'a dit « oh celui là, il part dans le mauvais chemin et ben on va le mettre dans un établissement spécial ». En fait, ça s'est empiré, mon cas, parce qu'il faut savoir que dans cette école, vous allez rencontrer que des gens comme vous. Des gens à problèmes qui se font expulser des autres écoles. En fait, c'est une école à problèmes, c'est une école qui fait partie de la juge. C'est la juge qui place les mecs là. Se retrouver avec les mêmes personnes, vous faites un grand bond pour la délinquance. C'est pas le milieu qu'ils auraient dû me mettre parce qu'en vérité, après l'école, on repartait chez nous et on se regroupait entre nous ; on était déjà là pour des vols ou des conneries, et on regroupait les gens comme ça. Tous les soirs il se passait une connerie en réalité quand on revenait de l'école.

(Daniel, 27 ans, maison d'arrêt, 5<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers, avec violence), détention préventive, en détention depuis 5 mois).

Galère, toxicomanie, tensions familiales, exclusion du monde scolaire, ces processus constituent le premier pan de l'*inéluclabilité* de l'enfermement au cœur des récits d'engrenage.

---

<sup>69</sup> Dubet, Martuccelli, 1996.

## 2/ Trajectoire carcérale et détention

---

Loin des considérations sur la peine et la réinsertion, l'étai répressif se resserre et une logique d'assignation, second pan de l'engrenage, aboutit à une première détention. La description de cette logique d'assignation, qui, de fait, cible des catégories spécifiques de délinquants, permettra ensuite de saisir la *routine carcérale* à laquelle elle laisse place, et la spécificité d'un *monde social* en construction, assurant une continuité de l'existence par-delà les murs.

### 2.1 Logique d'assignation

Le parcours pré-carcéral de François évoque incontestablement une situation qui définit l'incarcération comme *inéluclable* : routinisation des contrôles, logique d'assignation progressive<sup>70</sup>, multiplication des arrestations, ritualisation des confrontations, accumulation des condamnations telle que François ne peut en dresser un bilan précis. L'incarcération viendra marquer davantage un trop plein de récidive qu'une aggravation qualitative des délits. Les vols divers liés à ce mode de vie ne restent pas impunis. Le débit avec lequel François décrit l'accumulation des peines en milieu ouvert, telle une rengaine symptomatique des marquages rituels répressifs du toxicomane-voleur, montre comment la répression s'avère incapable de mettre un terme à ses activités parce qu'elle le stigmatise sans lui donner les moyens de changer de vie.

Quand t'es mineur, que tu fais des vols à la roulotte ou... bon, un cambriolage comme ça de temps en temps, ils vont te mettre du sursis, du sursis, du sursis, mise à l'épreuve, semi-liberté, ceci cela, quoi, des TIG... Mais dès que t'arrives majeur, ils oublient toutes tes affaires mineurs, tout ton sursis mineur, il s'en va en fait, mais une fois que tu passes devant eux majeur, ils t'ont pas oublié eux. Et là, c'est foutu quoi. Là directement, on va en prison, en général.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

---

<sup>70</sup> Dans le même sens, C. Carra, qui a étudié le rôle des régulations institutionnelles dans la construction de la délinquance juvénile, a montré comment la prison pouvait apparaître comme un aboutissement ultime de la logique mise en œuvre par les professionnels en orientant le mineur vers des institutions de plus en plus spécialisées dans la gestion de la délinquance (1998, 146-149).

L'extrait suivant montre la banalisation de ces arrestations : elles sont courantes, se ressemblent toutes – l'utilisation de l'imparfait : « ils venaient », je « repartais » montre comment Fouad semble revivre plusieurs fois le même scénario – et n'ont aucune conséquence sur ses activités délinquantes. Nombreux sont ceux qui affirment « ils ont attendu que je sois majeur » : les condamnations ne sont pas perçues par les justiciables comme des tentatives de leur faire prendre une autre voie, et, symboliquement, l'incarcération constitue plutôt une note finale d'une addition salée.

Mes premiers ennuis avec la justice, c'était mineur. Mais je rentrais pas en prison. C'était beaucoup de vols à la roulotte, et des vols à la tire. C'était ça les plus gros trucs que j'avais. Mais je rentrais jamais en prison. Plusieurs fois, j'ai été relâché, mes parents, ils venaient me chercher au commissariat, et voilà, je repartais, et ils attendaient le jour où j'étais majeur. Et j'ai eu 18 ans, la première convocation, j'ai pris un an dont 6 mois de sursis. Ils m'ont fait payer pour tout ce que j'avais fait en mineur.

(Fouad, 30 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, ILS, en détention préventive depuis 13 mois).

Se faire attraper par la police est une éventualité dont les « galériens » semblent parfaitement conscients. Le but est d'être le plus prudent possible, de retarder l'échéance, mais quand on se fait prendre, c'est qu'il devait en être ainsi. Un fatalisme guide donc le discours de nombreux interviewés. Au jeu du « chat et de la souris », la souris ne peut pas toujours gagner. « On peut prendre ça comme un jeu quoi. On s'est fait prendre, c'est tout quoi. On gagne ou on perd, c'est tout, on est pris, on est pris ».

## ***2.2 Première expérience carcérale***

C'est dans ce cadre général qu'il faut appréhender les premiers rapports à l'enfermement carcéral de ces galériens. L'incarcération ne vient pas consacrer une faute qui marquerait l'accès à un sentiment de culpabilité et le début d'une préparation à une « réinsertion » quelconque, elle vient plutôt prolonger une trajectoire de galère. Lionel va plus loin, et souligne, presque malgré lui, le caractère « normal » du passage en prison.

*La découverte de la prison, ça s'est passé comment pour toi ?*

Ça va. Normalm... Bon, je suis arrivé, il y avait des gens que je connaissais, ils m'ont expliqué un peu le système intérieur, et de là après une semaine, deux semaines, et après ça y est, on s'introduit, et après c'est bon, on s'habitue.

(Lionel, 22 ans, maison d'arrêt, 3 détentions, ILS, condamné, en détention depuis 14 mois).

Ce « normalement » ravalé est lourd de significations. Il consacre la présence pré-carcérale de la prison dans les vies des galériens : la prison fait partie intégrante d'un *monde social* dont il reste à décortiquer les différentes caractéristiques, et la trajectoire carcérale est comparée, au cours des discussions, à celle des autres, en fonction d'un schéma biographique « normal ».

### 2.2.1 Un petit monde

Là, l'opposition *intra muros* et *extra muros* s'amenuise si l'on veut bien considérer quelques critères spécifiques. Considérons d'abord le réseau de sociabilité du jeune délinquant. Celui-ci n'est pas, comme Lionel le suggère plus haut, brisé par l'incarcération, il est au contraire prolongé, affiné. Une contrainte carcérale pour ces jeunes délinquants est précisément de devoir, qu'ils le veuillent ou non, entretenir des relations avec les autres compagnons de galère, condition *sine qua non* d'une amélioration du quotidien.

François décrit ainsi une arrivée en détention « classique », pour ensuite s'en démarquer, et pointer l'importance, pour son « intégration carcérale », de ses connaissances antérieures.

La première fois, c'est la galère. Tu connais pas vraiment comment ça marche la prison, lequel surveillant tu peux lui demander ça, quel service, lequel surveillant vaut mieux rien lui demander, comment tu peux faire pour aller voir le brigadier, l'assistante sociale, ou l'infirmière. Quand tu sais pas tout ça, ben déjà tu travailles pas, parce que tu sais même pas que tu peux travailler (il rit), donc tu restes en cellule, t'oses pas trop aller en promenade, tu te demandes comment ça va être. Bon, moi c'était pas le cas parce je savais qu'il y avait des types que je connaissais, donc forcément quand t'arrives, t'as rien, tu vas voir les gens que tu connais pour avoir qu'est-ce que t'as pas justement. Donc moi, je suis sorti, je connaissais assez de monde, donc j'ai pas eu de problème. J'ai jamais eu de problème ici, question bagarre ou ceci cela pour quelqu'un qui voulait prendre mes baskets, ou mon blouson, ou je sais pas quoi.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Les analyses de P. Bouhnik et S. Touzé, consacrées à l'analyse des systèmes de vie de toxicomanes séropositifs et multirécidivistes pénitentiaires, sont ici essentielles.

Les liens entre la prison et leur quartier préexistent à la première incarcération. (...) Bien avant d'entrer en détention, ils avaient connaissance des expériences de leurs copains. Ils se

côtoyaient, ils en parlaient. Les rapports entre la prison et l'extérieur ne sont pas si étanches qu'on l'imagine. (...) Ceux qui n'étaient pas encore passés par cette expérience n'ignoraient pas tout : "je savais déjà de dehors", disent tous ceux que nous avons rencontrés, en évoquant leur première incarcération. (...) Au moment de leur première entrée, elle était déjà perçue comme inhérente à leurs prises de risque, comme une suite probable du cycle de confrontation à la police et à la justice. Elle est très tôt dans leur environnement spatial et relationnel, bien avant qu'ils n'y rentrent. La circulation permanente des personnes entre le dedans et le dehors introduit une régulation dans le fonctionnement des sociabilités du quartier<sup>71</sup>.

Ces connaissances permettent notamment d'atténuer le choc et la rupture de l'entrée en détention, comme en témoigne explicitement Fabien.

Je suis arrivé dans la prison, tout de suite il y avait un gars que je connaissais qui était de mon coin, donc tout de suite, ça va. Ça fait deux mois que je l'avais pas vu, et en plus lui il était tombé en prison alors que moi j'avais volé avec lui, et lui il avait pas moufeté. Donc tout de suite, c'était rassurant, tu vois. Il est venu, il m'a dit « tiens, des cigarettes, tiens du café, ceci cela ». T'arrives, bon t'es un peu dégoûté, et puis boum, tu rencontres un copain à toi, donc tu vois, ça va vite, tu te mets vite dans le bain, c'est même pas traumatisant. T'as pas forcément pris une grosse peine, ça passe assez vite. Le plus qui sont malheureux en fait, c'est tes parents, c'est pas toi.

(Fabien, 29 ans, une dizaine de détentions, libre).

Par comparaison, Pierre, qui avait un réseau connaissances moins structuré, et surtout parce qu'il fut incarcéré pour la première fois en Belgique alors qu'il vit en France, n'a pas eu les appuis nécessaires pour éviter un racket.

T'arrives, tu connais personne, et ils sont tous autour de toi, parce qu'ils savent que t'es un petit arrivant. Petit jeune, petit arrivant, on peut croquer. Moi, c'était ça. Le racket, tout. En Belgique, je suis tombé sur des quartiers Bruxelles, Liège, tout ça. C'est comme ici, ils se connaissent tous, de Lille, Roubaix, Tourcoing. Donc j'arrive dans la promenade, ils sont une dizaine... Quand t'es seul... Donc tu vis dans la peur, quelque part. Après, tu sais comment ça marche, tu connais le système. La deuxième fois, si il y en a un qui vient, tu lui fais comprendre qu'il est mal tombé.

(Pierre, 35 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 15 mois, libération proche).

---

<sup>71</sup> Bouhnik, Touzé, 1996, 330-331.



## 2.2.2 Apprendre l'incertitude du temps de détention

François va faire, lors de sa première incarcération, l'expérience de l'adage « la prison, on sait quand on rentre, on sait pas quand on sort ». Cette réalité sociologique de l'*incertitude du temps de détention* vient rompre ici avec l'idée reçue de la prison comme un lieu d'exécution d'une peine précise où l'on pourrait définir un programme d'insertion spécifique. Le temps carcéral ne bée pas seulement de par son contenu vide dont la seule vocation est de passer, il se délite dans ses contours mêmes, et cet état de fait dépasse largement la condition des nombreux individus emprisonnés sous le statut de la détention préventive<sup>72</sup>.

Comme j'étais venu que pour quatre mois, au bout de 45 jours, t'as le droit de demander une permission pour sortir. Ils m'ont donné la permission, je suis parti. A peine je suis revenu, le greffe, à peine revenu, il me dit « Monsieur D., j'ai 6 mois pour vous là, il faut signer ». Je le regarde, je savais même pas ce que ça voulait dire... Je fais « ben c'est quoi ? », il me dit « vous avez six mois de plus à faire ». Je fais « comment ? ». Il me dit « ben oui, je les avais avant que vous partiez en permission, mais je voulais être sûr que vous rentrez ».

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Vieilles affaires, nouvelles affaires, grâces et remises de peines conditionnées à la résignation et à la docilité carcérale, les ressorts de la durée de détention trouvent aussi bien leur source dans des activités policières et judiciaires que directement pénitentiaires. Cette incertitude du temps de détention n'est bien sûr pas limitée à la première incarcération, mais c'est là que le primaire va en prendre... toute la mesure. Ces phénomènes s'inscrivent dans le contexte plus général de l'*incertitude institutionnalisée* qui caractérise la maison d'arrêt<sup>73</sup>, dont nous serons amenés à développer d'autres aspects. Gaston exprime à son tour cette incertitude radicale<sup>74</sup> :

---

<sup>72</sup> L'analyse quantitative du temps carcéral s'avère en effet d'une grande complexité. L'étude menée par M. D. Barré, P. Tournier, et B. Leconte (1988) sur les temps de détentions homogènes éclairent les discours recueillis, traduisant une vie en détention basée sur l'attente incertaine ; en effet, à une affaire unique peuvent correspondre, du fait de la procédure, plusieurs temps de détention homogène ; à l'inverse, le même temps de détention peut recouvrir plusieurs affaires.

<sup>73</sup> Le terme provient de Peters (1976), pour caractériser l'attribution discriminatoire de mesures de libérations conditionnelles au cours de l'exécution de longues peines qui plongent ceux qui sont susceptibles d'en bénéficier dans l'incertitude la plus complète. A.-M. Marchetti (2001, 367-381), décrit des processus similaires. Ph. Combessie (2001, 45), en englobant la description d'autres situations sous cette notion, en étend le champ. Nous nous approprions cette extension.

<sup>74</sup> En ce sens, l'enfermement carcéral a quelque chose à voir avec le pouvoir absolu, tel que l'envisage P. Bourdieu : « Le pouvoir absolu est le pouvoir de se rendre imprévisible et d'interdire aux autres toute anticipation raisonnable, de les installer dans l'incertitude absolue en ne donnant aucune prise sur leur capacité de prévoir (...) L'attente est une des manières privilégiées d'éprouver le pouvoir, et le

Je dois sortir le 21 avril, le 21 avril au matin, ils sont capables d'arriver, de dire « tiens, tu signes ton mandat de dépôt, maintenant tu vas là-bas, et puis t'attendras d'être jugé ». Il vaut mieux le dire tout de suite, mais normalement, je pense pas que je vais être en mandat de dépôt. Et pourtant, je sors le 22 avril, avant le 22 avril, il peut tomber un mandat de dépôt, donc je vais rester là. Et il peut me tomber aussi que je sors, et qu'au tribunal, l'affaire elle passe, et que je reprends une peine. Tant que je serais pas derrière la porte, je suis pas sorti, ça c'est clair.

(Gaston, 23 ans, MA, 1<sup>ère</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 4 mois).

## ***2.3 La construction d'un monde social par-dessus les murs***

### **2.3.1 Prison et quartier : routine, continuité, symbiose**

François fait un « break » consistant lors de sa première détention : 10 mois en prison lui ont permis de se « refaire une santé ». Mais le sevrage ne signifie pas un arrêt définitif de la consommation. En sortant, François « retape » de l'héroïne immédiatement et ré-enclenche un cycle de délinquance.

Ça redémarre comme ça à chaque fois. Juste une après. C'est une après c'est deux, parce qu'au début, c'est toujours comme ça. T'en fait un vite. Tu vois quoi, tu vas acheter juste une dose, tu vas la prendre, et après tu vas rencontrer quelqu'un, et il va dire « Ça fait longtemps que je t'ai pas vu, viens, je vais t'inviter à taper quelque chose ». Toi, tu viens de taper, tu vas te faire « ben merde, maintenant que j'ai tapé, je peux bien m'en taper une deuxième aujourd'hui et demain j'arrête ». Et le lendemain tu recroises quelqu'un d'autre et ainsi de suite. Et une fois que t'en as besoin après, il y a plus personne qui te donne rien. Et là, c'est reparti, t'es obligé de te re-procurer de l'argent.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Tout se passe comme si l'incarcération intervenait lorsque l'acteur dépendant n'arrivait plus à gérer sa consommation qui devenait trop importante et trop dangereuse ; et tout concorde à ce qu'il en soit ainsi. La consommation augmentant, le futur détenu n'arrive plus à respecter les règles de prudence élémentaires, et, alors qu'il sent qu'un *break* lui est maintenant vital, il se

---

lien entre le temps et le pouvoir (...) L'attente implique la soumission : visée intéressée d'une chose hautement désirée, elle modifie durablement, c'est-à-dire pendant tout le temps que dure l'expectative, la conduite de celui qui est, comme on dit, suspendu à la décision attendue » (Bourdieu, 1997, 270).

laisse complètement aller à la dérive : le rythme de consommation s'emballé, et l'incarcération vient marquer une pause après une accélération et un crescendo dangereux<sup>75</sup>.

Les deux premiers mois, je vous raconte pas l'état où j'étais. J'étais affreux. J'étais en manque grave. J'ai jamais eu un manque comme ça. Je souffrais à mal dormir pendant une quinzaine de jours à fond, mais pendant un mois et demi, j'avais encore des séquelles. Ensuite, je suis rentré dans le bain comme tout le monde parce que ici on n'a pas le choix. Et puis maintenant je fais ma petite vie en prison, et puis voilà. J'essaie de pas y penser, et puis ça passe.

(Fouad, 30 ans, 5<sup>ème</sup> détention, ILS, en détention préventive depuis 13 mois).

Mais la pause n'a qu'un temps et la même rengaine semble, à ce moment de la trajectoire carcérale, inlassablement recommencer à la sortie de prison. La « rechute » dans la drogue et/ou la récidive – entendons ici la reprise d'activités délictueuses – est rapide, voire immédiate. P. Bouhnik et S. Touzé<sup>76</sup> ont cherché à déterminer comment, pour des usagers d'héroïne, une incarcération ou une série d'incarcérations s'intègre dans un système de vie. Le cycle d'emprisonnement s'inscrit alors dans la continuité d'un mode de vie à risques, et les temps subjectifs de l'incarcération, selon la nature de son inscription particulière dans la carrière délinquante et toxicomane, peuvent être vécus comme *un frein à l'emballé* des consommations de drogue. Les auteurs montrent que la prison n'est pas vécue comme un temps à part du système de vie des usagers de drogues dures, mais au contraire que c'est à cette occasion qu'ils se confirment dans leurs orientations « déviantes », alors même qu'ils se donnent parfois l'illusion de pouvoir en sortir. Les forces qu'ils récupèrent, grâce au temps de sevrage forcé, leur permettent d'ajuster, de réguler leurs pratiques. Le rapport au corps est ici essentiel.

Quand on sort de prison, on est tout frais, on est en forme, bien, musclé, parce que le mec était sportif en prison (silence). Quand vous sortez, vous êtes bien, mais vous voyez des gens qui sont déjà dans la galère et vous re-traînez avec eux parce que c'est votre milieu, c'est vos copains. Avant de rentrer en prison, vous traîniez avec eux, vous viviez dans le quartier, je peux pas les renier. Si j'ai toujours retombé en prison c'est en rapport à la came. Je restais des, 5 mois, 6 mois dehors, le temps de bien se re-dégrader, et c'est la prison qui me met un frein à main quoi. Ils envoient en prison, on se refait une santé, mais après ça recommence.

Daniel, 27 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers, avec violence), en détention préventive depuis 5 mois.

---

<sup>75</sup> *A contrario*, nous aurons l'occasion de détailler plus loin les possibilités de poursuivre sa consommation *intra muros*.

<sup>76</sup> Bouhnik, Touzé, 1996.

La *routine carcérale* prend ici corps au sein d'une *régulation d'une toxicomanie problématique*. La dynamique d'un va-et-vient régulier aboutit au fait que les différences entre quartier et prison s'amointrissent : prison et quartier forment un *monde social*<sup>77</sup>. La citation suivante est particulièrement éclairante à cet égard. Alors que nous discutons de son dernier procès, François, se remettant en situation, me mimait toutes les parties en présence, prenant tour à tour les tons, expressions et attitudes du juge, de l'avocat commis d'office, etc. Dans cette scène reconstruite, il rappelait le système de défense qu'il tenait devant le juge :

(François interpelle un juge virtuel : celui de son dernier procès) « Vous allez me remettre en prison, vous allez me remettre là où j'ai tout fait pour éviter d'y aller, pour pas rencontrer les gens que je veux plus rencontrer justement ». Parce que même mon quartier et tout ça, j'y mettais plus un pied.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Revenir en prison, c'est là retrouver les copains du quartier qu'il veut éviter : les quartiers de la prison – l'aile D, l'aile A – et la prison que forme le quartier de la cité s'assemblent symboliquement.

C'est une routine. Quand tu viens la première fois ici, ça te choque, ça te calme même, je vais te dire. Mais après, ils te plombent et ils te plombent encore. Même tous les surveillants, quand ils me voient, je les connais, c'est une routine ; c'est bidon leur truc. C'est grave.

(Justin, 23 ans, MA, 11 détentions, vol de voiture, délit de fuite, coups et blessures, condamné à 3 ans, en détention depuis 13 mois).

François détaille également la *porosité de l'information* entre quartier et prison – symptomatique d'une porosité des murs plus générale<sup>78</sup>, centrale pour comprendre la symbiose symbolique entre quartier et prison.

Toutes ces nouvelles-là [référence à une discussion antérieure à propos des « affaires » et overdoses], ça va très très vite. T'as pas besoin du journal. Déjà même moi en étant enfermé ici, j'apprends des nouvelles de dehors, pourtant il y a personne qui vient de dehors ou quoi, c'est pas des types de dehors... Je sais pas, ça

---

<sup>77</sup> Strauss, 1992, 269-282. L'utilisation du concept de *monde social* implique, entre autres, l'existence de quatre éléments essentiels. D'abord une activité *primaire*, caractérisée ici par la délinquance diffuse, banalisée et généralisée. Ensuite les *sites* où se déroule l'activité primaire ; ici, ce sont à la fois le quartier et la prison. Le troisième élément est constitué par les *technologies* que sont les différentes techniques délinquantes. Enfin une *organisation* qui développe telle ou telle activité, qui se recoupe ici avec le *site-prison*.

<sup>78</sup> Nous systématisons plus loin cette porosité. Voir *Murs poreux, murs étanches*.

parle ça parle, et t'entends. T'entends parler de ton quartier, qu'est-ce qui s'est passé là, là, là.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Ce sont d'abord les va-et-vient incessants de différents acteurs participant aux mêmes réseaux d'interconnaissance qui assurent cette porosité. Les rapports prison/quartier prennent dans le cadre de la *routine carcérale* la forme d'un turn-over qui permet la circulation de l'information sur les événements notables en prison comme dans le quartier :

La plupart du quartier, ils sont tous là. Enfin je parle des mecs qui sont toxicomanes comme moi, hein. Les copains que en gros, j'ai déjà fait des trucs avec eux, des cambriolages, et tout. La plupart du temps, on se revoit ici. Moi j'arrive... deux trois mois après, j'en vois un rentrer, après il y en a un autre qui arrive...

(Justin, 23 ans, MA, 11 détentions, vol de voiture, délit de fuite, coups et blessures, condamné à 3 ans, en détention depuis 13 mois).

Ce turn-over permet un regroupement en cellule. Justin le décrit : « C'est des cellules de trois, on se met à trois copains dans une cellule, et puis on fait la peine comme ça ». Le parloir est aussi un autre moment propice à l'échange de ce type d'informations. La citation suivante permet de découvrir une hiérarchie des « sujets de conversation qui valent la peine », au sein de laquelle les affaires pénales et les mises sous écrou des membres du réseau de connaissance « du quartier » tiennent une bonne place.

Aux parents, vous avez honte, quand même un peu au parloir. Mais y a rien d'autre à dire. Avec les parents, vous parlez pas des personnes ici. Ma mère elle connaît certains copains à moi qui sont ici aussi mais elle me pose pas de questions sur eux. Alors ses conversations, elles reviennent toujours au même. C'est qu'est ce qu'elle a fait la semaine : qu'est ce qu'elle a pu acheter, elle a été voir des gens, ceci cela, la vie normale pour eux quoi. Mais tous les samedis répétés, c'est le même. Mais mon frère, il y a pas longtemps qu'il vient au parloir, c'est plus intéressant parce que là on discute un peu de tout, vous voyez. D'ici de dehors, des gens, vous voyez. On mélange un peu tout quoi. Admettons, je vais dire « ouais, untel il est rentré pour telle affaire », si c'est une affaire bidon, ou si c'est une affaire grave, on discute de la personne, vous voyez. En fait ça fait passer le temps un peu dans le parloir et y a un sujet de conversation.

(Daniel, 27 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers, avec violence), détention préventive, depuis 5 mois).

La *routine* prend divers aspects. François, qui au fil de ses incarcérations est devenu SDF<sup>79</sup>, a besoin d'entrer dans divers lieux pour dormir, éventuellement pour voler. Pour ce faire, les « passe PTT » sont très utiles : ils permettent d'ouvrir un grand nombre de portes sans

effraction et sans grand effort. L'habitude des arrestations et des mises en détention l'ont rendu prudent, et il a trouvé le moyen de ne pas perdre cet outil précieux :

*Le passe PTT, tu l'as volé ?*

Non, non, je l'ai eu. Pratiquement tous les voleurs, ils en ont un. Ceux qui l'ont pas, c'est parce que c'est pas des bons voleurs (il rit). Non, sérieux, je m'en fous, ils peuvent me le prendre, je m'en fous. J'en avais une fois un, j'avais pas fait de double, ils me l'ont pris, je crissais. Quelques jours après, j'en ai eu un autre, j'ai fait des doubles et des doubles et des doubles et j'en ai mis partout. Ça fait qu'ils peuvent me le prendre, je vais à tel endroit, je me prends pas la tête. Donc j'ai prévu le coup, parce que c'est trop utile pour moi. Même si c'est pas pour voler, je m'en fous, mais pour moi-même trouver un endroit pour dormir ou quoi, c'est très utile.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

L'habitude de parer aux effets néfastes de la détention est palpable également lors de la mise sous écrou. Décrite par les détenu(e)s comme une période difficile d'appauvrissement économique<sup>80</sup>, il est nécessaire d'être organisé pour éviter le pire. Dès qu'il est arrêté, François négocie, avec les policiers qui l'ont arrêté, le droit d'appeler sa mère pour qu'elle lui rapporte du linge. Il peut ainsi éviter un début de détention difficile sans vêtements de rechange. La routine et l'habitude du va-et-vient permanent se décline donc autant *extra muros* qu'*intra muros*. François a, par exemple, trouvé une occupation en détention qui constitue maintenant pour lui un moyen habituel, routinier, de passer sa peine. « Là j'ai repris un stage, quoi, le même que d'habitude là, l'aluminium. Le stage d'aluminium. Pour passer le temps, pour penser à autre chose surtout ». La manière dont il « fait sa cellule » est elle-même symptomatique de ce processus.

Je suis déjà arrivé dans des cellules, en étant arrivant, les autres, ça faisait déjà 3, 4, 5, 6 mois qu'ils étaient dans leur cellule... une porcherie. Une porcherie. Je suis obligé d'arriver et de faire le ménage tout de suite. Et après moi j'ai l'habitude, je leur dis « ça va comme ça, ça va comme ça », si le ménage il est pas fait tous les jours, ça va pas. C'est chacun son tour il fait le ménage tous les jours, ou si t'as du courage il le fait deux jours, et puis c'est tout.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

---

<sup>79</sup> L'incarcération apparaît ici comme un mode de gestion de l'itinérance. Voir Laberge, Morin, 1997.

<sup>80</sup> Pour des données objectives sur cet appauvrissement, voir Marchetti, 1997, 131-140.

### 2.3.2 Continuité du rapport aux autorités répressives

L'unité symbolique entre prison et quartier résulte également d'un même rapport aux autorités répressives. C. Faugeron avait souligné qu'il faudrait construire une réflexion plus poussée sur les ressemblances et les différences de la gestion de la question sociale dans les « banlieues » et en prison, pour pouvoir délimiter plus précisément ce qui est spécifique de la gestion de la pauvreté en général et de la gestion de la pauvreté en prison<sup>81</sup>. La remarque nous semble fondamentale : les formes pratiques du contrôle social, ainsi que les réactions qu'elles suscitent, relèvent, de part et d'autres des murs, du même ordre.

A l'extérieur en effet, les « problèmes de sécurité » se dissocient de l'ensemble des autres *risques* sociaux, et le souci de sécurité devient une fin en soi<sup>82</sup>. Les nouveaux *territoires privilégiés du contrôle social*, caractérisés par une coexistence spatiale d'un taux de criminalité plus élevé que sur l'ensemble du territoire et d'une surveillance accrue<sup>83</sup>, sont le cadre privilégié d'une nouvelle *proximité de contrôle* policier, spatiale et temporelle, redoublée par une volonté d'accélération des procédures judiciaires<sup>84</sup>. A l'intérieur de la prison, la production de l'absence de désordre relève d'une gestion des risques qui vise non pas à produire un cadre compatible avec une logique de réinsertion, mais plutôt à maintenir les illégalismes à un niveau « acceptable », c'est-à-dire qui ne compromet pas l'objectif de contentions des détenus.

Surtout, la détention est traversée par ce que Goffman<sup>85</sup> a nommé les *techniques de ricochet* : l'acteur est dépossédé des modes habituels de défense – qui sont systématiquement retournés contre lui –, notamment collective. Cette dépossession produit des modes de protestation extrêmes, tels les atteintes au corps, dont les analyses de Bourgoïn<sup>86</sup> et Roux<sup>87</sup> montrent bien la portée contestataire et revendicatrice<sup>88</sup>. Ainsi, du quartier de vie au quartier pénitentiaire se dessinent également une continuité des rapports avec les autorités répressives, policiers d'un côté, surveillants de l'autre. Ce qui est défini comme « un jeu du chat et de la souris » avec la

---

<sup>81</sup> Faugeron, 1996, 37-38.

<sup>82</sup> Mary, 2001.

<sup>83</sup> Crawford, 2001.

<sup>84</sup> Cartuyvels, Mary, 2002.

<sup>85</sup> Goffman, 1968.

<sup>86</sup> Bourgoïn, 2001.

<sup>87</sup> Roux, 1997.

<sup>88</sup> Voir plus loin *La mécanique du temps vide*.

police à l'extérieur relève des mêmes *ruses*, *vices* et *tactiques* mises en œuvre en détention pour contourner les contraintes carcérales et améliorer son quotidien. D'un côté comme de l'autre, *c'est l'immédiateté de la marge de manœuvre qui caractérise l'organisation de la vie quotidienne*<sup>89</sup>. C'est ici que l'affirmation récurrente des détenus selon laquelle « la prison, c'est comme dehors » prend un sens dont il faudra poursuivre l'analyse du contenu sociologique.

## ***2.4 De l'emballlement***

Commence ici une nouvelle étape du parcours biographique de François. A nouveau incarcéré, en 1995, il restera cette fois-ci deux ans en prison. Cette nouvelle détention apparaît comme un tournant de l'existence, un *turning point*<sup>90</sup> de sa trajectoire.

### ***2.4.1 Une détention turning point***

Ce *turning point* est caractérisé par quatre phénomènes : la longueur de la détention, qui caractérise un changement de rapport à l'enfermement ; les tentatives de sortie de galère qui suivent cette détention ; une accélération du processus de désaffiliation, enfin, les échecs et les retours plus rapides encore en prison. Détaillons.

Je venais de faire une peine de deux ans, fermes, entiers quoi, deux ans pleins, et ça m'a fait réfléchir parce que j'étais habitué à des petits 6 mois, 4 mois, huit mois, donc ça passe assez vite encore. Quand tu fais deux ans pleins, ça te travaille dans la tête beaucoup plus. Moi, je m'étais dit « je sors, j'arrête les conneries ».

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Le facteur « récidive », ou l'évolution des délits, entraîne une plus longue détention liée à une peine prononcée plus sévère. Un processus d'*emballage* enraye la situation de *routine carcérale* durant laquelle un mode de vie se dessinait autour de petites peines s'enchaînant à des rythmes réguliers.

---

<sup>89</sup> Voir plus loin *L'ordre négocié* pour une description détaillée de ces dépossessions et tactiques.

<sup>90</sup> Voir Hughes, 1996.



Différentes tentatives d'arrêt de trajectoire peuvent intervenir après une incarcération d'emballlement. Nous détaillerons ces tentatives dans un paragraphe spécifique. Celles-ci passent essentiellement par des tentatives d'arrêt de la carrière toxicomaniaque et par l'acceptation du statut de pauvre précaire mais honnête. La subjectivation spécifique qui définit la détention « emballlement » se définit au cœur d'une tension précise : alors même qu'elle brise une trajectoire de routine, elle en est la suite logique. L'*emballage* peut donc aussi prolonger les détentions conçues comme des breaks. La longueur de la cure est plus longue, ce qui peut être perçu et vécu comme une chance.

Ça va faire 13 mois que je suis incarcéré. Les autres fois, c'était des petites peines, je restais quoi, 2 mois, deux mois et demi, trois mois. En trois mois, je dis pas qu'on est guéri, mais on a fait une petite cure, ça fait du bien pour le corps, mais en réalité, on sort d'ici, c'est la même chose. Sur cette peine-là, je compte au moins trois ans. Je pense qu'avec les 13 mois d'incarcération que j'ai depuis que je suis incarcéré, j'ai pas touché à l'héroïne. Je suis content d'un côté... Content... pas que je suis en prison, mais je suis content de décrocher. Et je pense que je suis réparé pour ça.

(Fouad, 30 ans, MA, 5<sup>e</sup> détention, ILS, en détention préventive depuis 13 mois).

### *La misère de Justin*

Justin, d'un milieu ouvrier, a arrêté l'école tôt, sans diplôme. Il a grandi et vit dans le quartier de Belfort, à Lille-Sud. Vers 15 ans, il s'amuse avec ses copains, commet des petits délits, fume des joints. A partir de 16 ans, il consomme de l'héroïne, et va une première fois 15 jours en prison pour vol et dégradation volontaires. En sortant, il est envoyé en postcure à Paris, de laquelle il s'en va au bout... d'une heure. Depuis, les incarcérations (mais il a aussi eu de nombreux procès qui n'ont pas donné lieu à des incarcérations) se sont enchaînées à un rythme impressionnant : deux fois en 1993, deux fois en 1994, deux fois en 1995, trois fois en 1996. Les motifs d'incarcération sont : sept fois pour vol de voiture, une fois pour vol avec violence, une fois pour vol à la roulotte. Ses infractions dehors sont plus diversifiées que ce pour quoi il entre en prison : cambriolages, agressions, etc. En ce sens, une incarcération peut parfois constituer une *pause d'une dérive délictueuse*, qui évite de « tomber » pour plus longtemps. *Une meuf elle faisait la pute, elle prenait un client avec, elle le ramenait dans le quartier, dans un coin calme. Nous on arrive en voiture volée, elle ouvrait les portes de la voiture, on prenait le type, il nous donnait son code de gré ou de force. Après c'est parti plus loin encore, après on allait jusqu'à sa maison, on le ligotait, on prenait les affaires, et après moi je suis tombé en prison, et les copains, après ils se sont fait attraper, ils ont pris huit ans, l'autre six ans. L'autre qui était jamais venu en prison, il a pris six ans la première fois. Ça a été loin. Heureusement après je suis rentré en prison pour un petit vol bidon, sinon je serais peut-être parti aussi pour six, huit ans. Actuellement, il est pour la onzième fois en prison, condamné à trois ans de prison pour vol de voiture, délit de fuite et*

coups et blessures. Justin est un habitué des « préparations à la sortie ». Hormis les papiers – carte d’identité, sécurité sociale, etc. – il affirme que celles-ci ne servent à rien : « ils font trop galérer ». Parfois, il commence un CES, vite interrompu par une nouvelle incarcération. Depuis 1992, la plus longue période qu’il a passée à l’extérieur est de trois mois. Il a fait trois overdoses, dont l’une a failli lui être fatale. Quand il est arrivé à la maison d’arrêt, il pesait 45 kilos. Après 13 mois de détention, il en fait 70. Il résume les différents aspects de sa vie sous un même mot, *la misère* : misère de la drogue, misère du manque, misère de la prison, misère pour la famille. Il a 23 ans et a passé à peu près cinq ans en prison. En sortant, il aimerait enfin « se prendre en main » ; mais « partir droit » ne sera pas « facile ». Le plus dur sera de ne pas suivre ses amis drogués dans leurs « conneries », de ne pas se droguer à nouveau, de se déshabituer à « l’argent facile », et de « trouver une situation ».

La détention *plus longue* a, au cœur de la trajectoire, un double statut : il est à la fois un *événement* et une continuité « logique ». Ainsi, Justin espère que, cette fois-ci, l’autre adage pénitentiaire que constitue l’expression « plans de prison, plans bidons », ne soit plus systématiquement confirmé par la réalité, comme à chacune de ces différentes sorties.

Avec les voitures volées, je fais des vols, mais ils m'ont jamais arrêté pour les vols. C'est juste pour vols de voiture. Sauf là, là j'avais bu un peu, ils m'ont pris en chasse, moi j'ai fait poursuite avec eux et j'ai écrasé un inspecteur, et tout, tout. C'est pour ça que j'ai trois ans. Là, ça m'a fait réfléchir. Ça fait treize mois que je suis là, j'ai eu le temps de bien réfléchir. Je vais sortir et je vais essayer de marcher droit. J'ai déjà dit ça plus d'une fois, mais là je le pense vraiment, c'est pas pareil. Pourtant ici, j'ai déjà eu l'occasion de prendre de l'héroïne, je l'ai pas pris, tandis qu'avant je l'aurais pris. Avant combien de fois... Sur ce point de vue-là, j'ai changé, et j'espère qu'en sortant, ça va être la même réaction : les copains qui sont dedans, « bonjour, au revoir », et je continue mon chemin.

(Justin, 23 ans, MA, 11 détentions, vol de voiture, délit de fuite, coups et blessures, condamné à 3 ans, en détention depuis 13 mois).

#### 2.4.2 Stigmate et désaffiliation

Le processus de l’emballage se conjugue à une dynamique de désaffiliation, d’autant plus active que le *stigmate* carcéral vient marquer celui qui, de promesses non tenues en rêves déçus, revient sans cesse en prison. C’est la conjonction de l’ensemble de ces phénomènes qui va produire la transition d’un rapport à l’enfermement basé sur les notions de *routine* et de *break* vers celle de *protection*.

Au fil des incarcérations, François connaît de mieux en mieux la prison. La routine n’est donc

pas la répétition du même, mais bien une évolution. De la même manière, un processus de désaffiliation accompagne cette *intégration carcérale progressive*. Concernant le cercle familial, une détention ou une accumulation de détentions peut entraîner une rupture radicale avec le foyer de vie.

Ta mère à force, elle en a marre. C'est la lassitude. Tu crois que ton fils, il avait arrêté les conneries, et il se retrouve en prison, pourtant t'étais sûr qu'il avait arrêté, tu dois recommencer le parloir, refaire arriver les habits, et ainsi de suite<sup>91</sup>... Les parents après, ils préfèrent te voir dehors plutôt que de te voir derrière les barreaux. Je trouve ça normal. Ma mère, au début, elle était solidaire avec moi, elle m'envoyait des mandats, elle m'écrivait, mais petit à petit, à force que je revenais, il y a plus rien qui suit. Bon les habits, ça c'est obligé, ça, elle va pas me laisser sans habits. Mais au fur et à mesure que je retombe, retombe, retombe, et ben elle venait plus quoi. Et ma famille, à part ma mère et une de mes sœurs, le reste, c'est fini. J'ai aucune relation avec eux.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

L'incertitude de François face à la réaction de sa mère réapparaît souvent au cours des deux entretiens. Tantôt il affirme qu'elle a décidé de ne plus venir le voir, tantôt il affirme que c'est « mieux pour elle » ; les raisons avancées sont alors multiples : les modes d'accès à la maison d'arrêt sont médiocres<sup>92</sup>, elle commence à vieillir, les visites la fatigueraient trop, etc. L'affirmation d'une solitude profonde n'est rompue que par un lien : un unique ami, plus âgé que lui ; « un père » pour lui :

Un coup, je suis sorti de prison au mois de décembre. Il y a mon anniversaire le 11, je suis sorti disons pour le 5-6 décembre, et lui il savait qu'il y avait mon anniversaire. Le jour où je l'ai vu, il m'a serré la main, on a bu un verre, et dans ma main, j'ai senti quelque chose. J'ai pas regardé, je l'ai mis dans ma poche, c'est tout. Quand je suis parti, j'ai regardé, j'avais de l'argent dans ma poche. Pourtant je lui avais rien demandé. Qui a fait ça pour moi ? Déjà, qui est-ce qui m'a fêté bon anniversaire dans ma vie ? Personne, jamais. Rien que ça, c'est pas beaucoup. Jamais personne m'a donné un cadeau ou quoi. J'ai jamais rien eu de personne. Moi, j'ai donné beaucoup, j'ai donné, et j'ai jamais rien reçu en retour. Je donne pas pour recevoir, mais ça me ferait plaisir de temps en temps qu'on me souhaite un bon anniversaire, ou je sais pas... qu'on s'inquiète pour moi, disons, je sais pas.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

---

<sup>91</sup> Nous développons plus loin une analyse plus systématique du *coût social* du parloir pour le visiteur. Voir *Murs poreux, murs étanches*.

<sup>92</sup> Le problème de la mauvaise accessibilité des prisons forme d'ailleurs un point de revendication saillant pour les associations qui militent pour l'amélioration du maintien des liens familiaux avec la famille durant l'incarcération.

Cette relation, François en parle comme de sa dernière amitié, la seule personne à qui il est « redevable ». Ce lien sert de garde-fou, il aide « à pas pouvoir trahir », notamment à limiter les délits et essayer de s'insérer. Il constitue un élément essentiel de régulation sociale, réseau de sociabilité dans lequel François aurait des responsabilités, des devoirs, des droits, que le processus de désaffiliation vient, lentement éroder, puis rompre.

Le caractère bi-face du processus en cours, désaffiliation *versus* intégration carcérale, est ici largement attaché au concept de *stigmat*, façonné par E. Goffman.

Lorsqu'un individu a endossé en tant que reclus un statut prédéterminant de bas niveau, il est fraîchement accueilli à sa sortie et c'est précisément au moment, toujours difficile même pour ceux qui ne gardent aucune séquelle de leur réclusion, où il lui faut prendre des contacts pour trouver du travail ou un logement qu'il en fait l'expérience. La libération survient en outre au moment même où le reclus, enfin rompu aux ficelles de l'institution, venait d'accéder aux privilèges dont il avait appris péniblement à connaître la valeur. Bref, il peut penser que sa libération a pour effet de lui faire quitter les sommets de son petit monde pour le renvoyer aux bas-fonds d'un univers plus vaste. Ajoutons que même s'il revient à la communauté des gens libres, le reclus n'y jouit pas toujours d'une liberté sans limites. (...) Certains détenus qui sortent de prison à la suite d'une libération de conditionnelle se voient astreints à venir rendre compte régulièrement de leur situation et à se tenir à l'écart des milieux qu'ils fréquentaient avant leur arrestation<sup>93</sup>.

### ***Thomas : stigmat et incertitude professionnelle***

Fils de petits commerçants, Thomas, 26 ans est titulaire d'un BEP. A 18 ans, il est boulanger. Il achète régulièrement du haschich qu'il consomme en « assez grosses quantités ». Peu de temps après avoir passé trois semaines en prison en mandat de dépôt pour ILS, Thomas se bagarre avec d'autres gens lors d'une fête foraine, et, dans la cohue, renverse en voiture une fille qui se blesse. Il doit partir de sa région natale, dont il est interdit de séjour. Il s'installe pour deux ans en Lorraine. De là, il va régulièrement en Hollande pour s'approvisionner en haschisch, dont il ne conçoit pas d'arrêter la consommation. En 1993, il se fait coincer à la douane avec 300 grammes de haschich. Il paye l'intégralité de son amende douanière grâce à l'importation et à la revente de... haschich. Il passe en jugement deux ans et demi après, en 1996. Sur une peine de quatre mois, il en passe trois en prison.

---

<sup>93</sup> Goffman, 1968, 118-119.

Cette peine lui permet de décrocher de l'héroïne, dans laquelle il était plus ou moins « tombé ». Il n'est « pas du style à avoir pleins de problèmes avec la justice » et rencontre en prison « des graves ». Cette peine de prison a changé ses relations avec les gens : beaucoup ne lui parlent plus, le « montrent du doigt ». Il sent un « froid » avec certaines personnes de sa famille. Thomas avait l'habitude d'enchaîner différents travaux précaires et était dernièrement intérimaire régulier chez Renault ; grâce à un « petit coup de piston », il était régulièrement embauché, et escomptait avoir un contrat plus stable. Ce « début de stabilité » est brisé, « cassé » lorsqu'en 1997, il est à nouveau incarcéré en détention préventive pour ILS. La justice lui reproche d'avoir dealé du hachisch pendant « quatre mois pleins » quelque temps auparavant. Il tente, tant bien que mal, de minimiser les faits reprochés, mais constate l'efficacité de l'enquête policière. En prison depuis quatre mois, il est conciliant avec la justice et paye tous les mois son avocat. Selon lui, sa première détention a constitué un véritable tournant dans son existence : sans celle-ci, il serait encore boulanger dans la même boulangerie. Depuis, il ne trouve pas de travail « sûr ». C'est pour lui cet aspect sporadique du travail qui fait qu'il « joue avec l'argent » de temps en temps. Il voudrait, en sortant de prison, pouvoir retrouver le même travail qu'il occupait chez Renault. Il espère « ne pas avoir loupé le coche ».

Thomas qui est « seulement » pour la deuxième fois en prison, tente avec succès de cacher son stigmate. Il préfère d'ailleurs perdre une chance de sortir en liberté conditionnelle que d'avouer sa détention à ses employeurs. Les tentatives pour neutraliser le stigmate carcéral sont, au fil des incarcérations, de plus en plus délicates : de la condition d'individu *discréditable*, le récidiviste s'achemine petit à petit vers la condition d'individu *discrédité*. « Le terme de stigmate ainsi que ces synonymes dissimulent deux points de vue : l'individu stigmatisé suppose-t-il que sa différence est déjà connue ou visible sur place, ou bien pense-t-il qu'elle n'est ni connue ni immédiatement perceptible par les personnes présentes ? Dans le premier cas, on considère le sort de l'individu *discrédité*, dans le second, celui de *discréditable*<sup>94</sup> ». En ce sens, l'accumulation des incarcérations amoindrit les chances d'accès à un emploi légal. Ceci constitue un autre aspect de l'*engrenage*. Le processus de désaffiliation qu'entraîne ce stigmate touche de nombreux aspects de la vie quotidienne, réduisant petit à petit le nombre de *rôles* remplis par le « libéré » au cours d'une journée.

Style avant je jouais au foot, tu vois quoi. Bon, j'étais demi-centre, j'avais ma place et tout, tu vois quoi, et ben après toutes ces histoires, j'ai voulu revenir. J'ai pu revenir, mais... j'étais titulaire, mais je jouais pas tout le temps... Alors

---

<sup>94</sup> Goffman, 1975, 14.

qu'avant, on avait besoin de moi, là, on a plus besoin de moi. Tu sais, l'entraîneur, c'était pas pareil. Pourtant on dit le sport tout ça... On dit plein de choses mais, chaque personne, d'après moi, doit le ressentir auprès de son entourage.

(Thomas, 26 ans, MA, 3<sup>ème</sup> détention, ILS, en détention préventive depuis 4 mois).

L'exemple sportif est révélateur parce que son « idéal égalitaire<sup>95</sup> », qui voudrait que c'est celui qui tape le mieux dans le ballon qui va sur le terrain, vole en éclats. Goffman avait souligné ce processus : l'individu stigmatisé peut éprouver au plus profond de lui-même le sentiment d'être une "personne normale", une personne qui mérite donc sa chance et un peu de répit ; en même temps, cependant, il peut fort bien percevoir que, quoi qu'ils professent, les autres ne l'acceptent pas vraiment, ne sont pas disposés à prendre contact avec lui sur un pied d'égalité<sup>96</sup>.

Le *discrédité* est ainsi réduit au statut de « délinquant », de « détenu » ou d' « ex-détenu ». Divers degrés de stigmatisation existent, et le caractère supposé dangereux de la personne concernée vient la stigmatiser encore davantage. En prison comme à l'extérieur, la violence et la turbulence peuvent rester ainsi *durablement* une part constitutive de l'identité sociale, comme le constate à ses dépens Sadia.

Vendredi, quand j'ai su que ma grand-mère, elle était décédée, j'ai pleuré, c'est normal... Je suis rentrée dans ma cellule, la surveillante, elle est venue, elle m'a dit de descendre pour voir le médecin, ils ont fermé toutes les portes, de l'entrée et tout, parce qu'ils croyaient que j'allais péter un plomb. Que ça soit ici, ou dehors, les gens, ils se basent sur le passé. Quand vous êtes convoqué au commissariat, ils se basent sur le passé, sur les fichiers, quand vous êtes convoqué au tribunal, ils se disent « ouais, vous la mettez en prison parce qu'elle a déjà fait ça, ça, ça ». Ici c'est pareil, je passe au prétoire, c'est ton passé. Avant tu foutais le bordel et maintenant t'es calme, mais ça change rien. Et ça c'est chiant quand même parce que toi, t'as envie de changer, t'as plus envie d'être comme avant. Même les détenues, pour te dire ! L'autre jour, j'étais en promenade, je fais à une nana « elle est bien ta veste », et tout le monde se retourne, comme si j'allais lui prendre sa veste. Je te dis franchement, avant, c'est ce que je faisais, je leur prenais leur veste. Mais c'est pas bien ce que j'ai fait, c'est pour ça que je le fais plus, mais il y a tout le temps le passé derrière ! Les gens, ils peuvent changer, ils peuvent changer !

(Sadia, 20 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers), condamnée, en détention depuis 1 mois).

---

<sup>95</sup> Ehrenberg, 1991.

<sup>96</sup> Goffman, 1975, 17.

Allons plus loin : pour François, le stigmate qui lui colle à la peau le prédispose au retour en prison, et il n'est plus à l'extérieur qu'un prisonnier en sursis, catalogué, toujours suspect et jamais tranquille<sup>97</sup> :

*Tu t'es senti souvent catalogué ?*

Souvent ? Toujours. Je suis catalogué. Moi, je marche dans la rue, même si j'ai rien fait, je suis pas tranquille, dans ma tête, c'est « ah, si il se passe quelque chose ». Par exemple, je marche, ça m'est déjà arrivé, il y a une voiture garée, le carreau, il est cassé. Qu'est-ce que je fais tout de suite, je change de trottoir, et je m'en vais directement. Je cours pas, surtout pas, mais je m'en vais le plus vite possible, parce que je me dis "la police, elle passe, elle voit le carreau cassé et moi à côté, c'est moi". Même si c'est pas moi, c'est moi. De toutes façons, c'est moi. Et je pourrais rien prouver, ça va être moi.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Le récit de Pierre est utile pour compléter la multiplicité des formes du stigmate ; il ouvrira également la voie vers l'analyse d'une véritable intégration carcérale.

### ***Pierre : désespoir et intégration carcérale***

Pour Pierre, tout bascule à la mort de ses parents. Il a 18 ans quand son père et sa mère meurent à trois semaines d'intervalle. Il rencontre une fille avec qui il se met en ménage et a un enfant. Il perd son travail, et n'a pas de qualification. Il commence à boire, découvre le haschich, et débute ses « conneries ». A la suite d'une bagarre dans un bar en Belgique, il est condamné pour deux ans pour vol avec violence. Après 6 mois dans une « vraie » prison, il est transféré dans un centre, une « sorte de jardin public fermé » – hôpital psychiatrique – duquel il s'enfuit. Il retrouve ses « copains de quartier », traîne « avec ceux qui ont mal tourné ». Il héberge un ami, à qui il avait rendu service dans le temps. Il profite de l'argent que celui-ci gagne en faisant des braquages – avec un pistolet en plastique –, et participe plus ou moins au trafic de haschich que ce braqueur mène en réinvestissant l'argent des braquages. Il tombe en 1994 pour association de malfaiteurs et recel avec armes, est condamné à 30 mois fermes plus 30 mois de sursis. Il ne ressort que deux mois pour être condamné à un an pour trafic de haschich. A sa sortie, il tente de trouver du travail, sans grand succès. A 25 ans, Pierre découvre, puis tombe dans l'héroïne, qu'il accompagne de toutes les drogues qu'il trouve. Il considère son retour à la liberté comme un « choc terrible » : il n'arrive plus à communiquer ni avec sa

---

<sup>97</sup> En ce sens, le fait d'être un habitué des services de police et des institutions carcérales devient une « propriété essentielle » de la même manière que la clandestinité peut devenir la propriété essentielle d'une personne en situation irrégulière, totalisation qui nécessite de nombreuses stratégies de comportement dans les lieux publics. Pour affiner la comparaison, voir Engbersen, 1999.

femme, ni avec personne. Il considère sa toxicomanie comme un « suicide volontaire ». Les gens de son village le prennent pour quelqu'un de dangereux alors qu'il se considère comme « parfaitement inoffensif ». Pour lui, le « problème », ce n'est pas la prison, mais dehors. La prison, il « connaît », il y travaille – il sert les repas aux autres. Dehors, par contre, il est « décalé » et ne peut trouver un emploi. Il appréhende sa sortie, a peur de « retourner dans la vie active ». Il regrette que le « système » ne donne « que de l'espoir ».

Le récit de Pierre permet d'éclairer une dernière dimension du concept de stigmaté. Celui-ci n'est pas uniquement construit dans un cadre restreint, familial ou amical, mais plus généralement sur l'ensemble du territoire de vie. La plupart des « libérés » en ont une conscience aiguë :

Même que le mur, il est plus là, dehors, entre les gens, il est visible. Moi j'habite dans un petit village de 12 000, 15 000 habitants, donc en général, tu connais des têtes. Je suis dealer, je suis braqueur, même que j'ai jamais braqué, c'est comme ça, les gens ils me voient dans la rue, y'a un malaise. Il faudrait que je change carrément de coin, mais sans connaître, partir comme ça à l'aventure, j'ai essayé, c'est pas évident.

(Pierre, 35 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 15 mois).

### 2.4.3 Asilisation, protection, volontariat

Pour analyser les processus d'*asilisation*, de *protection* et de *volontariat*, la méthode biographique révèle ici ses aspects les plus féconds. Les réalités que les récits de vie ont permis de détailler sont, en effet, généralement connues des travailleurs sociaux, mais n'ont été qu'extrêmement peu décrites en sociologie de la prison. Ce pan minoritaire des expériences carcérales est néanmoins indispensable à l'analyse de cette institution profondément paradoxale.

Déphasage, déculturation et intégration carcérale

Le processus d'*asilisation* décrit par E. Goffman montre ici l'actualité frappante d'une analyse en termes d'institution totale. R. Castel résume le processus :

L'asilisation exemplifie ce processus spécial d'adaptation à un univers claustral où le compromis de l'homme et de l'institution dans un temps immobile réalise la symbiose passive



de l'initiative et de la répétition : la réussite des expédients journaliers et les conquêtes de détail qui améliorent le statut précaire du malade supposent l'intériorisation de la contrainte, si bien que la meilleure adaptation à ce milieu telle qu'on l'observe chez les vieux hospitalisés équivaut à l'impuissance à vivre dans tout autre milieu<sup>98</sup>.

Ahmed, par exemple, détaille ses nombreuses séquelles de détention : difficultés de langage, de communication avec sa famille, peur que la détention se « voit » sur son visage.

La détention, ça change une personne. Ça change une personne, même au niveau du langage. On perd beaucoup de... Malgré que j'étais inscrit à la bibliothèque, que je bouquais beaucoup, avec mes codétenus, je discutais pas. C'est pour ça que j'ai des problèmes d'élocution, et de communication. Tellement qu'on a gambergé pendant qu'on était enfermé, on peut pas s'imaginer ce que les autres pensent, parce qu'on les a pas vus pendant longtemps, et on sait pas ce qu'ils peuvent penser. Alors ça nous fait peur, et on ose pas parler. Quels sujets de conversation si on n'a pas discuté avec une personne pendant X temps. C'est difficile de se remettre. On a toujours l'impression d'avoir une étiquette sur le front. Au début, c'était comme ça pour moi. Au fur et à mesure, ça s'estompe, mais il y a toujours les séquelles de la prison. Les séquelles de la prison, c'est... Il y en a beaucoup des séquelles de la prison.

(Ahmed, 28 ans, stage emploi, 5 détentions, libre).

On peut alors parler, avec Goffman, de *déculturation*, définie comme la perte de certaines habitudes courantes exigées par la vie en société<sup>99</sup>.

Avec ma femme, j'arrivais plus à communiquer. Moi, j'ai vécu dans la vie carcérale, l'autre il me parle de drogue, de meurtre ou de machin, et tout. Quand tu fais trois quatre ans de prison, tu ressorts, on te dit « la machine à laver, elle est en panne »... La machine à laver... Ici, tu parles plus de tous ces trucs-là ici, c'est pour ça, il faudrait... C'est pas un bon moyen pour remettre une personne dans le droit chemin, au contraire. On les retire carrément de la vie active, alors la vie active, elle bouge en fait. Et toi pendant ce temps, tu restes isolé de tout ça, et tout d'un coup on te refous dedans, clac ! Et attention, le choc, il est terrible, moi je me suis retrouvé quand je suis sorti, l'autre il me parlait de sa voiture, l'autre il me parlait de ça... Je savais pas quoi dire.

(Pierre, 35 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 15 mois).

Son dernier laps de temps passé hors de prison, Pierre le passait dans ses toilettes, toute la journée, et consommait de l'héroïne. Quand il avait besoin de produit, il allait en acheter en Hollande, en revendait une part, retournait dans ses toilettes.

---

<sup>98</sup> Castel, *in* Goffman, 1968, 15.

<sup>99</sup> Goffman, 1968, 118.

J'ai trop vécu ici. J'ai trop vécu ici. J'ai trop.... Même ma femme, elle m'avait dit « quand t'es ici, c'est peut-être mieux pour toi »... Même ma femme. Parce que dehors, je pense négativement.

(Pierre, 35 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 15 mois).

En fin de peine, c'est avec terreur que Pierre voit s'approcher le jour de sa sortie. Le souvenir de la dernière permission attise largement cette terreur :

Je suis dans mon quinzième mois, il me reste trois mois, trois mois et demi, et après, si je paye les douanes, j'ai quatre mois en plus. Mais déjà là, j'étais en permission, j'ai eu un aperçu... « emmenez-moi vite dans ma cellule ! » Ouais, « ramenez-moi dans ma cellule ! ». Ça va pas dehors, c'est pas... J'ai peur. [...] Ma femme elle a beaucoup de problèmes d'argent, j'ai vu qu'elle galérait quoi. Ça m'a fait mal quelque part, parce que je suis impuissant. Ma femme, elle est là, elle galère avec les enfants, et je peux pas l'aider. Un sentiment d'impuissance. Quand je suis rentré de permission, c'était bienvenu.

(Pierre, 35 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 15 mois).

« Mortification ou mutilation de la personnalité engendrent le plus souvent une tension aiguë chez l'individu ordinaire, mais elles peuvent apporter un apaisement psychologique à celui qui se trouve las du monde ou qui s'y sent coupable<sup>100</sup> ». Il conviendra de revenir plus amplement sur les conséquences de l'actualité frappante et déroutante de ces processus, mais poursuivons ici notre description empirique.

Daniel décrit la totalisation progressive de l'adaptation carcérale ; la prison n'est plus la prison, elle *est le monde* dans lequel Daniel évolue comme un poisson dans l'eau :

On s'adapte ici, moi, maintenant, là où j'en suis, on peut me mettre en prison, je sais plus c'est quoi la prison, la prison, je sais pas c'est quoi !

(Daniel, 27 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers, avec violence), en détention préventive, depuis 5 mois).

Un exemple parmi d'autres du processus d'adaptation/désadaptation est son rapport au travail. Connu, reconnu et estimé comme travailleur en prison, il paraît inconcevable qu'il trouve du travail dehors :

Moi ici je suis connu ici pour être un travailleur. Dehors non. Dehors je travaille pas. En prison je travaille pour m'occuper mon temps. Mais ici on a encore plus de facilités à trouver du travail que dehors. Je sais pas ce que c'est le travail dehors.

---

<sup>100</sup> Goffman, 1968, 91.

J'ai 27 ans, j'ai jamais cotisé pour la retraite ou des trucs comme ça quoi. Je connais même pas le milieu de travailler dehors.

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé (+ divers), condamné-prévenu, depuis 1 mois et demi).

Nous pourrions multiplier les exemples : certains détenus montrent comment la détention permet d'avoir accès à un logement, un travail, un accès minimum à des soins. Un travailleur social intervenant dans une Mission Locale confirme : « C'est malheureux à dire mais j'en connais quelques-uns qui disent "moi quand je suis en prison j'ai un hébergement. Et je travaille quand je peux" ». Le récit de Daniel est structuré par l'opposition dehors-dangereux-déphasé/dedans-intégré-travailleur. Il tient à répéter que sa place est en prison, seule structure capable de le structurer :

Moi je vais vous montrer ma carte [avec photo prise lors de l'arrivée en prison, nom, et numéro d'écrou]. Vous allez voir ma photo, vous allez pas me reconnaître, je veux dire, c'est grave [il me montre la carte]

*...effectivement...*

Vous vous mettez dans des états pas possibles dans la came.

*C'est vrai que vous avez changé de tête*

Là j'étais la personne dangereux. J'ai, à cette époque-là, avant que je rentre là le 21 décembre, j'étais une personne moi je l'avoue, j'étais une personne dangereux.

*c'est-à-dire...*

euh, dangereux dans le sens où que je créais des problèmes à la société, c'est-à-dire, question vols, la drogue, je pouvais mettre plein de gens dans la merde, dans un état comme ça et tout j'ai pas de limite, je calcule plus rien quoi. Je calcule plus les personnes, je peux être violent, je peux frapper, euh, je peux mettre des coups de couteaux, des armes et tout, étant donné que je touchais aux armes et tout.

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé (+ divers), condamné-prévenu, depuis 1 mois et demi).

## Protection

Pour Nadia, la situation est quelque peu différente : la prison est devenue pour un temps un cocon protecteur, et l'incarcération est « tombée à pic ». Cette expérience singulière doit être appréhendée comme une détention *protectrice* spécifique.

### *Nadia : le cocon protecteur*

Issue d'une famille de 10 enfants, Nadia est devenue toxicomane à l'âge de 18 ans. « Vilain petit canard » de la famille, l'organisation de sa vie quotidienne est structurée, à partir de 20 ans, autour de

la défonce. Pour payer sa consommation, elle se rend régulièrement en Hollande pour s'approvisionner, et deale au retour. Parce qu'elle semble avoir été plus prudente que de nombreuses autres personnes rencontrées, et, facteur important, parce qu'elle se déplace d'hôtels en hôtels plutôt que résider dans un lieu unique, tel un « quartier sensible » objet d'une vigilance policière aiguë, la trajectoire carcérale de Nadia est atypique. Elle vient trois fois en prison pour des ILS, à quatre ans d'intervalle à chaque fois. Entre chaque détention, elle « échappe aux mailles du filet » et n'a aucune condamnation. Les deux premières détentions ont été l'occasion d'une rupture radicale avec la quasi-totalité des membres de sa famille. Ses frères notamment, ne « veulent plus entendre parler d'elle ». Seule une sœur vient la voir régulièrement, soutien moral dont Nadia se sent redevable pour toujours. A l'extérieur néanmoins, la honte de son propre état physique la pousse à éviter cette sœur fidèle. Si les deux premières détentions ont permis à Nadia de faire une cure, elles n'ont fait qu'aggraver son isolement familial et son « état psychologique ». La troisième détention forme au contraire une expérience singulière. Ce n'est qu'en arrivant en prison qu'elle découvre qu'elle est enceinte depuis un mois. Son statut de femme enceinte devient vite un statut privilégié envers les autres détenues : symbole d'une « identité décarcérisée<sup>101</sup> », elle est plutôt chouchoutée. La prison devient alors le cocon protecteur qui permet non seulement une sortie de la rue et de la drogue, mais également, de par la « prise en charge de la totalité des besoins par l'institution<sup>102</sup> », elle permet à la jeune mère de se consacrer entièrement à sa fille les trois premiers mois de sa vie ; relation fusionnelle que Nadia juge salvatrice.

C'est notamment par l'analyse de la sortie de prison de Nadia que l'on peut approcher au mieux le caractère *protecteur* de la prison : les besoins d'une structure *intermédiaire* entre la prison et « l'autonomie », un foyer de jeunes mères solidement organisé par une équipe éducative motivée, se couplent aux regrets d'avoir moins de temps à consacrer à son enfant :

Cette fois-ci [troisième détention], ça m'a vraiment été bénéfique, tout est arrivé comme il fallait. J'ai pu profiter d'elle à fond, elle, elle a pu profiter de moi à fond, on n'avait rien d'autre à faire que passer le temps ensemble. Là, je suis sortie depuis un mois, elle avait trois mois, et je me rends bien compte qu'ici [au foyer de jeunes mères], même si je suis tout le temps avec elle, malgré tout, c'est plus la même chose, j'ai plus le même temps à lui consacrer. Mais quand même, le fait d'être venue dans le centre maternel, ça peut paraître peu quoi, mais redémarrer tout doucement, dans une structure, pas sortir de prison, là où on est carrément confiné dans un truc où tout est assuré à 100%, et puis de l'autre côté me retrouver seule... Je voulais quelque chose, une structure derrière moi, repartir tout doucement, même par rapport à l'espace. Là, c'est une petite chambre, c'est petit, c'est tout petit, mais je veux dire, c'est notre petit chez nous [elle et son bébé], on a notre clé, on l'a arrangé tant bien que mal, et après on peut passer au deux-pièces,

---

<sup>101</sup> Voir Rostaing, 1997.

<sup>102</sup> Goffman, 1968.

après au studio, on fait par étapes. Tout doucement, pas me retrouver dans un truc où j'aurais le sentiment d'être débordée.

(Nadia, 29 ans, foyer, 3 détentions, ILS, libre).

### Incarcération volontaire

L'analyse des situations relevant de l'*incarcération volontaire* n'est pas une entreprise aisée : expérience honteuse, c'est entre les lignes, sous de multiples couches de diversions discursives, et avec grande prudence que l'analyste croit parfois reconnaître des signes qu'il serait nécessaire d'interpréter en ce sens<sup>103</sup>. *Asilisation, déphasage et incarcération volontaire* sont liés : le troisième processus forme la conséquence ultime des deux premiers. Un psychologue explique :

Je suis quand même effrayé quand je vois des gens revenir au bout de deux semaines, trois semaines, qui arrivent ici un petit peu contrariés, mais finalement avec le sourire. Ils retrouvent un cadre connu, des habitudes, des repères, parce qu'ici, effectivement, il y a pas d'inquiétude pour la nourriture du soir. Ils savent où ils vont dormir, ils savent que le lendemain ils auront à manger, il y a des gens qui sont là pour leur imposer un rythme, ils savent qu'ils seront écoutés aussi. Parce qu'il y a aussi, parce qu'il y a aussi toute l'équipe qui est ici, donc ils ont une entité. C'est ça qui m'affole le plus quoi. Qu'ils aient des repères ici, qu'ils sont très adaptés, et que dès qu'ils sortent, ils sont complètement paumés, égarés. Il y a aucun projet, aucun but, du moins à moyen terme ou à long terme. Ça, c'est quelque chose sur lequel on peut pas rester insensible.

(Psychologue, maison d'arrêt).

Aboutissement, ce type de situation n'intervient pas en début de trajectoire carcérale mais plutôt au terme d'une *routine carcérale* qu'est venue briser un processus de désaffiliation et de stigmatisation. Alors que François avait réussi à sortir de la condition de SDF pour emménager dans un petit appartement, il tente de commettre un cambriolage en face de chez lui, qu'il explique dans un premier temps comme un besoin « d'arrondir sa fin de mois ». Pris en flagrant délit, il revient directement en prison, ce qui met fin à ses tentatives de normalisation : abstinence d'héroïne et traitement de substitution, tentatives pour « commencer sa vie ». Ce vol est sans doute l'un des plus maladroits qu'il ait réalisé : en plein jour, alors qu'il venait de prendre sa dose de Subutex, il va tenter de voler son voisin. Cependant François, après deux heures de discussion, a une autre interprétation de sa situation, laquelle dépasse le cadre de la « nécessité » matérielle. Il est en effet amoureux

---

<sup>103</sup> Pour d'autres témoignages de ce type, voir Lazarus, 1996, 313.

depuis longtemps d'une amie d'enfance, avec qui il n'a jamais pu vivre, ses incarcérations à répétition faisant que « ça ne pouvait pas durer ». Durant une de ces incarcérations, elle « se met » avec un homme avec qui elle aura un enfant. Elle est enceinte du deuxième au moment de l'entretien. Quand il sort de prison, François et son amie ne peuvent s'empêcher de se revoir. François interprète aussi sa dernière infraction comme un moyen de « ne pas la voir s'arrondir », ce qui lui est « insupportable ». L'histoire de François est donc également celle de la perte d'un amour. Durant l'une de ses détentions, la troisième, l'amie en question se marie ; chaque libération est néanmoins l'occasion de retrouvailles tendres, à l'insu du mari en question. L'échec et la souffrance de François se définissent aussi dans son incapacité à avoir construit « quelque chose » avec son amie. Peu avant son incarcération, celle-ci est à nouveau enceinte. François va relier son dernier cambriolage et cette grossesse. Comment comprendre en effet que, lui, qui n'est sûrement pas un voleur de « haut vol » mais qui a néanmoins une certaine expérience, ait été si peu prudent ? L'ingurgitation excessive de Roynols explique-t-elle à elle seule le fait d'aller voler en plein jour, en pleine rue, son voisin d'en face ? « Ne pas la voir s'arrondir » et « l'inutilité d'être dehors » deviennent alors des éléments explicatifs de son retour en prison.

J'ai craqué. Comment ça se fait que j'ai fait ça à ce moment-là ? Parce que en plus j'avais pas besoin d'argent. Sérieux, j'avais pas besoin d'argent. Dans ma tête, je me dis si ça tombe, j'ai fait le cambriolage pour m'éloigner, tu vois quoi... Je sais pas, peut-être que je cherchais justement à... Je regrette d'être en prison hein, je reperds tout ce que j'ai perdu, mais je me sens mieux parce que je la vois pas s'arrondir, tu vois quoi, ça me fait trop mal, je te jure. Je sais pas, c'est bizarre. Jamais j'ai eu ça pour personne, un truc comme ça.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

François décrira ensuite comment il aimerait « aller dehors pour le nouvel an », formulation qui laissait sous-entendre qu'il faut envisager la sortie de prison comme un événement, avant une nouvelle incarcération qui viendrait marquer un retour à la normale. Et non l'inverse. D'une manière générale, il considère que « si on revient en prison, c'est qu'on se sent inutile dehors », venant résumer ainsi le cœur significatif de l'entretien. L'institution carcérale, lorsque le processus de désaffiliation est poussé à l'extrême, devient une ressource, un « contact-miniature » du détenu avec l'ensemble des autres institutions : la détention devient le lieu où sont possibles différents échanges avec des services sociaux. L'incarcération permet

alors la (re)conquête d'un statut<sup>104</sup>. Un statut de travailleur en détention, une connaissance personnalisée avec les surveillants, la bonne connaissance du « système », les retrouvailles avec d'autres *pairs de misère* viennent contrebalancer le stigmat, la solitude et l'absence de consécration à l'extérieur. La prison devient une ressource matérielle, symbolique, affective. Les rites initiatiques deviennent des rites de ré-intégration, de ré-affiliation. L'accès au statut de « patient » auprès des équipes médicales est un exemple parmi d'autres de ces phénomènes :

Ici, il y a des gens qui viennent ici en prison, ça leur permet de se faire une nouvelle santé, parce que là l'extérieur, ils vont pas voir le médecin, ils vont avoir aucun soin. Il y a des détenus qui le disent, ils viennent en détention, ils font un petit délit à l'extérieur pour avoir le maximum de soins ici. Ils viennent pour faire une prothèse dentaire, ils se font soigner à droite à gauche, des petits bobos, ils se font une peine de trois mois, et hop, ils ressortent.

(Chef de section).

Les différents passages en prison ont tour à tour, ou simultanément, permis à François de se « remettre à niveau » d'un point de vue sanitaire, enclenché une dynamique de désaffiliation, marqué d'un fer rouge symbolique son parcours d'un stigmat carcéral se surajoutant aux stigmates propres aux toxicomanes ; ce stigmat, multidimensionnel, contamine divers cercles sociaux, dont quatre principaux : la famille restreinte, le cercle d'amis, le réseau de sociabilité sur le territoire de vie, les relations avec la police. Les différents passages en prison ont donc été des rouages essentiels dans la mise en forme de la trajectoire carcérale de François et dans l'évolution de sa situation, assurant une dynamique toujours renouvelée des rapports aux incarcérations. Le passage en prison n'a pas participé à une réhabilitation quelconque, mais plutôt à une mise en forme du mode de vie marquée du sceau de la misère sociale dont la petite délinquance régulière, jugée pénible, est neutralisée, temporairement mais régulièrement. Son histoire dépasse largement la singularité d'un parcours et laisse entrevoir la condition sociale-historique de l'« inutile au monde<sup>105</sup> » contemporain. Examinons les tentatives de sorties de galère et de trajectoires carcérales spécifiques à ce type de parcours, et de leurs échecs.

---

<sup>104</sup> Messu (1989), a pointé des processus similaires à l'extérieur.

<sup>105</sup> Castel, 1995.

### 3/ Tentatives de sorties de trajectoires

---

Les mécanismes par lesquels un individu enraye l'engrenage qui inlassablement le reconduit en prison, restent un champ inachevé de notre enquête, comme elle reste un domaine sous-étudié en sociologie de la prison. Ces processus mériteraient des études spécifiques et des méthodologies appropriées. Ici, l'analyse des tentatives de sorties de trajectoires est limitée : nous avons réalisé une majorité de nos entretiens en maison d'arrêt, les sorties de trajectoire seront donc essentiellement envisagées ici du point de vue de l'échec ; l'analyse de ces échecs est, malgré son caractère limité, essentielle.

#### *3.1 « Commencer sa vie » ou des rêves de normalité*

Comme Hughes l'a bien mis en valeur, en matière de carrière et de trajectoire, la dimension première est l'âge biologique : le fait que l'âge change en permanence et qu'aucun moment ne se répète jamais est indissociable de l'idée de carrière<sup>106</sup>. Ainsi, un puissant effet d'âge, point de cristallisation d'un ensemble de pressions sociales incorporées, semble constituer le moteur de différentes tentatives de sorties de trajectoires : « trente ans » constitue alors, au cœur de nombreux entretiens, un âge-limite.

J'ai envie de me réinsérer. Je connais des gens qui sont partis en post-cure, et maintenant ils sont supers, ils ont du travail, ils ont un appartement, ils ont la vie cool. Et c'est bien, c'est super, je trouve. Je fais ça par rapport à mon âge aussi, parce que j'ai trente ans. Trente ans, normalement t'as un toit, un travail, t'as ta femme, t'as ton gosse, et puis voilà. On est plus tout jeune, la jeunesse, c'est passé. Pour moi, l'âge idéal, c'est 30. Normalement à 30 ans, on va plus en prison, on réfléchit. Ou alors si on rentre en prison, c'est pour un gros, mais un gros, mais un gros truc, et ça passe ou ça casse. On rentre pas pour des cacahuètes. Non, on rentre pas pour des cacahuètes.

(Fouad, 30 ans, MA Loos, 5<sup>ème</sup> détention, ILS, détention préventive, depuis 13 mois).

Au cours des discussions entre pairs de misère se construit une trajectoire carcérale « normale » à laquelle on peut mesurer sa propre chance ou sa propre malchance. Trente ans



forme la rupture symbolique avant laquelle il faut arrêter d'entrer en prison, arrêter « les conneries », se mettre à travailler, se « caser ».

En fait, j'en ai marre de la prison. Ça y est : là, je crois que ça y est. Je commence à réagir, je suis arrivé à 30 ans, je suis encore ici. Il y a 10 ans de ma vie en arrière quoi, j'ai rien vu, j'ai rien fait, j'ai pas profité de ma vie. J'ai vu que par la défonce, tout le temps. Avec des stages à l'hôpital dehors, quand tu pars en couille vraiment. Ils m'ont déjà ramassé sur le trottoir en train de faire une O.D. et tout. Tous ces délires-là. A part ça, j'ai rien connu de la vie. J'ai rien connu. Alors maintenant, je me dis : ça y est. Faut que je profite un peu ! Mes enfants, ils commencent à grandir, c'est le moment de m'occuper d'eux. Ils ont besoin de leur mère, mais ils ont besoin de leur père aussi. Je vois que mon fils, à chaque parloir, qu'il vient : « Papa, tu viens avec nous ». A chaque fois. Il a 3 ans. Je lui dis : « Ben, papa, il est au travail... Il va ramener beaucoup de sous ». C'est mon fils, je sais même plus quoi lui dire. Je me dis : c'est bon. C'est une histoire qu'il faut arrêter.

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé (+ divers), condamné-prévenu, depuis 1 mois et demi).

Arrive un moment au cours de la trajectoire d'engrenage où l'accès au statut « d'être normal », normalité définie au cours des entretiens d'abord par le triptyque logement/travail/relation conjugale, puis complété par les enfants et la voiture, forme dans l'esprit de nombreux détenus un rêve enviable. « J'ai envie d'être comme tout le monde, faire comme tout le monde ». Se construit une forte opposition entre un « eux », défini par la normalité et un certain bonheur – un bonheur laborieux qui ne vaudra pas celui de l'argent facile sans répression mais un bonheur quand même – et un « nous », qui désigne les « délinquants qui reviennent en prison ». L'un des éléments de structuration fondamentale de l'entretien de François est l'opposition entre la galère, qui caractérise l'ensemble de sa biographie, et le fait de « commencer sa vie », qui marquerait d'abord la fin de son statut d'*inutile au monde*, sans « vie » :

Quand t'y penses, depuis que je suis petit, j'ai rien fait, j'ai jamais rien foutu. Je me suis amusé et puis c'est tout. Peut-être que sans le savoir je suis encore jeune dans ma tête, que je pense pas à l'avenir... Comment savoir ? Je sais plus (silence). La plupart des gens qui sont ici, ils ont pas de vie, c'est pas une vie quoi. Pour moi une vie, c'est une famille, je sais pas... Un travail, une famille, quelque chose. Moi, j'ai pas de vie, je vis que pour moi, juste pour moi, donc j'ai pas de soucis. Et si il y a pas de soucis, il y a pas de vie. Moi, je dis que celui qui se fait pas de soucis pour quelqu'un ou pour ses enfants, sa femme ou quoi, c'est quelqu'un qui a pas de vie.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

---

<sup>106</sup> Hughes, 1996, 180.

Un pan du rêve des *inutiles au monde* est celui de la ré-affiliation. Cette ré-affiliation fantasmée est l'autre face de la condition de celui qui, sans souci, sans devoir, – sans droit ? – a le sentiment de ne pas « avoir de vie ». « Celui qui n'a pas de souci n'a pas de vie » nous dit François. L'analyse des désirs d'amitié, d'amour, de famille, de travail dont nous avons donné divers exemples renforce l'analyse de sa condition, marquée par l'absence radicale de reconnaissance sociale. L'analyse de cette condition dominée a bien été décrite par Bourdieu :

Etre attendu, sollicité, accablé d'obligations et d'engagements, ce n'est pas seulement être arraché à la solitude ou à l'insignifiance, c'est éprouver, de la manière la plus continue et la plus concrète, le sentiment de compter pour les autres, d'être important pour eux, donc en soi, et trouver dans cette sorte de plébiscite permanent que sont les témoignages incessants d'intérêt – demandes, attentes, invitations –, une sorte de justification continuée d'exister. (...) Il n'est pas pire dépossession, de pire privation, peut-être, que celle des vaincus dans la lutte symbolique pour la reconnaissance, pour l'accès à un être socialement reconnu, c'est-à-dire, en un mot, à l'humanité<sup>107</sup>.

Comme d'autres, il aura été content de participer à l'entretien, d'abord parce que cette participation lui donnait l'impression d'être « utile à quelque chose » : utile éventuellement aux prisonniers, utile au chercheur...

Peut-être plus tard je me dirais ah ouais, peut-être lui est sociologue... Et voilà, j'aurais contribué tu vois, mine de rien. Et ben c'est plaisant en vérité, sérieux pour moi c'est plaisant. Plutôt que ce que je fais, ce que je te dirais à, ce que je dis à toi, je peux en parler à un autre mais ça lui sert à rien, ça lui sert à rien, tu vois. Comme à un psychiatre ou quoi.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

En dehors du fait que la remarque de François pose de lourdes questions éthiques quant au *sens* de la recherche, celle-ci vient marquer la dureté de sa condition, la profondeur de sa solitude. Les raisons avancées pour avoir accepté de participer à l'entretien sont toujours significatives et doivent être intégrées à l'analyse même de l'entretien. En écho, un autre annonce « je suis content de t'aider, au moins cette peine-là, elle aura été utile » fut également une remarque qui en dit long sur le vide carcéral...

---

<sup>107</sup> Bourdieu, 1997, 283-284.

Les différents rêves et fantasmes de normalité construits en prison sont aussi des manières de passer le temps, de rêver à des jours meilleurs, d'anesthésier l'épreuve carcérale. Le retour sur le territoire de vie, les réseaux de sociabilités délinquantes et du stigmaté carcéral, s'affirment avec force à la sortie de prison, et les bonnes résolutions, les beaux projets, s'envolent sous le poids des contraintes. Ces phénomènes donnent à l'adage « plans de prison, plans bidons » une réalité que de nombreux détenus ne connaissent que trop bien :

Si j'ai un travail, je m'occupe, après le week-end, je suis avec des copains sérieux, à la rigueur, ça va. Maintenant faut que je le fais, faut pas que je parle dans le vent, parce que parler dans le vent, ça s'est déjà fait. Je fais des promesses, des promesses, « ouais, j'arrête, j'arrête, j'arrête » et puis une fois que je suis sorti, elles partaient de l'esprit, voilà ce qui se passe.

(Justin, 23 ans, MA, 11 détentions, vol de voiture, délit de fuite, coups et blessures, condamné à 3 ans, en détention depuis 13 mois).

Les travailleurs sociaux *intra* et *extra muros*, guidés par un principe de réalité, considèrent globalement que l'arrêt de la trajectoire carcérale se définit essentiellement par une installation durable dans la précarité. C'est d'ailleurs là toute la difficulté de leur travail : réussir à convaincre leur clientèle que cette vie-là est meilleure que la précédente, et mérite donc de réaliser des efforts pour s'en sortir.

En termes d'insertion c'est faire en sorte que le mec aille le plus loin possible, qu'il se stabilise... qu'il ne revienne pas en prison. Si pendant deux ans tu l'as pas eu en prison, t'es content, plus ou moins. Il a cassé cette logique d'aller en prison, délinquance-prison, il a essayé, il a fait des démarches. On en a qu'on suit, qu'on a eu depuis dix ans dans la toxicomanie, que j'ai plus eu en prison depuis quatre cinq ans, qui sont en programme de substitution, qui progressivement s'insèrent. Il ne commet plus de délit, plus de trafic, plus... tu vois. Il vit peut-être du RMI, quand il peut faire un stage, il le fait, quand il peut faire des petites brocantes, il le fait, mais il a plus cette logique de se défoncer, la came, etc.

(travailleur social, maison de quartier).

Enclencher un processus de ré-affiliation, rencontrer une personne avec qui l'on construira une relation durable, faite d'amour et de labeur partagés semble être l'élément fondamental qui amorce les fortes motivations pour sortir de la routine carcérale dans laquelle ces récidivistes pénitentiaires sont installés. « Cherchez la femme » me dira une éducatrice au quartier homme. Ces rencontres sont alors des *événements biographiques* – sur lesquels d'ailleurs les travailleurs sociaux ne semblent avoir que peu de prise – qui favorisent une sortie de trajectoire.

C'est vrai souvent la vie de couple génère une motivation aux individus, parce qu'il y a souvent des problèmes affectifs. C'est une réalité, les gens vivent dans une

certaine solitude, une carence affective, qu'elle soit familiale ou conjugale. C'est le gros problème qui est posé chez les jeunes. Pour moi la copine peut être le moteur de l'individu. A un moment donné, si il y a un enfant qui naît au sein de la famille, il y a une motivation supplémentaire, le mec il dit « si je travaille ce sera pour mon gosse », et puis, il veut plus rentrer dans une logique délinquante parce que c'est le risque de plus voir son gosse. Donc il y a tous les petits mécanismes, des petites choses qui peuvent déclencher des mutations des personnes.

(travailleur social, maison de quartier).

## ***3.2 Obstacles et impasses***

### **3.2.1 Échecs des dispositifs institutionnels**

Le fait de bénéficier des dispositifs « d'aide à la réinsertion » – aménagements de peine sous forme de placement à l'extérieur, libération conditionnelle, semi-liberté, etc.–, de participer à la « journée préparation à la sortie » organisée en maison d'arrêt par le SPIP<sup>108</sup> et des associations extérieures, ou encore en une mise en place d'un « projet de sortie », telle une postcure, ne signifie pas forcément que l'acteur s'investisse dans une tentative de sortie de trajectoire carcérale : il veut avant tout sortir de détention. Le détenu peut instrumentaliser les différents dispositifs dans le but de sortir d'un lieu qu'il juge lugubre, ce qui n'implique ni la construction d'un nouveau projet de vie ni le fait d'être persuadé qu'il n'y aura plus de retour en prison. « Sortir », telle est la motivation principale qui guide les demandes pour partir en chantier extérieur. Les entretiens réalisés dans le cadre d'un chantier extérieur confirment cette motivation. Cependant, la participation à certains dispositifs, contraignante elle aussi, peut parfois s'avérer « pire » que la prison, notamment si la longueur de la contrainte dépasse le temps de détention. Une connaissance habile du système de grâces peut faire basculer le choix :

Je suis resté 6 mois ici [en maison d'arrêt], et après je suis parti faire un stage, c'est un peu comme l'armée, c'est pour se réinsérer. Et je suis parti au stage JET, mais malheureusement, c'était à Grenoble. Je suis arrivé, ils ont dit « depuis que le Lillois il est arrivé, c'est le bordel », et ils me parlaient comme à un chien. Et ça fait que ça m'a pas plu, les grâces présidentielles, elles arrivaient, ça fait que je suis retourné en prison, j'ai dit « je retourne en prison ».

(Lionel, 22 ans, MA, 3 détentions, ILS, condamné, en détention depuis 14 mois).

---

<sup>108</sup> Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

D'une manière générale, le détournement « officiel » des dispositifs d'aide pour sortir peut s'intégrer à une analyse plus générale des *adaptations secondaires* à des dispositifs contraignants. Cette instrumentalisation peut se retrouver à d'autres niveaux. Si Pauline a accepté de mettre en place un traitement de substitution à l'héroïne, ce n'est pas dans une optique de sevrage, mais avant tout parce que le produit délivré s'avère être moins cher qu'une drogue illégale :

Je donnais 100 francs au docteur, il faisait l'ordonnance de méthadone, je payais 80 francs la méthadone, ça vaut le coup, hein.

(Pauline, 21 ans, MA, 2<sup>ème</sup> détention, vol avec violence, séquestration, escroquerie, détention préventive, en détention depuis 7 mois).

Les condamnés ayant à subir une peine privative de liberté peuvent bénéficier d'une *libération conditionnelle* s'ils « présentent des gages sérieux de réadaptation sociale ». Si la peine n'a pas été assortie d'une période de sûreté, la libération conditionnelle peut être accordée quand la durée de la peine accomplie par le condamné est au moins égale à la durée de la peine lui restant à subir. Les quelques détenus ayant bénéficié de libérations conditionnelles en soulignent largement les effets pervers. Elles s'inscrivent globalement dans un contexte de contrôle accru, néfaste pour celui qui continue ses activités délinquantes, mais, sans même prendre en compte cette récurrence programmée éventuelle, la longueur de la contrainte est à nouveau mise en avant pour motiver la non-demande. « Je fais toute ma peine, et après ils me laissent tranquille ».

Les articles 723, D.128, D.136 et D 49-1 du Code de Procédure Pénale (CPP) stipulent que le *placement à l'extérieur* permet au condamné remplissant certaines conditions d'être employé en dehors d'un établissement pénitentiaire à des travaux contrôlés par l'administration avec ou sans surveillance du personnel pénitentiaire. Ces travaux peuvent être exécutés pour le compte d'une administration, d'une collectivité publique, d'une personne physique ou morale. Le JAP ne peut placer à l'extérieur avec surveillance que les condamnés dont la durée de la peine n'excède pas 5 ans et n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation antérieure à plus de 6 mois, à moins que le condamné soit proposable à la libération conditionnelle et à la semi-liberté. Pour les placements à l'extérieur, ne peuvent y être admis que les condamnés dont la peine restant à subir n'excède pas un an ou ceux pouvant être proposés à la libération conditionnelle et dont la peine restant à subir n'excède pas 3 ans.

L'enquête quantitative réalisée par A. Kensey et P. Tournier<sup>109</sup> sur ces trois mesures les amènent à définir la situation paradoxale de ces trois aménagements : alors qu'ils diminuent objectivement les risques de récidive et pourraient constituer un puissant outil de lutte contre l'inflation et la surpopulation carcérale, elles apparaissent, de plus en plus comme des mesures d'exception, de moins en moins usitées. Au-delà de ces premiers constats, l'application concrète de ces mesures posent elle aussi problème. Mêlant des données quantitatives et qualitatives, P. Castel<sup>110</sup> a en effet montré comment, à partir d'un même socle légal, ces mesures connaissent des déclinaisons locales très diverses. Ainsi, les niveaux de mise en œuvre sont différents selon chacune des différentes maisons d'arrêt étudiées : dans la première, cette décision est caractérisée par une coopération tripartite entre le chef d'établissement, le JAP et une association ; dans la seconde, le placement à l'extérieur est essentiellement une mesure au service de la détention ; dans la troisième, on peut la considérer comme une mesure marginale. P. Castel met en évidence les causes de cette diversité : le cadre légal non contraignant, l'absence de politique incitative, le « coût » considéré élevé du placement à l'extérieur, qui, dernier élément, nécessite des « entrepreneurs » locaux. Nos propres entretiens soulignent, en écho à cette analyse, que les détenus qui bénéficient d'une telle mesure n'arrivent pas à évaluer le processus décisionnel qui a abouti à leur sélection. Bien qu'ils aient réalisé un dossier, chacun d'entre eux était persuadé d'avoir « un casier trop rempli » pour être retenu, et considérait en ce sens que les critères de sélection relevaient de la loterie.

Les échecs des postcures sont quant à eux plus mal vécus parce que ceux qui en ont bénéficié avaient le sentiment que ce type d'aide pouvait réellement leur permettre de changer de vie, notamment parce qu'elle leur permettait de s'arracher à un territoire de vie qui n'offre pas d'autres perspectives que celles de la délinquance et de sa répression. Ces dispositifs sont conçus comme des plans de désinsertion par rapport au quartier, trop englobant par l'absence d'autres perspectives que celles de la *galère*, la *misère* et la délinquance qu'il offre.

Je suis sorti, je suis parti en post-cure dans le sud, ce qui m'a fait du bien. Même là-bas, je cherchais un travail pour éviter de revenir dans le nord, parce que tous les gens que je connais, ils sont dans la drogue, sans exception. (...) Quand je suis parti là-bas, ça faisait une grosse bouffée d'air, c'est le grand air... Quand je suis revenu, franchement, j'ai craqué ; tout de suite. Mais direct, dans ma tête je me suis dit « ah non, si je commence à reprendre l'habitude, d'ici un mois et demi deux

---

<sup>109</sup> Kensey, Tournier, 2000.

<sup>110</sup> Castel, 2001.

mois, ça y est, je suis en prison, c'est pas la peine ». C'est pour ça, j'avais été voir un médecin, j'ai pris un traitement au Subutex. J'en avais marre, et je me suis dit « je vais toucher le RMI ». Mais entre-temps de sortir de prison, et tout ça, et de faire le dossier de RMI, il se passe deux mois. Pendant deux mois, comment je fais pour vivre ? Moi je peux plus aller chez ma mère, ça fait que je suis SDF, pas de ressources, pendant deux mois, rien, pas un franc dans les poches. Donc il faut bien que je vive, et obligatoirement j'ai volé. J'ai pas le choix, faire la manche je peux pas, je pourrais jamais, c'est impossible, j'y arriverai pas.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

### 3.2.2 Le parcours du combattant

Le cumul de handicaps ou la trajectoire lourde

Un problème fondamental de l'échec des aides institutionnelles est que l'acteur qui désire changer de vie se heurte alors au dur constat d'un cumul de handicaps, au sein duquel chaque tentative pour réduire l'emprise de l'un est détruite par l'acuité de l'autre. Un psychologue de la maison d'arrêt décrit des phénomènes qu'il semble avoir cernés, entraînant par là même un constat d'inappropriation relative de son travail :

Moi, je me rends bien compte que le problème, il est pas que d'ordre psychologique. C'est vrai que les personnes qu'on peut rencontrer ici sont assez souvent très touchantes... Celles qui marquent le plus, des personnes qui sont incarcérées dix fois, vingt fois, qui tombent à chaque fois pour des petites peines, qui ont un passé familial très lourd, des séparations... Un milieu social très défavorisé... Une détresse, une absence de projet, une absence de vue à long terme, des regrets énormes sur le passé. Des gens qui ont 30 berges, « j'ai rien fait de ma vie, j'ai jamais bossé, j'ai pas de logement, j'ai pas de famille », c'est quelque chose qui est quand même prenant, même à la répétition.

(psychologue en maison d'arrêt).

Les problèmes de papier sont de ceux qui se présentent en premier aux sortants de prison : certains sortent sans carte d'identité, n'ont pas pu réaliser *intra muros* un dossier de RMI, etc. Commence alors un parcours bureaucratique sans fin au cours duquel, baladé de bureau en bureau, la lassitude vient vite :

Quand tu sors de prison, tu dois refaire à chaque fois tous tes papiers. La sécurité sociale, déjà c'est important ; sans ça, tu as rien. ASSEDIC, ANPE, pour un emploi. Mais tous les papiers, mais c'est le cercle vicieux. Le logement... Tu fais tout, ça te prend pas mal de temps, c'est prise de tête, c'est rengaine : tu fais la queue aux ASSEDIC, t'attends, on te dit : « non, tu touches pas », ou « tu touches »... Hop, tu vas de l'autre côté : tu vas à l'ANPE, là aussi, tu dois attendre 2-3 semaines, après t'as rendez-vous, le type te baratine pendant une heure ; il te sort n'importe quoi en fait le type ; il s'en fout. Toi, t'as beau lui dire que tu sors de

prison, que tu veux travailler, il s'en fout. « Je veux travailler » ; hop, sur liste d'attente... C'est comme ici, des listes d'attentes [en prison, pour l'accès au sport par exemple].

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé (+ divers), condamné-prévenu, en détention depuis 1 mois et demi).

Le logement apparaît comme la première étape de l'accès à un statut normal défini par le triptyque logement/travail/relation. La sortie du statut de SDF permet le développement du rêve de normalité, la probabilité de changer de condition sociale semble augmenter.

Quelqu'un qui a vécu comme moi, avoir un appartement ça fait drôle drôle drôle ! J'étais content de donner les 1 500 francs de loyer, j'étais content ! Ça me faisait mal quelque part, parce que moi donner 1 500 francs, ça m'est jamais arrivé, sauf pour la drogue. Donner comme ça 1 500 pour rien avoir ! Mais j'étais content de les donner, parce que je savais que pour une fois ces 1 500 francs, ils allaient pas n'importe où, pas dans la drogue, et qui servaient à quelque chose quoi. Parce que j'avais un toit sur ma tête, et ça, ça me faisait très plaisir, très plaisir.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

L'une des pertes matérielles les plus cruciales pour le détenu qui sort de prison est le logement. S'il n'a pas d'argent, pas de travail, pas de caution, trouver un logement constitue un véritable challenge. Ainsi, si les tentatives de sortie de trajectoire s'apparentent à un *parcours du combattant*, parce qu'elles s'étalent dans la durée, et chaque échec dans un domaine peut entraîner l'échec de tous les autres ; la grande difficulté consiste en *résister*, à ne pas choisir de « retomber » dans un système de vie où le succès sera par contre immédiat – argent facile, défoncé – mais qui entraînerait une nouvelle incarcération. La « valse des institutions », la constitution des papiers, la multiplication des recours administratifs, des demandes de stages, d'emplois, et de toutes les attentes qui sont associées aux systèmes bureaucratiques, redoublées par le stigmatisme qui colle à la peau de ces jeunes et par l'extrême pauvreté de leurs chances d'insertion, apparaissent fatigantes, déprimantes, difficiles voire insurmontables à travers le discours des personnes interviewées parce qu'elles font partie d'une temporalité en complet décalage avec le potentiel de perspectives de ces sortants de prison. Le retour à la délinquance, à la quotidienneté des vols, à la toxicomanie et l'immédiété des besoins et de leurs satisfactions, les micros-ruses que nécessite le « jeu du chat et de la souris avec les policiers », sont une manière de se trouver, et de se retrouver, à nouveau en adéquation avec les perspectives temporelles de la *galère* et de la prison.

La détention par défaut



La détention relative à un ancien jugement vient couronner l'échec des tentatives de réinsertion. A la suite de son incarcération que nous avons définie comme « volontaire », François passait, lorsque les horaires du mari trompé le permettaient, son temps avec son amie d'enfance, reconstruisant par là quelques liens ; mais, à ce stade, la prison, tel un nouvel élément de l'engrenage pour lequel François ne trouve pas de frein, surgit à nouveau dans sa vie, tel un éternel retour :

Là c'est encore pire parce que quand on t'arrête et que tu as fait quelque chose, on te prend sur le fait, tu sais à quoi t'en tenir, c'est de ta faute... Mais là c'est un jugement, il y a déjà un an et demi, deux ans. C'est un jugement par défaut : y'a un an et demi de ça qu'ils m'ont jugé. Pourtant j'étais ici, en prison donc ils savaient très bien où je me trouvais. Et voilà, les juges, ils m'ont libéré, contrôle d'identité, je suis resté quoi, 4 mois dehors et contrôle d'identité. Pourtant je me suis fait contrôler quoi dix fois dans la semaine, on m'a toujours dit « c'est bon tu peux y aller », et la onzième fois, on m'a gardé.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

On l'a vu, François essaye de changer de vie. Il a « décroché de la came », lui qui était un consommateur intensif ; s'il commet encore quelques vols, ceux-ci ne remettent pas en cause, dans son récit, ses efforts : ils sont considérés comme nécessaires à une étape transitoire. Remonter de là où il était « tombé » nécessite quelques paliers de décompression, et le vol sporadique qui permet de manger en constitue, selon lui, un. Ici, la détention, liée à un jugement par défaut qui précède largement la dernière incarcération fait apparaître la situation assez absurde. Pourquoi n'a-t-il pas réalisé les deux peines au cours d'une unique détention homogène ? Pourquoi cette peine intervient-elle maintenant ? Autant de questions auxquelles François n'envisage que de noires réponses. Il commence à avoir le profond sentiment qu'au-delà de l'inefficacité des peines de prison à l'aider à s'en sortir, au-delà du fait qu'elles aggravent même plutôt sa situation, cette justice n'est pas seulement incompétente, mais qu'elle est également « méchante », dans le sens où elle chercherait véritablement à briser les efforts de « réinsertion ». Force est de reconnaître que pour ce cas, si les acteurs ayant participé à l'application de cette peine avaient vraiment voulu « casser » inutilement les efforts de François, ils ne s'y seraient pas pris autrement. Nous rejoignons ici l'analyse de P. Bouhnick et S. Touzé qui décrivent comment la prison peut constituer un *élément déstabilisateur des tentatives de sorties de galère*<sup>111</sup>, élément producteur de

---

<sup>111</sup> Bouhnick, Touzé, 1996, 347.

désespoir, de révolte, et d'incompréhension. La prison, loin de casser un système de vie, casse ici les perspectives d'en sortir.

Ce type de retour en prison, l'inefficacité des aides institutionnelles, l'incapacité à mener à bien un parcours du combattant, forment autant d'éléments qui amènent l'acteur à se sentir dans une situation d'*impasse*, qui va le conduire à envisager d'autres sorties de trajectoire de l'accès à un statut de personne normale. Avant d'évoquer ces autres types de sorties de trajectoires, décrivons donc maintenant cette situation d'*impasse*. Au-delà du jugement par défaut, François n'arrive pas à concevoir d'autres solutions que le vol. La galère continue sans la drogue.

C'est un cercle sans fin ! Même si tu arrives à te dépêtrer de la drogue, parce que on est drogué, on se dit que pour s'en sortir il faut arrêter la drogue. Et c'est vrai, il faut pas dire le contraire, c'est vrai ! Mais même quand tu as arrêté la drogue, si y a rien qui suit derrière... C'est sans fin. Moi, j'ai pas la drogue, il faut quand même l'argent pour moi vivre parce que faut quand même, on s'imagine pas hein, vivre 2 500 par mois, le RMI, ... Déjà tu sors d'ici, t'as pas le RMI, t'attends deux mois déjà, pendant deux mois tu fais comment, tu peux pas vivre sans rien.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

### 3.2.3 L'*impasse*

La notion d'*impasse* est simple : une situation est jugée insupportable, un rêve de changement est nourri, mais une description précise énumère un à un tous les aspects qui rendent ce changement impossible. Ainsi, les détenus affirment leur exclusion du monde du travail légal, l'obligation de récidiver, etc. Le désir de commencer sa vie, qui passe d'abord par une ré-affiliation affective, trouve des prolongements économiques, mais l'insertion professionnelle est perçue comme impossible.

Pierre décrit à sa manière cette situation d'*impasse* qui semble anéantir le sujet, réduit à l'état de support d'un destin d'échecs récurrents :

Ça va pas. Moi, ça a été jusqu'à un certain âge, mais la prison... Ça va plus dehors, et il y a plus moyen d'avoir quelque chose de concret. J'ai pas envie de devenir criminel pour ramener de l'argent, donc il y a des choix à faire quoi. Très dur, j'arrive plus à rentrer dans la vie active, mais je veux pas rester marginal non plus parce que c'est pas possible quoi. C'est pas possible une vie marginale comme ça. Mais j'arrive plus à rentrer dans la vie active. Pour rentrer dans la vie active, il faut un emploi stable, mais il y a pas moyen de trouver un emploi stable.

(Pierre, 35 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 15 mois).

### 3.3 *La manche, la mort ou le gros coup*

Pour contourner cette impasse, trois autres sorties de trajectoire se dessinent : la manche et la clochardisation, la mort, enfin la délinquance professionnelle.

#### 3.3.1 **La manche comme sortie de trajectoire carcérale**

La première, la manche, est largement rejetée : perçue comme une déchéance ultime, elle serait le symptôme de la perte de toute dignité. Voler ou dealer est perçu comme bien plus honorable qu’être réduit à mendier des centimes d’euros et dormir sous les ponts. L’image de l’ivrogne vagabond constitue la sortie de trajectoire la plus radicalement rejetée.

En fait, on est obligé, c'est comme j'ai dit au juge d'instruction, « bon, écoutez, vous voulez que je fais la manche dans le centre-ville à demander des pièces d'un franc ? » Elle me dit « vous, vous préférez dealer ». Je lui dit « bien sûr je préfère dealer, j'ai quand même une fierté moi ! ».

(Lionel, 22 ans, MA, 3 détentions, ILS, condamné, depuis 14 mois).

Les pratiques délinquantes de François, « compagnon de route » des clochards<sup>112</sup>, sont autant de symptômes d’une lutte contre la clochardisation. En ce sens, l’analyse de la notion d’engrenage ne doit pas être analysée comme une démission de l’acteur face aux pressions sociales, une discours de neutralisation de celui qui n’a pas la volonté d’opter pour la normalité sociale. Il faut voir au contraire dans le récit de François une lutte contre la destruction du sujet, une lutte quotidienne, vitale. L’arrêt des pratiques toxicomaniaques en sont un signe parmi d’autres. Le spectre du clochard, comme abandon de soi horrible et pitoyable, hante François. L’ensemble du mode de vie délinquant est symptomatique du refus de la démission du sujet, route vers l’autodestruction qui caractériserait le processus de clochardisation<sup>113</sup>.

---

<sup>112</sup> Declerck, 2001.

<sup>113</sup> *Ibid.*

### 3.3.2 La mort comme solution finale

La mort, comme sortie de trajectoire définitive, apparaît comme une éventualité souvent évoquée ; certains ont déjà fait des tentatives de suicide. Contrairement à certaines idées reçues qui feraient de l'acte suicidaire un acte « inconsideré », « impulsif », les différentes analyses de Bourgoïn<sup>114</sup> sur le suicide en prison montrent les différentes rationalités relatives qui impulsent un passage à l'acte. Sa perspective renverse celle de Durkheim, dont la rupture objectivante consistait à concevoir le suicide comme un fait social qu'il fallait analyser en le resituant dans le cadre d'une collectivité. En analysant d'abord les lettres laissées par les suicidés puis en développant une analyse quantitative, N. Bourgoïn confirme le lien statistique entre l'incarcération et la probabilité de se suicider. L'auteur met ensuite en évidence une sursuicidité en maison d'arrêt, celle-ci ne pouvant être réduite à un effet de sélection suivant la catégorie pénale. L'auteur pointe un accroissement du risque lié aux conditions d'incarcération dans les maisons d'arrêt, caractérisées par un défaut d'activités propices à des prises de décision, au passage à l'acte. Les histoires de suicide hantent la détention, et, au cœur des discussions le détenu affirme comprendre intimement le choix radical de celui dont on a appris le suicide.

C'est toujours, c'est toujours le même cinéma. Moi j'ai pas d'avenir en vérité. Pour moi l'avenir il est noir, vraiment noir. Pour l'instant comme c'est parti, y a rien, j'attends rien de la vie, y a plus rien de bon en vérité, je sais pas comment ça va finir tout ça. Il y a quoi 4, 5 jours de ça, (silence) je sais pas ça m'a fait mal quand même parce que on a parlé d'un type, il était parti en permission, il est rentré en retard. Pour pas qu'ils crisent, il a été voir dans un commissariat pour que c'est eux qui le ramènent. Il s'est retrouvé au mitard. Et ben, il s'est pendu, y a 4, 5 jours de ça. Il s'est pendu. Et c'était un ami quoi, un mec que je connaissais depuis pas mal d'années déjà, ça m'a choqué. J'ai pensé à ça parce que je me suis dit, je me suis dit « ça aurait pu être moi » qui pète les plombs comme ça.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Pierre, sans évoquer le suicide, affirme attendre la mort. L'engrenage, rhétorique fondamentale qui guide son récit est résumé à nouveau ici. La prison vient une fois couronner une longue suite d'échecs et d'égarements qui lui semblent à jamais irréversibles.

J'ai trente ans, j'attends plus rien de la vie. C'est ça qui est grave. Il y a rien qui m'intéresse. Rien. C'est ça qui est dur. Quand on a un plaisir ou un amour pour une personne, parce que même avec ma femme, j'ai plus de sentiments. Même pour

---

<sup>114</sup> Bourgoïn, 1995.

mes propres enfants. C'est ça qui est grave. Je suis à l'écart, il y a rien à faire. C'est terrible de vivre. Je n'attends qu'une chose, c'est mourir. C'est simple. Il y a trop de choses qui se sont passées, et que j'ai pas digérées quoi. La mort de mes parents, me retrouver seul comme ça, trop vite sans guide. Parce que c'est ça, je me suis retrouvé sans famille, pas de frères, pas de sœurs, pas de parents à 18 ans, pas de guide, donc moi j'allais à gauche, j'allais à droite, t'essayes comme ça, t'essayes comme ça, et c'est échec sur échec, prison et ainsi de suite.

(Pierre, 35 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 15 mois).

### 3.3.3 Le gros coup comme sortie de galère

Une autre sortie de la trajectoire d'engrenage est l'entrée dans un autre type de parcours, que nous examinerons en détail au chapitre suivant : le parcours de professionnalisation. Ici, la délinquance n'est plus perçue en termes de fatalité, de destin et d'engrenage où la prison marquerait une continuité dans cette misère, mais plutôt comme un choix de vie rentable, où le temps passé en prison serait une contrepartie obligée d'un métier à risque. Les délinquants professionnels sont enviés par les autres, parce qu'ils « ne viennent pas en prison pour rien ». Ainsi, le mythe du braquage, du gros coup, comme mode d'ascension sociale qui permettrait de sortir du circuit de la galère et de la misère, est régulièrement activé au cours des entretiens.

Quand je vais sortir, il faut que je trouve un boulot, faut que je me case. Ou alors que je prends un fusil et que je vais braquer, c'est encore mieux. Parce que là, ça cumule, ça cumule, sans rien avoir pratiquement.

(Jean-Paul, 36 ans, MA, une douzaine de détentions, vol avec violence, condamné, en détention depuis 3 mois).

Une étude a montré que pour des enfants d'immigrés stigmatisés, l'engagement dans une délinquance professionnelle, ou du moins véritablement rentable, peut constituer une stratégie valorisante, une possibilité de devenir quelqu'un<sup>115</sup>, et de retourner un stigmate lourd. Cela ne concerne pas uniquement les enfants d'immigrés. Puisque l'expérience de la prison réduit l'acteur à n'être « plus qu'un délinquant », se construit le sentiment selon lequel « quitte à en avoir les honneurs, autant en avoir les avantages ».

Ces trois options ne sont pas décrites unilatéralement mais coexistent et s'articulent au sein de mêmes discours. L'extrait suivant témoigne de cette coexistence : après avoir introduit la

---

<sup>115</sup> Malewska-Peyre, 1997.

notion d'impasse, Lionel évoque l'émancipation délinquante (la réalisation de délits enfin rentables, mais risqués pénalement et dangereux), ensuite l'image du clochard, rejeté et haï, enfin la tentation suicidaire.

Je sais pas quoi faire. Je sais pas si je dois faire un gros braquage, un truc de fou, et si ça passe, ça passe, après je suis tranquille, et si ça casse, je viens là, mais j'ai pas envie, moi, j'ai pas envie de faire des trucs comme ça. C'est vraiment si je vois que je commence à être trop vieux, toujours pas de travail rien... Parce que arrivé un moment, on est foutu. Je vais pas finir SDF à la gare en train de picoler du rouge et tout, non [ton de dégoût]. C'est pour ça, je sais pas qu'est-ce qu'il va se passer. C'est le destin (silence). Des fois, il y a des idées qui passent dans la tête. Comme une fois je suis parti au mitard, pendant deux jours, j'étais pas encore passé au prétoire, et j'ai péché un plomb, j'ai dit « allez, nique », j'ai enlevé mon lacet, je me suis pendu, ah ouais, j'ai dit « j'en ai marre ». Je me suis pendu, j'ai rien senti « ahh... », et je suis tombé, boum, heureusement que mon lacet il a cassé, sinon, je serais pas là ici. J'ai dit « allez, c'est quoi ça ? J'en ai marre, j'en ai marre ! J'ai envie d'être tranquille » et mon lacet il a cassé.

(Lionel, 22 ans, MA Loos, 3 détentions, ILS, condamné, en détention depuis 14 mois).

## Conclusion

---

Ces récits d'engrenage forment en quelque sorte l'archétype du récit de l'« inutile au monde » contemporain. Au cœur de ce récit de la *désaffiliation*, empreint d'un fatalisme radical, l'incarcération apparaît comme l'aboutissement inéluctable d'une galère. La description de systèmes de vie définis par une certaine *routine carcérale* rompt avec l'idée d'une opposition radicale entre l'intérieur et l'extérieur. La construction d'un *monde social* par-delà les murs, les stigmates, la désaffiliation, puis, éventuellement, la « déculturation », l'*asilisation* et les incarcérations *volontaires*, montrent comment les passages en prison participent à la mise en forme de trajectoires d'exclusion.

Un retour sur le caractère *diffus* du processus de *criminalisation secondaire* s'impose ici. L'observation des opérations de désignation et de stigmatisation institutionnelle ont montré que les différentes décisions d'intervenir de la part des éducateurs, policiers et autres intervenants, ne dépendent pas uniquement de la nature de l'activité délinquante, mais également de leurs représentations sociales de la délinquance : ses « ressorts », son « évolution », et le « devoir » de la punir. En ce sens, un puissant *effet de destin* s'opère à travers ce processus, en contribuant largement à produire les destinées énoncées et

annoncées<sup>116</sup>. La dialectique sociale délinquance-répression relève donc pour une part de ce que Popper puis Watzlawick<sup>117</sup> ont appelé « l'effet Œdipe » pour souligner le rôle important de l'oracle dans le déroulement des événements qui conduisent à la réalisation de sa prophétie, produisant ainsi des prédictions qui se vérifient d'elles-mêmes. La maison d'arrêt constitue une forme aboutie de cet effet : réservée aux « vrais » délinquants, elle accélère largement un processus de désaffiliation qui prédispose ensuite au retour en prison, venant « confirmer » le diagnostic initial. En ce sens, si une part des recherches sur la prison semblent caractérisées par un déplacement idéologique par rapport aux thèses de M. Foucault<sup>118</sup>, notre enquête montre, d'un point de vue longitudinal – biographique – et microsociologique, le caractère heuristique de l'*outil d'analyse* que constitue la notion d'illégalisme<sup>119</sup>. En effet, nos observations ont permis de décrire les modalités d'applications concrètes de sélection de certains comportements au sein d'un ensemble de phénomènes relevant de l'expérience de la galère, et de leur « production » en tant que délinquance.

La fonction de la maison d'arrêt est ici, de fait, celle d'une neutralisation temporaire. Si pendant longtemps, les prisons avaient pour vocation, dans les discours au moins, d'être des *maisons de correction* qui visaient à surmonter la résistance et faciliter la soumission<sup>120</sup>, notre époque semble novatrice en ce sens que cette « vocation », ce discours légitimateur, s'effrite au fur et à mesure qu'un pan de la « population-cible » des prisons n'est plus une main d'œuvre potentielle en manque de cœur à l'ouvrage, mais plutôt une catégorie d'« irréductibles inemployables ». Z. Bauman a souligné que les tentatives faites pour remettre les détenus sur le chemin du travail ne prennent sens que par l'existence effective du travail. Ainsi, dans les circonstances actuelles, le confinement est plutôt une *alternative à l'embauche*, « une manière de canaliser et de neutraliser une partie considérable de la population dont on n'a plus besoin dans la production, et qu'on ne peut pas "remettre" au travail, parce qu'il n'y en a plus...<sup>121</sup> ».

Cette fonction de neutralisation se double d'un puissant mécanisme de *différentiation sociale*. Que cette neutralisation s'inscrive dans le cadre d'une courte peine de prison ou sous le statut

---

<sup>116</sup> Bourdieu, 1993.

<sup>117</sup> Watzlawick, 1985.

<sup>118</sup> Chantraine, 2000.

<sup>119</sup> Lascoumes, 1996.

<sup>120</sup> Bauman, 1999, 166.

<sup>121</sup> Ibid, 168-169.

de la détention préventive, l'incertitude du temps de détention, et, plus fondamentalement, la structure même de la maison d'arrêt, réfute l'idée selon laquelle le détenu prépare, en prison, son insertion future. Il s'agit au contraire d'une *insertion carcérale*, marquée du sceau de la stigmatisation et de la disqualification. Cette neutralisation temporaire s'avère éminemment pathogène, en ce sens que la prison devient progressivement un support de l'existence qui lie l'individu à la prison par un ensemble de processus socio-psychologiques complexes. Un directeur de prison, lucide, résume le fonctionnement de son institution :

La mission d'un établissement comme celui-ci, c'est pas l'insertion du détenu. Pourquoi ? On n'a pas le temps, on n'a pas les moyens, et on a trop de détenus à notre charge (...) On a des gens pour lesquels on a l'impression que la prison, et ben elle fait complètement partie d'un parcours logique... D'allers-retours, alors on l'a intégré, alors on a trois mois qui étaient dans la nature, tout à coup, on va les exécuter, on revient, on sait pas trop comment, pourquoi. Et là, c'est extrêmement difficile de parler de réussite de l'insertion pour cette population-là, parce que on a toute la population des prévenus ici, et on en a quand même 49%, pour eux, on peut pas parler d'insertion, on sait pas où ils vont, on sait pas, ils sont pas condamnés, ils sont vraiment dans la phase du procès pénal, donc là, la prison, c'est vraiment la prison comme auxiliaire de la justice, et la détention provisoire qui est vécue comme avant le procès, et on verra une fois qu'on sera condamné. Et puis le reste, c'est 51% de petits condamnés, qui sont là pour des peines d'un mois, deux mois, trois mois, jusqu'à six mois, pour lesquels il est extrêmement compliqué de mettre un projet en place, pourquoi, d'abord parce que il y a déjà plein de choses qui ont été tentées, qui ont échoué. Deuxièmement, la durée de séjour est tellement brève que on a du mal à monter quelque chose qui tienne la route. Et troisièmement, c'est des gens qui sont là depuis... Qui reviennent, on a tout essayé, et puis eux ont pas forcément envie de s'investir dans quelque chose. Ça arrive aussi. C'est pas que ça leur va, mais c'est qu'ils se sont adaptés. "Je sors, mais je vais recommencer à dealer ou braquer parce que c'est plus simple que de trouver un boulot"... Et on a du mal à savoir qu'est-ce qui fait qu'à un moment donné ça s'arrête. Parce que ça s'arrête. Ils ont pas 50 ans, hein, ils sont jeunes. Voilà, de vingt à trente ans, on fait 4-5 passages à la maison d'arrêt de Loos, et à partir de trente ans, on va s'arrêter.

(Directeur de maison d'arrêt).

La *différentiation sociale* s'impose donc, au terme de l'analyse de ce premier ensemble de récits, comme le mécanisme, éminemment stigmatisant, qui, en liant inextricablement un ensemble de pratiques délinquantes et une répression singulière, constitue un marquage social qui réduit petit à petit l'ensemble de l'existence d'un individu aux statuts de délinquant et de prisonnier. Le second ensemble de récits que nous allons maintenant explorer relève lui aussi de la différenciation sociale ; mais, comme nous le détaillerons, le stigmate est cette fois-ci retourné, ouvrant là des pistes pour des formes de ré-affiliation singulières. Délinquance et répression s'y lient d'une autre manière, produisant de véritables *carrières délinquantes*, des trajectoires de *professionnalisation*.



## **CHAPITRE 2    PROFESSIONNALISATION :**

### **REAFFILIATION, CARRIERE, REVOLTE**

Second meurtrier : Je suis un homme, mon suzerain, que les coups avilissants et les rebuffades du monde ont tellement exaspéré que je ferais n'importe quoi pour braver le monde.

Premier Meurtrier: Et moi, un homme tellement accablé de désastres, tellement surmené par la fortune, que je jouerais ma vie sur un hasard pour l'améliorer ou la perdre.

Shakespeare. *Macbeth* Acte III, scène 1. Trad. française : V. Hugo.

Nous achevons l'analyse des récits d'engrenage en soulignant le mécanisme général de différenciation sociale qui lie, de fait, la désaffiliation, la délinquance et la prison au cours d'un processus complexe et stigmatisant. Du point de vue de la sociologie générale, pourtant, la notion de différenciation n'est pas systématiquement reliée à la notion de stigmaté. On pense immédiatement à N. Elias qui, dans *La civilisation des mœurs*<sup>122</sup>, décrivait l'opération par laquelle l'aristocratie de cour raffinaient toujours plus ses mœurs et ses usages pour maintenir sa distance avec les couches inférieures, toujours promptes à les imiter et à dévaluer ainsi la fonction symbolique de distinction de ces usages. On pense encore au grand livre désillusionniste de P. Bourdieu, *La distinction*<sup>123</sup>, qui décrit comment les goûts, socialement déterminés, permettent d'affirmer et de tenir sa position sociale.

Prises dans leur ensemble, les différentes formes d'enfermement n'ont elles-mêmes pas uniquement servi, au cours de l'histoire et jusqu'à aujourd'hui, à ségréguer ceux que l'on estime ne pas pouvoir atteindre la qualité de citoyen, mais également parfois à jouer un rôle positif de distinction et de différenciation sociale ; qu'on pense par exemple à la force symbolique des rites de passage de certaines grandes écoles, coercitives, réservés à l'élite<sup>124</sup>.

---

<sup>122</sup> Elias, 1973 [1969].

<sup>123</sup> Bourdieu, 1979.

<sup>124</sup> Faugeron, 1995, 134-135.

Ici, la dynamique des trajectoires de professionnalisation, récits de la carrière délinquante, est celle d'une fusion singulière, ambiguë, entre ces versants « positifs » et « négatifs » du mécanisme de différenciation sociale qui caractérise le système carcéral. L'individu est toujours l'objet d'une stigmatisation forte, mais, à l'intérieur des marges de manœuvre déterminées par cette stigmatisation, il va tenter de reprendre sa vie en main en retournant ce stigmate. Assumer son statut de délinquant, adopter une démarche professionnelle, devenir l'élite d'un milieu spécifique, éventuellement adopter une vue politique radicale sur la société, développer le sentiment d'une vie hors norme, vont constituer des alternatives, aux rapports de causalité ambigus, à l'écartement durable du marché de l'emploi, au casier judiciaire, aux « trous » biographiques créés par des enfermements prolongés.

## **1/ L'enfermement de différenciation**

---

L'enfermement de différenciation développé ici voit donc coexister deux processus apparemment très différents : le stigmate et la distinction délinquante. Ph. Combessie<sup>125</sup> l'a rapidement suggéré, l'enfermement carcéral peut constituer un élément de distinction « positive ». « Il existe cependant un milieu où la prison fonctionne de façon efficace comme instrument de distinction sociale, celui de la délinquance affirmée, où l'on peut dire : "Il a connu la prison, c'est un homme" ». L'idée développée insuffle la notion d'un rite de passage, et nous proposons de prendre cette suggestion au sérieux, d'en saisir la dynamique spécifique.

### ***1.1 La construction d'une « groupalité » délinquante***

Plongeons-nous ici dans l'analyse du récit singulier de Fabien. Rencontré à l'extérieur de la prison alors que, objet d'un mandat d'arrêt, il était recherché par la police, Fabien s'est vite prêté au jeu, dévoilant les multiples facettes et contradictions de ses réussites et de ses échecs, de ses erreurs et de ses difficultés, de ses rêves de richesse et de gloire brisés. Fabien va tenter

de s'émanciper d'un engrenage de petite délinquance pour s'engouffrer dans des activités beaucoup plus lucratives.

### *Fabien, la prise de galon*

Fabien est issu d'un père anciennement ouvrier, aujourd'hui à la retraite, et d'une mère qui effectue quelques ménages chez des particuliers. Il a un frère et une sœur, deux enfants. Il a le « niveau BEP ». Vers 14 ans, il découvre les plaisirs de l'argent facile. Dans une optique similaire à celle de François, mais où les délits apparaissent dès le début plus « sérieux » d'un point de vue pénal, les premiers cambriolages, les vols de voiture sont autant de « délires pour s'amuser », qui permettent d'avoir « les billets qui craquent dans les poches ». Mineur, il a quelques condamnations pour vol de voiture et cambriolages. Depuis qu'il est majeur, il a été « une dizaine de fois » en prison, deux fois 6 mois pour cambriolage, 24 mois pour vol de voiture et cambriolage, 9 mois pour vol avec violence, 5 ans pour ILS (2 ans et demi effectués, plus de 2 ans de contraintes par corps, soit plus de 4 ans « pleins »), 18 mois pour ILS, 44 mois pour ILS (18 mois effectués), « plus quelques petites peines ». L'exclusion scolaire et l'absence de soutien parental forment la structure originelle du récit de Fabien : *Ce qui m'a mené en prison, c'est que, j'ai pas suivi des études poussées. J'étais assez turbulent. Dès que j'ai eu 16 ans et qu'ils ont pu me mettre à la porte, ça y est, viré de l'école carrément. J'avais pas vraiment de bagages ni la possibilité de bien faire. Et puis à cet âge-là, tu en as un petit peu rien à faire, tu vois. Je traînais déjà pas mal les rues donc, je pensais que me débrouiller par moi-même c'était possible. Et petit à petit, au fil des années, tu déchantes. Ça va bien quelque temps et puis un jour tu te fais prendre en train de commettre un délit. Et voilà, après ça te ramène où c'est que t'as été, là, en visite à la prison.* Fabien en veut à son père : pour lui son absence de soutien n'a servi qu'à l'enfoncer. Les conflits tournaient essentiellement autour de la question du travail : les parents de Fabien semblaient ne pas comprendre l'échec de ses pseudo recherches. Fabien donne deux explications à cette incompréhension : non seulement son père a travaillé à une époque « où l'on trouvait du travail », mais, également, durant cette époque le travail était valorisé alors qu'actuellement, les jeunes « veulent profiter » de leur temps. *Mon père, il venait me chercher au commissariat, parce que j'étais mineur. Et mon père, il était muet. Il comprenait pas quoi. Eux, c'est pas pareil, tu comprends, c'est pas la même époque que nous. Ma mère, bon, je suis son fils quand même, donc elle va pas... Elle sait pas non plus, elle a pas fait des études hein, ma mère, donc la pauvre elle sait pas. Tout ce qu'elle peut faire, c'est demander de l'aide autour d'elle, tu vois, mais bon, c'est pas toujours évident. Et voilà, mon père lui, c'était le silence total et « dégage ». « Je veux plus te voir, casse-toi », alors moi, « ouais, pas de problème, je dégage ».*

---

<sup>125</sup> Combessie, 2001, 15.

Deux phases essentielles de la trajectoire de Fabien peuvent être distinguées : l'une au cours de laquelle le passage en prison accélère sa stigmatisation et constitue son statut de délinquant ; l'autre, durant laquelle Fabien, tirant les conséquences de ce changement, se tourne vers une délinquance de type professionnel.

### 1.1.1 Triptyque vicieux

La première détention de Fabien s'inscrit dans une logique similaire à celle de François : elle apparaît comme *inéluçtable*. Cependant, alors qu'à travers le récit de ce dernier, la récidive semblait inextricablement liée à une solitude de plus en plus forte – où les pairs de défonce ne formaient pas un groupe solidaire mais une simple sociabilité forcée d'échange de produit –, Fabien récidive lui parce qu'il est de plus en plus intégré à un groupe de délinquants au sein duquel il a d'autant plus sa place qu'il est passé par la prison. Cette force des liens délinquants constitue un élément du triptyque vicieux qui forme le cœur de l'argumentation de Fabien ; les deux autres sont l'éloignement du monde du travail et les efforts immenses qu'il faudrait pour le réduire d'un côté, le stigmate dont il est objet au sein de sa famille de l'autre. Les citations qui suivent permettent de mieux appréhender comment chaque élément se mêle aux deux autres. Dans l'extrait qui suit, ce sont d'abord les processus de *l'exclusion du monde du travail* et de la *notoriété délinquante* qui « jouent » entre eux.

En général, il y a beaucoup de personnes que tu retrouves en prison parce qu'ils sont dans le cycle, ils ont rien d'autre à faire. Quand ils vont ressortir, on va leur demander d'aller faire des papiers à droite, à gauche. Mais... C'est pas qu'ils sont pas motivés mais, déjà c'est des longues démarches. Une fois c'est à Lille, une fois, c'est à Tourcoing, c'est des heures d'attentes, alors les jeunes qui habitent dans un quartier, avec leurs connaissances, qui traînent les rues, ils ont pas vraiment le goût de faire ces papiers-là. En fait il y a pas assez de suivi, tu vois pour ces jeunes qui sortent de prison. Et franchement, c'est dommage parce que au lieu de sortir de prison et qu'ils vont se reprendre en main, ils vont dire « et ben rien à foutre et je continue de plus belle », Tu comprends ? « Voilà, maintenant, j'ai une notoriété », tu vois ? « Ah, celui-là, il assure... », les mecs ils ont 16 ans, 17 ans... Pour celui qui est perdu, c'est un peu, une voie.

*Une voie... ?*

Ben ouais, parce que quand tu as cet âge-là, 16-18 ans, tout il te réussit plus ou moins, tu te fais rarement choper, donc t'as toujours de l'argent. Tu sais que tu vas gagner, des 3 000 francs par jour par exemple... Tu vas pas aller dire « je vais aller travailler à l'usine », tu vas pas penser comme ça, c'est pas possible. Tu te dis « non, dans cinq-dix minutes, je me suis fait 3 000 francs, 5 000 francs,

pourquoi est-ce que j'irais travailler à l'usine ? ». T'as pas vraiment de raison pour t'en sortir parce que il y a personne qui t'as poussé.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

Dans l'extrait suivant, c'est davantage le *rejet familial* qui explique la force symbolique de *l'accueil par les pairs délinquants et la solidarité* qu'ils lui manifestent :

Quand t'es jeune, bon maintenant je pense plus ça, c'est complètement idiot, mais bon, quand t'es jeune, t'as fait six mois de prison, t'as pas balancé les copains, tu ressorts, eux ils ont pas été en prison, ils sont contents de te revoir, donc toi t'es content de les revoir. Ils te disent « ça va ? T'as tout ce que tu veux ? », « Ça s'est bien passé ? », c'est bien, t'es respecté. Et ça c'est quelque chose que t'as pas trouvé, peut-être dans ton foyer. T'as pas trouvé ces choses-là, avec tes proches. Donc, quelque part, t'es parti là dedans, et pour en ressortir, c'est quand même assez difficile, parce que tu te dis « j'ai l'argent, j'ai le respect, maintenant si je sors de là, j'ai plus rien, je vais me faire chier à la maison ». C'est tout un piège. Je te dis, t'es respecté, et ça, quelque part, c'est quand même quelque chose qui te fais assez plaisir. Tu gagnes le respect de ces gens-là, bon, malgré que t'es pas respecté par les autres personnes, ceux qui t'ont condamné par exemple.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

Enfin, les *difficultés pérennes à trouver un travail* sont d'autant moins faciles à supporter qu'elles viennent se cumuler aux *reproches familiaux* :

C'est à toi de faire tout pour t'en sortir, mais t'as aussi l'environnement ! Les personnes elles te font des reproches, parce que bon, un mois il est passé depuis que t'es sorti de prison, bon t'as pas trop le moral, c'est vrai, tu viens d'être enfermé longtemps, t'as pas trop le moral, tu te dis quand même qu'il faut que tu t'en sortes, trouver un boulot, mais bon tout de suite les reproches ils vont venir assez vite tu vois. Avec la famille, ça va pas aller. En fait, déjà, c'est rare que les personnes qui sont en prison, c'est rare que quand ils sortent, ils ont un bon environnement.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

Quelle que soit la « face négative », travail ou famille, de l'intégration délinquante, le passage en prison ne correspond pas pour Fabien à un coup de frein de sa carrière délinquante, mais au contraire à une étape essentielle de son développement. Le passage en prison semble constituer un véritable rite de passage, qui consacre l'évolution d'un statut de petit délinquant, de « branleur » à celui qui a une certaine autorité, une expérience et un savoir à transmettre et partager.

On a vu comment le récit de Fabien se structure autour d'un triple processus : rapport aux copains, rapport à la famille et rapport au travail s'imbriquent et donnent le « sens du vent » qui souffle décidément trop fort pour Fabien :

Moi, j'avais fait une grande peine de prison, voilà, j'étais sorti. Les projets que j'avais faits, tu vois, pendant tout ce temps qui passait, ça se concrétisait pas vraiment, ça partait un peu en couilles, pour dire vrai. Donc, t'as pas trop le moral. Qu'est-ce que tu vas faire ? Bon, tu vas te péter un peu la tronche avec les copains, et bon, tes proches, ils vont pas apprécier, c'est juste, c'est légitime, il y a pas de problème là-dessus. Et donc après c'est les reproches qui vont fuser, du genre « va chercher du travail, ceci cela ». Voilà, donc t'es un peu dégoûté. Tu sais qu'ils ont raison, mais des fois tu l'admet pas, et t'en trouves pas, tu te dis tant pis, tu balances tout, « rien à foutre », et c'est reparti comme avant, tu vas où est-ce que le vent il t'emporte.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

La nature profondément relationnelle et non substantive du concept de stigmatisme permet d'illustrer le triptyque vicieux qui s'esquisse ici. Le stigmatisme désigne « un attribut qui jette un discrédit profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler. L'attribut qui stigmatise tel possesseur peut confirmer la banalité de tel autre et, par conséquent, ne porte par lui-même ni crédit ni discrédit<sup>126</sup> ». L'idée relationnelle de la notion de stigmatisme contient bien plus qu'un enjeu théorique. En effet, que l'enchaînement des détentions constitue un *accélérateur de désaffiliation* – en même temps qu'elles en constituent un *marqueur* – est une chose ; que parallèlement, ou plutôt conjointement, dans un même processus, un phénomène de *ré-affiliation* s'opère, cela constitue un élément crucial pour notre propos. La détention devient un rouage double-face qui construit le délinquant en tant que tel, aux yeux des institutions comme aux yeux des pairs.

Ce processus peut donc se définir à partir de l'analyse de la double face de l'enfermement de différenciation : marqueur de désaffiliation et distinction délinquante. Nous pouvons alors parler de *groupalité* délinquante. Le concept de groupalité regroupe trois notions. D'abord celle de "Communalité" qui dénote le partage d'un attribut commun, ici la passage en prison ; ensuite la "connexité", relative aux attaches relationnelles qui lient les gens entre eux ; enfin, un sentiment d'appartenance commune donne toute sa force symbolique à ce nouveau regroupement<sup>127</sup>. Le stigmatisme partagé, le galon distinctif et la récidive délictueuse s'inscrivent donc dans le cadre de cette *groupalité*.

---

<sup>126</sup> Goffman, 1975, 13.

<sup>127</sup> Brubaker, 2001, 79.

Goffman lui-même avait perçu, en d'autres termes, plus simples, les liens entre *communalité* et *connexité*. « Les personnes appartenant à une catégorie stigmatisée ont tendance à se rassembler en petits groupes sociaux dont les membres proviennent tous de cette catégorie<sup>128</sup> ». C'est en ce sens que les incarcérations tendent, par les interactions qu'elles créent en prison et qu'elles interdisent du fait même de l'enfermement, ainsi que par le stigmate post-carcéral, à réduire la sociabilité du détenu à ses relations délinquantes.

### 1.1.2 Sortir de la galère : le deal d'enrichissement

A la sortie de sa deuxième détention, Fabien quitte le cadre familial, et fait « toutes les conneries qu'on fait quand on est dans la rue ». En premier lieu, consommer de l'héroïne. Vite dépendant, Fabien se met à importer de la came de Hollande, à la fois pour sa consommation et sa revente. Alors qu'il exerçait une délinquance trop structurée pour que nous puissions parler de *galère*, mais pas assez pour évoquer une délinquance professionnelle, ce nouveau système d'importation et de revente marque véritablement une entrée, éphémère, vers une délinquance d'*enrichissement*<sup>129</sup>.

On allait en Hollande une fois par semaine et on ramenait 40-50 grammes d'héroïne, ou autant de cocaïne. Là, j'ai commencé à en vendre. J'étais un malade par l'héroïne, parce que tu deviens pas une épave comme ça du jour au lendemain. Donc j'ai commencé à en vendre, et là, franchement, c'était, pour moi, à cette époque-là, je pouvais pas avoir mieux. J'allais à l'hôtel, j'allais au restaurant, je louais des voitures, 24 sur 24, tu vois, c'était des 3 000, 4 000, 5 000, 7 000 francs par jour qui rentraient comme ça. Je partais en Hollande, j'avais 40-50 000 francs, dans ma poche, quand t'as 20 ans, t'as plus envie de revenir et de dire « ouais, je vais me calmer » – et puis bon, tu peux pas non plus, l'héroïne t'es dedans – et dire « je vais aller travailler à l'usine ». Si t'as pas de diplômes, t'as pas beaucoup le choix. Donc t'y vas de pleins pieds dedans. Tu crois que c'est merveilleux, en fait t'es dans la merde, parce que on t'attend de l'autre côté : ça dure qu'un temps. Moi, personnellement, ça a duré un an et demi. Pendant un an et demi, je manquais de rien, et j'ai jamais été malade avec l'héroïne parce que j'en avais toujours.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

Cela dure donc un peu plus d'une année. Alors qu'il tentait de se faire plus discret, la police l'arrête, dans le cadre d'un coup de filet. Les langues se délient vite<sup>130</sup>, « des jaloux qui

---

<sup>128</sup> Goffman, 1975, 36.

<sup>129</sup> Duprez, Kokoreff, Weinberger (2001, 300-307), analysent des processus similaires sous le vocable de la *carrière fulgurante*.

<sup>130</sup> Le type de procédés policiers renvoyant à cette description a été analysé notamment par M. S. Devresse (1999). Si l'*objectif* policier est l'appréhension des vendeurs, les utilisateurs simples peuvent

galèrent » et qui le voyaient tout le temps « avec les sous, les vêtements, tout bien ». Condamné à 5 ans de prison, il fera plus de quatre ans « pleins ». A sa sortie, il refuse la pauvreté : être mal habillé, « avoir l'air d'un misérable » auprès de ses connaissances qu'il ne peut renier sont autant d'options inacceptables. Petit à petit, il « remet son nez dans la came », et recommence les cambriolages. Depuis sa détention de quatre ans, il ne vend plus d'héroïne à grande échelle pour ne plus revenir aussi longtemps en prison, mais, néanmoins ne « prend jamais moins de 18 mois ». En tout, en 11 ans, il a passé à peu près 3 ans dehors.

L'accumulation des détentions, et l'allongement des durées de détentions ne semblent pas permettre à Fabien de changer de perspectives, mais accentue au contraire la force de son réseau délinquant, ainsi que la *difficulté* d'entamer des démarches d'insertion. L'analyse du processus en cours doit être prolongée dans deux directions. D'abord, *stigmatisation* et *groupalité* vont constituer un véritable rite de passage : apprentissage corporel d'un « rôle délinquant » en prison, acquisition de « techniques délinquantes » supplémentaires, systématisation des contrôles policiers multipliant les chances d'arrestation ; ensuite, nous proposons de décrire les types de subjectivation particuliers produits par ce rite de passage, ambigus et contradictoires.

## ***1.2 Devenir délinquant : la prison comme rite de passage***

Pour Van Gennepe<sup>131</sup>, trois étapes distinctes définissent le rite de passage : d'abord la séparation et la rupture d'avec le monde profane ; ensuite la marginalisation dans un lieu sacré et la formation à un nouveau mode d'être ; enfin une résurrection symbolique et une agrégation dans la communauté avec un statut supérieur. Détaillons.

---

devenir un *moyen* d'atteindre cet objectif : *instrumentalisés*, ils peuvent servir d'appât, donner des informations diverses, ou encore, comme c'est le cas ici, faire des aveux et déclarations en vue du renforcement de la preuve et du délit.

<sup>131</sup> Van Gennepe, 1981 [1909].



### 1.2.1 Techniques du corps en prison

Nous avons eu l'occasion d'évoquer lors du chapitre précédent la manière dont un détenu peut être l'objet de racket s'il n'a pas un réseau de sociabilité protecteur. Nous avons donné l'exemple de Pierre racketté en Belgique parce qu'il ne connaît personne et ne sait pas comment s'y prendre. En fait, lors de ses incarcérations suivantes, il a réussi à « faire comprendre » aux prédateurs potentiels qu'il étaient « mal tombés ». Pour ce faire, un véritable apprentissage corporel est nécessaire à celui qui ne veut plus avoir d'ennuis : être sûr de soi, regarder dans les yeux, être plus costaud ou en tout cas être déterminé à la bagarre, etc. Ces processus doivent non pas/plus être analysés en termes de *dressage du corps*<sup>132</sup> mais davantage en termes de *techniques du corps*<sup>133</sup>, véritables imitations et apprentissages corporels, adoption et incorporation d'un *hexis* délinquant, conçu comme passage obligé pour celui qui veut définitivement être tranquille en détention.

Le simple fait de marcher, par exemple, comme toute autre technique, revêt toujours une *forme* particulière, dont l'incorporation s'opère par des processus *physio-psychosociologiques*<sup>134</sup>. M. Mauss, théoricien des *techniques du corps*, a distingué trois types spécifiques : les techniques propres à chaque société, les techniques propres à chaque génération, et, ce qui nous intéresse particulièrement ici, les techniques propres à chaque groupe. Ici, la structure même de l'organisation carcérale impose une « primauté de l'honneur<sup>135</sup> » entre surveillants et détenus dont l'attitude physique et l'aptitude à régler des conflits entre hommes – et non pas par une voie administrative, considérée comme indigne – n'est pas exempte. Au niveau des relations entre détenus, l'ambiance de prédation, prédisposée par l'économie carcérale de pénurie, nécessite, pour ceux qui veulent éviter tout ennui, d'adopter le comportement adéquat, centré sur les valeurs hypermasculines d'honneur, de dureté, ainsi que sur l'impératif ardent du respect individuel obtenu par l'exhibition agressive et l'actualisation périodique de la capacité à infliger de la violence physique<sup>136</sup>. Autant d'attitudes qui s'apprennent d'abord par imitation. « C'est précisément dans cette notion de prestige de la personne qui fait l'acte ordonné, autorisé, prouvé, que se trouve tout

---

<sup>132</sup> Foucault, 1975.

<sup>133</sup> Mauss, 1966.

<sup>134</sup> Mauss, 1966.

<sup>135</sup> Chauvenet, 1998.

<sup>136</sup> Wacquant, 2001b, 41.

l'élément social<sup>137</sup> ». Le large extrait de François est significatif : il démontre comment le jeune primaire doit apprendre la rudesse physique en prison, même si dehors il était déjà un « violent ». L'extrait suivant permet d'apprécier l'argumentation de François, enrichie par le fait que l'enquêteur est pris à partie : je suis considéré comme, potentiellement, une proie rêvée :

Ils voient que je dis bonjour à beaucoup de monde, donc tout de suite, ils se disent « ah lui, il a l'habitude de venir » et puis ils me reconnaissent de toutes façons, ils se disent « on va pas le faire chier, c'est un ancien ». Mais les arrivants quand ils arrivent, ils se font prendre leur blouson, leurs baskets... Mon codétenu, c'est un arrivant, je lui ai dit, « laisse-toi pas faire. Si on te demande tes baskets ou ton blouson, tu dis « il y a rien ! », tu bagarres si il faut, tu prends une grosse tête, tu vas au mitard si il faut, mais au moins quand tu vas remonter, t'as ta fierté, tu vas aller en promenade, et tu peux regarder les gens droit dans les yeux. Il y a plus personne qui va t'emmerder, parce que tu commences à donner, les gens ils voient que tu donnes tes baskets, et après quand tu descends en promenade, t'as tout faux. T'es jamais tranquille, t'es plus tranquille. Tu peux pas tourner [aller en promenade], les gens ils te regardent, ils veulent tous te faire chier quoi. Et ça les petits jeunes, ils savent pas ça. Ils ont peur en général, ils voient deux ou trois mecs arriver sur eux, ça y est, ils ont peur, parce qu'ils savent très bien ce qu'ils font eux dehors déjà. T'auras beau être un voleur, parmi les voleurs, t'es à l'abri de rien du tout. T'es une victime comme tout le monde. Quand t'es arrivant, jamais venu, t'es tout désigné, t'as tout faux... Toi, par contre, je te verrais pas ici. Ne viens pas, s'il te plaît, ne viens pas ! Là, comment t'es, tu passerais pas. Les gens, ils se fient beaucoup au visage ou... T'aurais l'habitude de venir, ça va, tu connaîtrais des gens... Mais comme t'es là, tu viens la première fois, t'es sûr et certain, à 100%, il t'arrive quelque chose. Il y a quelqu'un qui vient te voir dans les dix minutes que t'es en promenade. Si t'arrives, t'as pas de belles baskets, ou un beau blouson, encore à la rigueur, ça passe. Mais si t'as un beau truc qui leur plaît, c'est foutu. C'est foutu (il rit, silence).

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Nous pourrions multiplier les exemples qui marquent l'opposition entre le *primaire* et l'*habitué* : c'est la reconnaissance physique par les pairs mais aussi l'attitude, « le visage », les premiers signes envoyés aux autres qui produisent la sécurité. « La deuxième fois, tu sais quoi dire, tu sais comment marcher, tu vas pas baisser les yeux », « quand tu reviens, tu fais pas les mêmes erreurs, tu t'imposes et tu mets le holà cash, direct », « après, tu montres que t'as pas peur », etc. Ces éléments constituent des techniques du corps qui contribuent à « fabriquer » le délinquant, et expliquent sans doute pour partie le constat « mystérieux » de nombreux délinquants qui, après un passage en prison, sont immédiatement « pistés » dans les

---

<sup>137</sup> Mauss, 1966, 369.

magasins : « je sais pas, on dirait que c'est marqué sur mon front, je viens pour acheter, et c'est tout de suite, tout de suite, les videurs me lâchent plus ».

## 1.2.2 L'apprentissage des techniques délinquantes

La vie quotidienne en détention est marquée par la nécessité de tuer le temps ; cette nécessité et la nature spécifique de ce temps seront analysées au cours de la partie suivante<sup>138</sup>. Retenons d'ores et déjà que l'un des sujets essentiels qui donnent corps aux longues discussions en cellule est constitué par ce qui « rapproche » immédiatement les détenus entre eux : les délits pour lesquels ils sont enfermés. La prison apparaît ainsi comme un « institut de formation permanente de la délinquance » – expression utilisée avec humour par un détenu – qui permet un apprentissage de techniques, une évolution graduelle des délits. Ici, un consensus s'installe.

Quand on est jeune, 16-18 ans, par là, quand on est condamné à trois mois ou 8 mois, on se rend pas compte de ce qu'on perd... Au contraire, à cette époque-là, moi quand je rentrais en prison, je me disais « je vais avoir des informations, je vais avoir... » certaines choses quoi, par rapport à des faits qu'on peut commettre dehors.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Il y a des meufs, elles sont là pour escroquerie, les faux chèques, etc. Et ben, elles nous expliquent comment elles font, comment il faut faire, et donc quand on sort on se dit que c'est pas con... tu comprends ce que je veux dire.

(Pauline, 21 ans, maison d'arrêt, 2<sup>ème</sup> détention, vol avec violence, séquestration, escroquerie, détention préventive, en détention depuis 7 mois).

En prison, tu rencontres quand même des cas. La dernière fois, j'ai rencontré un mec, c'était un voyageur, un grand voyageur, 60 balais. 33 ans de prison derrière lui. C'est un mec que quand il te parle, tu retiens certaines choses. Et c'est ces certaines choses quand tu sors que tu mets à profit. Si lui, il a pris 40 000 francs, t'en prendras 70, parce que tu seras plus vicieux parce que tu travailles avec plus de recul. Tous les voyous, ils font comme ça, ils s'instruisent sur d'autres voyous. La prison, il y a pas plus grande école du vice.

(Thibault, 34 ans, maison d'arrêt, une vingtaine de détentions, vol avec violence, condamné, en détention depuis 30 mois).

---

<sup>138</sup> Voir *La mécanique du temps vide*.

Insistons sur le fait que l'apprentissage des délits vise une *progression* : des délits moins risqués, plus rentables, etc. Cette progression des délits peut être motivée par l'envie de sortir de la galère, de la trajectoire que nous avons développée au cours du chapitre précédent. « Ne plus venir en prison pour rien », mais pour des avantages qui constitueraient une contrepartie acceptable, tel peut être l'un des buts de l'apprentissage des délits. En ce sens, c'est le passage en prison lui-même qui constitue le rouage essentiel d'une transition de la conception d'une incarcération *inéluçtable* vers une incarcération *calculée*. Fehrat détaille les avantages du dealer d'héroïne non consommateur, le vrai délinquant, en opposition au voleur toxicomane, « qui fait pitié ». Ici s'observe un élément de différenciation, qui distingue les trajectoires d'engrenage et les trajectoires de professionnalisation.

J'ai appris ce qu'il fallait, parce que j'ai quand même été avec des gens assez âgés, assez mûrs et ils m'ont apporté beaucoup de choses, ils m'ont apaisé pour mon âge parce que je pense que j'aurais pas été avec ces gens-là, je pense que je serais peut-être dans l'héroïne, sûr et certain même. Ils m'ont apporté une force morale, ils m'ont appris à avoir confiance en moi, à faire le bon choix dans la vie... Même si c'est pas un bon choix la délinquance, c'est toujours mieux, c'est toujours mieux de voler pour quelque chose pour manger pour t'habiller que d'aller voler pour donner aux dealers, pour le voisin là qui deale. Lui il va manger toute la journée et toi tu vas le nourrir quoi tu vas l'engraisser ?! C'est mieux de t'engraisser d'abord, avant d'engraisser les gens, voilà.

(Fehrat, 25 ans, 5<sup>ème</sup> détention, violence volontaire avec arme, condamné-prévenu, en détention depuis 15 mois).

Un observateur lointain, peu compréhensif, aurait envie de souligner, presque ironiquement, qu'il semble paradoxal d'échanger des techniques délinquantes en prison puisque précisément le lieu d'échange de ces techniques est la preuve que celles-ci sont faillibles : c'est entre « perdants » que s'effectue l'échange des techniques. Cette remarque resterait anecdotique s'y l'on ne la reliait pas à l'essentiel : si les techniques s'échangent en même temps que s'affirme leur faillibilité, c'est qu'un rapport à l'enfermement se dessine là : mêlant divers aspects des idéaux-types de l'*inéluçtabilité* et du *calcul*, une représentation d'une trajectoire carcérale « normale » se dessine à nouveau. Ici, la représentation de la trajectoire n'est plus, par exemple, celle du toxicomane qui « doit beaucoup souffrir avant de pouvoir arrêter la came », mais elle devient « un temps durant lequel on se consacrera qu'à ça, à la délinquance, pour acquérir des biens ».

### 1.2.3 Connexité

La connexité renvoie aux attaches relationnelles qui lient les gens entre eux. Ici, la maison d'arrêt, constitue une mise en connexion concrète entre délinquants.

Quand je montais des affaires, la préparation, je faisais toujours ça tout seul. Et après si j'avais besoin de quelqu'un, là, je contactais, et je trouvais, ça c'est sûr. Parce que bon, j'ai connu, en prison, ils sortent comme moi, ils rentrent comme moi. Ça arrive qu'on se retrouve, et voilà, si j'ai une affaire à monter, et je sais que telle personne est dehors, je lui passe un coup de téléphone, et si ça l'intéresse, on va monter une affaire. On en discute comme ça, ici, et une fois dehors, je montais le truc.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Pour celui qui a choisi, pour diverses raisons, de se *consacrer*, pour un temps, à une *carrière* délinquante, le passage en prison constitue ainsi une opportunité de rencontrer d'autres personnes susceptibles d'être intégrées à des « coups » futurs. Ce phénomène s'insère plus généralement dans une tentative de transformer le temps de détention en un temps utile, tourné vers l'extérieur, qu'il concerne la gestion de la réaction sociale face au crime – la défense – ou le développement d'activités délictueuses.

Les braqueurs, ou alors des gens qui volaient à grande échelle, ou des gens qui avaient rançonné, des choses comme ça, c'est-à-dire des gens qui cherchaient à acquérir beaucoup d'argent, eux, c'est pas anodin, c'est-à-dire que ce qu'ils racontent, c'est aussi pour recruter, c'est aussi pour créer leur milieu, et puis s'assurer de complicités pour après. C'est du sérieux. Je crois qu'ils sont très conscients que le temps de la détention, c'est un temps qu'il faut essayer de ne pas perdre. Bon, alors par exemple, ils vont participer à des activités sportives ou dites d'insertion, des choses comme ça, mais dans le but de les détourner, c'est-à-dire que c'est pas pour s'insérer, c'est pour rencontrer machin, qui y va aussi, etc. Ce qui compte aussi, c'est de garder les contacts avec l'extérieur, parce qu'on a encore plein de choses à régler à l'extérieur : faire pression, obtenir des témoignages, des expertises, trouver un autre avocat, plein d'histoires comme ça. C'est aussi prévoir ce qu'on pourrait faire si on sortait, comment continuer, etc. Ou régler des comptes aussi. Bref, il y a plein de choses comme ça, qui font quand même une grande partie de leurs activités mentales ou des trafics, qui sont tournées vers l'extérieur.

(Sylvain, 47 ans, chez lui, une détention ferme de sept semaines en détention préventive, recel de malfaiteurs, recel de détention d'armes, libre).

La séparation d'avec le monde extérieur, l'apprentissage de techniques du corps, les deux premiers critères du rite de passage semblent remplis. Qu'en est-il du troisième élément, la réintégration dans la communauté ? Le statut change-t-il ? Ici, les descriptions d'E. Goffman du stigmaté institutionnel, restent d'une pertinence inégalée :

Très souvent l'admission à l'institution signifie l'accession à ce que l'on pourrait appeler un statut prédéterminant. Ce n'est pas seulement sa situation *intra muros* qui diffère radicalement de ce qu'elle était à l'extérieur mais, comme il le découvrira, c'est sa position sociale elle-même qui est affectée de manière indélébile et ne pourra jamais redevenir à sa sortie – en admettant qu'il sorte – ce qu'elle était auparavant. (...) Lorsque ce statut est dépréciant – comme c'est le cas pour les anciens détenus ou les pensionnaires des hôpitaux psychiatriques – on peut parler de "stigmates" et il faut s'attendre à ce que l'ancien reclus s'efforce de cacher son passé pour se faire "admettre"<sup>139</sup>.

Nous avons souligné plus haut le repérage systématique et immédiat par les vendeurs dans les magasins, de « celui qu'il faut surveiller ». C'est en réalité l'ensemble des relations sociales qui est traversé par ce passage en prison, et, en premier lieu, celles avec la police.

Tu restes sur Lille... Ça y est ! Déjà, tous les flics, ils te connaissent. J'habite à S..., c'est un petit bled, et les flics, ils connaissent tous les lascars. Dès qu'ils nous voient : « Ah, tiens celui-là, il est sorti : allez, paf ! » Tac ! T'as encore rien fait. Tu viens à peine de sortir, ils sont déjà sur ton dos. Tu dis : « C'est bon : lâchez-moi ! ». Après, c'est un jeu, après. Ils veulent te narguer... Eh ben, toi, tu les nargues aussi. Et voilà. En fait, c'est une vie sans fin.

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé + divers, condamné-prévenu, en détention depuis 1 mois et demi).

La stigmatisation policière, autre face de la groupalité des « lascars », est fondée sur la présomption de culpabilité ; cette présomption est d'autant plus forte que ces relations sont personnalisées et s'inscrivent sur des territoires spécifiques. L'ensemble de ces processus correspond bel et bien au « rite de passage » conceptualisé par Van Gennep. Cependant, le nouveau statut du sortant de prison comporte une ambivalence fondamentale : « supérieur » au sein du groupe délinquant mais « discréditant » pour les différents appareils répressifs : avec la police dans le cadre de relations interpersonnelles, avec la justice, laquelle institutionnalise ce changement de statut grâce au casier judiciaire. L'exemple de la pratique du tatouage, parce qu'il synthétise les processus objectifs du changement de statut et les formes symboliques attachées au passage en prison, vient clore la présentation<sup>140</sup>.

---

<sup>139</sup> Goffman, 1968, 117.

<sup>140</sup> C'est là un retour au sens originel de la notion. « Les Grecs, apparemment portés sur les auxiliaires visuels, inventèrent le terme de *stigmatè* pour désigner des marques corporelles destinées à exposer ce qu'avait d'inhabituel et de détestable le statut moral de la personne ainsi signalée. Ces marques étaient gravées sur le corps au couteau et au fer rouge, et proclamaient que celui qui les portait était un esclave, un criminel ou un traître, bref, un individu frappé d'infamie, rituellement impur, et qu'il

### *Les tatouages, c'est en prison... ?*

Ouais, ouais, j'ai fait ça en mineur, la première fois que je suis tombé en prison. A cette époque-là, le tatouage, c'est ce qui se faisait le plus en prison. Maintenant, ça se fait moins. De temps en temps, il y en a encore qui se font des tatouages, mais avant, c'était tout le monde. C'était une ressemblance par rapport à tout le monde quoi. Ça faisait partie du quotidien de la prison. C'est symbolique, c'est des tatouages symboliques, pour montrer que t'es contre leur système, la justice. Voilà, c'est ça. Mais maintenant, je dis, c'est des choses à pas faire. Ça sert à rien. C'est simple à comprendre, pourquoi, déjà parce qu'avec le tatouage, déjà, tu te fais repérer avec ça, et c'est pas bon, parce que il vaut mieux être discret. Le mec qui en a sur tout son corps, la discrétion, c'est pas ça.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

## **2/ Le turbin**

---

On a constaté l'importance de l'apprentissage des techniques et le rôle de transmetteur de ces techniques rempli par des détenus plus expérimentés. Ces processus peuvent plus généralement renvoyer à la notion de *profession*. Le concept de *carrière* sera donc utilisé dans un sens proche du sens originel, au sens de « carrière professionnelle ». Il faut sans doute retourner au sociologue Sutherland de l'« école de Chicago<sup>141</sup> » pour voir pour la première fois la description sociologique du « voleur professionnel » – il y décrit par exemple l'apprentissage « sur le tas » et le rôle des « anciens », soit des processus proches de nos descriptions précédentes – et à Hughes<sup>142</sup> pour l'affirmation du caractère fécond de la transposition des concepts de la sociologie des professions et des carrières professionnelles à des « activités » non institutionnalisées et/ou illégitimes<sup>143</sup>.

L'utilisation de ces quelques auteurs interactionnistes prolonge aussi les fondements théoriques de notre démarche basée sur l'analyse de récits de vies, comme perspective weberienne et constructiviste. En effet, ce point de vue interactionniste adopte explicitement le double point de vue de la *biographie* et de l'*interaction*, ce qui implique que toutes les activités de travail soient analysées à la fois comme des processus subjectivement signifiants

---

fallait éviter, surtout dans les lieux publics (Goffman, 1968, 11).

<sup>141</sup> Sutherland, 1963 [1937].

<sup>142</sup> Hughes, 1996.

et comme des relations dynamiques avec les autres<sup>144</sup>. L'enracinement biographique de l'approche interactionniste de la profession fait également émerger des pistes qui vont permettre d'articuler l'analyse des choix et des contraintes, des décisions et obligations, qui formeront, on va le voir, toute l'ambiguïté des productions subjectives des trajectoires de professionnalisation : « à mesure qu'une personne progresse dans son métier, les décisions qu'elle a déjà prises tendent à limiter les alternatives qui restent ouvertes, même si pendant les périodes de transformations rapides apparaissent des possibilités (et des tentations) nouvelles et inattendues<sup>145</sup> ».

Il convient donc de développer chacune des pistes ouvertes. D'abord, le *choix* du métier se déclinera selon le double point de vue interne et externe : nous chercherons, d'un côté, à examiner les « avantages » proclamés du « métier de délinquant », mais nous verrons, d'un autre côté, que ces avantages prennent d'autant plus sens qu'ils s'opposent à l'affirmation de la médiocrité des autres choix possibles. Ensuite, l'idée selon laquelle les alternatives possibles se réduisent au fur et à mesure que la carrière évolue et que des choix décisifs sont pris sera examinée à travers la rhétorique de la « voie sans retour ». Cette voie sans retour se prolongera dans deux directions : les handicaps laissés par la prison conduisent souvent l'acteur concerné à produire une criminologie spontanée qui l'« innocente » en renvoyant l'explication de sa condition non pas à sa responsabilité individuelle mais aux (dys)fonctionnements de la société ; ces mêmes (dys)fonctionnements et ce même engrenage peuvent transformer cette criminologie spontanée en « révolte » qui politise le détenu de droit commun en démontrant la manière dont le délit s'oppose au « système ». Détaillons.

## ***2.1 Diversité des formes d'investissement***

La situation de *galère* n'est pas l'unique configuration originelle des trajectoires carcérales. D'autres contextes sociaux traduisent des conceptions de la détention comme le passage probable d'un mode de vie à risque. Examinons-en deux : la *bande* et la « *SARL* ».

---

<sup>143</sup> Hughes, 1996, 80.

<sup>144</sup> Dubar, Tripier, 1998, 95.

<sup>145</sup> Hughes, 1996, 184.



La *bande* est une alternative à la *galère*. Tentons, avant toutes choses, de distinguer la *bande* qui serait définie selon quelques critères sociologiques précis, de ses représentations couramment véhiculées, corrélées au sentiment d'insécurité. Si on définit la bande comme une structuration de jeunes en groupe hors de l'intervention d'adultes, caractérisée par une cohésion du groupe face à l'extérieur, par un ensemble de valeurs repérables, liées à l'histoire du groupe, par des normes de conduite antinomique avec le reste de la société, par la délimitation d'un territoire d'action<sup>146</sup>, il est très probable que les phénomènes de bande soient beaucoup moins courants qu'il pourrait y paraître. F. Dubet n'en a pas « trouvé » dans son enquête, et l'auteur souligne comment l'expérience de la galère s'éloigne de l'organisation de la bande. Au cours de notre enquête seule une personne a décrit son appartenance à un groupe, à un moment spécifique de sa carrière délinquante, dont la structuration se rapproche de la définition de la bande<sup>147</sup>. Relativisons donc les données : les phénomènes de bande semblent plutôt rares<sup>148</sup>.

Si la galère n'est pas une sous-culture, la bande, elle, peut être considérée comme telle. S'y développe un ensemble d'idées ou de points de vue sur le monde social et sur la manière de s'y adapter, ainsi qu'un ensemble d'activités routinières fondées sur ces points de vue<sup>149</sup>. La bande dont Florent fait partie est assez fortement structurée : si les rites initiatiques permettent d'y rentrer, y rester nécessitera de faire régulièrement ses preuves, justifiant par là l'acquisition de sa « part du gâteau », égale à celle des autres.

Par exemple si on est à quatre, on a fait 40 000 francs, 10 000 francs chacun. Si on était à cinq qu'on avait 5 000 francs, c'était 1 000 francs chacun. Jamais quelqu'un il avait plus que l'autre. Y a toujours eu de la loyauté entre nous. Bon ça arrivait que il y en a, ils sont venus dans notre groupe, des profiteurs. Ils foutaient jamais rien, ils profitaient. Et ça c'est pas bien, si tu préfères, des trucs comme ça faut toujours montrer tes preuves. Pour que les gens, ils t'acceptent, faut leur montrer de quoi tu es capable. Par exemple, moi, j'ai traîné avec ces personnes, au début, ils m'ont pris pour un petit gneugneu qui a peur de tout. J'ai dû leur montrer de quoi j'étais capable : casser un magasin, voler une bagnole, des trucs comme ça (silence). Je voulais aller avec eux, j'ai dû leur montrer mes capacités. Ça s'est bien déroulé, mais si ça aurait mal tourné, c'est moi qui en aurait payé les conséquences, pas eux parce que ils me connaissent pas ils en ont rien à foutre. Après ils ont commencé à m'estimer ou, je faisais de plus en plus partie du groupe, j'étais implanté dedans.

---

<sup>146</sup> Esterle-Hedibel, 1998, 70.

<sup>147</sup> Pour saisir les problèmes méthodologiques liés à la recherche, la « reconnaissance » et l'analyse des bandes, on peut se référer à Esterle-Hedibel, 2002.

<sup>148</sup> Une bande n'est d'ailleurs pas non plus systématiquement orientée vers la délinquance.

<sup>149</sup> Becker, 1985 [1963].

(Florent, 23 ans, MA, 3<sup>ème</sup> détention, outrage en réunion, condamné, en détention depuis 5 mois).

L'auto-organisation, la structure formelle et les mécanismes de contrôle social interne à la bande renvoient pour une part aux descriptions du gang de M. Sanchez-Jankowski, dans *Islands in the Street*<sup>150</sup>, dont L. Wacquant<sup>151</sup> a synthétisé les principaux résultats. D'abord, tous les candidats ne sont pas admissibles ; c'est la bande en tant que telle qui décide combien de membres elle désire et comment les tester : cooptation fraternelle, la rémunération morale, matérielle, etc. Ensuite, les jeunes qui refusent de se plier aux membres du groupe ou qui ne lui apportent pas de ressources supplémentaires sont écartés. Enfin, les individus inaptes à la bagarre sont irrémédiablement éliminés. Florent, dans ce cadre, peut être satisfait : alors qu'il ne « connaissait rien » au « système », il fait des coups parfois ambitieux, et tout lui réussit : les vols réguliers « par ci, par là », de maisons ou de hangars, les agressions parfois. « Tu continues toujours quoi jusqu'à un temps où tu te retrouves ici », en prison. En opposition à la pratique de la *flambe*, la bande de Florent est capable d'économiser, est patiente dans ses coups, évite les délits trop risqués d'un point de vue pénal.

Moi je connais des gars dans mon quartier, ils ont pris des 20, des 10 ans pour stups. Ça en vaut pas la peine, ça en vaut pas la peine. C'est l'argent qui t'as gâché ta vie, t'as perdu ta famille, tes enfants, t'as tout perdu. Il est trop tard, t'as voulu trop d'un coup. Moi et mes amis, on pouvait rester 6 mois sans un franc dans les poches, tout stocker, et un beau jour ben se dire « ouais on fait un plan, on part là, là ». Comme quand on est parti en Corse, il faisait chaud, on s'est dit ben ça y est on va partir. On a tout vendu, on a pris notre argent, on est parti à Marseille, on a pris le bateau, on est parti en Corse, et j'ai passé trois semaines magnifiques, magnifiques.

(Florent, 23 ans, MA, 3<sup>ème</sup> détention, outrage en réunion, condamné, en détention depuis 5 mois).

*Ça n'en vaut pas la peine*, Florent évalue le rapport délit/risques pénaux, et laisse entrevoir un rapport à l'enfermement proche de l'idéal-type du *calcul*. Ici, cette évaluation s'inscrit dans le cadre d'une activité collective au sein d'une organisation structurée.

Le récit de Séverine s'écarte très largement de la notion de bande, mais constitue dans son aboutissement, un cas extrême de cette structuration solide, mise en place avant la première détention, des activités délinquantes au sein d'un petit – ou moins petit – collectif. Seule la

---

<sup>150</sup> Sanchez-Jankowski, 1991.

<sup>151</sup> Wacquant 1994, 92.

reconstitution de l'ensemble d'un parcours qui préfigure cette organisation spécifique va permettre d'en saisir les conditions et enjeux. L'*investissement délinquant* apparaît comme une carrière délinquante spécifique, au cours de laquelle une organisation du *travail*<sup>152</sup>, structurée est nécessaire, qui a pour but un enrichissement rapide et conséquent.

### *La « SARL » de Séverine*

C'est par l'intermédiaire d'une association d'aide aux femmes sortant de prison que j'ai rencontré Séverine ; après un ou deux rendez-vous manqués, nous réussissons à nous rencontrer dans mon bureau, dans lequel nous réaliserons un entretien de plus de trois heures. Sexy, volontaire, expansive, bavarde, précise et excessivement à l'aise, Séverine est assez impressionnante. Elle a 32 ans au moment de l'entretien. Elle s'attachera à narrer et narrer encore les côtés « extraordinaires » de sa vie, ses sentiments et expériences « pures », en comparaison de la pauvreté existentielle de gens comme moi, désespérément « normaux ». Séverine est Française, née de parents inconnus. Orpheline, elle est élevée en foyer. A neuf ans et demi, un des éducateurs du foyer la viole à plusieurs reprises. Adoptée à 11 ans, Séverine a eu beaucoup de conflits avec sa famille d'accueil, même si elle reconnaît que c'est grâce à eux qu'elle a, « quand même », « appris les bonnes manières » et obtenu un BTS d'optique. Dès l'âge de 15 ans, elle fugue régulièrement, boit, fume, traîne les bars. Elle rencontre un homme qui lui fait « changer de vie », mais qui meurt dans un accident de voiture. *Je me suis raccrochée au boulot, mais à partir de ce moment-là, il y a eu une cassure. Ça a été un peu la dégringolade. Bon, j'ai toujours été bonne vivante, j'aime les plaisirs de la vie, et tout ce que ça engendre.* Les drogues légales et illégales (cocaïne et héroïne) l'aident dans son *travail de deuil*. Mais ses revenus légaux – elle travaille dans un salon d'optique – sont insuffisants pour assurer sa consommation, et elle doit mener une double vie : le soir, elle travaille en tant qu'« hôtesse » dans des bars de nuit. Un jour, parce que l'occasion se présente, elle décide alors de se mettre à son propre compte et entame une carrière de prostituée de luxe. Elle travaille avec des commerciaux qui doivent décrocher de « gros contrats », a une clientèle de gens « avec de très bonnes situations », ne « tapine jamais » dans la rue. Mais cette « grande expérience », riche d'enseignements et très lucrative, a une fin. Sa consommation de came – « uniquement de la qualité, sans jamais utiliser la seringue d'un autre » – augmentant, elle va une première fois en Hollande chercher de l'héroïne. Commence une véritable carrière dans le trafic qui ne prendra fin qu'au moment de l'incarcération. En octobre 1995, elle est mise en détention préventive, pour ILS, trafic international, puis elle est condamnée à cinq ans de prison ferme. Sortie le 20 mars 1999 en libération conditionnelle, avec une obligation de soins jusqu'en août 1999. N'ayant

---

<sup>152</sup> Au sens de Strauss, 1992.

pas abordé tous les thèmes qui devaient, *a priori*, m'intéresser, nous devions nous revoir, mais jamais je ne réussis à réaliser un second entretien : lorsque parfois elle répondait au téléphone portable, c'était pour m'annoncer, d'une voix brumeuse, qu'elle « faisait un break » d'avec son « travail » légal. J'appris plus tard qu'elle a connu une deuxième courte détention : en décembre 1999, (comparution immédiate), pour « aide à entrée et circulation d'étrangers en France », elle avait été condamnée à 2 mois de prison ferme.

Le récit de Séverine mérite que l'on s'y attarde. La « SARL » de Séverine fournit une bonne illustration, de l'intérieur, d'un ensemble de pratiques relevant du *crime organisé*. Le crime organisé peut être défini comme un ensemble d'activités illégales d'approvisionnement en biens et services partiellement ou totalement prohibés et dans le recyclage illicite du profit de ces trafics. Les principaux marchés d'échange sont des personnes, des organes, des animaux ou encore des produits bruts ou manufacturés. En France, le principal champ d'activité reste le trafic de stupéfiants<sup>153</sup>. Le parcours de Séverine constitue une spécificité dans le sens où il permet de mieux comprendre une évolution rapide d'une carrière délinquante dont la forme est relativement indépendante, dans un premier temps, d'un processus de désignation. Les extraits retenus permettent donc de mieux appréhender cette spécificité, de saisir les différentes étapes de sa carrière, de la première importation de stupéfiants jusqu'à l'arrestation.

Je suis montée en Hollande, je suis montée à Rotterdam, seule, en train, sans rien connaître, j'y avais jamais mis les pieds... J'ai rien dit à personne. J'ai pris le billet, j'ai pris les sous, j'ai pris le train, je suis partie. J'avais juste un numéro de téléphone, on m'avait quand même donné un numéro de téléphone. Je suis arrivée là-haut. Quand t'arrives, tu te débarrasses des rabatteurs (...) J'ai passé le téléphone que j'avais, mon coup de fil, donc le mec il me connaissait pas, je le connaissais pas non plus, je venais de la part d'untel. De quelqu'un. Heureusement pour moi, je venais de la part d'une personne qui était très respectée là-haut, qui était très connue, ça m'a fait mon ticket d'entrée. Ça marche que par relations, de toutes façons, ce milieu-là. (...) Dans l'appart', on a commencé à discuter. D'entrée, il m'a dit « écoute, moi, je travaille pas avec les toxicos. Exceptionnellement, je vais te vendre quelque chose, parce que tu viens de la part d'untel, mais pour moi les toxicos, c'est des gens qui balancent, c'est des gens pas fiables » et tout. « OK ». Il me fait « tu veux combien ? », ben je dis « je veux tant », alors déjà il était écroulé, parce qu'il pensait que je voulais acheter un kilo (elle rit), il me dit déjà d'entrée « t'as de la chance de venir de la part d'untel parce que moi, je vends pas si peu ». Parce que moi, carrément, je vais chez un mec qui vend au kil', je lui demandais 20 grammes, tu vois (elle rit). Je lui dis « écoute. Aujourd'hui, je t'achète 20 grammes, je reviens dans deux jours, je te rachète 40 ».

---

<sup>153</sup> Brodeur, 2002, 246.

(...) Même pas deux jours après, j'étais revenue, je lui dis « je suis là, je viens t'acheter les 40, comme je t'ai dit », il me dit « tu m'avais dit deux jours », j'ai dit « ben je suis là ». A V... (grande ville de la moitié sud de la France), en deux heures, j'ai vendu ce que j'avais à vendre, plus ma conso pour moi, j'ai réinvesti, je suis remontée aussi sec. Et je remontais tous les deux jours. Et au bout de dix jours, il a halluciné, j'achetais mes premiers 100 grammes. Il était fou, il avait jamais vu ça. Il me dit « putain, t'es bien la première, en plus qui touche [qui consomme de l'héroïne], j'ai jamais vu ça ». Il me dit « en dix jours, t'achètes tes premiers 100 grammes, OK, je veux bien bosser avec toi ». Voilà, ça s'est fait comme ça. Bon, il a fallu que je fasse mes preuves, j'ai fait mes preuves, et ça a été ce truc-là quoi. Il m'a tout fait. Il m'a fait les tests du genre me laisser dans l'appartement avec du fric. Ou de la came, carrément sur la table. Jamais touché.

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre)

A ce rythme-là, Séverine devient bientôt, elle aussi, une grossiste, et l'argent qu'elle brasse la fait littéralement changer de statut social.

Comme je travaillais bien, je lui achetais un kilo, il m'avancait un deuxième. Toujours. Au début, il me le faisait à 7 briques 5, le kilo, après, il me l'a fait à 5 briques, et à chaque fois, il me ré-avançait, donc à chaque fois, je repartais, il m'avancait des fois jusqu'à 10 briques de matos, il avait vachement confiance en moi. Donc voilà, j'ai fait mon business comme ça, très vite, très rapidement... Et là, j'ai connu d'autres sentiments qui sont forts. Là, j'ai connu... Comment t'expliquer ? Ce qu'était le pouvoir. Le sentiment d'avoir du pouvoir, et beaucoup. Parce que quand t'as du fric, t'as un certain pouvoir, quand t'as le fric et la came, t'as un double pouvoir sur les gens.

*Sur les clients ?*

Pas que sur les clients. Sur tout. Les boîtes qui me refusaient quelques mois auparavant l'entrée parce qu'ils savaient que j'étais camée, que j'étais pute, ou n'importe quoi, là, ils me déplaient le tapis rouge, parce que j'arrivais dans une boîte, je claquais (elle claque dans ses doigts) une brique dans la soirée... sans problème tu vois, sans problème. (...) Sur un kil', je pouvais faire 60 briques, facile. Sachant que je pouvais passer un à deux kil' par semaine tranquille, t'imagines.

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre)

La délégation d'activités est une étape typique de nombreuses carrières professionnelles. Comme l'a bien décrit Hughes, au fur et à mesure qu'une personne avance dans une carrière, la place qu'elle occupe dans la division du travail peut changer. Elle peut déléguer, ou se voir déléguer, diverses activités constitutives ; elle peut également déléguer l'activité essentielle comme elle peut y échapper d'une autre manière<sup>154</sup>. Séverine va structurer ses activités délinquantes, et se poser en « tête de réseau » :

---

<sup>154</sup> Hughes, 1996, 180-181.

Je me suis fait un petit réseau de vendeurs (elle rit), j'ai monté ma SARL quoi (elle rit). Avec des commerciaux. J'en avais 5. Alors là, pareil ça a été tout un trip à ce niveau-là. Moi, je pars aussi du principe que quand t'aides quelqu'un et qu'il se sent reconnaissant vis-à-vis de toi, il va pas te niquer par derrière. Donc moi, j'ai fait comme ça : j'allais zoner, je rencontrais un petit mec qui galérait, je lui posais les conditions, « voilà, je t'aide, 10 grammes ». Ça, les dealers ne le font pas, mais moi, c'était ma manière de faire. Bon je me suis fait niquer deux-trois fois, mais qu'est-ce que j'en avais à foutre, dix grammes pour moi, j'en avais rien à foutre, tu vois, malgré que ça vaut 10 000 balles sur le marché, je m'en tapais. Par contre, j'en ai recruté 5, et des bons. (...) Si il me prenait 5 par exemple, je lui ré-avançais 5. Tout de suite, il y avait un climat de confiance qui s'installait tu vois. Et petit à petit, il grossissait, et c'était plus 10, il m'achetait au « 100 grammes », au « 200 grammes », au « 300 grammes », tu vois. C'est-à-dire, j'ai aidé à faire démarrer 5 mecs, moi qui me rapportaient énormément, et eux, ça les a sorti de la merde (elle rit, silence). Ouais, j'ai monté ma boîte. Mais bon, j'étais une vicieuse parce que je me méfiais, faut se méfier vachement dans ce milieu-là, t'as pas d'amis t'es vachement seule, tu fais gaffe aux flics, tu fais gaffe aux clients, tu fais gaffe à plein de choses. Les gens savaient pas où j'habitais, j'avais un appartement en ville avec, comme si je vivais dedans, mais je vivais pas là, j'avais une maison, c'est des trucs comme ça. Jamais ma véritable identité, toujours des pseudos, je passais les frontières, j'avais 5 jeux, j'avais des faux permis de conduire, des fausses cartes d'identité, et tout ce que ça engendre, toute une vie clandestine. C'est un choix de vie, quand tu fais ça, tu peux pas te permettre pleins de trucs, mais bon, c'est un choix de vie...

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre)

La carrière délinquante de Séverine ne s'arrête pas là. En situation de quasi-monopole dans une grande ville du sud-ouest, elle entreprend d'étendre son marché sur d'autres villes. Passons sur ces développements, on aura compris « l'esprit » dans lequel Séverine envisage le deal, symboliquement et pratiquement à mille lieues, par exemple, des deals de débrouillardise. Selon Séverine, son arrestation est due à la conjonction de deux facteurs : la reprise d'un Plan Vigipirate qui a rendu les passages aux frontières beaucoup plus délicats, et l'existence d'un « indic » qui l'aurait « balancée ». D'un point de vue théorique, cet indicateur présumé, infiltré depuis longtemps dans le réseau de Séverine, vient nuancer l'idée d'un développement de la carrière délinquante complètement autonome du processus de désignation.

Je me suis fait coincer à la frontière. Dans mon histoire, il y a un Monsieur X, je saurais jamais qui c'est. Mon réseau, il s'est fait infiltrer, tout bêtement, par une taupe, par un indic des flics ou par ce qu'on appelle les brigades d'investigation, qui sont des mecs qui connaissent très très bien le milieu. Ces mecs-là, on les recrute dans la rue. Parce que les trafiquants, on arrive à de tels niveaux, on a de tels moyens technologiques, sachant que par exemple, j'avais un scanner chez moi, j'étais toujours sur la fréquence des flics, je savais toujours où ils étaient, j'avais mes infiltrations au niveau de la douane, je savais où ils se postaient. Nous les truands, on arrive à des technologies tellement balèzes, et puis comme on a les moyens de se les payer, arrive un moment, où c'est vrai, on nique les flics, donc

eux, ils ont recours à d'autres méthodes parce que sinon, ils arriveraient pas à nous coincer.

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre)

C'est dans ce cadre biographique que nous avons pu mieux comprendre, en fonction de notre conceptualisation idéale-typique, le rapport à l'incarcération de Séverine, qui mêle les situations idéales typiques de *break* sanitaire, d'un *arrêt* d'un développement des délits, trop dangereux – la concurrence était rude, et Séverine craignait pour sa vie –, d'un *passage obligé* d'un mode de vie assumé, et d'un sentiment d'*inéluçtabilité*. Ce mélange, Séverine l'a résumé d'une formule : « moi, j'ai toujours dit que cette histoire finirait entre quatre planches ou entre quatre murs ». De cette alternative plutôt morose naît une lassitude fataliste :

J'étais en retard, et je savais que si je passais à cette heure-là, ça craignait quoi, Ça passait ou ça cassait, et ça a cassé (elle rit), et puis voilà. Et puis bon, à la fin, c'est toujours la corde raide à jouer au chat et à la souris, parce que c'est un jeu, en fin de compte, toujours à jouer comme ça... J'étais fatiguée aussi, j'en avais marre quoi. Le stress... Je dormais plus, trop de came, trop de coke... C'est un jeu, c'est toujours ça passe ou ça casse. C'est des défis, c'est des défis, c'était trop, de tout.

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre)

Le récit de Séverine comme celui auparavant de Florent font donc apparaître des phases pré-carcérales qui s'écartent de la situation de *galère*. L'organisation de la bande de Florent, et plus encore la « SARL » de Séverine ont montré les développements de parcours délinquants que l'on peut rapprocher d'une optique « professionnelle » de parcours délinquants. Pour appréhender précisément comment les idéaux-types du calcul et de l'inéluçtabilité se mêlent pour définir des subjectivations spécifiques, l'analyse de l'ambivalence rhétorique entre « la vie formidable » et la « voie sans retour » est maintenant nécessaire.

## ***2.2 Un métier de choix ?***

### **2.2.1 Une vie formidable**

La rhétorique de la « vie formidable », dont on a déjà perçu quelques aspects à travers le récit de Séverine doit être contextualisée dans le cadre de la production de l'entretien au cours

d'une interaction en face à face. Ce type de présentation biographique peut sans doute aussi être analysé comme une tentative de garder la face au cours de l'entretien, de rejeter la situation d'échec que viendrait affirmer la condition de détenu. On glisse parfois, au cours de la discussion, vers une argumentation basée sur l'idée que celui qui n'a pas connu la vie d'aventure du délinquant ne pourra pas « vraiment comprendre », tant il « faut la vivre » : les montées d'adrénaline, la gloire, la flambe, toutes ces choses ne s'expliquent pas, elles se vivent. Les récits des vies « formidables » prennent donc sans doute diverses significations pour les acteurs au moment de l'entretien : carapace psychologique visant à supporter les conditions difficiles de la détention, volonté d'affirmer – selon une tentative déjà mise en lumière – que « l'on n'est pas en prison pour rien », etc. C. Dubar et P. Tripier soulignent en commentant *Le voleur professionnel* de Sutherland que comme d'autres témoignages du même type, les propos de Conwell<sup>155</sup> à Sutherland ne sont pas exempts de mégalomanie. Leurs récits constituent souvent des histoires d'exploits personnels, de « coups » ingénieux et de "ruses" délicates<sup>156</sup>. Plus globalement, ces récits s'inscrivent dans une tentative de renversement du stigmate : retourné, assumé, voire revendiqué. Le récit de Sylvain, parce que son regard à la fois singulier, distancié mais aussi attiré sur ces processus, forme une bonne entrée pour l'analyse du « choix délinquant » : il se pose en observateur « tenté ». L'examen de son récit permet en outre de développer un peu plus la situation idéale-typique de l'*incarcération préparée*.

### *Sylvain, l'incarcération préparée*

L'entretien avec Sylvain, âgé de 47 ans au moment de l'entretien, s'est réalisé chez lui. Français, ses parents, de milieu populaire, sont retraités. Il est marié, a deux enfants. Il a effectué des études supérieures en informatique. Sylvain est accueillant, nous réalisons l'entretien (durée 2H) chez lui, autour d'un café. Il a accepté de participer à l'entretien à la fois pour me rendre service, mais aussi mû par une volonté de « témoigner » de son expérience. Son discours est clair, cohérent, précis. Il sait, en outre, en quoi consiste la réalisation d'une enquête sociologique. Militant dans des groupes d'extrême gauche depuis 1968, Sylvain se dirige vers des groupes plus « radicaux », à partir de 1980. Il est alors dans une optique où il « défendait les actions radicales collectives, et refusait de condamner les actions militaires ». Il est également animateur radio, et participe à une émission dont le but est de transmettre

---

<sup>155</sup> Conwell est l'interlocuteur privilégié, quasi-exclusif, de Sutherland.

<sup>156</sup> Dubar, Tripier, 1998, 100.



les messages des familles de détenus aux détenus, et *vice versa*. Il a donc une activité militante par rapport à la prison. Sylvain est l'interviewé dont l'expérience se rapproche le plus de la « pureté » de l'idéal-type de l'incarcération *préparée*. *Ces ennuis-là, je pouvais m'y attendre. D'un point de vue politique, d'un point de vue militant, je pouvais m'attendre à ça. Bon, d'une certaine manière, j'y étais préparé, aussi, donc moralement.* Sa préparation n'était pas que morale, elle consistait également à être capable, en cas de procès, de se défendre seul, sans avocat, à apprendre donc à manier le discours juridique, à comprendre son mode de fonctionnement – pratique courante des militants de groupes proches du sien. Un jour, Sylvain est arrêté, spectaculairement. *Il y avait un aspect démonstratif voulu par les policiers. Pas tellement par rapport à moi, mais par rapport aux gens qui étaient hébergés chez moi, enfin qui étaient recherchés. C'était un gros coup du point de vue des médias. Donc c'est vrai que les gens qui arrivent dans un immeuble qui a été à moitié dévasté par cinquante policiers armés, qui ont tout cassé, c'est impressionnant. Le déploiement qui dure des heures parce qu'il y a des perquisitions qui durent des heures, etc., c'est aussi très impressionnant, ce qui fait qu'il y a un climat (il rit), quand on rentre chez soi après (il rit), on est regardé de travers, pendant un moment quoi.* Ainsi, alors qu'il vivait d'un emploi stable dans une administration publique, il est incarcéré en 1985 pour recel de malfaiteurs et recel de détention d'armes. On lui reproche d'avoir hébergé des activistes appartenant à l'organisation Action Directe. Il passera sept semaines en détention préventive. Acquitté en première instance, il sera condamné en appel, et devra retourner, quatre ans plus tard, pour six semaines en semi-liberté, période que Sylvain juge « plus dure » que la détention ferme. Cinq années de lutte judiciaire et de stratégies pour réussir à retrouver, à la limite de la légalité, un travail dans une autre administration, ont eu raison de sa lutte militante.

Sylvain, parce qu'il se considère comme un « politique » – et non comme un « voyou » intégré à une structure du crime organisé –, porte un regard distancié sur ceux qui ont « choisi » une voie délinquante professionnelle. Cette distance n'est cependant pas pure : la fascination et l'envie sont également présentes dans son discours.

Je pense que si l'issue n'avait pas été favorable, c'est-à-dire que si j'avais pas pu sortir de prison rapidement, j'aurais pu être tenté de rentrer dans une vie délinquante quoi.

*Tenté, pourquoi ?*

Tenté parce que on est jamais seul, il y a la famille, les amis, tout ça. C'est un choix, on peut essayer, on n'est pas obligé non plus de se lancer d'un coup. D'abord, il y a une chose qui est sûre, c'est que quand on est emprisonné, on a envie d'en découdre. Un deuxième point, c'est effectivement que ceux qu'on rencontre en prison, c'est des gens qui, à ce niveau-là de délinquance, c'est des gens qui vivent comme ça. C'est-à-dire que même si ils sont momentanément en prison, ça prouve que c'est possible. Donc, pourquoi pas, *a priori*. Si, effectivement, par rapport à une vie normale entre guillemets, il faut ramer

beaucoup pour gagner à peu près sa croûte, où on a toutes sortes de contraintes, ça peut être un choix. Ces gens-là manifestent un choix, que l'on peut qualifier de professionnel pratiquement. C'est-à-dire que c'est pas seulement un choix au départ, c'est aussi se donner les moyens d'assumer ça, etc., etc. Ça devient quelque part professionnel. Les discussions, c'est « comment on fait ça, comment on fait ci », etc., c'est-à-dire que c'est vraiment la formation permanente (sourire) du prisonnier à travers les discussions.

(Sylvain, 47 ans, chez lui, une détention ferme de sept semaines en détention préventive, recel de malfaiteurs, recel de détention d'armes, libre).

Le rejet d'une vie laborieuse et l'accès à un certain type de liberté forment donc une part non négligeable de l'argumentation. Fehrat confirme :

Si tu a une crise, ou si c'est chaud, c'est tout, tu vas chercher un billet d'avion tu prends l'avion et tu te casses, à Ténérife ou n'importe. Tu cherches pas à comprendre : elle est là l'argent, y a personne qui te retient. T'es pas obligé de venir signer tous les matins. T'as envie de partir, tu pars y a personne qui va se demander où tu vas, et qu'est ce que tu fais c'est tout c'est ça. J'en connais plein qui travaillent pour 5 000 balles... Si c'est pour avoir toute une vie avoir des traites à payer, t'achètes rien tu te dis je vais donner ça à ça, ça à ça, non merci, payes cash et personne qui te casse la tête et t'es tranquille, l'argent, elle est là, t'as pas de crédit, t'as rien, le soir tu dors, moi j'ai 25 ans, j'ai pas de cheveux gris, quand je vois les gens ils ont mon âge ils ont des cheveux gris.

(Fehrat, 25 ans, 5<sup>ème</sup> détention, violence volontaire avec arme, condamné-prévenu, en détention depuis 15 mois).

Une distinction s'opère alors entre celui qui « plâtre », c'est-à-dire qui accumule des biens et de l'argent, et celui « qui a rien compris », qui « a rien du tout », dénigré, rejeté, « pitoyable ».

La signification du voyou, pour moi, c'est le mec qui est fainéant et qui a des goûts de luxe.

*Tu te considères comme voyou ?*

Voyou... Plus tellement maintenant. Plus maintenant parce que bon, j'ai quand même quatre enfants. Là, je suis sorti des six mois pour une histoire bidon, j'y suis pour rien, pour une histoire de coups et blessures, j'y suis pour rien. Avant si, j'avais des grosses affaires.

(Paul, 33 ans, chantier extérieur, 4 détentions, fin de peine).

On voit ici que le voyou ne se définit pas uniquement en fonction d'un rapport à l'argent, mais aussi par son célibat, la qualité de ses « affaires », ainsi que par la capacité à accumuler des biens durables :

J'ai ma maison, et ça on pourra jamais me la prendre. J'ai ma maison, j'ai une voiture, une moto... La maison, elle est meublée comme je veux. Pour avoir tout ce que j'ai, il aurait fallu travailler 40 ans. Voilà (rires). J'ai pris de l'avance.

*... Elle vaut la prison, l'avance... ?*

Non, elle vaut pas mes années de prison. Parce que la liberté a pas de prix. Mais faut pas regretter. Faut profiter. Les gens ils arrivent pas à comprendre. Parce que t'as le petit machin, le petit merdeux de HLM ; et puis t'as le voyou. Moi, si tu veux, j'ai fait des trucs, mais bon, j'ai acquis quelque chose, tu vois ?

(Paul, 33 ans, chantier extérieur, 4 détentions, fin de peine).

La rhétorique de la « vie formidable » ne s'arrête pas à l'accumulation de biens ou d'argent : loin de se cantonner dans un matérialisme pur et dur – et ce bien que les signes distinctifs de richesse semblent primordiaux –, c'est l'ensemble des dimensions de la vie délinquante qui est glorifié. Séverine structurait son discours autour de l'idée que chaque période de sa vie a constitué une expérience unique et positive : la prostitution, ce « sacré boulot » multi-dimensionnel<sup>157</sup> lui a fait définitivement comprendre la « psychologie des hommes » et les « problèmes du mariage », ses amis « grands braqueurs » lui ont fait comprendre le « sens de la vie » – notamment ceux qui sont devenus écrivains –, plus généralement la séduction, la marginalité, le monde de la nuit, les poussées d'adrénaline forment autant de mondes et de « sentiments purs » qui ne sont pas à la portée du premier être normal venu. Détaillons ces derniers éléments. Séverine raconte comment elle échappa à une arrestation, et, dans son enthousiasme, elle décrit la joie et le plaisir des poussées d'adrénaline.

Je te passe tous les détails, mais style dans la gare du nord, j'avais soudoyé un mec de l'équipe d'entretien qui m'ouvrait une porte spéciale personnel qui me permettait, je descendais du train, je descendais les marches, j'allais pas au métro, il y avait une porte sur la droite, je prenais la porte, je refermais derrière moi, j'allais au bout du couloir, je montais et j'arrivais carrément derrière la gare du nord, où il y a tous les taxis arabes, je chopais un taxi, et pschuuut, je prenais l'avion. J'avais plein de plans comme ça (elle rit). A une époque, carrément, dans les aéroports, je le faisais à l'arraché quoi. J'avais un kil' dans mon sac, je passe le sac aux rayons X, avec un kil' dedans et je faisais la con. Du genre, j'avais un petit couteau comme ça, Laguiole, je l'avais dans ma poche. Aux rayons X, je passais le portique et le petit couteau, bien sûr il sonnait. Le temps que le mec il s'inquiète de ce qui sonne, le sac, il était passé. Moi, je fais la con... « Vous avez quelque chose ? », je faisais « ah oui, attendez, c'est ça, vous inquiétez pas, je vais pas vous braquer avec ça » (elle rit), je faisais toujours la con, avec l'humour et tout, ça passait. Ou style, je planquais juste sur le dessus de mon sac, une grosse bombe de Spray, t'as pas le droit d'avoir ça en avion. Au-dessus de 300 millilitres, ça peut être considéré comme une arme, parce que t'appuies, tu fous le feu, ça marche très bien, je le sais je me suis défendue une fois comme ça. T'appuies, tu fous le feu, c'est carrément un bazooka, ça fait une torche. Donc ils ouvrent le sac, « excusez-

---

<sup>157</sup> Séverine était à la fois confidente, assistante sociale, collègue lorsqu'elle travaille avec les commerciaux. On retrouve dans son récit quelques aspects développés dans Pryen, 1999 : l'activité prostitutionnelle comme service personnalisé et comme métier « d'utilité publique ». D'après Séverine, la prostitution lui a également permis, parallèlement à sa toxicomanie, de « faire le deuil » des viols qu'elle a subis durant son enfance.

moi, mademoiselle, je suis obligé de confisquer ça », « il y a pas de problème », je suis passée plusieurs fois, je faisais les trucs à l'arraché comme ça... Et donc je te dis, tu as un sentiment de pouvoir et de puissance dans ce que tu fais. (...) Je saute en parachute, j'ai ma licence, j'adore ça... Tous ces trucs-là, ouais, c'est ça, je suis accro à l'adrénaline, au risque et tout ça. Et dans ce boulot-là, c'est ce qui m'éclatait le plus, c'était... Passer les frontières, passer les aéroports, les gares.

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre)

Si Séverine est prolix, l'argumentation qu'elle développe n'est pas singulière : Miloud, à son niveau, vit des exploits qui, (re)produits au cours de l'entretien, construisent ce que nous sommes tenter d'appeler un *petit mythe biographique*.

Quel est le bourgeois qui a déjà posé son cul dans des Porsche, dans des grosses BM 16 soupapes. Même si elles étaient volées, quel bourgeois l'a fait ? Aucun. T'as qu'à regarder dehors. Et pour moi, c'est peut-être des petits trucs, mais lui, il l'aura jamais fait. Qui a sauté d'un ravin, à 15 mètres ? Jamais fait ? Tu t'es déjà fait tirer dessus par des keufs, les balles, elles te frôlent, grave. T'as déjà monté à 280 sur une moto, sans casque sans rien à trois dessus ? Non ? Moi ouais. Des trucs de malade quoi, quand tu repenses.

(Miloud, 29 ans, Lieu formation placement extérieur, une dizaine d'incarcérations, violences (divers), fin de peine).

Le rejet du travail laborieux constitue un élément central du « choix » délinquant. Pour la majorité sans diplôme, sans expérience professionnelle légale et sans capital social qui aideraient la recherche d'emploi, c'est l'usine qui apparaît comme l'une des seules perspectives pour celui qui veut se ranger. Pour quelques autres, comme David, ce n'est pas l'absence d'opportunité mais bel et bien une *lassitude* générale, sorte d'incapacité psychologique à « vivre normalement ».

Je volais des vélos au début. Après à 14 ans, c'est devenu les mobylettes, les motos, et là, première incarceration, vol de moto. A la sortie de prison je fais un stage dans un laboratoire de prothèse dentaire, durant un an. Ensuite le chômage, ensuite, j'ai retravaillé quand j'ai eu mon permis de conduire dans une société de transport. Et très vite, disons que le boulot que je faisais me plaisait pas. Je me suis laissé un peu aller. L'argent facile, le vol. Et puis c'était très bien avec ça. Sans se lever tôt. C'est un milieu qui peut attirer aussi, parce que c'est un milieu où l'argent circule. La plupart de ces gens ont le même désir de vivre pleinement ce qu'ils ont envie de vivre, sans trop en chier. Gagner facilement de l'argent pour pas devoir aller travailler. Profiter un maximum de la vie. Que ça soit les loisirs, faire de la planche à voile, faire de l'équitation, des trucs comme ça que j'aime bien. Je préférais passer une après-midi sur une planche à voile que dans un bureau, où il fallait poser ses jours de vacances bien avant, c'était un truc qui me plaisait pas du tout. Pas devoir attendre d'être en vacances ou en week-end pour vivre carrément.

(David, 39 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, recel d'habitude, escroquerie, préventive, en détention depuis 14 mois).

La délinquance professionnelle peut donc apparaître comme un choix, argumenté tant d'un point de vue « interne » – les avantages du métier – qu'externe – la médiocrité des autres possibilités ; mais un autre système d'argumentation : celui de la « voie sans retour », s'entremêler à la rhétorique de la vie formidable ; chaque choix restreint le domaine du possible, et constitue en ce sens une contrainte potentielle.

### 2.2.2 Une voie sans retour

A nouveau, le *stigmat* colle à la peau des personnes enquêtées. Ici, c'est encore dans une optique processuelle, du point de vue de l'institution, que le concept sera abordé. D'abord, des marqueurs objectifs, tel le casier judiciaire, mais également d'autres handicaps, économiques par exemple, sont interprétés comme autant d'éléments qui influent sur le choix de poursuivre la carrière ; ensuite, le *trou biographique* – ou la « sortie du champ social » –, et l'incapacité à masquer cette sortie viennent compléter la force de ces marqueurs.

Casier, dettes, interdictions et autres handicaps

Le casier judiciaire<sup>158</sup> comporte trois volets, ou bulletins. Le premier (B1), exclusivement réservé aux autorités judiciaires, comprend toutes les condamnations prononcées – interdictions et incapacités comprises –, sanctions disciplinaires, administratives ou judiciaires<sup>159</sup>, les déchéances de l'autorité parentale, les faillites ou règlements judiciaires des commerçants et les arrêtés d'expulsion. Le deuxième bulletin (B2), destiné à certaines administrations, ne comporte qu'un nombre limité de décisions judiciaires. Le troisième (B3) est plus restreint encore. Il ne comporte que les interdictions, déchéances, ou incapacités sans sursis et les peines d'emprisonnement de plus de deux ans qui ne comportent aucun sursis. Seul le B3 est délivré aux particuliers. Ce bulletin est réclamé par certains employeurs potentiels. David dénonce le casier judiciaire sur lequel est inscrite la perte de ses droits commerciaux, véritable peine sociale post-carcérale.

On sait très bien que la société, elle va pas nous aider en sortant. Et puis on veut peut-être pas de son aide. On est capable de s'en sortir tout seul. La seule aide qu'on voudrait avoir, c'est que la société oublie que le type est un délinquant.

---

<sup>158</sup> Voir *Le nouveau guide du prisonnier*, (OIP, 2000, 459-465) et les articles 768 et suivants du Code de procédure pénale.

<sup>159</sup> Telle la révocation du statut de fonctionnaire.

*A quoi on voit qu'elle l'oublie pas ?*

On te fait ressentir dans certaines circonstances que vous êtes délinquant. Quand tu veux créer une société déjà, ou le casier judiciaire. Quand on a un casier judiciaire, il faut se faufiler. On est obligé d'être un peu dans la marge, si on veut pas rentrer à l'usine, ou si on veut se débrouiller tout seul.

(David, 39 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, recel d'habitude, escroquerie, préventive, en détention depuis 14 mois).

Le casier, stigmatisme institutionnel<sup>160</sup>, empêche l'accès à de nombreuses activités. Daniel qui a perdu ses droits commerciaux va néanmoins ouvrir pour une durée de deux ans un restaurant... en toute illégalité<sup>161</sup>.

Les dettes apparaissent également comme un facteur de récurrence. Certains, dealent pour payer les amendes douanières (!), d'autres excluent toute idée de travail légal car celui-ci serait immédiatement ponctionné.

Les braquages, c'est en partie pour la drogue, et en partie pour avoir une belle vie. Depuis l'âge de 17 ans, j'ai toujours voulu avoir une voiture, avoir une maison. J'ai réussi à l'avoir. Tout ça c'est en Italie, mais j'en profiterais quand je serais vieux. À 30 ans, 32 balais. Quoi faire en sortant ? Je peux pas travailler, sinon ils me mettent un arrêt saisié sur mon compte, je dois plus de 100 000 francs à la justice, avec ces affaires-là. Alors c'est tout. Quand on sort, on recommence hein. Faut recommencer, mais intelligemment, c'est tout.

(Bertrand, 27 ans, 5 détentions, vols avec armes (+ divers), préventive, en détention depuis 15 mois).

Le trou biographique

La notion de *trou biographique* exprime d'abord l'idée selon laquelle le sortant de prison peut avoir le sentiment d'avoir quitté le champ social. Medhi résume :

On m'a obligé, lorsque je ressorts de prison, j'étais obligé de recommencer, j'avais plus de papiers, je viens de tirer 4 ans et demi, j'avais plus de femme, j'avais aucun lien familial, j'avais aucune attache, ça fait j'étais le kamikaze idéal, c'est-à-dire,

---

<sup>160</sup> Le casier et ses effets sociaux, comme peines après la peine, sont dénoncés par de nombreuses associations militantes.

<sup>161</sup> Pour annihiler ou annuler les effets « néfastes » du casier judiciaire, quelques recours existent. Le *relèvement* par exemple « a pour objet de priver d'effet les interdictions, déchéances et incapacités induites par la condamnation, ou prononcées à titre de peine complémentaire. Il ne « nettoie » donc pas le casier judiciaire : les condamnations y demeurent, seules les interdictions sont neutralisées » (OIP, 2000, 461). La demande de relèvement doit être effectuée par le condamné, plus d'un an après le prononcé de la condamnation, auprès du juge d'application des peines. Il existe en outre une *dispense* d'inscription des condamnations aux B2 et B3, ainsi que la *réhabilitation* qui entraîne l'effacement de la peine prononcée.

j'étais prêt à faire tout. 7 mois après, je replonge, cette fois.(...) C'est toujours la même question, comme dans les autres peines. « Quand tu sors, qu'est-ce que tu vas faire ? Tu vas te retirer de faire des conneries ? » OK, mais qu'est-ce qu'il y a à la place ? Lorsque tu sors de prison, tu as un handicap, parce que c'est pas parce que t'es condamné que t'as payé, t'as pas payé. Même si t'as fait la peine jusqu'à la fin, tu payes encore, et tu payeras toute ta vie pour ça<sup>162</sup>.

(Medhi, 37 ans, MA, 4 détentions, ILS (+ divers), préventive, en détention depuis 8 mois).

Cacher son passé pour se faire admettre, telle peut être une stratégie possible. E. Goffman conceptualise plus en avant, dans *Stigmates*, le procédé : il consiste, pour un individu *discréditable* à tenter de ne pas tomber au rang de l'individu *discrédité*. Thibault, « vieux taulard » incarcéré plus de vingt fois, nous fournit un exemple extrême de ces difficultés :

Qu'est-ce que tu veux que j'aïlle dire à un employeur sur un curriculum vitæ, quand il va voir ce trou de 15 ans. Je vais devoir resquiller, je vais lui en inventer un de curriculum vitæ, je suis obligé de mentir. Je vais inventer des intérim, des périodes de chômage, et tout ce qui s'en suit. Mais si il me demande des justificatifs, qu'est-ce que je vais lui dire ? Je serai forcé de lui dire la vérité, et jouer franc jeu avec un patron à l'heure actuelle, est-ce que c'est tout bénéfique ? T'en as plein le cul, tu cherches un échappatoire, et tu t'aperçois qu'il y en a pas beaucoup parce que si le patron il veut vraiment bien vérifier ton curriculum vitæ, et bien t'es baisé, parce que comment tu vas expliquer 15 ans de ta vie derrière les barreaux ?

(Thibault, 34 ans, maison d'arrêt, une vingtaine de détentions, vol avec violence, condamné, en détention depuis 30 mois).

Les travailleurs sociaux, conscients des handicaps produits par ce trou biographique, peuvent participer à la tromperie.

Lui, il a quand même un trou de dix ans dans son C. V. Bon, alors on s'arrange, on bouche les trous. Quand t'es saisonnier, bien souvent, t'as pas beaucoup de papiers, et quand t'as travaillé à la ferme non plus. Donc... le gars si tu sais qu'il a bossé, dans la prison pendant les dix ans et que ça peut pas figurer sur un c.v., et qu'on sait qu'il est employable, on améliore le c.v., on bouche un peu les trous, de manière à ce qu'il n'y ait pas un gros trou, un fossé de dix ans...

(Travailleur social, Mission Locale)

La rhétorique de la « voie sans retour » coexiste donc avec celle de la « vie formidable », et c'est à partir de cette coexistence que doivent s'analyser et s'interpréter les contradictions formelles qui forment le cœur significatif des récits de professionnalisation produits au cours de la relation d'entretien. L'explication en termes de voie sans retour est également propice à une ébauche de retour réflexif, de réflexions sur le fonctionnement de la justice et de la

---

<sup>162</sup> E. Bunker, ancien détenu, (1991 [1973]), confirme, dans son roman noir partiellement

société, que l'on peut aborder dans un premier temps sous le vocable de la « criminologie spontanée » puis, sous une forme plus radicale, de la *révolte*.

## ***2.3 L'analyse de sa propre condition***

### **2.3.1 De la criminologie spontanée**

Les discussions en détention sur le fonctionnement de la justice prolongent les discussions sur les délits. Les « affaires » sont constituées autant de la nature des actes réprimés que de la forme de répression de ces actes. Les possibilités de faire appel, les manières de sortir plus vite de prison, telles les demandes de mise en liberté provisoire, les facteurs qui permettent de faire diminuer la durée de la peine (se présenter libre au tribunal, jouer sur sa « maladie » toxicomaniaque) et autres systèmes de défense sont sujets à débats et controverses. Au cœur de cette criminologie spontanée, structurée essentiellement autour de l'idée d'un traitement judiciaire différencié, une trilogie dénonciatrice émerge plus particulièrement : justice de classe, justice quasi-raciste, justice aléatoire. Détaillons ces trois premiers exemples.

Si Adil prend en compte le facteur récidive pour expliquer la peine de deux ans qui vient d'être prononcée à son encontre, il renvoie ensuite sa situation à des causes plus profondes : justice à « deux vitesses » et règne de « l'argent ».

Tu sais cette peine-là, elle est cher payé. Deux ans, c'est cher. Ça aurait été quelqu'un d'autre, tu sais il aurait pris combien, il aurait pris six mois, allez, 8 mois à tout casser. A cause de mes antécédents ils m'ont mis deux ans. La Procureur, quand elle s'est levée, elle disait (d'un ton caricatural) « Ouais, je réclame à l'encontre de monsieur A... ». Parce que c'est un théâtre, pour moi, je te dis franchement, c'est du théâtre... et puis l'avocat qui arrive... Mais attention, j'ai besoin de la loi, parce que si il y a pas de lois, ça serait l'anarchie, tout le monde flingue tout le monde. On a besoin de loi, mais c'est une loi bafouée, parce que c'est une loi à deux vitesses. T'as une loi pour les riches, et une loi pour les pauvres. Quand tu vois Bernard Tapie qui a fait un carnage au Crédit Lyonnais, plus le Focea, plus Marseille, tu crois que c'est beaucoup ce qu'il a pris ? Il a rien pris lui. Il est à l'aise, en semi-liberté. Le docteur Garretta, il en a tué combien avec le Sida ? C'est payé ça ?! Non, c'est pas payé. C'est les pépettes, l'argent.

*Vous avez pas confiance en la justice ?*

---

autobiographique, ce type de processus.



Si, j'ai confiance en elle, parce que si il m'arrive un truc, je porterai plainte. J'ai confiance en elle, mais j'ai plus confiance en elle en étant voleur. Tu comprends ce que je veux dire, en étant voleur, j'ai plus confiance en elle, parce que si je passe devant elle, en ayant commis un délit, je suis mort, là, ils me claquent. Mais j'ai besoin de la loi, parce que si il y en un qui touche à ma femme, soit je porte plainte, ils font quelque chose, soit je porte pas plainte, j'en tire une. J'ai besoin de la loi.

(Adil, 31 ans, MA, 8 détentions, vols divers, condamné, en détention depuis 1 mois)

Miloud ne peut lui non plus nier le facteur récidive, mais a nettement l'impression que son origine maghrébine joue sur le prononcé de la peine. S'il refuse l'explication simpliste selon laquelle les juges seraient explicitement racistes, il exprime néanmoins le sentiment d'une différence de traitement, et en appelle pour cela à la représentation statistique qui prouverait « scientifiquement » ses dires.

Tant que tu côtoies pas la justice de près, tu peux pas comprendre. Moi, quelque part, moi, en arriver à me faire à chaque fois plomber pour des trucs minables, tu sais... C'est des trucs... Sur ton passé, ils te jugent plus sur ton passé que sur l'affaire en elle-même quoi. Ils se disent « ce mec-là, il a l'habitude »... J'analyse que... Qu'ils nous brisent quoi. Nous, moi en particulier, moi enfant d'immigré... Je veux dire que... On nous saigne. Dans ma tête, je pense comme ça, tu sais. Peut-être tu verras autre chose, mais je veux dire, moi qui ai côtoyé la justice de près, qui est rentré en prison plusieurs fois, je comprends que ça va pas. Quelque part, il y a une couille quelque part, il y a quelque chose qui va pas. Tu vois, par exemple, la juge, elle peut être très bien... Dire « Ouais je suis pas raciste... », mais, tu sais, inconsciemment, et ben quand ils te jugent, ils vont pas juger un bonhomme comme nous, je veux dire... C'est pas un Européen, tu sais, inconsciemment. Donc il y aura pas... Même si tu prends les statistiques, tu prends dix étrangers, de n'importe quel horizon, qu'il soit black ou... Et tu prends dix Français, tu les prends pour les mêmes affaires, des affaires similaires, tu les fais passer au jugement, là tu vas voir les conclusions, probantes... Je te dis, c'est comme ça. Je dis pas que c'est du racisme, mais je veux dire, c'est pas la même justice. Il faut bien saisir la chose. Je dis pas qu'ils sont racistes, mais... La loi, ils ont tendance à l'appliquer pour les gens comme moi, plus sévèrement. C'est un problème.

(Miloud, 29 ans, lieu formation placement extérieur, une dizaine d'incarcérations, violences (divers), fin de peine).

Enfin, la justice est assimilée par de nombreux enquêtés à une loterie. Quelques facteurs empêcheraient cette loterie d'être complètement livrée au hasard, mais constitueraient des sources d'inégalités supplémentaires : le lieu du procès qui interviendrait dans le règlement de certains délits – de nombreux détenus expliquent qu'ils auraient eu des peines moins lourdes, ou plus lourdes, concernant des infractions à la législation sur les stupéfiants selon la région dans laquelle ils ont été jugés –, le pouvoir discrétionnaire du juge qui distribuerait les peines

selon son bon vouloir – bon vouloir influencé par ses positions politiques et sa vision de la répression nécessaire des délits –, etc.

On est tombé sur une juge vraiment répressive. Parce que normalement, ce que le procureur, c'est toujours celui qui demande le plus, une peine exemplaire, et la juge, elle demande toujours moins. Bon, moi, j'avais entendu des TIG, je me dis « ben, c'est bon, je suis dehors » quoi. Délibéré : « six mois fermes ! » Donc la justice, heu... Parce que il y en a dans mon affaire, bon on est passé à sept, il y en a, ils ont pris un an, moi, j'ai pris six mois, et le troisième, il est passé comme vendeur, et tout ça, alors qu'il est récidiviste, et qu'il a déjà pris deux ans pour les mêmes faits. Et que moi je suis primaire. C'est pour ça, il y a quelque chose de pas logique dans la justice.

(Gaston, 23 ans, MA, 1<sup>ère</sup> détention, ILS, condamné, en détention depuis 4 mois).

Finalement, on peut s'apercevoir que cette criminologie spontanée, qui ne s'appuie sur aucune donnée statistique, sur aucun savoir savant, n'est pas complètement contradictoire avec les discours des criminologues eux-mêmes. Par exemple, au niveau législatif, A. Pires et P. Landreville ont montré que le code pénal criminalise particulièrement les comportements qui sont accessibles aux membres des classes subalternes, tandis qu'il évite la criminalisation des comportements, autant sinon plus dommageables socialement et économiquement, propres aux membres des couches moyennes et supérieure<sup>163</sup>. B. Aubusson de Cavarlay, quant à lui, au terme de son étude sur ce qu'il nomme « la légalité de l'inégalité », a brutalement résumé : « l'amende est bourgeoise et petite-bourgeoise, l'emprisonnement avec sursis est populaire, l'emprisonnement ferme est sous-prolétarien<sup>164</sup> », et a défendu la thèse selon laquelle le système pénal est éclaté en sous-systèmes distincts dont chacun ne s'adresse finalement qu'à certaines classes sociales au travers du cumul de classements dont l'autonomie n'est qu'apparente. Ph. Robert et P. Tournier ont, quant à eux, mis à jour les variables qui expliquent la sur-représentativité des étrangers dans les prisons en France, parmi lesquelles une *préférence à l'emprisonnement* : quoique sous-représentés dans les instructions pour crimes, ils apparaissent finalement plus fréquemment placés en détention provisoire<sup>165</sup> ». L. Wacquant a, enfin, montré que l'origine ethnique apparaît comme un facteur discriminant aux différentes étapes du processus pénal<sup>166</sup>.

---

<sup>163</sup> Pires, Landreville, 1985, 108.

<sup>164</sup> Aubusson de Cavarlay, 1985, 308.

<sup>165</sup> Tournier, Robert, 1991, 88-89.

<sup>166</sup> Wacquant, 1998.

La comparaison systématique et approfondie de leurs « affaires », durant les longues discussions en cellule, de l'ensemble du processus pénal qui va des rapports policiers jusqu'à la mise sous écrou en passant par le prononcé de la peine et son aménagement, renvoient à des processus mentaux proches de ceux des criminologues, et, en conséquence, produit des résultats similaires. Tel un sociologue critique, cette criminologie spontanée se base donc sur une prise au mot du discours judiciaire qui affirme l'égalité de tous devant la loi et la justice, comme principe de justice sociale à partir duquel on mesure la réalité ; l'écart entre le discours judiciaire et l'application de la loi, entre le juridique et le sociologique, la justice « telle qu'elle devrait être » et « telle qu'elle est » forme alors la base de la dénonciation. Les analyses de C. Montandon et B. Crettaz, que nos données confirment, avaient mis en valeur quelques représentations des détenus : la police était considérée comme un corps professionnel relativement violent, les avocats comme des pique-assiettes inutiles, l'expert psychiatre comme un « jargonneur » déformant la réalité. Plus généralement, ils avaient mis en évidence une argumentation au cours de laquelle les détenus dénoncent l'inégalité devant la justice, doutaient de l'impartialité des juges, démontent les mécanismes subtils qui influencent les législateurs. Ces auteurs pointent alors un réel problème : s'il serait étonnant que les détenus fassent un éloge global du système de justice pénale, une justice jalouse de son image auprès de la population devrait méditer de ces dénonciations<sup>167</sup> : comment, en effet, croire que le sentiment d'injustice profondément ressenti par les justiciables ne débouchera jamais sur un irrespect profond qui pourra s'avérer, en retour, largement contre-productif au regard des missions officielles du système pénal ?

### **2.3.2 Politisation et révolte**

Le processus de politisation que nous voulons mettre en valeur ici correspond à une représentation spécifique de la société qui implique la rébellion, la révolte. L'acte délinquant peut être conçu comme un acte politique. L'extrait suivant est intéressant parce que les frontières entre « détenu politique » et « détenu de droit commun » y deviennent plus floues. Pour Sylvain, le détenu de droit commun a davantage « poussé » sa révolte que lui, militant anarchiste. Un rapprochement affectif s'opère entre les deux catégories – truand et militant – parce que chacun voit en l'autre un grain de sable qui viendrait gripper un système injuste.

---

<sup>167</sup> Montandon, Crettaz, 1981, 123-141.

J'avais une étiquette Action Directe qui était difficile à porter (il rit) d'une part vis-à-vis de la justice bien sûr, qui me cherchait des poux de ce point de vue-là, et puis aussi vis-à-vis des détenus, parce que dès que on était marqué à l'époque à Action Directe, ça voulait dire que on avait un certain nombre de capacités à faire des choses qui intéressaient beaucoup les détenus de droit commun (il rit). Donc, la première chose à faire, c'était de leur expliquer qu'ils étaient sûrement beaucoup plus avertis que moi dans ce domaine. Ça a été une mise au point nécessaire. Mais un certain nombre de détenus qui pouvaient avoir un point de vue politique sur la société, et cherchaient effectivement à discuter, à avoir des contacts politiques. On avait quand même pas mal de choses en commun, je pense. C'est ce que j'ai ressenti le plus avec les détenus qui étaient là. Qu'en fin de compte... Bon, c'est vrai, j'avais pas eu d'antécédents avec la justice jusque-là, à part des bricoles dans les manif ou des choses comme ça, j'avais pas eu de problèmes particuliers au pénal, mais je me rendais compte qu'en définitive, j'aurais très bien pu être à leur place quoi. C'est-à-dire que si j'avais poussé un peu plus loin ma révolte, à un certain moment, si au lieu de faire ceci, j'avais fait cela, au niveau par exemple des études ou n'importe quoi, ben j'aurais pu être à leur place tout à fait ; et j'étais en train d'être à leur place quelque part. Je savais pas comment ça allait tourner, comment ça allait se traduire après.

(Sylvain, 47 ans, chez lui, une détention ferme de sept semaines en détention préventive, recel de malfaiteurs, recel de détention d'armes, libre).

L'engagement délinquant, on l'a vu lorsque ces détenus affirmaient leur rejet du travail laborieux et mal payé, peut apparaître comme une manière de faire un pied de nez – si illusoire soit-il – à un déterminisme social. La société est perçue comme une structure de domination sur la base de laquelle profiteraient tous les dominants, notamment en « magouillant ».

Il n'y a pas de vies droites, de vies sans magouilles sans voler. Il y a pas de vies droites. Tu prends les politiques, ils volent, tout le monde vole, tout le monde accuse tout le monde, tout le monde exploite quelqu'un. On est tous l'esclave de quelqu'un. (...) Tu te dis « pourquoi je vais être exploité ? ». La vie, elle est pas faite pour être exploité. Mais pour vivre, il faut de l'argent quand même T'as pas l'impression d'être exploité dans cette société ? Autour de toi, tu vois bien que les gens sont exploités ? Cinq ans de prison, c'est long, on essaie de se trouver des raisons parce qu'on voit bien que c'est pas normal ; mais quand on regarde autour de nous, c'est un peu la loi de la nature. Le plus gros mange le plus petit. C'est toujours comme ça. Toujours l'un sur l'autre, il y a toujours un rapport de force évident. Il y a le pouvoir de l'argent. Pourquoi accepter d'être en fin de chaîne, et pas essayer de regimber sur les autres, vraiment ? !

(David, 39 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, recel d'habitude, escroquerie, préventive, en détention depuis 14 mois).

La délinquance peut également être conçue comme un moyen comme un autre de refuser un ordre injuste et absurde qui prédéterminerait certains au pouvoir, au bonheur et à la richesse, et d'autres à une vie de misère et labeur.

Je comprends pas comment le simple citoyen peut accepter de vivre cette vie qu'on leur impose. Je comprends pas ça. Mon père, il a travaillé toute sa vie, déjà, pour avoir sa retraite, je t'explique pas les problèmes qu'il a eu, parce qu'il avait pas gardé ses bulletins de salaire... Il a jamais eu affaire à la justice, il a toujours été réglo... De toutes façons, on le voit bien, les manifestations qu'il y a, parce que les gens ils comprennent vraiment que les politicards, ils se foutent de leur gueule quoi. Quand tu vois les licenciements qu'il y a, les usines qui ferment, c'est quoi ?! Pourquoi ? C'est question d'intérêt, question d'argent, c'est tout, faut arrêter de prendre les gens pour des cons. Mais maintenant, je me dis que les gens, depuis qu'ils ont commencé à travailler, ils ont tellement été pris par leur système, ils ont tellement été imposés, par leurs façons de voir comment ça doit fonctionner ce système-là, ils se contentent de ça, ils arrivent à se contenter de ça. Bon, tant mieux pour eux, mais bon, moi, je peux pas vivre avec ça, je pourrais jamais vivre avec ça. Je suis un homme libre, je suis en prison, mais je suis libre. Je pourrais jamais...

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Un peu plus loin, nous examinerons à quel point il est important pour Julien de se penser comme « libre », lui qui va rester si longtemps en prison. Retenons ici que face à cet ordre conçu comme injuste et absurde, la délinquance n'apparaît plus comme quelque chose d'amoral, mais comme une réponse existentielle au destin. « Malheureusement », la prison vient brutalement rappeler à l'ordre ces tentatives de bouleversement de l'ordre social. La prison est donc conçue comme l'institution qui fait « marcher le système », qui reproduit les inégalités absurdes tout en brisant mentalement et physiquement ceux qui tentent de renverser, au moins au point de vue individuel, l'ordre des choses<sup>168</sup>. S'impose l'idée selon laquelle « la prison, c'est fait pour détruire ».

Tout ce que je souhaite, c'est de pouvoir, un jour ou l'autre, je sais pas, un plateau, un débat, leur expliquer qu'il faut qu'ils arrêtent leurs conneries, leur système, ce qu'ils font... Il y aurait d'autres solutions, plus simples, pour éviter qu'un homme sorte de prison comme ça. Enfermer des gens comme ça en prison, c'est pas une solution, au contraire, c'est de pire en pire. Mais pour moi, c'est fait exprès, en fait ça fait partie du système judiciaire.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

C'est donc, pour conclure ce point, l'ensemble du système de justice pénale qui est parfois remis en cause.

Toujours se raser, s'habiller pour voir des connards, c'est pas la peine. Les juges pour moi, c'est des connards. Qui est-ce qui a le droit de nous juger, qui est-ce qui a

---

<sup>168</sup> On trouvera une version radicale de ce type d'argumentation dans Rouillan, 2001, 60.

le droit de dire ce qu'on doit faire ? C'est quoi, c'est des dieux ces gens-là ? C'est des connards pour moi. C'est tout. Quand ils cherchent le fond du problème, il y a pas de problème. Dans la société, tout le monde est pareil : tout le monde est pas égaux. Les clodos qui veulent rester clodos, c'est leur problème. Moi, j'ai jamais traîné avec un carton dans la rue, et demander une pièce. J'ai pas peur de le dire à la barre ça. Je leur fais comprendre que c'est tout, c'est un niveau de vie peut-être dangereux, mais c'est fait sans bavure. Je vais pas tirer sur quelqu'un ou quoi, je suis pas taré. Bon, bien sûr il faut être taré pour les faire les braquos [braquages], mais c'est tout, quand on a commencé une fois, et que ça marche, la deuxième fois, c'est la cacahuète, et c'est tout.

(Bertrand, 27 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vols avec armes (+ divers), en détention préventive depuis 15 mois).

Nous poursuivrons l'analyse de la critique du système par les intéressés eux-mêmes lorsque nous serons amenés à décrire leurs conceptions de la maison d'arrêt. Ici, Au-delà de la virulence de Bertrand, deux petites idées émergent : le braquage doit être fait sans bavure, et « la deuxième fois, c'est la cacahuète [facile, rôdé] ». Transition aisée : les notions de « travail bien fait » et de « routinisation » exprimées ici vont prolonger maintenant l'analyse des processus de professionnalisation.

## ***2.4 Les ficelles du métier***

### **2.4.1 La routinisation**

La « cacahuète » de Bertrand, soit la facilité rodée de celui qui maîtrise la situation, fait apparaître un processus caractéristique de nombreux métiers : la *routinisation*. Julien exprime autrement ce rodage, co-substantiel ici à la notion de métier, de « gagne-pain » :

Une fois que t'es lancé, ça va. Je suis le genre de bonhomme, une fois que je suis lancé, je maîtrise. J'ai toujours fait en sorte de pas faire paniquer les gens. Je leur disais « c'est pour l'argent, vous inquiétez pas, c'est pour l'argent, je le prends, je m'en vais ». Et bon, le premier que j'ai fait, ça m'a rapporté pas mal d'argent, ça m'a vraiment bien rapporté. Ce qui fait que j'en ai fait un deuxième, j'en ai fait une troisième, j'en ai fait un quatrième. Pour moi, c'est devenu ma façon de gagner mon argent quoi. Voilà.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Hughes<sup>169</sup> a détaillé les rapports entre *routine* et *urgence*. Pour certains métiers, tels par exemple les pompiers ou les ambulanciers, une situation professionnelle typique est définie par le fait que ceux-ci sont amenés à travailler en situation de *routine* – ici sauver des gens – alors que les personnes qu'ils aident sont en situation d'*urgence*, en situation exceptionnelle (« ma maison brûle, je suis en train de mourir »). Ainsi, la violence ressentie de la situation naît que de l'ignorance de ceux qui sont en situation d'*urgence*...

*Le vol à main armée, c'était...*

C'est violent par la méthode, mais... Ouais, c'est violent, c'est choquant pour le mec qui se fait braquer, mais enfin on n'en veut pas à la vie des gens qui travaillent dans les banques, on veut que de l'argent. On sait comment faire, et on fait avec le plus de sécurité possible (silence).

(David, 39 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, recel d'habitude, escroquerie, préventive, en détention depuis 14 mois).

Pour d'autres, c'est d'ailleurs parce que les « victimes » ne réagissent pas bien à la situation d'*urgence* qu'elle peut se dégrader. Certains regrettent donc que les « agressés » n'écoutent pas un peu plus celui qui maîtrise la situation, ce qui éviterait de nombreux problèmes. C'est donc en véritable professionnel, celui qui évite les ennuis, les dérapages et les bavures, que certains se posent. « Le vrai braqueur » n'est pas celui qui prend des risques pour les autres, mais au contraire celui qui, « posé », va faire en sorte que tout se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Les braqueurs, ça a toujours été une image, du type, « les braqueurs, c'est dangereux »... Pourquoi ? Non, c'est pas vrai. Qu'ils arrêtent de continuer comme ça sur les braqueurs ! Le braqueur, c'est quoi, c'est quelqu'un, c'est sûr, il est armé, mais c'est peut-être une arme bidon qu'il a... Moi, je t'assure, ça m'est arrivé d'entrer dans des banques avec une arme bidon, c'est pour te dire. Et eux, ils te font passer pour quelqu'un vraiment dangereux. Pour moi, ça a été dit, et ça m'a fait mal. Il faut qu'ils arrêtent de faire ça sur l'image du braqueur. Un braqueur, au contraire, c'est quelqu'un de posé, c'est quelqu'un qui fait attention, c'est quelqu'un qui fait pas n'importe quoi, c'est quelqu'un de déterminé, qui va faire en sorte que tout se passe bien. Bon, c'est sûr, il y en a qui font ça de façon... Pour moi, ces gens-là, c'est normal que des gens comme ça, c'est normal qu'ils se prennent des peines... Qu'ils passent leur vie en prison, c'est normal. Parce que bon, rentrer dans une banque, tirer gratuitement, ça, c'est normal que... Mais bon, on est pas tous comme ça, heureusement. Heureusement.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

---

<sup>169</sup> Hughes, 1996, 84-85.

Le processus de routinisation concerne toutes sortes de délits : emprunt de la même route sûre pour passer les frontières avec de la drogue, receleur habituel, techniques de vols rodées, etc. Mais ce processus ne vient pas faire disparaître le « sale boulot » de l'activité délinquante.

#### 2.4.2 Le sale boulot

Comme dans de nombreux métiers, tout n'est pas rose : des tâches sont plus ingrates que d'autres. « Comme on le sait, un métier ne comprend pas une tâche mais plusieurs ; certaines d'entre elles constituent le "sale boulot" du métier, et ce sous plusieurs rapports : simplement parce qu'elles sont physiquement dégoûtantes ou parce qu'elles symbolisent quelque chose de dégradant et humiliant<sup>170</sup> ». Medhi, fournit un exemple, brutal mais significatif, de ce « sale boulot ».

##### *Medhi et le « milieu »*

Medhi est Tunisien ; il a 37 ans au moment de l'entretien ; celui-ci fut réalisé en maison d'arrêt alors qu'il est détention préventive. Ses parents sont décédés. Il a sept frères et sœurs. Medhi est d'origine aisée : son père était préfet. Il a le niveau baccalauréat (terminale G2). Il était marié avant son incarcération présente, mais sa femme ne lui donne plus de nouvelles depuis qu'il est à nouveau en prison. La première fois qu'il a connu l'institution pénitentiaire, c'était en 1981. Il passe 12 jours en détention préventive pour coups et blessures volontaires, mais la victime, respectueuse des règles du « milieu », refuse de l'accuser ; il sort de prison et aucun procès n'a lieu. En 1990, il est condamné à 18 mois de prison ferme ; en 1993, il est incarcéré pour port d'armes et ILS, et est condamné à 4,5 années de prison fermes. La narration de cette sortie de prison est pour lui la première occasion, au cours de l'entretien, de fustiger la notion de réinsertion, qui est tout simplement « inexistante en prison ». *Je suis sorti, j'avais de l'argent de côté, 25 000 francs, que j'ai mis de côté en travaillant en faisant des économies. L'État me les a retirés en sortant pour la contrainte douanière. On me les a retiré, on m'a laissé sortir avec 112 francs et vingt centimes. Je m'en souviens bien, j'ai signé le papier, j'ai rigolé. Et le train, de Chartres, j'étais à Chateaudun, de Chateaudun à Paris, le train, il coûtait 156 francs. J'avais même pas pour le train. Déjà en sortant de la prison, j'ai resquillé, j'ai eu une contravention dans le train. Pour te dire, alors quand ils parlent de réinsertion, j'aimerais bien le bouffer le mec qui me parle de réinsertion, j'aimerais bien le voir en face de moi et qu'il me dise « la*

---

<sup>170</sup> Hughes, 1996, 81.



*réinsertion, c'est ça, il y a des associations », il y a mon cul oui ! Vous me lâchez dans la rue après 4 ans et demi avec 100 balles dans la poche, et vous me dites « devenez correct », mon cul !* A sa libération, il ne restera que sept mois dehors pour « réintégrer » la prison en 1997 pour ILS, recel, falsification de documents administratifs. Il est en détention préventive depuis 12 jours lorsque nous réalisons l'entretien. Le récit de Medhi est dual : d'un côté il raconte son parcours singulier, de l'autre, c'est à une véritable micro-histoire du « milieu », ou plutôt « des milieux » arabe et asiatique qu'il se livre : évolution des activités, des rites, des mythes, des règles, des crises, etc. Le « milieu » forme son monde social, et la cohérence et la précision de Medhi permettent un va-et-vient permanent entre ce contexte et la singularité biographique de son parcours. Après une « formation de terrain » – racket de riches Saoudiens « bourrés de liquide » à la sortie de boîtes de nuit, trafic de stupéfiants – et une pause légale au « bled » (affaire de confection durant laquelle il s'est trop ennuyé), Medhi se spécialise dans la « protection » de trafiquants de drogue. Son activité consistait essentiellement en assurer, par sa présence et la terreur, le monopole d'un territoire à son client.

Les tâches de Medhi, « protecteur », sont essentiellement des tâches de visibilité : montrer qu'il « est là » pour dissuader les concurrents. Mais lorsque la dissuasion échoue, c'est le « sale boulot » qui s'impose, tâche honteuse autant qu'essentielle. Dans l'extrait suivant, deux choses essentielles apparaissent : Medhi, d'un côté, se compare à un vrai professionnel – il dit faire un travail similaire à celui d'un « flic » – dont l'activité revêt une ensemble structuré de tâches multiples, et, de l'autre, le « sale boulot » le hante parfois jusque dans son sommeil.

Des mecs qui faisaient leur business sur Paris, et qui se faisaient emmerder, ils m'ont contacté, je suis descendu à Paris, j'ai fait 3-4 jours dans les endroits où il faut qu'ils me voient avec eux, et après je suis reparti tranquille là-bas, et tout le monde sait que... Ben c'est tout ça marche à la réputation, et ça marche au risque, si on s'attaque à toi. Le premier accro que tes protégés ont sur place, genre le mec qui veut pas l'argent qu'il doit, tu te ramènes, tu règles le problème. Et tu laisses un exemple pour 6-7 mois de tranquillité.

*Quel genre d'exemple ?*

Moi je suis bien organisé. Je mets 15-20 jours à surveiller ce type, où il habite, ses fréquentations. Pour ne pas prendre de risques, parce que tu sais jamais à qui tu t'attaques. Faut toujours réfléchir, parce que c'est facile de se ramasser une balle dans la tête. C'est très facile. Alors tu surveilles le mec, tu t'organises, il te faut les moyens aussi : louer une estafette pour bien se cacher ; regarder à côté de chez lui... Tu fais le même truc que flic, sauf que toi tu arrêtes pas le mec, tu le massacres de coups, c'est tout. C'est la seule différence (il rit). Moi, mon système, c'est comme ça. Tu le kidnappes, tu le prends, tu lui donnes une leçon, il paye ce qu'il doit, et il rajoute un intérêt par-dessus. Là on est en train de faire l'histoire du milieu (il rit).

*Un peu, oui, on dirait, mais ça m'intéresse...*

Pour toi oui (il rit). Mais pour moi ça me rappelle des mauvais souvenirs et des bons souvenirs (silence). On peut pas faire ça sans faire de mal qu'on regrette. Je regrette d'avoir frappé des gens, pourtant ils le méritaient, mais c'était pas dans mon tempérament. Lorsque j'ai fait du mal, toujours j'ai des regrets. Je suis obligé de me jeter dans les boîtes de nuit pour oublier un petit peu ce que j'ai fait. Et ça revient, même des années après, ça revient. La nuit ou, je sais pas, tu regardes un film, tu vois une scène, qui se rapproche un petit peu de ce que tu as fait toi, et le film, il revient dans la tête, tu vois ce que je veux dire... (silence).

(Medhi, 37 ans, MA, 4 détentions, ILS, en détention préventive depuis 12 jours).

Hughes a montré que tous les métiers comportent un sale boulot. Il est difficile d'imaginer un métier dont les membres ne sont pas, à un moment ou à un autre, obligés d'apparaître dans un rôle dont ils pensent qu'ils devraient avoir un peu honte. Dans la mesure où un métier implique une notion de dignité personnelle, ses membres devront probablement, de manière plus ou moins régulière, faire quelque chose qu'ils considèrent comme *infra dignate*<sup>171</sup>. Pour d'autres, c'est le centre même de l'activité qui apparaît comme fondamentalement immoral : Ainsi, Fehrat estime qu'un autre jugement l'attend après celui de la justice.

Vendre en gros l'héroïne, je l'emporterai pas au paradis, ça je le sais, mais y a pas le choix, on s'adapte à notre temps. Après la mort, je sais que j'ai encore un procès, c'est le procès de la terre. Je suis musulman avant tout, j'ai grandi dans l'islam quand même donc il y a toujours des choses qui restent gravées, je suis musulman non pratiquant, et je sais que je l'emporterai pas au paradis, c'est sûr. J'ai vendu la mort autour de moi, comment veux-tu... Pendant que je mangeais au restaurant, ils étaient en train de crever le queman [verlan de « manque », d'héroïne], je les voyais quand je rentrais le soir donc je sais ce que c'est.

(Fehrat, 25 ans, 5<sup>ème</sup> détention, violence volontaire avec arme, condamné-prévenu, en détention depuis 15 mois).

### 2.4.3 Risques et fautes professionnelles

Tout métier comporte son système de risques, et tout travailleur peut, un jour ou l'autre, commettre une « faute professionnelle ». Concentrons-nous sur ces deux notions.

Le braquage, ça m'a jamais trop dit. Je préfère les petits coups. Je sais les risques. Parce que quand tu fais quelque chose, tu connais les risques. Braquage, ça peut monter loin. Recel, c'est limité quand même. T'as pas le vol, t'as pas tout ça, qui rentre en ligne de compte. J'évite d'avoir trop de risques au niveau pénal. C'est comme tout métier. Dans la menuiserie, tu risques de te faire couper une main, tu montes sur un échafaudage, tu risques de tomber. Là, le métier de voleur, le risque, c'est la prison (rires). Alors tu vois, tu calcules les risques, pareil. Sur les

---

<sup>171</sup> Hughes, 1996, 81.

échafaudages, il y a des garde-fous, et ben nous c'est pareil, on en a aussi. C'est un métier que tu choisis quelque part. Tu sais que pendant tant d'années, tu pourras faire ça, tu pourras pas faire autre chose. Donc tu te consacres qu'à ça.

(Paul, 33 ans, chantier extérieur, 4 détentions, violence volontaire, fin de peine).

Ici, la notion de risque du métier éclaire une dimension caractéristique de l'idéal-type weberien de l'incarcération *calculée*, dont un travailleur social nous a décrit une forme quasiment épurée.

Il y en a pour certains, faut le savoir quand même, pour certains, la détention est calculée. Ça veut dire il sait très bien les conneries qu'il fait, il sait très bien qu'au bas mot ça va lui prendre autant, il voit toujours un petit peu plus large. Et c'est des gars qui sont pas embêtés. Ils reçoivent des mandats régulièrement, ils savent qu'ils sont à la touche pendant huit neuf mois parfois un an, quatre mois... Mais sa détention, elle est assurée, organisée. Pour organiser sa détention, c'est très simple, il faut que régulièrement t'aies des visites, et que régulièrement on t'envoie des mandats pour que tu puisses cantiner. Faut rien demander à personne parce que quand tu demandes quelque chose après là-dedans, t'es toujours redevable. Les gars ils le savent. J'ai pu identifier le profil des gars qui organisent sa détention. C'est pas des gens qui sont tenus par le produit [la drogue]. C'est des gens qui sont rentrés, bon à la rigueur des vols avec effraction, ou les voitures béliers tout ça, les gens qui font du business. C'est pas des gens qui sont tenus par la drogue.

(Travailleur social, Mission Locale).

L'exemple de Patricia est particulièrement significatif pour analyser les *fautes professionnelles* parce que, comme Fehrat, elle deale de l'héroïne sans la consommer, s'affirmant ainsi comme une « pro ». Alors que la plupart des toxicomanes mettent en avant leur dépendance pour justifier la revente, parfois piteuse, de quelques « kèpats » (petits paquets d'un quart de gramme d'héroïne), Patricia se distingue elle par ce qu'elle considère constituer une condition *sine qua non* d'un « bon business » : l'abstinence. Sous *peine* d'être punie. L'entretien a été réalisé dans un foyer d'accueil, en compagnie d'une de ses amies, visiblement « sous produit », « défoncée » ; ses commentaires à propos de son amie, toxicomane mais sans rapport avec le business, permettent d'autant mieux de juger de la faute professionnelle commise.

Mon copain, je lui disais : « Fais attention : ne te mets jamais là-dedans parce que regarde dans l'état où ils sont les autres ». « Mais nan... », il me disait... Puis un jour il m'a baratiné : « Ouais tu vois Patricia, je vais en Hollande mais faut que tu comprennes, faut que je goûte, c'est le business ». Et il a goûté, il a goûté, il a goûté... Il m'a énervée parce que je le voyais défoncé. C'était vraiment une épave ! J'avais horreur de le voir piquer du zen, comme elle, là... [désignant son amie qui déploie quelques efforts pour suivre la conversation] (elle rit) [S'adressant à son amie, visiblement défoncée] Toi, ça va : t'es ma copine ! Mais lui, c'était mon mec (rires). [A l'enquêteur] Alors, franchement, il m'énervait, j'avais envie de le taper des fois. Il est tombé dedans, ce connard ! C'était bien fait ! Et, moi je lui ai dit : « Ecoute, si tu veux qu'on reste à deux, fais une cure... Parce que moi, je reste pas

avec un machin comme toi ! » Il devenait bizarre... Là, j'ai dit : c'est tout, c'est terminé ; on va aller en prison (rires). Je voulais arrêter : je savais qu'on allait se faire attraper ; j'avais un pressentiment. Il parlait beaucoup trop, il avait confiance en tout le monde... De toutes façons, c'était entre toxicomanes, alors il y avait plus rien à faire. Le jour où il est tombé dedans, franchement, c'était foutu ! « La gamelle, on va la manger<sup>172</sup> » ! C'est obligé. Parce que quelqu'un qui fait du business et qui tombe pas dedans, ça va... Parce que déjà, il se fait de la thune ; il a pas besoin de consommation, donc, il se fait sa thune. Mais quelqu'un qui commence le business et qui tombe dedans : c'est terminé !

(Patricia, 34 ans, foyer, 2 détentions, ILS, libre).

Avoir adopté un appareillage conceptuel issu de la sociologie des professions est un choix qui met en valeur la transposition possible des bagages théoriques. Nous aurions pu, plutôt que d'insister sur la « profession délinquante », opter pour la démarche *particulariste* de description des *techniques de neutralisation* que nécessite l'activité délinquante. L'analyse des *techniques de neutralisation* ont permis à Sykes et Matza<sup>173</sup> de montrer comment les délinquants, précisément parce qu'ils ne sont pas coupés des valeurs du monde « conventionnel », sont amenés à affirmer quatre sources de moralité : sentiment de honte par rapport à l'acte commis, respect et affection des honnêtes gens, choix des victimes potentielles en fonction de diverses appréciations sociales – ne voler que les « riches », que les « salauds », etc. –, connaissance des lois. Ici, l'apprentissage de la déviance ne consiste pas à intérioriser les valeurs d'une sous-culture mais également à acquérir la maîtrise des techniques de neutralisation permettant à l'individu de maintenir sa croyance dans la validité de l'ordre légitime tout en en violant les règles<sup>174</sup>.

Pour ce faire, Sykes et Matza expliquent que les délinquants développent cinq types de techniques différentes : le *déni de responsabilité* qui consiste à expliquer sa délinquance par des causes externes, le *déni du mal causé*, le *déni de la victime*, l'*accusation des accusateurs*, et, enfin, la *soumission à des loyautés supérieures*. Il serait aisé d'organiser une présentation du matériel empirique qui corresponde assez précisément à ces cinq techniques. Voici par exemple un type d'argumentation typique du « déni du mal causé ».

Le trafic de voitures est bénéfique, et pas trop immoral quelque part. Parce que les voitures, c'est des voitures de prestige, donc elles sont volées, les assurances remboursent, et de la façon dont elles sont vendues, elles peuvent pas être ressaisies à l'acquéreur. C'est des voitures qui viennent de l'étranger, les papiers

---

<sup>172</sup> « Manger la gamelle » signifie « aller en prison ».

<sup>173</sup> Sykes, Matza, 1957.

<sup>174</sup> Ogien, 1995, 139.

sont trafiqués, elles sont revendues en France. En France, les préfectures délivrent des cartes grises malgré que le véhicule est volé. [Explication précise de la manière dont la construction de l'Europe va compliquer ce type de trafic] La voiture devient légale puisque la préfecture livre un document, donc si l'acquisiteur a payé de bonne foi, on le fait plus chier. Si il a pas acheté la voiture bien en dessous de sa valeur réelle, il peut pas être impliqué, le pays lui laisse (silence). Non, c'est pas trop immoral. C'est les compagnies d'assurance qui trinquent, (...) Je me suis toujours limité au recel, recel d'objet, de matériel, mais toujours du gros matériel, pas du matériel volé chez du particulier. Du matériel d'entreprise, des trucs comme ça, du gros matériel. Des vols avec armes, c'est toujours des agences bancaires. Donc je m'attaquais à des compagnies, à des compagnies d'assurance. Il y a pas de drogue derrière, pas d'armes derrière, pas de violence, pas de mœurs, pas d'attaque à particulier directe.

(David, 39 ans, MA, 4<sup>ème</sup> détention, recel d'habitude, escroquerie, préventive, en détention depuis 14 mois).

Il nous a semblé que l'approche de Hugues, par sa *transversalité*, gagne en pertinence et en généralité, et évite, de surcroît, un ethnocentrisme teinté de jugement moral selon lequel seuls les délinquants devraient déployer des rhétoriques pour éviter d'être honteux. Ne faudrait-il pas au contraire renverser la perspective, et, lorsqu'on étudie des professions légitimes, tenter l'opération intellectuelle inverse ? Jusqu'à quel point les techniques d'argumentation, de justification des quelques « tâches indignes » des métiers *légitimes* et *honnêtes*, (justifier un licenciement, justifier un recrutement arbitraire à l'Université, justifier l'injonction au surmenage en entreprise) peuvent-elles être analysées comme des *techniques de neutralisation* ?

### **3/ « Leurs » prisons ? Le transfert en ligne de mire**

---

Au chapitre précédent, nous avons largement décrit la construction sociale d'un monde social, par-delà les murs, entre le quartier et la prison. Les jeunes détenus incarcérés, petits délinquants désaffiliés, sont en maison d'arrêt dans « leurs » prisons. L'inéluçabilité de l'incarcération leur fait concevoir la maison d'arrêt comme un territoire de vie qu'ils se sont, par la force des choses, approprié. La plupart n'ont pas connu les centres de détention, et la maison d'arrêt constitue le plus souvent leur unique horizon carcéral.

Ici, au contraire, les détenus « professionnalisés » ne se sentent pas à leur place en maison d'arrêt. Le temps passé en détention préventive apparaît alors comme un temps « inutile »,

qu'il convient de réduire au maximum, selon ces capacités d'action. C'est cette « inutilité »-là qu'il convient d'explorer dans un premier temps. Ensuite, nous présenterons la situation spécifique de détenus aux parcours atypiques qui, condamnés à des longues peines ou à de très longues peines, sont incarcérés en maison d'arrêt bien que ce type d'établissement ne soit pas, en théorie, prévu à cet effet. Les modalités spécifiques de réclusion de ces détenus relèvent, dans le jargon pénitentiaire, du « tourisme pénitentiaire<sup>175</sup> ». Le tourisme pénitentiaire est apparu comme une donnée émergente de l'enquête à laquelle nous ne nous attendions pas, mais qui fait bel et bien partie de l'univers de la maison d'arrêt. Ce doux euphémisme recouvre des conditions de vie particulièrement difficiles qu'il faudra saisir à la lumière d'une dynamique spécifique : un *temps long* morcelé par des transferts incessants.

### ***3.1 Le temps inutile de la maison d'arrêt***

Les détenus à l'expérience carcérale lourde, les « professionnalisés », les « taulards », peuvent évaluer et comparer les conditions de détention d'une prison à l'autre selon le statut de l'établissement, son degré de coercition et de violence, la tradition locale qui guide le comportement des surveillants, l'optique générale de tel ou tel directeur, la diversité et la nature des activités socioculturelles déterminées notamment par les relations qu'entretient telle prison avec l'extérieur<sup>176</sup>, etc. Les maisons d'arrêt sont, dans ce cadre, décrites comme des prisons aux conditions de détention les plus difficiles, voire « inadmissibles ». Plus spécifiquement, la maison d'arrêt où nous avons réalisé la majorité de nos entretiens, particulièrement vétuste, forme, *a fortiori* pour ceux qui ont déjà connu les centres de détention, l'objet de toutes les critiques. Aux atteintes à l'intégrité habituellement dénoncées dans l'ensemble des prisons, telles les fouilles corporelles, la sexualité frustrée ou encore l'accueil des familles révoltant car humiliant, un ensemble de dénonciations semble viser – mais il conviendrait ici de développer les comparaisons – cette maison d'arrêt particulière : nourriture jugée non nourrissante et nauséabonde, murs délabrés, absence totale d'intimité corporelle renforcée par une surpopulation impressionnante, hygiène désastreuse, etc. Ces

---

<sup>175</sup> Combessie (2001) évoque succinctement le problème et Marchetti (2001, 33) a relaté quelques témoignages de « touristes ».

<sup>176</sup> Sur l'analyse de l'espace péri-carcéral défini par l'interdépendance entre les logiques de l'ordre

critiques viennent renforcer le constat selon lequel *la peine carcérale reste avant tout une peine corporelle*<sup>177</sup>, mais forge également le sentiment selon lequel, si le fantasme, couramment véhiculé, des prisons « quatre étoiles », n'a aucune réalité sociologique, certaines prisons sont néanmoins moins indignes que d'autres.

Ici, c'est crade. Et pourtant j'ai été dans plusieurs maisons d'arrêt, j'ai été à X., j'ai été à Y., j'ai été à T., j'ai été à R., Et ben celle-là, à B., c'est la plus pourrie. C'est dégueulasse. On attrape plein de choses, des maladies, des allergies. Je faisais de l'asthme, avant d'entrer, mais j'ai jamais fait de crises à l'extérieur. Depuis que je suis ici, ça s'est déclaré en fait un an après. Là, j'ai commencé à faire des crises importantes.

(Gérard, 40 ans, MA, une dizaine d'incarcérations, viols en réunion avec armes +divers, détention préventive, depuis 28 mois).

Connaissant les « avantages » relatifs, ou, du moins, le moins grand nombre de violences physiques et symboliques qui caractérisent les centres de détention, ces détenus « trépignent » en attendant d'être transférés. L'analyse de ce *temps inutile* est importante car elle vient briser à nouveau le stéréotype d'un rapport à la maison d'arrêt qui serait déterminé par un rapport à la peine.

#### *Adil : Prendre de l'âge en prison*

Adil, 31 ans, est Français d'origine marocaine, issu d'un père militaire à la retraite et d'une mère au foyer. Il a 8 frères et sœurs, trois enfants ; il vivait en concubinage avant sa dernière incarcération. Depuis l'âge de 15 ans, âge auquel il a raté son CAP de boulanger, Adil s'est *débrouillé tout seul pour vivre*, vole, et *porte sur des casses*. Il n'a jamais dealé, mais a consommé, et consomme encore parfois quelques drogues : du haschich, et un peu d'héroïne, sans jamais avoir été dépendant. Il va une première fois en prison à 18 ans pour un vol qu'il dit n'avoir pas commis ; il est relaxé au tribunal après trois semaines de détention. Depuis, il est retourné 4 fois en prison. En 1986, il est condamné pour divers vols avec effraction, et un peu plus de trois ans en prison. En 1990, il est condamné à trois ans de prison fermes à nouveau pour des vols avec effraction. Il est à nouveau incarcéré en 1994. Au moment de l'entretien, réalisé en maison d'arrêt un mois après son incarcération, il attend son transfert pour un centre de détention. En tout, il a accumulé « huit années de placard », à chaque fois pour vol avec effraction. Adil a « pris de l'âge » en prison. Il a donc connu l'évolution des conditions de vie en prison, et dans diverses prisons : Fresnes, Loos, Poitiers, Nancy, etc., souvent lors de transferts

---

carcéral et la structure sociale de l'environnement, voir Combessie, 1996.

disciplinaires. Il est largement connu par le personnel pénitentiaire, et a appris tous les rouages pour se « débrouiller » en prison : comment sortir de cellule, choisir ses codétenus, obtenir un travail ou des stages « confortables ». D'un côté, Adil, comme d'autres, insiste au cours de l'entretien, sur l'impossibilité de trouver un travail légal. De l'autre, Adil met également en valeur des « vices » qui ont produit sa récidive : il est passionné par le jeu – *elles m'ont tué les cartes* –, ainsi que par la mécanique et la conduite automobile – *je suis bon pilote, ah ça ouais*. Adil nourrit un rêve d'une vie familiale et campagnarde. Il aimerait trouver un travail dans la mécanique auto, grâce au CAP qu'il compte passer au centre de détention, lorsqu'il sera transféré.

Adil, dont la prolixité a permis une véritable non-directivité, s'est prêté à une analyse structurale de récit, mettant à jour une opposition fondamentale entre la maison d'arrêt et le centre de détention. Le conflit avec le responsable d'un stage en aluminium va constituer l'anecdote sur laquelle se déroule ensuite tout ce qui fonde les différences prégnantes entre les deux types d'établissements.

En ce moment, je fais un stage dans l'aluminium.

*Ça se passe bien?*

Ouais, ça se passe bien, mais tu te rends compte, tu as un seul prof ! T'es là, bon moi j'ai pas 18 ans, j'ai 31 balais quoi, t'as une forme de respect, tu respectes un peu autrui, mais quand tu vois que le mec... Tu veux apprendre, « voilà, moi j'ai envie d'apprendre, expliquez-moi ». Le mec, il est là, (il fait un résumé gestuel de l'action) « tiens ! ». Mais qu'est-ce qu'il m'a appris là dis-moi ? En deux secondes ? Rien ! Comme je t'ai fait, j'exagère pas (il refait le geste), tiens. Toi tu es là, tu regardes, t'es dégoûté. Alors tu te prends pas la tête. Moi je te dis franchement, je compte pour mes grâce, tu sais... L'entretien que tu m'as demandé la dernière fois, tu sais, c'est sympa ce que tu fais, parce que moi, ça me permet de m'ouvrir, de me vider, toi, ça te fait bosser, et peut-être que ça va amener un plus peut-être plus tard à quelque chose. Mais moi, ce prof-là, j'arrive pas à le voir, j'arrive pas. Lui, il arrive pas à me voir, et moi j'arrive pas à le voir. Le premier jour que je suis arrivé, il me dit « je vais te déclasser ». Je lui dis « tu es qui pour me déclasser, toi, tu es qui, toi ? Tu viens de l'extérieur, t'es même pas un surveillant, t'es rien, t'es un prof, on te paye pour nous expliquer, nous apprendre, mais tu m'apprends rien ». Il y a un hic quelque part, « tu veux pas m'apprendre, tu restes sur ton bureau, au revoir, salut ». Même pas de bonjour. C'est clair, là, j'attends pour mon transfert !

(Adil, 31 ans, MA, 5 détentions, vol avec effraction, condamné à 21 mois de prison fermes, en détention depuis 1 mois).

---

<sup>177</sup> Buffard, 1973.



Le conflit est significatif : la maison d'arrêt est conçue comme un temps où l'on n'apprend rien, un temps inutile qu'il convient de tuer : Adil ne se « prend pas la tête », c'est-à-dire qu'il continue à participer au stage, notamment parce qu'il lui permet de sortir de cellule, tout en sachant qu'il n'aura aucune utilité sur une insertion future. Les deux bonnes raisons de participer à l'entretien illustrent la situation : d'un côté, la discussion permet à Adil de « se vider » d'une « pression », évoquée plus loin, liée à l'*inutilité* de ce temps ; d'un autre côté, cet entretien est utile dans le sens où il porte sur l'avenir : « il peut amener à quelque chose plus tard ». « J'attends mon transfert » apparaît comme la conclusion logique de l'ensemble de ce gâchis temporel.

Je te dis là j'attends mon transfert, et faut qu'ils me mettent à côté [au centre de détention]. Parce qu'à côté on est à combien, 400 détenus, c'est pas que c'est super, mais c'est qu'il y a plus de liberté, tu sais le matin, tu travailles à quoi, 7 heures moins le quart, et tu travailles jusqu'à 13H30, un truc comme ça. Tu bosses, l'après-midi est libre, t'es peinard, tu vois ce que je veux dire, tu bosses jusque 13H30, deux heures le repas, après l'après-midi, tu vas en musculation, faire un football, ou en activité, là il y a quelque chose, ou tu vas en formation, là il y a du concret. Mais ici, dis-moi ce qu'ils vont faire avec 1 100 détenus, ou je sais pas combien on est. Ils vont faire quoi, dis-moi ? Ils vont rien faire. Il y a trop de monde, et les mecs, ils récidivent. Le mec, il vient, il prend 4 mois. Sur quatre mois, il fait quoi, 7 fois 4, 28, il fait trois mois et deux jours. C'est quoi 90 jours, le mec il dit « oh je vais les faire », et le mec il récidive. Il se prend 6 mois, bon 4 mois et demi, bon, on recommence.

(Adil, 31 ans, MA, 5 détentions, vol avec effraction, condamné à 21 mois de prison fermes, en détention depuis 1 mois).

Le centre de détention est donc un lieu « pas super », mais « concret » où « il y a quelque chose », où l'on est « peinard ». La maison d'arrêt où il n'y a « rien » à faire, est, elle, le lieu des multirécidivistes de pacotille, dont Adil se démarque.

Ce qui est important dans ma vie, c'est de réussir quelque chose de concret, quelque chose de bien. Je suis marié quoi, je suis marié, j'ai ma femme qui attend, nous attendons un petit, un enfant. Elle va accoucher au mois de mars, Ce qui fait que bon là, je suis là, ça m'a stoppé la prison, j'ai pris quand même deux ans de prison, ça m'a stoppé, ce qui fait que je me mets en question, je médite, je médite, qu'est-ce que ça va être plus tard pour moi, qu'est-ce que ça va être plus tard ? Là, il y a un truc qui va se former au centre de détention, une formation AFPA, en mécanique auto. J'ai fait ma demande, bon maintenant, je sais pas si la réponse va être prise ou pas. J'attends pour partir au CD parce que faire une peine ici, c'est pas possible, faire deux ans ici, c'est pas possible.

(Adil, 31 ans, MA, 5 détentions, vol avec effraction, condamné à 21 mois de prison fermes, en détention depuis 1 mois).

L'ensemble de l'entretien fait apparaître le système d'opposition suivant : maison d'arrêt/centre de détention ; inutile/constructif ; tension/cool, peinarde ; prof-connarde/formation CAP, etc. L'entretien apparaît comme un îlot de respect dans un monde de stress, durant lequel Adil peut réfléchir à ce que sera sa situation quand il quittera – enfin – la maison d'arrêt. Celle-ci, « surpeuplée », « atroce », où l'on ne « fait rien », où il est « constamment sous tension », s'oppose au centre de détention, où il pourra faire « quelque chose de concret » – un stage ou une formation en mécanique auto –, où il serait plus « peinarde », pourra mieux occuper son temps.

Cette opposition entre la maison d'arrêt et le centre de détention, qui définit le temps de la maison d'arrêt comme un *temps inutile* et pathogène, n'est pas propre à l'expérience d'Adil mais est partagée par d'autres. Ainsi Thibault, enragé durant l'entretien, notamment parce qu'il n'a pas – ou pas encore – accès à des traitements qui annihileraient le manque dû à ses diverses dépendances toxicomaniaques, confirme le processus, et l'opposition maison d'arrêt/centre de détention est également une opposition centrale de l'entretien. Thibault y ajoute un nouveau terme : la maison d'arrêt n'est pas un lieu *pour lui*. Une opposition nouvelle se construit, latente dans l'entretien d'Adil, explicite dans celui de Thibault : les maisons d'arrêt – et *a fortiori* celle étudiée, lanterne rouge parmi quelques autres en France – ce sont les prisons des « jeunes », plus précisément des « jeunes cons », qui n'ont « pas de respect » et n'ont rien à voir avec lui. Thibault s'exclame « qu'est-ce que je viens foutre ici, là ? ». Le temps inutile est donc lié à un degré d'appropriation du lieu, ou plutôt au refus d'appropriation du lieu, en même temps qu'il est lié à un conflit relationnel avec ceux pour qui la maison d'arrêt forme le *site*<sup>178</sup> d'un *monde social*.

J'en suis arrivé à un stade où je vais demander l'isolement. Pour te dire, je suis parké comme un animal, je suis avec les gars en cellule, ça va pas, ils ont pas l'état d'esprit que j'ai, le mot respect pour eux n'a aucune signification, c'est à celui qui mate la télé le plus tard possible. Quand t'es dans un état d'esprit comme le mien où ça fait plus de deux semaines que t'as pas dormi, t'as envie de décompresser. En arriver aux mains, je vais quand même pas me battre avec des jeunes de cet âge-là pour m'imposer, je préfère demander l'isolement, au moins je serais seul en cellule.

(Thibault, 34 ans, maison d'arrêt, une vingtaine de détentions, vol avec violence, condamné, en détention depuis 30 mois).

---

<sup>178</sup> Strauss, 1992.

Thibault va plus loin : mieux vaut passer plus de temps en centre de détention que de « pourrir » en maison d'arrêt. La prise de risque, si les voies officielles sont trop lentes ou inutiles, est envisageable pour celui qui ne peut plus supporter cette attente.

[Relançant une observation latente]... *Vous préféreriez aller en disciplinaire que rester ici ?*

Pour partir d'ici ? sans problème. J'en ai rien à foutre, qu'est-ce que c'est qu'un transfert disciplinaire ? J'en ai eu plus d'un, c'est pas un truc qui me fait peur. Si il y a que cette solution... mais c'est malheureux d'en arriver là, alors qu'il y a d'autres échappatoires, par le biais de dossiers qui se construisent bien. En principe, je devrais pas en arriver là, puisque j'ai devancé les choses, et mon dossier de transfert est déjà prévu. Si je dois en arriver là, ça sera malheureux, mais je ferais pas ma peine ici, il en est pas question.

*On fait quoi pour partir en transfert disciplinaire ?*

Tu prends un surveillant, tu lui éclates la tronche. T'es sûr de partir. Tu passes un mois au mitard, et après tu pars en transfert disciplinaire. Ou tu mets le feu à la cellule, ou tu commences à instaurer une petite émeute, et tu pars en disciplinaire. Mais c'est pas bon parce que tu pars avec une étiquette dans le dos.

*Ça peut pas rallonger la peine ?*

Ça dépend. Si tu frappes un surveillant, tu peux passer au tribunal. Ça dépend comment tu le frappes quoi. Il faut l'agresser, mais pas trop. Parce que quand tu veux partir en disciplinaire, si t'es assez vicieux, tu les pousseras, mais jusqu'à une certaine limite, qui en ont marre de ta gueule, et qu'ils te transfèrent. Sans pour autant te rajouter une peine. Tu t'en rajouteras une quand même, puisque tu perdras des remises de peine, mais ça sera moins dangereux que de repartir en jugement et de reprendre une peine. Si ils me poussent à en arriver là, j'en arriverai là. Je peux aussi bien agresser un surveillant que mettre le feu. Quand un détenu, il pète les plombs, il sait pas ce qu'il va faire. Et à l'heure actuelle, c'est trop accumuler de rage !

(Thibault, 34 ans, maison d'arrêt, une vingtaine de détentions, vol avec violence, condamné, en détention depuis 30 mois).

Cette attente *inutile* est d'autant plus perceptible à travers le discours de Thibault qu'il connaît sur le bout des ongles la suite de son parcours carcéral. « Tuer le temps » s'oppose donc à « mener sa détention », processus biographique dynamique possible uniquement en centre de détention.

En isolement, je pourrais faire le point sur ma détention et reprendre un peu les études avant de démarrer ce stage, ça sera peut-être beaucoup mieux pour la suite des négociations.

*Faire le point...*

Faire le point, c'est-à-dire, tu fais le vide, t'es tout seul en cellule, ça te permet de réfléchir, ça te permet de faire le point sur ta détention, comment tu vas la mener, par quelle étape tu vas commencer ta réinsertion. Je vais d'abord me remettre un peu dans le bain, faire un peu de calcul, un peu de français, des choses comme ça, et puis après il y aura un passage à vide avec le passage à Fresnes, et après il y aura le centre de détention où là je vais entrer, si j'ai la chance de pouvoir y aller, je le souhaite, d'après l'orienteur, c'est dès que tu rentres dans un CD, tu rentres dans la

formation directement, il y a pas de période d'attente, donc ça c'est excellent, ça te permet de décrocher un diplôme à la fin, un CAP.

(Thibault, 34 ans, maison d'arrêt, une vingtaine de détentions, vol avec violence, condamné, en détention depuis 30 mois).

### ***3.2 Temps long et « tourisme » pénitentiaire***

L'allongement considérable des durées d'enfermement<sup>179</sup> dans les prisons françaises, et tout particulièrement dans les maisons centrales, produit des conditions de vie difficilement supportables, sources de désespoir et de résistances ultimes. Une pluralité de facteurs complémentaires explique sans doute cet allongement des peines et des durées effectives de détention depuis une vingtaine d'années. D'abord un effet pervers de l'abolition de la peine de mort et la multiplication des périodes de sûreté, venant pallier la disparition de la transportation<sup>180</sup> ou des enfermements de neutralisation en hôpitaux psychiatriques<sup>181</sup>. Ensuite la nouvelle surcharge symbolique du système pénal – dont la nouvelle place centrale de la victime est un symptôme parmi d'autres<sup>182</sup> – et le retour progressif à une « justice expressive<sup>183</sup> », dans laquelle les peines deviennent, plus que jamais, des peines « exemplaires », destinées au coupable bien sûr mais également au « public<sup>184</sup> » ; enfin, de nouvelles formes de crispations punitives dans le cadre d'une montée grandissante de l'insécurité sociale et existentielle<sup>185</sup>, au sein desquelles le renforcement punitif vise tout particulièrement certains délits, tels les infractions sexuelles et le trafic de stupéfiants<sup>186</sup>.

---

<sup>179</sup> Voir Tournier, 1996.

<sup>180</sup> Faugeron, 1995, 135-136.

<sup>181</sup> Jean, 1995.

<sup>182</sup> La place grandissante des victimes tout au long du processus pénal est un symptôme d'une mutation sociale majeure que J. M. Chaumont (2000, 180), à partir d'une analyse historique de l'évolution du statut des victimes de la *Shoah* puis d'un élargissement de la réflexion au champ des crimes privés, met en question : « Comment est-on passé en quelques décennies, *du point de vue des sensibilités morales collectives*, d'une conception méritocratique (il est juste d'être rétribué pour ce que l'on fait) à une conception « victimaire » (il est juste d'être récompensé pour ce que l'on subit) de la justice ? ».

<sup>183</sup> Garland, 2002.

<sup>184</sup> Pires, 2001.

<sup>185</sup> Castel, 1995 ; Crawford, 2001 ; Beck, 1995/2001 [1986] ; Pires, 2001.

<sup>186</sup> Tubex, Snacken, 1996 ; Tournier, 1998 ; Robert *et al.*, 1994 ; Vanneste, 2001.

Parmi ces « longues peines », certains sont considérés comme plus dangereux que d'autres. Le critère de « dangerosité » et le calcul des « risques » qui lui sont associés – qui déterminent dans de nombreux pays le type d'établissement vers lequel le détenu sera acheminé – résulte d'abord de la réputation du détenu lorsqu'il rentre dans la machine carcérale, mais elle résulte également, bien souvent, de problèmes directement liés à l'ordre carcéral lui-même, tel le « risque d'évasion », et leurs tentatives concrètes. Julien et Stéphane sont les deux uniques personnes rencontrées dans le cadre de notre enquête qui ont concrètement tenté de s'évader. Julien a réussi provisoirement son évasion, avant d'être rattrapé au bout d'un mois de cavale. Stéphane, lui, a échoué. Nous examinerons plus loin les contextes au cœur desquels se forment les désirs d'évasion, comme refus d'adaptation radical à l'institution. Décryptons plutôt ici les conséquences de ces tentatives : des transferts incessants savamment calculés par l'administration pénitentiaire, visant à briser toute tentative de reconstruction de liens et d'ébauche de plan pouvant aboutir à une nouvelle tentative, entraînant un ensemble de solitude, de souffrances et de privations spécifiques.

*Julien : Longue peine, évasion et... longue peine.*

Julien a 36 ans ; il est Français de parents français, célibataire. Il a une sœur et deux enfants – enfants qu'il n'a jamais vus. C'est en réalisant des entretiens au quartier femmes que je rencontrai F., incarcérée pour « complicité d'évasion » qui m'expliqua que son ami était « à côté » [au quartier hommes] et que son histoire m'intéresserait sûrement. Je notai son nom et le rajoutai sur ma liste. J'allais vite comprendre que Julien n'était pas un détenu comme les autres : il arrive menotté, entouré de surveillants. Sa présence et l'ultra surveillance dont il est objet font incontestablement monter la tension dans le rond-point, grande salle centrale de la prison, où je réalise mes entretiens, dans l'un des petits boxs individuels qui m'a été affecté. Nous serons régulièrement dérangés pendant l'entretien, et celui-ci fut écourté ; au bout deux heures et demi de mobilisation, l'ultime intrusion d'un surveillant dans notre box mit fin à la discussion d'un commun accord. Julien a poursuivi ses études jusqu'en terminale. Sa trajectoire carcérale est dense. En 1979, il entre pour la première fois en prison alors qu'il est encore mineur pour vol, condamné à 2 mois de prison ferme. En 1982, il est condamné à 2 ans de prison ferme pour vol à nouveau. En 1985 braquage, condamné à 6 ans de prison ferme. En 1989, il est condamné à 10 ans de prison ferme pour braquage. Il sort, puis au bout de quelques mois, il est à nouveau incarcéré, en 1995, pour vol avec armes à nouveau. Il s'évade alors qu'il est en détention préventive, lors d'un passage au tribunal, avec l'aide de son amie, d'abord visiteuse de parloir puis amante – elle est depuis incarcérée pour complicité d'évasion et quelques délits liés à la

cavale. Il est condamné en 1998 à 20 ans de prison ferme, et doit encore être jugé pour trois autres affaires. En mars 1999, il apprend que sa demande de pourvoi en cassation a été rejetée.

Les pratiques de transferts incessants empêchent toute construction de projet, si minime soit-il, et, avant tout, toute construction de relation sociale durable avec d'autres détenus.

On peut pas avoir de relations durables, d'amitié, tout ça. Pourquoi ? Parce que moi, ma situation, du jour au lendemain, je peux partir. C'est comme là, avant de venir, j'étais dans une cellule, ils m'ont changé de cellule sans me prévenir... Pour eux, c'est une question de sécurité. Il y a pas longtemps que je suis arrivé ici, ça fait un mois et demi, avant j'étais à R., avant j'étais à P., ils me font tourner comme ça, c'est une question de sécurité. C'est pour ça que je peux pas avoir de relations, lier d'amitié avec quelqu'un en prison. En CD ou en centrale. Moi, ça me dérangerait pas, au contraire, d'avoir quelqu'un avec qui discuter, c'est sûr. Mais ici, c'est pas évident.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Le fait de « tourner » en maison d'arrêt est aussi l'occasion de constater l'hétérogénéité des traditions locales de contrôle de la population pénale. Rattrapé après sa courte cavale, Julien est réintégré dans la prison de laquelle il s'est échappé. Son nouveau statut, celui de « bête noire », le constitue en objet d'une ultra-surveillance qu'il ne connaissait pas jusqu'à présent. La volonté d'absence de construction de relations durables trouve son apogée dans deux dispositifs qui assurent la solitude du Julien : l'isolement<sup>187</sup> et le mitard.

Je me suis déjà évadé de R. Alors à partir du moment où je suis arrivé là-bas, à R. j'étais la bête noire quoi. Surveillé 24 heures sur 24. Ce qui fait, je sais pas, il y en a ils me charriaient... Il y en a d'autres, ça allait. Mais il y en a d'autres, ça plaisait pas, donc je m'accrochais souvent avec les surveillants, ce qui fait que je me retrouvais souvent au mitard. Le mitard, c'est pour un mois ou 45 jours, après c'est l'isolement total, et au début... Je suis obligé d'encaisser, c'est pas évident, à force ça agit sur le mental, c'est forcé. Mentalement c'est pas bon.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Croisons ces premières données avec le récit de Stéphane. Militant corse, il est, avec Sylvain dont nous avons décrit la proximité avec le groupe anarchiste Action Directe, le second

---

<sup>187</sup> Signalons que le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a défini certaines peines d'isolement, notamment les plus longues, comme des « traitements inhumains et dégradants ». L'Observatoire International des Prisons définit l'absence de réglementation réelle des durées d'isolement comme « l'un des scandales majeurs du droit pénitentiaire » (2000, 314). Pour une description du régime d'isolement, voir OIP, 2000, 310-318.

détenu autoproclamé « politique » de notre corpus. Comme Julien, il n'est pas en prison pour crime de sang. C'est la première fois qu'il est en prison... depuis onze ans.

### *Stéphane : du militantisme au terrorisme*

C'est Stéphane qui est venu à ma rencontre et non l'inverse. Alors que je passais mes mardis et jeudis après-midi au rond-point de la maison d'arrêt, j'avais déjà remarqué ce détenu qui dénotait franchement du reste de la population pénale. Au lieu d'un survêtement de sport ou d'habits pauvres, il avait opté pour une tenue plutôt classique, qu'il s'attachait à maintenir en bon état. Ses lunettes et son petit foulard autour du cou lui donnaient un petit air d'intellectuel, image renforcée par les chemises en carton remplies de papiers divers, documents et cours, qu'il trimbalait constamment sous le bras lorsqu'il se rendait au rond-point. La raison était simple : il venait rencontrer une adhérente du GENEPI, association d'étudiants qui organise bénévolement des cours individuels ou collectifs en prison ; celle-ci l'aidait à préparer un DEUG de psychologie. Nous nous croisâmes deux ou trois fois, puis Stéphane, curieux et constamment motivé par toute création de relation avec quelqu'un de l'extérieur, me demanda ce que je faisais à longueur d'après-midi dans le rond-point. Nous étions d'ailleurs renforcés dans l'idée que « l'autre » y passait beaucoup de temps pour la simple raison que nous nous y rendions aux mêmes horaires, renforçant l'idée que l'autre était « tout le temps là ». Je lui expliquai que je réalisais une étude de sociologie sur la prison. Emballé, il me convainquit rapidement que son histoire pouvait m'intéresser, ce dont je ne doutais pas. *Les prisons, je connais bien, ça fait 11 ans que je suis dedans, et j'en suis à ma vingt-troisième.* Alors que je ne pensais pas intégrer à mon étude des longues peines, en voulant rester concentré sur l'analyse de la maison d'arrêt, je découvrai que, précisément, l'on pouvait rencontrer des « longues peines » en maison d'arrêt. Les parents de Stéphane sont des « notables » corses décrits comme conservateurs. Il a un frère et une sœur, aucun enfant. Avant d'entrer en prison, il était célibataire, a passé et obtenu un baccalauréat. *Ça a pris un petit peu un aspect illégal, c'est à partir du moment où on a commencé à distribuer des tracts qui étaient illégaux puisqu'ils stigmatisaient les institutions judiciaires en Corse, institutions judiciaires, institutions préfectorales, institutions scolaires, quasiment tout quoi. Tout ce qui pouvait représenter l'Etat. Donc ces tracts-là, on les distribuait, on avait une façon particulière, c'est-à-dire que bon, on mettait des treillis, on s'armait, on mettait des cagoules, et puis on surgissait comme ça sur des places, souvent l'été d'ailleurs, et donc bourrées de monde, et puis on jetait des tracts, et on se tirait. Donc voilà, il y avait l'aspect... On s'armait... Il commence à faire des attentats sur le « continent », visant des bâtiments publics, puis des braquages pour financer des attentats. *il fallait une autonomie au niveau de l'argent, et on s'est mis à faire des hold-up... En Corse, les butins étaient relativement dérisoires par rapport aux frais engagés, on prenait en moyenne 100 000 francs en Corse, quand on arrivait à les prendre, or il nous fallait toujours beaucoup plus pour payer un peu tout. Moi j'avais**

*des bases sur le continent, puisque j'ai de la famille à Marseille, à Toulon, à Nice, etc., donc on a commencé à attaquer les banques sur le continent. Les butins ont été beaucoup plus importants, ils tournaient toujours autour de 800 000 francs ou plus, la moyenne, c'était ça. A l'âge de 21 ans, il est incarcéré et reclus sous le régime de la détention préventive, soupçonné d'« infraction à la législation des armes et explosifs, entreprise terroriste, destruction de biens immobiliers de l'Etat, atteinte à la sûreté de l'Etat, vols à main armée ». Il est ensuite condamné à des peines de 3, 4, et 10 ans de prison. En 1992, il est condamné à une peine supplémentaire de 8 ans de prison, pour « tentative d'évasion, corruption de fonctionnaire ». Je réalisai l'entretien avec Stéphane en avril 1999, alors qu'il était en lutte contre l'administration pénitentiaire. Il avait en effet réussi à négocier des privilèges qui lui permettaient de préparer, dans des conditions acceptables, un DEUG de psychologie. Le changement de direction l'obligeait à recommencer l'ensemble de ces négociations (essentiellement un accès facilité à une salle informatique), négociations qui ne prenaient pas pour l'instant la tournure qu'il désirait<sup>188</sup>.*

Stéphane tourne et tourne encore. Parfois, un rapprochement familial améliore ses conditions de détention. D'autres fois au contraire, l'éloignement détériore son sort, parfois « cauchemardesque » :

J'en suis à ma 23<sup>ème</sup> prison. Je bouge sans arrêt. A un moment donné, je suis transféré au centre de détention de V., fin 92, où on me re-transfère encore au mois de janvier, et où on me ramène ensuite à V. au mois d'avril, pour me re-transférer au mois d'août, et au mois d'août on m'envoie à T. ; j'y reste deux mois, et je me retrouve dans un centre de détention cauchemardesque aussi pour moi, qui est N. ; là, on me bloque là-bas longtemps pendant longtemps, d'octobre 93 à janvier 95. Pour moi, c'était un cauchemar, parce que c'est loin de chez moi, d'abord.

(Stéphane, 32 ans, MA, 1<sup>er</sup> détention, entreprise terroriste, vols à main armée, tentative d'évasion + divers, en détention depuis 11 ans).

A chaque nouvelle arrivée, Stéphane tente d'améliorer sa condition en négociant avec la direction des petits arrangements qui lui permettront de réaliser dans des conditions acceptables ses études. L'attitude du directeur de la maison d'arrêt est alors primordiale.

A L., je tombe quand même sur un directeur, monsieur H., qui était quelqu'un qui a le même profil que R. Il y en a trois en fait, il y a monsieur H., monsieur G., et monsieur D.. C'est vraiment le haut du panier, après t'as tout le reste. Donc j'arrive là-bas, et lui, il m'aménage plus ou moins une vie... il était bloqué par le ministère parce qu'en plus, j'avais une instruction qui était en cours, donc il pouvait rien faire en fait. Tout ce qu'il pouvait faire, c'était me faciliter un peu la vie à

---

<sup>188</sup> Voir le chapitre VII, *L'ordre négocié*.



l'intérieur de l'établissement, c'était tout. C'est ce qu'il a fait, il a fait énormément de... Alors là-bas, j'ai repris un DEUG, en histoire de l'art. A côté de ça, j'ai fait tout un tas de trucs, j'ai fait de la vidéo, de la photo, etc.

(Stéphane, 32 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, entreprise terroriste, vols à main armée, tentative d'évasion + divers, en détention de puis 11 ans).

Si généralement, comme nous l'avons décrit en analysant les trajectoires d'engrenage, la détention est l'expérience de *l'incertitude institutionnalisée*, nous appellerions volontiers l'expérience du touriste pénitentiaire comme celle de *l'impossibilité institutionnalisée*. Cette *impossibilité institutionnalisée* touche l'ensemble de la vie quotidienne. Les échanges de courrier, par exemple, sont largement perturbés par les transferts imprévus :

Vu ma situation, je reçois du courrier, tant mieux, j'en reçois pas, tant pis quoi. Il y a longtemps que ça m'inquiète plus quoi. Je ressens plus... C'est plus comme avant, c'est plus comme avant, avec ce qu'on vient de me faire... Maintenant je sais qu'il y a que sur moi-même que je peux m'en sortir... C'est pas un problème, le courrier, je m'en fous, ce qui me préoccupe le plus, c'est ma liberté quoi. Parce que... C'est ça quoi, c'est ma liberté, parce que... C'est ça, ce qui m'importe le plus, c'est de la retrouver un jour, et maintenant, je vais me battre pour ça, voilà. Mais sinon, il y a plus rien... En vrai, c'est ça, ils peuvent... Ils peuvent me mettre au mitard, ils peuvent me mettre à l'isolement, ça fait rien, je m'en fous, j'en rigole, je préfère en rire, j'en suis arrivé à ce point-là quoi. Parce que pour moi, il y a rien de plus important que ma liberté quoi.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

*L'impossibilité institutionnalisée* nécessite ensuite un recentrage du sujet sur lui-même, processus dont nous systématiserons l'analyse plus loin<sup>189</sup>, et oblige l'acteur à accepter l'ascétisme de sa condition ainsi qu'à créer des nouveaux territoires retranchés de liberté. La solitude imposée et la répression systématique des protestations impliquent également la nécessité d'un *renoncement à la révolte*. « Ne plus se poser de question » devient, un élément vital de cet apprentissage de l'ascétisme.

La sexualité, on va pas en parler, ça c'est mortel. C'est mortel. Je crois que le mieux, c'est de même pas en parler. C'est mortel (silence). C'est ça, c'est comme ça, et on fait aller, on fait avec, on est obligé de faire avec, et moi, personnellement, honnêtement, j'y pense même plus quoi. Bon, quand j'y pense, je pense aux femmes que j'ai eues, mais c'est tellement loin que... Et puis maintenant, avec la peine, pour moi, c'est supprimé comme on m'a supprimé tout le reste. Voilà, ça fait partie de ça [plaidoyer pour les parloirs intimes]. Tu te dis « mais comment tu peux accepter ça ? ». Même moi, je me dis « c'est incroyable... », Pourquoi ? Parce qu'on te laisse pas le choix, parce que tu peux pas faire autrement. Parce que sinon, si tu commences à dire « oui, c'est pas normal », tu peux plus t'en sortir. Si tu arrives pas à faire le vide dans ta tête, si t'arrives pas à te concentrer sur ce que tu fais à l'intérieur, la lecture... Si tu

---

<sup>189</sup> Voir *La mécanique du temps vide*.

commences à te dire « mais c'est pas normal, pourquoi j'ai pas le droit de faire ça, de faire ça, de faire ça ? », ça y est, tu peux plus t'en sortir.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Le renoncement et l'ascétisme sont des tentatives de construire des alternatives à la révolte mais aussi à la dépression, maladie courante chez « les longues peines », guette.

Tout ce que je vois de féminin aujourd'hui, j'ai du mal à l'envisager intellectuellement (il rit jaune), je l'envisage charnellement, toujours. Que ça soit une vieille morue ou un super canon, je pense qu'à une chose, tu vois, c'est la tringler. (...) J'ai une carence affective et il y a déjà la répression quotidienne de la part du personnel, les humiliations, etc. Tout ça, ça entretient, ça te fait descendre, tu finis par te demander où est ta dignité. La condition humaine, tu te demandes si elle existe encore. Alors tu fais des analogies, des comparaisons, t'essaies de relativiser... Et en même temps, ça me console jamais de savoir qu'il y a des gens encore plus malheureux que moi. Ça me rend encore plus triste.

(Stéphane, 32 ans, MA, 1<sup>er</sup> détention, entreprise terroriste, vols à main armée, tentative d'évasion + divers, en détention de puis 11 ans).

## Conclusion

---

L'une des sorties des trajectoires de professionnalisation est, comme dans d'autres activités légitimes, la reconversion vers des métiers annexes. « Certains métiers se trouvent dans des systèmes qui offrent de nombreuses ouvertures sur d'autres systèmes connexes et sur le public : lorsque quelqu'un arrive au terme d'une étape de sa carrière, il peut être transféré vers une position dans l'un de ces systèmes connexes<sup>190</sup> ». Tel le pilote qui devient patron d'écurie ou l'employé qui monte son affaire, quelques détenus affirment vouloir travailler dans une association « d'aide à la réinsertion », travailler pour l'Observatoire international des prisons ou encore, comme c'est le cas pour Julien, se reconvertir dans l'écriture. Le projet est d'accéder à un travail qui mobilise l'expérience acquise au cours de cette trajectoire carcérale. Pour cela, Hughes rappelle bien qu'une *étape spécifique* de la carrière doit être franchie, sinon la reconversion ne peut se dérouler dans de bonnes conditions.

On m'a tellement dit « toi, J., tu pourrais écrire sur ce qui t'es arrivé, sur ce que tu as vécu, etc., sur les faits eux-mêmes », tout ça, tu vois, je me dis pourquoi pas.

---

<sup>190</sup> Hughes, 1996, 182.

Mais j'ai du mal encore à me décider, parce que avec ce qui vient de m'arriver, je me dis que c'est pas encore fini, alors je me dis que c'est pas encore le moment quoi. C'est ce que je me dis. Parce que j'ai connu des détenus, j'ai connu X [ancien détenu écrivain] tu connais ? (j'acquiesce). Lui, je l'ai connu, bon, lui il a écrit un bouquin parce que il savait que sa carrière dans le milieu, c'était fini quoi. Ça y est, il arrêtait, il était rangé, c'est normal qu'il écrive un bouquin. Mais j'ai pas encore cette idée-là en moi. Moi, je suis pas encore rangé. Mais j'y pense, j'y pense...

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Cette sortie spécifique est néanmoins largement minoritaire. Plus généralement, pour ceux qui envisagent concrètement de mettre un terme à leur carrière professionnelle, celle-ci est d'abord, comme dans le cas des trajectoires d'engrenage, définie par un emploi quelconque, le plus stable possible. Patricia offre un bon aperçu d'une sortie de trajectoire possible, et ses efforts nécessaires à la mettre en œuvre, tel l'apprentissage de nouvelles techniques du corps, d'un nouvel *hexis* corporel et l'acceptation de la hiérarchie, éclairent les multiples difficultés à sortir des habitudes prises au cours de sa carrière délinquante.

Mon patron, quand il m'a vue arriver comme ça [survêtement], sur le coup il a rien dit, parce qu'il a dit : « Bon, elle est en stage euh... Elle est là 4 semaines et après elle se taille quoi ! » Mais il a vu que je faisais du bon boulot ; il est venu, il m'a parlé ; il m'a dit : « Écoutez P., franchement y'a rien à redire ; vous travaillez bien... Ce qui est embêtant, c'est votre tenue vestimentaire, et votre savoir-être ». Parce qu'en fait, je voulais pas parler avec lui. Quand il me disait : « Bonjour Pascale ! » Je lui disais : « Bonjour ! » [ton "déplacé"]. C'est tout. Et quand il me disait : « Ça va ? », je lui disais : « Ouais ! » Au lieu de dire : « Oui, monsieur ». Pour que j'améliore tout ça, fallait la tenue vestimentaire et le savoir-être. Bon la tenue vestimentaire, ça y est. Maintenant, c'est le savoir-être. Alors faut que j'apprenne à bien parler. Comme là, mercredi, je m'en vais chez une vieille dame ; je vais l'aider à faire son ménage, je vais faire sa cuisine. Je vais taper la discussion avec elle. J'espère qu'elle va me comprendre ; et je pourrais dire à mon patron : « Allez voir Mémé... " (rires) ... J'ai bien appris" (rires).

(Patricia, 34 ans, foyer, 2 détentions, ILS, libre).

Plus fondamentalement encore peut-être, l'apprentissage du travail salarié, de son rythme et de sa discipline, nécessite une véritable acculturation :

Je sais que je peux y arriver, mais vraiment, ça va être dur. Tous les matins, quand je pars travailler, des fois je me dis : "J'ai pas envie." Franchement, j'ai pas envie d'aller travailler. Ou il y a des moments, je suis assise sur mon lit et je me dis : "Putain ! Qu'est-ce que je fous ici, moi ?" Je dis : "Vas-y, va-t'en !". Après, je me dis : "Nan ! faut pas que je délire !". Sur un coup de tête, m'en aller et tous les matins avant de partir, je me dis : « Allez, putain Pascale ! Une journée, qu'est-ce que c'est ? Allez, va travailler ! ». Et je pars travailler... Putain ! Des fois, c'est chiant hein...

(Patricia, 34 ans, foyer, 2 détentions, ILS, libre).

La *professionnalisation*, récit de la *carrière délinquante*, a permis de détailler comment la détention est, éventuellement au terme d'un rite de passage spécifique, vécue comme le passage obligé d'un mode de vie à risque. L'apprentissage de *techniques* délinquantes, le retournement éventuel du stigmate attaché à l'« étiquette » de « délinquant », la volonté de sortir de trajectoires de galère pour « réussir » sa carrière délictueuse, donnent toute leur signification à des processus déjà décrits par M. Foucault, qui trouvent ici une validation empirique nouvelle. Sélection d'une « portion spécifique » d'illégalismes, la prison peut, de fait, être le lieu de transformation d'un *infracteur d'occasion* en *délinquant d'habitude*. Si elle participe à la construction de projets de vie, ceux-ci semblent davantage axés sur des *carrières délinquantes* que sur des carrières légitimes au regard de la loi. Au cœur de ces récits, la *révolte* et la *criminologie spontanée* sont symptomatiques du *sentiment d'injustice* ressenti par ces individus, sentiment qui nuit fortement à l'intériorisation de la « légitimité » de la sanction pénale, et participe au développement d'une culture de rejet d'un « système », pouvant déboucher sur la construction de théories politiques radicales. Ici se pose de plein fouet la question du décalage flagrant entre la peine telle qu'elle est conçue par le système judiciaire et la peine sociale-carcérale telle qu'elle s'inscrit et marque des parcours biographiques. Enfin, l'analyse de l'*impossibilité institutionnalisée* qui caractérise les *temps longs* de détention sont un exemple extrême de la *souffrance psychique* dont peut être productrice la prison ; ici, le châtement n'a plus de masque.

La *chute*, dernier ensemble de trajectoires, relève d'une toute autre logique. Elle est marquée du sceau de la rupture : une « normalité sociale » est brisée par un crime supposé et sa répression.

## **CHAPITRE 3 LA CHUTE : RUPTURES, ENFER, INFAMIE**

« Quelle vie tranquille menait notre famille », pensa Gregor et, tout en regardant fixement dans le noir, il éprouvait une grande fierté d'avoir pu procurer une telle vie dans un aussi joli appartement à ses parents et à sa sœur. Mais qu'allait-il arriver maintenant, si cette tranquillité, cette satisfaction, ce bien-être allaient s'achever dans l'horreur ? Pour ne pas s'abandonner à ces pensées, Gregor préféra prendre du mouvement et se mis à ramper de-ci de-là dans la pièce.  
F. Kafka, *La métamorphose*, Gallimard.

### **Introduction**

---

La notion de chute renvoie à un idéal-type de rapport à l'enfermement peu exploré jusqu'ici, celui de l'incarcération *catastrophe*, structuré par trois éléments principaux. D'abord, cette expérience et les différents processus qui la déterminent, l'englobent et la dépassent entraînent un *travail biographique* spécifique : le temps biographique se construit en oppositions *violentes*, mettant à jour des conversions identitaires douloureuses pour les personnes concernées et leur entourage. Ensuite, la prison ne faisait pas partie, avant l'incarcération, du *monde social* de la personne concernée. Elle formait le plus souvent une institution complètement ignorée, ou tout simplement une institution faite « pour y mettre les délinquants qui le méritent ». Les quelques représentations attachées à l'univers carcéral nourries de stéréotypes tels « la prison quatre étoiles » formaient tout au plus des visions fantasmatiques lointaines. Enfin, le critère spécifique pour reconnaître, ou plutôt désigner, une *incarcération catastrophe*, est qu'elle est vécue comme telle ; la définition retenue est donc, dans un premier temps, une définition subjectiviste.

Le récit de l'expérience de Bernard constitue un cas extrême, proche de la « pureté » de l'idéal-type. Ancien routier, Bernard menait ce qu'il appelle une vie « normale ». Cette « normalité de la vie », il la définit, comme de nombreux autres, à partir du triptyque logement, travail, famille. En ce sens, Bernard avait même « réussi » sa « normalité » puisque son logement, le couple qu'il formait en était propriétaire, son travail était stable, et sa famille était composée, outre lui-même, d'une femme et de deux enfants. Sa mise sous écrou fait suite à un accident de la route, ayant entraîné la mort d'un automobiliste ; sans mauvais jeu de mots, cet événement constitue aussi, sans aucun doute, un *accident biographique* pour Bernard. Cette mise sous écrou a été réalisée sans phase préliminaire :

Les pompiers sont arrivés, les flics sont arrivés, on m'a fait souffler dans le ballon... Je n'étais pas responsable de l'accident hein ; c'était le jeune qui a été se foutre sous la semi. Moi, j'étais à ma place. Enfin, à ma place, au niveau du code de la route. Mais avec l'alcool, c'était autre chose. J'avais 1,22 gramme, un truc comme ça. Après, ils m'ont emmené à l'hôpital pour confirmer l'alcoolémie, et après je suis passé devant le procureur, le procureur a décidé que je passerai en saisine directe. Et l'après-midi, je me retrouvai à la maison d'arrêt. Ça a été rapide, ça m'est arrivé un jeudi, vendredi soir, j'étais incarcéré. C'est la vie qui tourne d'un coup, incroyable.

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Bernard est incarcéré pour homicide involontaire. Plus généralement, les trajectoires de chute, récits de la rupture biographique, concernent des affaires de délinquance sexuelle et d'homicide volontaire. Quelques chiffres : selon les catégories de l'Administration pénitentiaire, au premier janvier 2001, soit en termes, de *stock*, les détenus condamnés pour des « crimes de sang » représentaient 10,6 % de la population carcérale, et ceux qui étaient condamnés pour « viols et agressions sexuelles » en représentaient 24,2 %. Au cours de l'année 2000, soit, ici, en termes de *flux*, 2 % des détenus entraient en prison pour « homicide volontaire », 4 % pour « viol », et 4,6 % pour des autres crimes<sup>191</sup>.

---

<sup>191</sup> Combessie, 2001.

## 1/ Vers l'incarcération

---

### *1.2 Un parcours de désignation chaotique*

Dans les affaires d'infractions sexuelles comme pour les autres délits punissables d'une peine de prison, il ne suffit pas d'avoir commis un délit pour aller en prison, mais il faut que ce délit soit désigné comme tel, et qu'au bout d'un parcours spécifique, la décision de la mise sous écrou soit prise. Comme l'a souligné Ch. Vanneste, la nature du fait, les conditions dans lesquelles il se déroule, la relative opacité ou transparence de l'espace géographique ou social, constituent autant de facteurs qui contribuent ou non à son dévoilement sur une scène publique. La victime elle-même peut être amenée à occulter le fait, par incapacité de dire ou par évitement des effets néfastes possibles de sa plainte<sup>192</sup>. Ainsi, en dehors du fait que nous savons que les infractions sexuelles sont plus sévèrement et plus longuement punies qu'avant, faut-il interpréter cette augmentation comme un simple résultat du développement des techniques de répression en la matière, ou également d'une augmentation du volume « réel » de ces infractions ? Une hypothèse qui proposerait qu'il est probable que le nombre d'infractions sexuelles augmente réellement du fait notamment de l'augmentation des familles recomposées ne serait pas, sachant qu'un grand nombre des infractions sexuelles ont lieu dans le cadre familial, obligatoirement absurde. Cependant, l'accès à ce « chiffre noir », total des infractions primaires, reste et restera sans doute longtemps très difficile à évaluer, les techniques d'enquête auprès des victimes constituant encore des casse-tête méthodologiques. Limitées le plus souvent à des informations factuelles, les enquêtes de victimation peinent encore à évaluer les attitudes et les réactions subjectives des victimes, à saisir l'inscription de l'incident dans un univers de représentation<sup>193</sup>. D'autres hypothèses qui tenteraient de corréler l'augmentation de ce volume au développement de diverses structures d'écoute anonymes, aux évolutions de la condition féminine<sup>194</sup>, à l'intérêt grandissant porté aux victimes préfiguré par les luttes féministes<sup>195</sup>, ou encore aux mutations des conceptions contemporaines de la

---

<sup>192</sup> Vanneste, 2001, 13.

<sup>193</sup> Robert *et al.*, 1995, 286-287.

<sup>194</sup> Pour une interprétation en ce sens, voir Lagrange, Perrin, 2002.

<sup>195</sup> Faugeron, 1992, 3.

sexualité, qui seraient passées d'un modèle statutaire à un modèle basé sur le consentement<sup>196</sup>, ne seraient pas dénuées d'intérêt.

Quoi qu'il en soit, le parcours de désignation est décisif, et il faut le saisir qualitativement. La *phase familiale* et la *phase policière*, comme étapes primordiales de ce parcours, vont nuancer l'idée d'une « rupture pure » que la construction de l'idéal-type de l'incarcération *catastrophe* suggère.

### **1.1.1 La phase familiale : conflits sur l'existence du délit**

Pascal a 35 ans. Au moment de l'entretien, il est en détention préventive depuis quatre mois. Il n'a aucune condamnation, et va être jugé, à une date qu'il ne connaît pas encore, pour « agressions sexuelles sur mineur de moins de 15 ans par ascendant, par personne ayant autorité ». Dressons-en le portrait.

#### *Pascal : une bouffée d'air en enfer*

J'avais dans un premier temps établi contact avec Pascal en lui proposant de remplir avec moi un questionnaire. Très vite, j'allais offrir à ses yeux l'opportunité de « parler de lui », ce dont il n'avait que très peu l'occasion dans son cadre quotidien habituel : il reste la plupart du temps terré dans sa cellule, et partage peu ses déboires avec ses codétenus. La victime de Pascal est sa belle-sœur. Pascal ne cherche pas à s'affirmer innocent : il décrira au cours de l'entretien avoir agressé la victime deux ans durant. Avant son incarcération, il était maçon, et vivait en concubinage. Il a six enfants, trois d'un premier mariage, la mère des trois autres est son amie actuelle. Pascal préfère se préparer « au pire », et « s'attend à rester dix ans » en prison. Je découvrirai plus tard, presque par hasard, qu'il aura été condamné à cinq ans de prison. Pascal est désespéré. Pour lui, et il l'exprime de manière explicite, l'entretien constitue à la fois une bouffée d'air, un échappatoire à l'étouffement carcéral, l'occasion de parler avec quelqu'un de l'extérieur, et un moyen de réfléchir sur sa condition et les manières dont elle peut, peut-être, s'améliorer.

---

<sup>196</sup> Voir par exemple Théry, 1993.



Pascal et Jean-Michel ont connu un *parcours de désignation* de leur délit similaire. L'agression sexuelle supposée s'est déroulée dans le cadre familial, où se trament des négociations conflictuelles autour de l'existence et de la nature du délit supposé. Pascal est accusé d'avoir agressé sexuellement sa belle-sœur régulièrement deux ans durant, et le récit des conflits avec ses beaux-frères éclairent des aspects typiques de cette *phase familiale*.

Sa sœur, elle en avait déjà parlé autour d'elle. J'ai un jeune beau-frère aussi, « ouais, je vais te casser la gueule, c'est vrai que t'as touché à ma sœur », tout ça... (silence). C'était que des soupçons, mais j'essayais de faire passer ça pour un mensonge, c'est pas... C'est pas évident. De toutes manières, je savais que j'allais me faire avoir quoi. Je le savais. Dans ma tête, ça tournait plus aussi rond. Dans ma tête, il fallait bien qu'un jour, je sois puni quoi. C'était la bombe à retardement.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Jean-Michel était, avant son incarcération, fraiseur, dans la même entreprise depuis 1964. Marié deux fois, divorcé deux fois également, il vivait depuis cinq ans avec une nouvelle compagne, jusqu'à ce que son incarcération vînt rompre cet état de fait. Il est incarcéré en détention préventive en 1998, pour une série de viols sur sa belle-fille ; les faits remonteraient à l'année 1992. Lui, rejette les accusations de viol, mais reconnaît en revanche volontiers des « attouchements ». Si l'affaire est aujourd'hui prise en mains par la justice, du fait d'une plainte de la victime, elle était déjà connue au sein de la famille élargie de Jean-Michel au moment des faits. Elle était même l'objet de disputes, opposant ceux qui accusaient Jean-Michel, et ceux qui pensaient que la victime « y est pour quelque chose ». Ainsi, depuis 6 ans, « une pression » s'exerçait sur lui, et il savait pertinemment que l'affaire pouvait lui « tomber dessus » à un moment ou à un autre. Cette « pression », qui constitue un écho significatif à la « bombe à retardement » qui menaçait Pascal, était régulière :

Avec ma femme, j'ai eu deux enfants. La fille de ma femme, de 22 ans, venait rendre visite à sa mère chez nous. Et chaque fois qu'elle venait, elle se disputait avec ma plus vieille, qui a 16 ans. A ce sujet-là.

*Quel sujet ?*

Ben le viol.

*Qui avait eu lieu bien avant...*

Il y a 6 ans (silence). A chaque fois qu'elle allait rendre visite à sa mère, elle se disputait avec la plus vieille. Et... C'est vrai qu'un jour, elle a dit... « Tu veux des preuves, t'auras des preuves ».

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).

Ces disputes autour du délit sont ici aussi anciennes que le délit lui-même. Si l'information dépasse le cadre familial, la « pression au-dessus de la tête » peut rapidement devenir une menace sérieuse. A un point tel que Jean-Michel s'empêche toute construction d'avenir, parce que celui-ci est entaché de l'ombre de la prison, d'un enfermement potentiel. Un rapport pré-carcéral à l'enfermement se dessine donc, qui empêche Jean-Michel d'endosser de nouveaux rôles qui seraient mis à mal par la détention possible. L'absence de mariage avec sa nouvelle concubine est un bon révélateur de ce rapport pré-carcéral à l'enfermement :

Elle, elle voulait se marier, et avoir un enfant, moi pas. C'est pas que je voulais pas, mais avoir cette histoire, je me disais « si ça me tombe dessus... ».

*Vous saviez que vous alliez y aller...*

Sûr sûr, non... (silence). Non, parce que je me disais... « Bon, elle va quand même comprendre ma belle-fille, qu'elle y est pour quelque chose... (silence). Mais je m'y attendais quand même parce que elle est quand même butée, comme caractère.

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).

On découvre également dans cette citation des éléments intéressants sur le sentiment de culpabilité que Jean-Michel ne semble pas entretenir. Dans le cadre des trajectoires de *chute*, la question du rapport au délit et du *rapport à la peine* est beaucoup plus prégnante que pour les autres types de trajectoire carcérale. Nous y reviendrons.

### ***Christian : le tabou***

Christian a 37 ans lorsqu'il est incarcéré en détention préventive pour « viols sur mineur de moins de 15 ans ». Si c'est cette seule incarcération qui forma le centre de notre discussion, Christian avait en réalité déjà connu la prison à deux reprises, en 1969 et 1988, la première fois pour une affaire de vol de blouson, la deuxième pour conduite en état alcoolique. Il ressentit comme « très dures » chacune des deux détentions, qui durèrent un peu moins de trois semaines chacune. Mais ces deux incarcérations semblent hors champ. La restructuration du temps biographique à l'épreuve de la prison les relègue au stade d'un passé homogène, qu'il conviendra de décrire plus loin. Au moment de l'entretien, cela fait 14 mois qu'il est détenu. L'entrevue fut difficile pour chaque partie, lui et moi, d'abord parce que le délit de Christian constituait un véritable *tabou*. S'il acceptait volontiers l'idée d'un entretien, celle-ci n'impliquait en rien le fait d'y participer « comme le chercheur l'aurait désiré » : prolix. Christian était, en outre, dans un état dépressif ; la situation de l'entretien et sa disposition psychologique m'empêchaient moralement toute tentative brusque et vaine pour « forcer la parole à émerger ». L'analyse de l'entretien, où les mots ponctuent les silences plutôt que l'inverse, a

plus été ici l'analyse d'un échec. La difficulté ou le refus d'exprimer des pans de son parcours constituent alors autant de symptômes de sa condition sociale. Pour Christian, à la base de ce *parcours de désignation* semble se trouver une rupture violente avec sa femme. En 1995, celle-ci le quitte, il se retrouve seul. Il lui reproche de boire, de « sortir avec ses copines », de « négliger la maison », de « changer d'homme tout le temps ». Elle, elle lui reproche également de boire. Ils ont eu six enfants, tous placés en foyer. Une fois solitaire, il se laisse « bringuebaler ». Alors que cela faisait cinq ans que Christian travaillait « dans le parc et jardin », dans le cadre d'un CDI, l'usage trop publiquement intensif qu'il faisait de l'alcool, et ses conséquences, trop publiques elles aussi, aboutissent, après diverses étapes, à un licenciement. Il se laisse alors « complètement aller », ne paye plus ses factures, « traîne au bistrot ».

Cette séparation conjugale et la chute de Christian qui lui succède viennent enlever le dernier frein empêchant la langue de sa fille de se délier, et celle-ci, « poussée par sa mère », porte plainte contre son père et l'accuse de viol. Pour Christian, « ils ont exagéré ce qu'ils ont dit ». A la suite de cette phase familiale, où une crise particulière a favorisé l'émergence de cette parole/plainte, la phase policière ne dure « que » 24 heures, et Christian est incarcéré en détention préventive.

A travers ces exemples, il apparaît clairement que l'analyse du processus de désignation ne peut se cantonner à celle de la prise en charge institutionnelle. Celle-ci est néanmoins primordiale, et l'activité policière en constitue une étape fondamentale.

### **1.1.2 Enquête policière et diffusion de l'information**

L'enquête policière peut se superposer aux négociations familiales, et se poursuit souvent après la mise sous écrou quand le nouveau détenu est incarcéré en détention préventive. Certaines de ces pratiques favorisent une circulation rapide de l'information sur le délit supposé, et l'entourage a alors l'occasion d'apprendre qui la personne concernée était « vraiment », sous ses « allures respectables ».

Après avoir été marié pendant 8 ans et avoir eu trois enfants, Patrick divorce. Après que « la mère » ait « mal tourné » – je n'en saurais pas beaucoup plus –, il récupère ses trois enfants à sa charge. Il est accusé de viol sur sa fille. C'est elle qui a porté plainte. Lui clame son innocence, affirmant que l'accusation est une manœuvre stratégique pour l'éloigner. Il

l'empêchait de « fréquenter » un « jeune de 19 ans » parce qu'elle n'avait « que » 14 ans et demi, et l'éloignement autoritaire du père viendrait mettre fin à la mise en pratique de l'interdiction. Chaque intrusion policière dans l'espace privé ou péri-privé du justiciable vient diffuser l'idée selon laquelle il a effectivement quelque chose à se reprocher.

*Ça s'est passé comment la garde-à-vue ?*

La première, ça a passé quand même. Mais la deuxième, sur une semaine de temps, j'étais effondré. J'ai pas su me défendre comme il fallait. J'étais à peine arrivé, ils étaient à trois sur mon dos. Ils voulaient me faire avouer des trucs que j'ai pas fait, j'ai nié jusqu'au bout quoi. Et en 48 heures, il y a eu deux fois une fouille chez moi. Ça n'aboutit à rien quoi. Au contraire, ça aboutit à me détruire.

*A vous détruire ?*

Ben oui, parce que les gens, maintenant, ils savent.

(Patrick, 37 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, en détention préventive depuis 4 mois).

Dans une optique similaire, Pascal décrit avec angoisse comment l'ensemble de son entourage proche ou lointain a appris la nouvelle. Ainsi, il déplore que « même » sa mère adoptive, avec qui il n'a plus de contact depuis longtemps, ait été mise au courant des faits supposés par l'enquêteur de personnalité. L'arrestation est bien souvent une cause directe de cette diffusion. Jean-Michel décrit son arrestation : « On est venu me chercher à l'endroit où je travaillais, et j'ai eu 48 heures de garde à vue. Ben ils sont venus me chercher, j'ai dû sortir de l'atelier, et aller au bureau ».

La *garde-à-vue* qui précède *l'enfermement carcéral* mérite une attention spécifique. Les gardes à vues, contrairement à d'autres types d'enfermement tels les centres de rétention et les structures fermées des hôpitaux psychiatrique, procèdent d'une logique semblable à celle des prisons, en ce sens qu'elles constituent une privation de liberté imposée dans le cadre d'une procédure judiciaire<sup>197</sup>. La garde à vue constitue une peine sociale spécifique qui parfois définit l'essentiel de la *punition* vécue pour la justiciable. L. Wacquant<sup>198</sup> a résumé les conclusions d'une étude de M. Feeley selon laquelle pour les Américains des classes populaires auteurs de crimes et délits mineurs, la véritable sanction pénale réside moins dans la peine légale qui leur est infligée au terme de la procédure judiciaire que dans cette procédure elle-même : traitement hautain et chaotique qu'ils reçoivent des tribunaux, coûts économiques, sociaux, moraux, etc. Nos propres données montrent que ce constat dépasse

---

<sup>197</sup> Voir Combessie, 2001, 22-28.

largement la catégorie des jeunes d'origine populaire. Le récit de Théophile en témoigne. Bon étudiant dans une bonne école, il passe 15 jours de détention préventive en maison d'arrêt, soupçonné du meurtre de l'un de ses amis dont il semble être la dernière personne à l'avoir vu vivant. Il bénéficie ensuite d'une ordonnance de mise en liberté. Il ne peut pas encore juger les coûts, directs ou annexes de l'ensemble de sa trajectoire judiciaire : celle-ci n'est pas achevée, mais il sait d'ores et déjà que l'enfermement en garde à vue fut « pire » que son expérience carcérale, parce qu'à l'enfermement du corps se surajoute une pression morale intense<sup>199</sup>. L'usure, les « preuves », et les insultes forment ici le triptyque de la pression policière, que Théophile détaille minutieusement.

Ils m'ont dit « ouais, on pense que t'es coupable », et de toutes façons, moi je l'avais bien senti à leurs questions qui devenaient de plus en plus serrées. J'avais les boules. Je savais pas du tout où ils voulaient en venir, comment ils étaient arrivés au fait que c'était moi. J'hallucinai complètement. Donc une série de questions, tout le temps, une pression permanente. Ils te foutent en cellule, tu te retrouves avec des mecs qui sont dans le même cas que toi, en garde à vue, et là, c'est la grosse déprime... Un mec il me dit « même si c'est pas toi, ils veulent ta peau, donc, tu vas aller en taule », tu vois la grosse ambiance. A midi, ils te font pas bouffer, ils te donnent un sandwich avec de la mimolette que tu bouffes à moitié parce que tu as même pas faim. Et hop, tu remontes, hop, autre interrogatoire, hop tu redescends, le soir, t'es amené au commissariat central, t'es assis sur un banc, donc t'as dix personnes autour de toi, et toute la nuit, ça discute, ça discute, c'est impossible de dormir. T'es ramené à 7 heures du matin la tête comme ça, et ça recommence. Donc ça, c'est l'usure, et puis après ils ont une autre stratégie, c'est celle de monter des preuves contre toi pour aboutir à la conclusion que je mens. [exemples précis d'arguments retournés à son désavantage]. Donc si je mens, c'est que je suis coupable. Et comme je suis coupable, ils vont bien mettre dans mon dossier que je suis coupable, le juge va pas se poser de questions, et ça y est, je suis bon pour perpète' (silence). Et puis tout ce contexte d'insultes, genre je me lave les mains au lavabo, le type, il passe derrière moi, et « ouais, comment tu peux regarder ta gueule d'assassin dans un miroir, ça te dérange pas de le faire ? salaud », des trucs comme ça.

...Dur...

Ouais ! « On va te serrer, t'es foutu ». Un mec qui passe dans les couloirs, « tu vois, ce mec-là, il a assassiné deux prêtres, et ben on a fini par l'avoir, et maintenant, c'est toi », voilà. Ça a été quarante-huit heures terribles, hyper trash. Mais la détention, je sais pas. Ça m'a moins marqué que la garde à vue. Il y a pas de pression, t'as... Il y a pas de pression. T'attends, c'est tout. Il y a personne qui vient te matraquer de questions... Il y a personne qui vient t'accuser déjà, ça c'est un fait. On te demande ce que tu as fait, mais on t'accuse pas.

(Théophile, 24 ans, chez moi, 1<sup>e</sup> détention, meurtre, liberté provisoire après 15 jours de préventive, puis non-lieu).

---

<sup>198</sup> Wacquant, 1999b, 161, note 32.

<sup>199</sup> Sur la garde à vue comme « le temps le plus dur », on peut également se reporter à Marchetti, 2001, 23.

La narration de Félicie concernant l'ensemble de son parcours de désignation est plus paradoxale. Nous pouvons en effet interpréter les différents aspects de son discours comme émergeant d'une tension rhétorique fondamentale, qui décrit son arrivée en prison à la fois comme une *catastrophe* et comme une *protection* : son récit biographique constitue simultanément un *parcours de carcéralisation* et un *parcours de libération*... d'une sphère privée qui se révélait être un véritable « enfer », et de son mari, véritable « tortionnaire ».

### *La « libération » de Félicie*

Pour comprendre la nature apparemment paradoxale du récit de Félicie, il est nécessaire de contextualiser succinctement l'entretien réalisé au cœur de ses conditions de production. L'une des raisons principales tient sans doute au moment de la réalisation de l'entretien. Celui-ci a en effet été réalisé après que Félicie ait passé sept ans en prison. En février 1992, elle est incarcérée pour complicité de viol sur mineur par ascendant. Elle sort de prison en février 1993 pour une semaine, par suite d'une erreur du juge qui n'avait pas renouvelé le mandat de dépôt ; elle est réincarcérée au début du mois de mars 1993. Elle est ensuite condamnée à 10 ans de prison ferme. Elle sort en placement extérieur à la mi-septembre 1998, et la levée d'écrou est prononcée à la fin du mois de mai 1999. Les quatre premières années de sa détention, elle les passe en maison d'arrêt, puis elle est transférée en centre de détention. Félicie était libre depuis 15 jours seulement lorsque nous avons réalisé l'entretien. Nous commençâmes l'interview à partir d'une longue liste de notes qu'elle avait ramenée de sa propre initiative. Ces notes comportaient trois rubriques : des emplois du temps précis et détaillés des prisons traversées, relatif aux prisons traversées, une liste des différences entre « une maison d'arrêt et un centre de détention », enfin une série d'anecdotes vécues en détention. Il est donc clair que Félicie ne regarde pas son expérience carcérale comme quelqu'un qui, encore sous le choc, débiterait sa réclusion. La grande capacité de Félicie à « se remettre en situation » et, précisément, à retracer elle-même l'histoire de son rapport à la prison au fil des années, sont des éléments qui permettent de prendre au sérieux la description originale de son arrivée en prison. Comme tous ou presque, le « choc de l'arrivée » fut brutal, mais la réalité bi-face de l'enfermement ne forme pas un ensemble de souffrance homogène, mais plutôt une réalité paradoxale. L'enfermement est certes difficile, mais il permet de quitter un univers privé qui était peut-être plus insupportable encore. *Lui (son ex-mari), c'était même pas la peine : c'étaient les coups, c'était tout. Un grand buveur. Bon, son passé, il m'en avait pas parlé [passé carcéral, agression sexuelle]. Puis, du jour au lendemain, il a profité pour faire des attouchements sur les enfants, parce que je ne pouvais pas sortir seule, donc je ne pouvais pas dénoncer. [...] C'était tout : jaloux, méchanceté... Il était coquet, bien habillé ; moi, c'était le sac à patates. Même ma mère, elle me reconnaissait plus ; elle disait : « Tu vas la laisser se maquiller », « Fé-fé, tu vas t'habiller mieux que ça... ». Mais bon, j'avais pas le choix. Tout ce que j'ai vécu, tout ce*

*que j'ai enduré, je préférerais quand même être en prison qu'avec lui (silence). L'air était plus respirable... Je savais que je pourrais vivre tranquille (silence). Sans crainte, sans rien, voilà... J'étais à la prison à l'extérieur déjà ; donc, ça m'a pas fait grand-chose de rentrer, si je puis dire. Au contraire, c'était peut-être mieux pour moi, parce qu'on sait pas comment j'aurais fini. Il buvait tellement qu'il se rendait même pas compte de ce qu'il faisait. Quand il buvait pas, ça allait. Mais une fois qu'il buvait, il buvait, il buvait, il buvait... Aussi bien sur moi, que sur les gens de l'extérieur, ou sur n'importe quoi : sur les petits, sur tout.*

L'arrestation n'est donc plus un laps de temps durant lequel des  *négociations*  sérieuses entre policiers et suspect vont commencer, selon un rapport de force, des stratégies et des moyens de défense propres à chacune des parties, pour construire la manière dont se sont déroulés des événements ; il est plutôt celui d'une  *coopération* , au cours de laquelle le suspect, ici la suspecte, peut se décharger de secrets trop lourds à porter. Les policiers peuvent eux tranquillement peaufiner leur dossier.

Ça m'a permis de dire tout ce que j'avais à dire ; déjà, quand j'étais en garde à vue, j'ai pas osé parler tout de suite. Je me suis dit : « Il va être dans le bureau en même temps que moi ». Après, j'ai demandé à voir l'inspecteur, et je lui ai dit : « Ecoutez, j'ai besoin de vous parler ; je vais vous expliquer ce qui s'est passé ». Et là, je me suis sentie en sécurité, et je lui ai dit tout ce que j'avais à dire. Ils m'ont dit : « Non, vous allez pas le voir ; il sera pas avec vous dans les bureaux, même quand vous irez chez le juge d'instruction... ». Chez le juge, il y avait du monde ce jour-là, comme dans les geôles on entend les voix, j'ai écouté si j'entendais pas sa voix. J'avais toutes les voix, des voix d'hommes, mais j'arrivais pas à cerner si il y avait la sienne ou pas. Et à chaque fois que j'arrivais, je regardais partout. Après je me suis dit : « T'as les flics, t'auras le juge qui sera là, bon ça va aller quoi... ».

*Vous en aviez gros sur la patate...*

Ouais. J'avais besoin de... Vider mon sac, vider mon cœur, déballer tout ça...

(Félicie, 42 ans, dans mon bureau, complicité de viol sur mineur par ascendant, une détention, 7 ans, libre).

### **1.1.3 La phase carcérale**

Bien souvent, les débuts de la détention viennent consacrer pour l'entourage le passage du soupçon à la preuve, peu importe le régime de détention et l'absence provisoire de procès. Pascal, en détention préventive, l'annonce : « par sa famille [la famille de la victime], je suis jugé ». Comme pour d'autres, la détention vient mettre un terme définitif aux tentatives de négation du crime.

Au départ, je niais, parce que bon, il y a quand même ma famille, ça aurait été la honte d'être ici, mais maintenant que j'y suis... Ça s'est divulgué quand même.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Humiliation et impuissance, sentiments intimement liés, forment les deux éléments structurants primordiaux de son récit. J. Katz a brillamment passé au scalpel le sentiment d'humiliation. Il montre que l'humiliation est une expérience qui surgit lorsque l'acteur réalise que son identité est transformée par des forces qui lui échappent, telle une prise de conscience de son impuissance ou le sentiment d'être sous le pouvoir du contrôle des autres. Ainsi, pour J. Katz, la honte et l'humiliation constituent des émotions indissociablement morales et sociales en ce sens que, dans les deux cas, l'individu se sent isolé d'une communauté considérée comme sacrée<sup>200</sup>. Ici, le fait d'être « jugé », symboliquement, avant le jugement appelle deux remarques.

D'abord, il n'est pas limité aux crimes considérés comme graves ; cependant, ici, la nature du rapport au délit prend une importance spécifique. En effet, il structure, davantage que pour d'autres expériences, le rapport à l'enfermement, et détermine ainsi, pour une part, la manière dont la personne incarcérée va considérer comme « juste » sa peine et sa détention ; pour une part uniquement, car si des détenus acceptent l'idée d'une punition, ils peuvent néanmoins critiquer la nature de la punition : conditions de détention « lamentables », durées de détention préventives « trop longues », etc. La critique et la dénonciation du « système judiciaire », des « prisons » ou plus particulièrement de la maison d'arrêt traversée n'est pas contradictoire avec un sentiment de culpabilité et l'acceptation d'une sanction.

Ensuite, ce processus de disqualification, de jugement avant l'heure, n'est pas automatique. Nous l'avons mis en valeur car indéniablement, la mise en détention participe dans de nombreux cas à la conviction du nouveau détenu que son entourage est convaincu de sa culpabilité. Mais, dans d'autres cas, l'individu incarcéré va réussir à imposer une autre vision des choses. Le rapport au délit et la manière de l'imposer à l'entourage extérieur sera également déterminant sur le maintien des liens entre le futur condamné potentiel et celui-ci<sup>201</sup>.

---

<sup>200</sup> Katz, 1997, 53-54.

<sup>201</sup> Voir chapitre VIII, *De la porosité des murs*.



### ***1.3 (Re)constructions du passé***

L'enfermement de ceux qui « chutent » constitue une situation sociale au cœur de laquelle le reclus est amené à réévaluer et reconstruire l'ensemble de sa vie, son parcours, à dresser des bilans, des rêves, etc. « Faire le point sur sa vie » permet, comme les autres occupations en prison, de tuer quelque peu le temps, mais permet aussi de chercher une logique à sa situation, d'y trouver une rationalité.

On est seule en fait. Donc, ça laisse le temps de faire le point sur sa vie, le point sur ce qu'on va faire après : ça laisse des moments de réflexion que à l'extérieur on aurait peut-être pas le temps de prendre. Parce qu'avec le boulot, la famille tout ça... On peut pas se consacrer à fond dans un truc, tandis que là, on se retrouve carrément seule.

(Félicie, 42 ans, dans mon bureau, complicité de viol sur mineur par ascendant, une détention, 7 ans, libre).

#### **1.2.1 Le bon vieux temps**

La tension morale et physique de la détention préventive trouve sa source dans la manière dont cette détention vient rompre avec le passé tout en posant de fait le futur comme fondamentalement incertain. Christian, par exemple, ne sait pas quand il va être jugé et ignore quelle va être sa durée de détention. Face au système judiciaire, il se pose en objet qui n'a pas vraiment son mot à dire, ou si peu ; il ne semble pas concevoir le procès comme un moment où il devra tâcher de se défendre. Le présent de la détention est donc formé de sentiments de regrets et d'incertitude. L'absence même de « perspective carcérale » qu'impose la détention préventive l'empêche un peu plus encore de tourner le dos à son passé ; celui-ci, au regard de sa condition présente, n'était, lorsqu'on le regarde bien, pas si effroyable que cela ; s'il n'était pas « tout rose », il apparaît néanmoins rétrospectivement comme ayant été rempli d'espoir :

Là, j'en ai ras-le-bol, ras-le-bol ! Enfin là, ça va. Mais il y a des moments, on pense quand même. Dehors et tout ça. Je repense au passé. Que je voulais avoir une belle maison, et que je voulais m'en sortir. Et tout... Tout a craqué. J'y pense.

(Christian, E13, 38 ans, MA Loos, 3<sup>e</sup> détention (alcool au volant), viol, détention préventive, 14 mois).

Pascal a fortement intériorisé un sentiment de culpabilité, sentiment né en prison à la suite d'une rencontre avec un psychiatre :

Quand le psychiatre m'a dit « vous pensez à la personne ? Vous vous mettez à sa place ? ». Là, ça m'a fait tilt tout de suite. Je me mettais pas à la place des autres, du mal que j'avais fait. Qu'est-ce qu'elle peut en penser, tout ça. Je pensais qu'à moi, en fait. J'admettais pas encore que j'étais ici. D'avoir tout perdu, tout ça. Mon travail, ma famille. Mais c'est vrai que ça doit être encore plus dur eux que nous. J'imagine ma fille, ma nièce, que quelqu'un aurait fait ça ! Faut se mettre à la place des autres. C'est ce que j'ai pas fait au départ. Je me suis senti un peu égoïste, et en fin de compte, en réfléchissant à pas mal de choses, c'est vrai que j'étais vraiment une... (silence).

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Il se prépare, « mentalement », à passer 10 ans en prison, « pour être sûr de ne pas être déçu » le jour de son procès. La narration de son parcours antérieur prend deux formes qui coexistent tout au long de son discours. D'un côté, la conscience d'avoir perdu sa liberté pour longtemps lui fait regretter de n'avoir pas plus profité de la vie, assumé ses désirs professionnels, bref, avoir mené l'existence qu'il aurait rêvé mener ; il dresse, tel un mourant qui aurait déjà un pied dans la tombe, un bilan de sa vie : les réussites et échecs, les temps perdus, les désirs refoulés.

J'ai réalisé pas mal de choses ici que... J'ai gâché pas mal de choses. Il y a pas que moi, tout le monde gâche un peu sa vie. Le moindre truc, il fallait le prendre à cœur quoi. Que ça soit moi ou les autres, on a fait pas mal de gaspillage dans la vie, qu'on aurait pu mieux faire dehors. J'étais peintre en bâtiment, j'aurais dû suivre ce que je voulais suivre. Je voulais être chaudronnier, mon père a pas voulu. Il aurait dû déboursé quelques frais, par exemple, dans les transports... Parce que bon, j'ai quitté l'école, j'ai travaillé un petit peu en métallurgie, et le patron, il m'avait dit « essaye de continuer, on va faire des stages, pour progresser dans ta vie professionnelle », pour essayer de faire mieux.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Cette première reconstruction, au cours de laquelle Pascal dresse un bilan biographique mitigé, est finalement secondaire quand les interrogations relatives aux différentes *conceptions de soi* sont posées au premier plan. *Avant*, c'est-à-dire avant l'incarcération qui, avant même le procès, vient montrer au monde la culpabilité de Pascal, c'était l'époque où il était « un type bien », où il « faisait un bon couple » avec sa femme, avec qui il était « heureux ». L'ensemble de l'entretien est dominé par l'opposition brutale entre cet *avant*, constitué d'une « vie normale » (travail, femme, enfant) et un *après*, où il a perdu l'ensemble de ce qui constituait cette normalité. Le passage entre cet avant et cet après, incarné dans l'incarcération plus que dans les autres éléments du *parcours de désignation*, consacre le passage du statut de « bon père de famille » à celui de « diable ». L'entretien commence

directement par la rupture : *je travaillais, j'avais ma femme, mes trois enfants. J'ai tout perdu.*

J'ai perdu toute ma fierté. J'ai perdu quand même pas mal de choses. J'étais commun quoi, j'étais plutôt boulot dodo, la vie normale, j'allais au café... J'ai tout perdu, j'ai perdu, bon la confiance de ma femme, je le sens dans ses lettres. Bon, elle parle des enfants, j'en parle parce que j'adore mes enfants, j'en ai un de 5 ans, 3 ans, et une petite fille de 2 ans presque. Ça, ça fout les boules de pas les voir.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Ici, et notamment parce que l'entretien s'est déroulé dans des conditions qui ont permis une véritable non-directivité, la recherche d'un système d'oppositions structurales à travers le discours s'est avérée fructueuse. Ces oppositions structurent le récit tout au long de la rencontre : bon père/belle ordure ; type bien/chien, diable ; j'avais tout pour être heureux/être ici, envie de se suicider. Entre les deux, il y a cette « énorme bêtise » que sont les abus sexuels, auxquels il se déclarait « comme fou », incapable de résister.

Pourquoi j'ai fait ça ? Des fois, moi-même, je le ressens. Pourquoi j'ai fait ça ? J'avais tout pour être heureux. Souvent, je disais « il y a plus malheureux que moi »... Tous ces malheureux avec l'Abbé Pierre... Et puis d'avoir fait une bêtise pareille, et puis d'être ici.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Ce statut de « diable », de « chien », de « belle ordure » – Pascal ne tarit pas de métaphores péjoratives pour se caractériser – le pousse dans un isolement mortifère.

D'admettre qu'on a fait ça surtout. D'admettre qu'on a fait du mal aux gens. Surtout du mal à mon entourage... Mes frères, mes sœurs, je peux les contacter, mais sachant que j'ai fait quelque chose de mal, je me retiens, j'essaie de m'isoler. Je pense à ceux qui sont en train de penser ce qu'ils pensent, et ça doit être terrible pour elle [sa femme]. En sachant que je l'ai trahie, c'est surtout ça. Surtout que... Sans me vanter, j'étais quand même un mec bien, je rendais service assez facilement.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

### 1.2.2 Mystère et polissage de l'horreur

Pour pallier le fait que les *conceptions de soi* sont largement mises à mal par des actes considérés comme immoraux, l'une des facettes du travail biographique peut aussi consister en un *polissage de l'horreur*. Adélaïde, détenue 5 mois pour des viols et délits associés, minimise les faits, et rejette par là l'identité monstrueuse qu'« on » voudrait lui attribuer. Le

*polissage* consiste alors – souvent de « bonne foi » –, à se concevoir comme certes coupable de certaines choses, mais aussi victime d'une oppression sentimentale. Adélaïde déploie, en quelque sorte, une batterie de circonstances atténuantes. Tel le parcours de libération de Félicie, évoqué plus haut, Adélaïde (l'entretien a été réalisé alors qu'elle est en liberté provisoire) détaille sa situation conjugale, où, « victime d'un chantage », elle ne peut qu'accepter sans les dénoncer les actes délictueux. L'évolution de la relation d'entretien a ensuite permis l'émergence d'une description sommaire d'une part *active* à ces activités ; mais Adélaïde refuse néanmoins une catégorisation juridique qui viserait à la définir comme adulte abusant d'enfants :

Bon en fait, j'avais 16 ans, j'ai connu quelqu'un qui avait 32 ans à l'époque. Bon, l'histoire a évolué, et puis on s'est mis ensemble, on s'est marié, on a eu un bébé, mais entre deux, il y a ses filles de son premier mariage qui ont débarqué chez nous. Et on va dire qu'il en a profité. Donc voilà le gros de l'histoire en gros. Donc j'ai été embarquée parce que j'étais au courant de certaines choses. J'ai fait certaines choses que je n'aurais pas dû faire, ça c'est clair. Et puis voilà.

*OK, lui il est parti en prison pour une affaire d'inceste...*

Non, initialement viol sur mineur de moins de 15 ans. Et ça s'est transformé en beaucoup de choses. C'est-à-dire ça s'est transformé en proxénétisme aggravé, viol et agression sur mineur par ascendant... Et puis après je sais pas (silence). Et moi, même chose. Proxénétisme, viol et agression sur mineur. Par ascendant. Alors je précise qu'aujourd'hui, les deux filles ont 16 et 17 ans. J'en ai 22, hein ! Agnès, elle mesure 1 mètre 81, Colombine 1 mètre 70, donc l'histoire de l'ascendant je le conteste, mais bon, c'est la loi.

(Adélaïde, 22 ans, dans mon bureau, proxénétisme aggravé, viol et agression sur mineur par ascendant, + divers, en détention préventive pendant 5 mois, puis ordonnance de mise en liberté).

L'autre manière de minimiser le délit est, de manière plus classique, d'affirmer que les victimes présumées sont responsables elles aussi de ce qu'elles ont vécu :

D. [l'une des présumées victimes] était une peste, et c'est tout. D. est ce qu'elle est, c'est-à-dire elle est frivole, tout ce que vous voulez. De toutes manières, D. l'a dit, la situation ne lui déplaisait pas, bon, c'est clair que c'est son père qui lui a appris à aimer ça, mais malgré tout, elle aimait ça.

*C'est-à-dire ?*

Les fesses. Tout simplement, les histoires de fesse.

(Adélaïde, 22 ans, dans mon bureau, proxénétisme aggravé, viol et agression sur mineur par ascendant, + divers, en détention préventive pendant 5 mois, puis ordonnance de mise en liberté).

Le rapport d'Ingrid à son passé est plus ambigu. Ingrid correspond à l'une des descriptions d'A.-M. Marchetti qui a travaillé sur des récits de détenus condamnés à la réclusion à

perpétuité : quand l'*endeuilleur* est également l'*endeuillé*, il est doublement susceptible de souffrir<sup>202</sup>. Lorsque l'acte commis frôle l'indicible, comme c'est le cas pour Ingrid qui, après avoir accouché dans les toilettes de son lieu de travail, a tué son bébé nouveau-né d'une manière spectaculaire, le « passé » ne peut être glorifié parce que c'est forcément « quelque part » dans ce passé que se trouvent les « racines du mal », le « pourquoi ». Ce pourquoi et le silence qui l'accompagne la laissent dans la tristesse et l'incompréhension.

La triple remarque de J. Katz, loin d'une psychologie de bas-étages, permet d'approcher un peu plus l'*expérience* d'Ingrid. D'abord, J. Katz explique, pour qu'il y ait meurtre, le tueur potentiel doit interpréter la scène et la conduite de la victime d'une façon particulière. Il doit concevoir que la victime s'attaque à ce que, lui, le meurtrier, considère comme une valeur éternelle, en conséquence de quoi la situation exige qu'il prenne activement la défense de ses valeurs personnelles fondamentales. Ensuite, le meurtrier en devenir doit être sous le coup d'un processus émotionnel spécifique : il faut qu'il transforme ce qu'il ressent comme un état d'humiliation en un état de rage qui le rend aveugle à son futur. Enfin, le futur meurtrier doit « réussir » à organiser son comportement de manière à préserver, tout au long de l'accomplissement de son projet, la posture émotionnelle que celui-ci requiert. Son projet est de répondre à l'offense qu'il a subie en marquant violemment le corps de la victime quand cela se termine par la mort ; cela se présente comme un meurtre sacrificiel<sup>203</sup>. A travers le récit d'Ingrid, qui n'a malheureusement été que partiellement enregistré, la naissance de son enfant, conjointement à son isolement sentimental, apparaissait comme un affront à des conceptions morales du Bien et de la famille qui prirent, le temps du meurtre, le dessus.

Pour elle, cependant, le mystère reste entier. Elle parvient bien à isoler quelques éléments qui ne favorisèrent pas son bonheur, telle la « solitude »,

La solitude à tous niveaux. Niveau professionnel parce que j'ai changé de service, bien que j'ai des collègues avec qui je m'entendais très bien, mais je travaillais pas tout le temps avec donc... je les connaissais pas suffisamment. Solitude au niveau de la famille parce que c'est très particulier... Solitude au niveau de ma relation avec le père du bébé parce que il était plus tellement présent du tout... Il était plus présent. Et puis au niveau « amis », c'est pareil, je les ai tous perdus.

(Ingrid, 27 ans, MA, meurtre sur mineur de moins de 15 ans, en détention préventive depuis 13 mois).

---

<sup>202</sup> Marchetti, 2001, 49.

<sup>203</sup> Katz, 1997, 50.

mais l'incompréhension domine. Ce qui n'est pas le cas, par contre, de ses codétenues, et, plus encore, des journalistes, qui semblent avoir moins de peine qu'elle à construire une théorie explicative, disqualifiant dans leurs colonnes Ingrid au rang de « monstre », statut qui facilite grandement la compréhension d'un passage à l'acte.

Cette incompréhension fondamentale pourtant qui la caractérise aux yeux des autres comme à ses propres yeux, ne peut s'appréhender sans tenir compte de l'expérience – typiquement humaine – qui donne l'espace d'un instant, par un processus physio-psycho-sociologique complexe et difficilement dicible, le « droit de tuer », dont J. Katz poursuit l'exploration. Après leur agression mortelle, écrit-il, les meurtriers reconnaissent souvent qu'ils ont été la proie d'un sentiment déterminant de compulsion. Ici, les affirmations du type « j'ai été emporté » ou « je ne savais pas ce que je faisais » ne doivent pas, ou peu, être interprétées comme des moyens de sauver la face ou de chercher à adoucir la punition puisque, selon J. Katz, « les meurtriers, souvent, ne tentent pas de s'échapper et appellent spontanément la police pour passer aux aveux. Parfois, l'urgence qu'ils mettent à appeler les autorités et à se condamner apparaît comme une tentative visant à prouver qu'ils ont regagné le contrôle d'eux-mêmes – qu'ils sont rationnels et que le meurtre a été un moment aberrant. Et ils peuvent donc être réellement perturbés par la question : "Pourquoi avez-vous fait ça ?"<sup>204</sup> ».

## **2/ La détention entre moratoire et enfer**

---

### ***2.1 Enfer et hallucinations***

La chute ressemble à bien des égards à une descente aux enfers. L'absence de ressources protectrices contre les violences de la prison, ses acteurs et les ruptures multiples qu'elle représente, font de la détention en maison d'arrêt un moment vécu comme « terrible ». Pour apprécier la nature de cet *enfer* – terme utilisé par les acteurs eux-mêmes –, il faut resituer la position de ces détenus au sein des hiérarchies de positions qui forment la structure de

---

<sup>204</sup> Katz, 1997, 53.

domination sur laquelle se fonde l'ordre carcéral. Cette position, *soumise*, sera minutieusement analysée plus loin<sup>205</sup>.

Ici, nos données confirment les constats d'A.-M. Marchetti selon lesquels c'est en maison d'arrêt que ces détenus doivent encaisser le plus d'agressivité. Au rejet brutal et violent des proches qui ne pardonnent pas le crime, aux procédures de divorce, aux rencontres avec le juge d'instruction, aux portraits « vendeurs » dressés par les journalistes, telle la « monstruosité » d'Ingrid, bref à une souffrance peu commune vient s'ajouter la nécessité de vivre dans un établissement hostile, la maison d'arrêt, où les conditions de vie sont parmi les plus difficiles<sup>206</sup>. La collusion, la multiplication, et la fusion des sources de souffrances font de l'arrivée en prison une période où le nouveau reclus, « halluciné<sup>207</sup> », est incapable d'assimiler les informations les plus essentielles quant au sort qui lui est réservé.

*Ta découverte...*

Ben, j'étais paumée. Le fait d'avoir été fouillée, ça franchement, ça m'a... (silence). On a pas l'habitude de ça... J'étais complètement paumée... J'en avais tant appris la veille, je savais plus, je pourrais pas dire... Je me souviens, bon là, on parlait entre nous... Qui est-ce qui a fait notre arrivée, j'en sais rien, je pourrais pas dire, j'étais à côté de la plaque.

*Et le lendemain...*

Je sais pas, je pourrais pas dire. Je pourrais pas dire.

(Adélaïde, 22 ans, dans mon bureau, proxénétisme aggravé, viol et agression sur mineur par ascendant, + divers, en détention préventive pendant 5 mois, puis ordonnance de mise en liberté).

## ***2.2 Moratoire : l'épreuve judiciaire à l'horizon***

La détention préventive, initiée par cette phase « hallucinée », durant laquelle « on n'emmagasine rien », est le temps de l'incertitude et de l'attente les plus pures ; cette incertitude est notamment redoublée par l'absence de maîtrise du jargon et des méandres judiciaires.

---

<sup>205</sup> Voir chapitre V, *L'ordre négocié*.

<sup>206</sup> Voir Marchetti, 2001, 25-32.

Je sais pas où je vais passer. Je l'ai peut-être su sans le savoir, mais j'étais tellement déprimé qu'on n'emmagasine rien au départ. Si je suis en correctionnelle, j'en sais rien. J'ai peur. Correctionnelle, par rapport à ce qu'on m'a dit, ils sont assez vaches. Et puis aux Assises, déjà d'une je verrais pas mal de gens, je verrais la famille, qui serait là devant moi, ma femme, elle va venir, elle va être convoquée. La victime, elle sera sûrement convoquée, je sais pas.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Ainsi, simultanément à cette descente aux enfers, la maison d'arrêt constitue également un *moratoire*. La date du jugement est floue, et, s'il est probable que « l'affaire avance », le justiciable ne joue pas un rôle actif dans cette avancée.

Là, j'ai eu... une... deux... Deux instructions. On m'a pas demandé de détails, rien. Rien qu'un jour, j'ai été re-signer pour me rajouter six mois... On m'a toujours pas posé de questions. Si je vais avoir une confrontation, là, bientôt, mais je ne sais pas. Non, je sais pas.

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).

Mais le jugement viendra bien un jour. Il apparaît comme une épreuve paradoxale : elle consacrera définitivement le nouveau statut, dévalué, de l'infâme, mais permettra sans doute de retrouver quelque peu le sens de la perspective temporelle :

Etre là, et jugé... Voir les gens... Ça sera un peu comme le chien la queue entre les jambes. Savoir d'avoir fait un grave délit, d'avoir fait du mal autour de soi. C'est ça qui va être dur. J'espère être jugé en fin de compte, pour être tranquille, mais j'appréhende d'y aller. C'est un peu comme si j'allais au four crématoire ou... Cette peur... C'est cette peur qui des fois vous envahit.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Nous avons montré que l'incarcération marque parfois le passage du soupçon à la preuve pour l'entourage ; le jugement a néanmoins une importance fondamentale sur son parcours de détention : le détenu connaîtra le temps qu'il lui reste à passer et il sera éventuellement transféré dans un établissement pour peine, peut-être sera-t-il libéré. Subjectivement, le jugement apparaît également comme un moment crucial du retour sur son passé : étape indispensable pour « tourner la page », le jugement constitue également un « grand déballage », source de honte et d'amertume.

Quand la date du jugement arrive, tu angoisses, tu te demandes ce que tu vas leur dire. En fait, tu dois t'expliquer, refaire le point sur ta vie, revoir des souffrances des choses que tu voulais oublier qui remontent. C'est un cercle sans fin.



*C'est stressant... ?*

Ils t'abaissent plus bas que terre en fait... Comment expliquer ça ? Ils remontent dans ta vie jusque X temps, et c'est à peine si ils montent pas toutes les fautes sur toi quoi (silence). Mais, le jugement, ça a aussi été un poids qu'on m'a enlevé. Déjà au commissariat, j'étais soulagée de parler, mais le gros poids qui m'a été enlevé, c'est au jugement. J'ai pu vider à fond ce que j'avais à dire. Au commissariat, c'est vrai j'ai pu parler, mais il y a certaines choses qui sortent pas comme ça. Là, je savais qu'il y avait tout le monde face à moi, que je pouvais parler librement ; ça fait que... j'ai vidé mon sac. Et là, j'ai senti (elle souffle profondément)... Un apaisement. Voilà.

(Félicie, 42 ans, dans mon bureau, complicité de viol sur mineur par ascendant, une détention, 7 ans, libre).

Dans le contexte particulier de la détention préventive, « être tranquille », constitue un espoir qui se définit d'abord comme l'espérance d'un arrêt du processus d'éternisation de la situation présente, insupportable. L'espoir que la situation présente va changer est l'un de ceux qui, au-delà du désespoir, fait « tenir le coup » : le futur devient fantasme.

### ***2.3 Le fantasme du futur***

Comme l'a justement remarqué J. Katz, une personne qui se sent humiliée cherche souvent la vision d'un futur où le souvenir de sa disgrâce sera effacé<sup>208</sup>. Ce sentiment traverse et caractérise l'expérience de Pascal.

Je fais des prières, avant je le faisais pas. Je prie plus pour ceux de l'extérieur (silence). Pas pour qu'ils me pardonnent, mais que j'espère que eux ça va aller quoi. Qu'un jour, ils penseront plus à moi. Qu'ils penseront plus à ce que j'ai fait.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

La situation de moratoire est une facette de l'*incertitude institutionnalisée* dont nous avons déjà eu l'occasion de souligner quelques aspects. Pascal ne sait pas s'il sortira vivant de prison, il ne sait pas quand il sera jugé, il ne sait pas s'il va passer en correctionnelle ou aux Assises, il ne sait pas combien de temps il va rester en prison, il ne sait pas s'il reverra sa femme, ses enfants, et pense que, s'il sort vivant, il devra partir, mais ne sait pas pour où. Rêver d'un autre futur, c'est rêver que les compteurs soient un jour remis à zéro, c'est rêver

---

<sup>208</sup> Katz, 1997, 53.

que le crime soit effacé de toutes les consciences coupables et de toutes les consciences victimes.

La tentation du suicide est directement corrélée à la rupture biographique radicale qui marque le passage du statut de « type bien » à celui de « belle ordure ».

Le pire, c'est que le jour où je partirai d'ici, je resterai pas dans le Nord. Je serai obligé de partir. Déjà d'une, vider cet esprit de ça, de tout le mal que j'ai fait autour de moi. Il y en a pas mal qui voudraient certainement que je sois mort. Déjà me casser la figure, la vengeance. J'aurais toute sa famille sur le dos, ça c'est sûr. Avoir tant eu de contact avec eux, avoir montré que j'étais une personne très bien, et puis en fin de compte, j'étais vraiment une belle ordure. Je m'en veux à moi-même, déjà, d'une. Des fois, le suicide, des fois, ça m'arrive d'y penser, mais j'aurais pas le courage de le faire. Il faut vraiment que je sois dans un engrenage, il faut vraiment que je suis foutu. Des fois, je pense à un copain, qui s'est pendu, l'année passée, sur un chantier, bon ben lui, il avait tabassé un mec, il avait des dommages et intérêts, et lui, il était déjà dans les dettes, il buvait pas mal, et de fil en aiguille, dans sa tête, ça n'allait plus, il s'est pendu. Mais je pense qu'il faut savoir le faire, de dépasser ce cap-là quoi, se suicider. Faut vraiment plus rien, plus rien.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

L'idéal serait de retrouver la situation passée, intacte. Par comparaison aux trajectoires d'engrenage, où « commencer sa vie », « faire quelque chose » marquaient les rêves, la rhétorique du « re », utilisée par ceux qui connaissent une trajectoire de *chute* vient éclairer le cœur de sa signification sociologique. Jean-Michel aimerait réussir à imposer un parcours carcéral en deux temps, par l'obtention d'une mise en liberté provisoire, qui lui permettrait éventuellement de réduire la rupture, notamment par rapport au travail. De faire en sorte que la prison soit une privation de liberté et rien d'autre...

Ça fait depuis 64 que je travaillais là. Mon employeur m'attend encore, que j'ai une liberté provisoire. L'enfermement, faire tout d'un coup, ça serait vraiment dur. Au moins, j'aurais re-travaillé, ça aurait fait une coupure. Et mon employeur aussi, il peut me garder jusque-là, et dire après le jugement « bon, ben dans X temps, soit je vous reprendrai, soit je vous reprendrai pas ». Mais j'aurais au moins une chance, qu'en sortant, je retrouverai du travail.

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).

L'église, qui apparaît comme l'un des lieux où les détenus désignés comme « pointeurs<sup>209</sup> » peuvent se rendre sans crainte<sup>210</sup>, est le lieu privilégié de construction de l'espoir.

---

<sup>209</sup> Dans le jargon pénitentiaire, le pointeur désigne les agresseurs sexuels.

C'est comme si je changeais de planète, on change de planète ici. On est, comment dire... On vit dans le passé. Déjà, d'une, je sors pas, je vais pas en promenade parce que c'est pas la peine. Alors je retrouve un peu d'espérance quand je vais à l'église. Ça me remonte un peu. On voit du monde, on sait pas ce qu'ils ont fait, les autres ils savent pas ce que j'ai fait, on peut se mélanger sans qu'il y ait de la bagarre et voilà. C'est pour se recueillir en fin de compte. C'est le seul endroit où on peut méditer (silence). Ce qui me raccroche d'aller à la messe, c'est d'avoir toujours ce petit espoir, je l'ai, ce petit espoir d'un jour sortir d'ici. Cette angoisse ! On est souvent angoissé ici. (silence) Des fois, le prêtre, il nous parle des détenus qui sont partis, des détenus qu'ils ont vus dans la rue, qui se sont bien remis... C'est déjà un soulagement quand on entend ça quoi. J'aurais pu être à sa place, à sa place du mec qui a refait sa vie.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

### **3/ Survivre et sortir**

---

#### ***3.1 Compter les pertes***

Bernard et Félicie ont été interviewés alors qu'ils étaient récemment sortis de prison. Ces sorties se situent bien loin des rêves d'un autre monde, ou du moins d'une autre justice, d'A. Garapon : « On pourrait, une fois la peine accomplie, proposer des cérémonies de réintégration dans la vie sociale mais nos sociétés démocratiques sont toujours plus promptes à organiser des cérémonies d'exclusion<sup>211</sup> ». Si Bernard était loin d'envisager une telle cérémonie collective qui marque son retour à l'air libre, il avait néanmoins, comme beaucoup d'autres, décidé de « marquer le coup », de « faire la fête », acte symbolique pour « tourner la page » d'une mauvaise période.

Quand la sortie approche, on commence à se dire, « Je vais faire ça, je vais faire ça ». Aller manger au restaurant, prendre une bonne cuite. Et tout compte fait, j'ai rien fait. Tout ce que j'avais prévu, j'ai rien fait. J'ai même pas pris de cuite, j'ai même pas été au restaurant,

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

---

<sup>210</sup> C'est l'une des raisons pour laquelle il y a une forte sur-représentation des « pointeurs » dans ce type d'endroit.

<sup>211</sup> Garapon, 1997, cité par Marchetti 2001, 415.

Si le rite de réintégration était devenu hors sujet dès l'instant où Bernard eût passé la dernière porte le séparant de l'extérieur, ce n'est plus, ici, en vertu de l'adage pénitentiaire « plans de prison, plans bidons » ; c'est plutôt parce que, précisément, la page n'est pas tournée : la rupture entraînée par la prison est encore bien présente, au-delà de la détention :

La prison, elle fait encore partie de ma vie, faut pas croire. Avant d'aller en prison j'étais honnête, maintenant pour eux, je suis un voyou.

*Pour « eux » ?*

Ben pour la société. On m'a enlevé le droit de vote, on m'a tout enlevé. On m'a enlevé mon permis, on m'a enlevé mon travail, on m'a mis plus bas que terre, alors que j'avais jamais rien eu à la société. Et du jour au lendemain, je me vois catalogué, et puis c'est fini.

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Ainsi, Bernard compte les pertes. A celles des droits civiques, du permis de conduire et du travail s'ajoutent la femme, le logement, les économies, les amis :

Tous mes copains m'ont laissé tomber. Du jour que je suis rentré en maison d'arrêt. J'ai écrit, j'ai écrit, j'ai jamais eu de réponse. Quand vous rentrez dans ce milieu, c'est fini, vous perdez tout. Ou alors, il faut avoir un milieu de voleur, un milieu de délinquant. Là, il y a pas de problème, la prison, les gens s'en foutent. Mais à partir du moment où vous êtes quelqu'un de bien, c'est fini.

*Ils vous ont pas répondu, et une fois sorti ?*

J'ai pas cherché à les voir. Ils m'ont ignoré pendant 14 mois. Même pas envoyé un petit mandat, même pas un petit mot... C'est pas possible, je pouvais pas faire l'hypocrite, parce que pour moi, ça aurait été faire l'hypocrite... Ou eux auraient fait l'hypocrite « ah bah on t'a écrit, t'as pas dû recevoir la lettre », je crois que je l'aurais mal pris hein.

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Il peut voir ses enfants un week-end tous les quinze jours, mais le plus petit d'entre eux ne le reconnaît pas comme son père. Pour tenter malgré tout d'enrayer *l'actualité de la prison*, Bernard évite les parcours post-carcéraux institutionnalisés :

Je mettais de l'argent de côté quand même, je suis sorti en gros avec 5 000 francs, parce que je savais pertinemment que j'aurais rien. Ma belle-sœur m'avait prévenue. Je mettais de l'argent de côté, en prévision de retrouver un logement et... Si j'avais pas fait ça, j'aurais dû me retrouver en foyer, et en foyers, tous les délinquants que vous avez en prison, vous les retrouvez, faut pas croire (silence).

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Condamné également à une peine de prison avec sursis, il est encore, au moment de l'entretien, sous contrôle judiciaire. Le comité de probation lui propose alors de faire un stage « recherche d'emploi ». D'abord sceptique, c'est ensuite par pragmatisme qu'il accepte : le stage lui permet de stopper temporairement la diminution inquiétante de ses allocations chômage. Il n'espère plus, par contre, trouver un emploi.

Félicie, elle, interprète sa détention comme l'aboutissement d'une faiblesse générale, d'une soumission passive et « bête » que les sept années de détention ont permis d'anéantir.

La prison, ça m'a fait réfléchir sur certaines choses que j'avais pas eu le temps auparavant ; j'étais trop gentille auparavant, et pas assez forte de caractère. On me prenait pour une bonne poire. Maintenant, je tomberais plus dans le même piège. Si on a un problème maintenant, je saurais comment m'en sortir quoi. J'ai fait le point sur ma situation et je me suis dit : « tu feras plus les mêmes conneries dans ta vie ». Maintenant, c'est clair, c'est net : le même problème peut se poser : soit j'interviens par moi-même, et je mets des coups, c'est clair (elle rit) : il en prendra, j'en prendrai peut-être mais bon... Parce que là, j'ai... Non-assistance à personne en danger, et complicité.

(Félicie, 42 ans, dans mon bureau, complicité de viol sur mineur par ascendant, une détention, 7 ans, libre).

Terminant sa peine dans le cadre d'un chantier extérieur, Félicie a appris à rédiger des CV, à découvrir l'informatique. Elle découvre le « monde du travail », qui lui était totalement étranger lorsqu'elle était une femme soumise à l'oppression de son mari. Elle effectue deux stages avec les « petites sœurs des pauvres », où elle aide des personnes âgées à domicile. Mais son parcours d'insertion est semé d'embûches ; l'une de celles-ci est qu'en sept années de prison, les papiers administratifs de base nécessaires aux diverses démarches administratives n'ont pas été réalisés !

8 mois que j'ai fait une demande de carte d'identité : je l'ai toujours pas. Ma carte de sécu : pareil. Donc là, je me suis énervée : j'ai téléphoné la semaine dernière, après votre coup de fil, d'ailleurs. J'ai téléphoné, puis j'ai dit à la préfecture de B. que j'avais toujours pas ma carte d'identité, que ça faisait autant de temps ! Qu'est-ce qu'ils m'ont sorti ? Ils m'ont sorti que j'étais de V., donc que ça avait dû être envoyé à la mairie de V. Or, j'en revenais ! Je savais très bien que ma carte n'était pas là : je venais juste de demander. Donc, j'ai demandé si ils me prenaient pour des cons. De là, il m'a dit : « Ben, on va voir ; ça a peut-être été renvoyé sur B. [centre de détention] et tout ». J'ai dit : « Non, ça a pas été renvoyé à B. ; je me suis renseignée avant de sortir ». Et pour ma carte de sécu, même topo... Dans ce que j'ai fait, j'ai râlé donc ils m'ont envoyé une attestation, et de là, avec mon attestation, je suis repartie à la sécu de V., qui m'ont fait la même attestation.

(Félicie, 42 ans, dans mon bureau, complicité de viol sur mineur par ascendant, une détention, 7 ans, libre).

Félicie conçoit son insertion comme une succession d'étapes qu'il ne faut surtout pas brûler. Avoir un logement est la première nécessité – elle est hébergée chez son amie de détention, libérée quelques mois avant elle. Ensuite, elle pourra commencer à chercher un travail. C'est seulement après l'obtention de celui-ci qu'elle pourra envisager de reprendre ses enfants, confiés à une famille d'accueil lors de la mise sous écrou.

### ***3.2 Liberté provisoire et peine sociale : l'épée de Damoclès***

Lorsque le détenu bénéficie d'une ordonnance de mise en liberté, celle-ci arrive souvent par surprise. L'ordonnance de mise en liberté met fin précipitamment à la détention. Une fois que les policiers chargés de l'enquête de Théophile eurent vérifié un élément sensible de leur enquête, son avocat demanda immédiatement une autorisation de sortie au juge, qui fut acceptée dans l'après-midi.

Je n'avais pas du tout été prévenu, et à neuf heures du soir, les surveillants qui frappent, qui rentrent, ils frappent pas d'ailleurs, ils rentrent. On était absolument pas prévenu, et puis le maton « ouais, T., tu sors ». Là, c'était la fête quoi. Je me suis levé, j'ai embrassé W., j'ai fait mes paquetages en quarante secondes, et je me suis cassé. La grosse joie, et quand je suis sorti, je pensais déjà à ce que j'allais faire dehors quoi. Je suis sorti, je me suis dit « bon, il faut que je leur demande du fric pour le bus » (il rit), enfin tu vois, j'avais complètement oublié la prison alors que j'étais encore dans les couloirs. Et en fait dehors, il y avait Y. (son amie) et une copine qui m'attendaient, pour me ramener en bagnole ; je le savais pas non plus. Je savais pas qu'elles étaient là. Elles, elles savaient depuis l'après-midi que j'allais sortir, moi je le savais depuis cinq minutes. Et d'ailleurs, elles m'ont ramené directement sans transition dans une soirée.

*Ça devait faire bizarre...*

(Il rit) Putain, à fond. Déjà, moi, j'étais tout le temps en train de rigoler, enfin j'étais super heureux quoi. J'étais collé contre les carreaux à regarder les rues... Ouais, ça faisait du bien.

(Théophile, 24 ans, chez moi, 1<sup>e</sup> détention, meurtre, liberté provisoire après 15 jours de préventive, non lieu).

Mais l'ordonnance de mise en liberté est un privilège à double tranchant. En effet, suivant les chances que l'on se donne de retourner ou ne pas retourner en prison s'instaure une *précarité du présent* que l'on peut retrouver dans de multiples aspects de l'organisation de la vie sociale du détenu relâché. La citation suivante permet de comprendre comment le rapport à l'enfermement s'enracine dans un parcours biographique. Parce qu'elle « sait » qu'elle va

retourner en prison, Adélaïde ne construit ni projet matériel – les meubles de « merde » –, ni projet professionnel.

Là, je vais aller en foyer pour récupérer mes enfants, bon, je peux rien apporter, en gros j'ai mes vêtements et mes affaires de toilette. Malgré tout, j'espère reprendre un jour mon indépendance, mais dans ces cas-là, j'achèterai de la merde, faut dire ce qui est, parce que ma mère a vendu mon appart'. Il me reste plus grand-chose, donc j'achèterais de la connerie, au cas où je devrais rentrer.

(Adélaïde, 22 ans, dans mon bureau, proxénétisme aggravé, viol et agression sur mineur par ascendant, + divers, en détention préventive pendant 5 mois, puis ordonnance de mise en liberté).

Pour Théophile, c'est davantage le soupçon qui pèse parfois sur lui malgré tous ses efforts qui le *pénalise* le plus. Soulignons que l'entretien a été réalisé bien avant que Théophile ait bénéficié d'un non-lieu.

Cette affaire elle est pas finie. Ça m'emmerde vraiment... J'ai des contrôles judiciaires tous les mois ou tous les deux mois. Et bon ça encore, ça m'emmerde pas d'y aller, mais... Au début, ça me replongeait dans cette atmosphère, il fallait que j'en parle, j'étais encore confronté avec quelqu'un. Ce qui m'emmerde le plus dans cette histoire, c'est d'avoir à me justifier, tu vois, ça, j'aime pas du tout. Avoir à prouver que c'est pas moi le coupable, ça me fait vraiment chier. Avoir à lui prouver que je suis innocent, ça. Donc au début, il y avait une petite appréhension par rapport au contrôle judiciaire, et bon maintenant ça va mieux. Et puis bon, il y a aussi les rapports avec l'avocate, il faut que je l'appelle de temps en temps pour qu'elle se bouge le cul, ça, j'aime pas du tout. Voilà, c'est dans ce sens-là où c'est un fardeau. Cette situation de justification, ça c'est un fardeau.

(Théophile, 24 ans, chez moi, 1<sup>e</sup> détention, meurtre, liberté provisoire après 15 jours de préventive, non-lieu).

Au-delà de considérations matérielles ou de la nécessité de se justifier, le fait qu'une liberté provisoire n'entraîne pas les retrouvailles avec les enfants permet de concevoir sociologiquement la liberté provisoire comme une *peine sociale* :

J'ai rencontré la référente sociale de mes parents, qui m'a dit que le rapport qu'elle ferait à la juge pour enfants serait défavorable, et qu'elle demanderait un renouvellement de placement, pour pas qu'il y ait une nouvelle rupture le jour du jugement. Comme le jugement peut être dans *perpet'*, dans deux ans et demi trois ans... Ça veut dire que pour récupérer mes enfants...

*Et tu as aucun moyen d'agir contre ça ?*

Ben c'est son rapport à la juge des enfants, c'est la juge des enfants qui prend sa décision, et c'est clair que je pourrais pas... De toutes manières la référente sociale, elle s'est acharnée sur ma gueule. Quand je suis sortie, elle m'a accordée une heure par semaine pour voir mes enfants. Au bout de trois semaines, j'ai demandé à les voir plus quand même, parce que c'est pas beaucoup, et là, elle m'a trouvé tout plein d'excuses pour pas que je puisse les voir plus. De toutes manières elle s'est trahie pendant les deux heures, puisqu'à un moment, elle a parlé de condamnation et non pas inculpation.

*D'accord... C'est surtout en ça que ça t'embête...*

C'est mes enfants, c'est clair (silence, pleurs). Je supporte pas...

(Adélaïde, 22 ans, dans mon bureau, proxénétisme aggravé, viol et agression sur mineur par ascendant, + divers, en détention préventive pendant 5 mois, puis ordonnance de mise en liberté).

Cette situation risque de durer. Mais l'enfermement ne constituerait pas un châtement ultime venant mettre un terme à une période de répit, il viendrait d'abord renforcer une *peine présente* : la séparation des enfants serait alors totale.

re-rentre, moi, je dis, la vie là-bas, en fin de compte, si on n'a aucune attache dehors, ça marche, on peut s'en sortir. Mais le problème, c'est que pour moi, il y a mes enfants. Moi, j'estime que P. (son ex-mari, incarcéré), là, il est pas puni. Moi, je suis punie. P., Il n'a aucune attache en fin de compte, parce que il a beau dire ce qu'il veut, il aurait pas fait ce qu'il a fait, donc à partir de là, il est logé, nourri, blanchi, cool la vie. Tandis que moi, je suis punie. Même si je suis dehors, je suis toujours punie.

(Adélaïde, 22 ans, dans mon bureau, proxénétisme aggravé, viol et agression sur mineur par ascendant, + divers, en détention préventive pendant 5 mois, puis ordonnance de mise en liberté).

## Conclusion

---

Les trajectoires de *chute*, singulières, ont fait apparaître des situations sociales qui sont comparables à d'autres situations que nous avons eu l'occasion de détailler : le stigmate lié à l'activité policière lors de l'arrestation, le *mea culpa* suivant l'incarcération, les tentations suicidaires, l'incertitude face au futur, les enfants qui ne reconnaissent plus leur père ou leur mère, les problèmes de papiers et le « marathon administratif », etc. Ces éléments se retrouvent dans bien des expériences carcérales, et nous serons amenés à en décrire certains aspects, lorsque, plongés *intra muros*, nous décrirons comment ces phénomènes sont directement produits par la structure de l'institution.

Au-delà de ces récurrences, souvent transversales à l'ensemble des trajectoires carcérales, ce qui fonde la spécificité des trajectoires de chute, c'est bel et bien le sentiment que la vie a basculé. Un symptôme de cette unité est précisément le fait que d'avoir connu ce vertige biographique, *a fortiori* avoir rencontré des *pairs de rupture*, favorise, et ces éléments se retrouvent dans plusieurs entretiens de manière forte, une philosophie de la vie où l'aléatoire,



le précaire, l'incertain et le retournement forment les sables mouvants d'une précarité existentielle.

Je me dis maintenant « c'est possible ». C'est possible d'être pris dans une merde incroyable du jour au lendemain pour rien. Je dis pas que ça peut se reproduire la même histoire, et me retrouver en taule, mais pour n'importe quel événement dans la vie, je sais pas... Quelqu'un de proche qui se fait renverser par une bagnole et qui peut crever... Tu vois, je pense que maintenant, je peux m'attendre à des grosses merdes dans les heures qui viennent. J'ai un rapport un peu plus pessimiste de la vie peut-être, un peu plus conscience de l'incertitude de l'avenir. La possibilité d'aller en prison dans les années qui viennent, c'est pas exclu, ça appartient plus au rêve, à l'illusion, au mythe, ça fait partie des choses qui sont possibles. Au même titre que devenir millionnaire ou de devenir un clochard. Maintenant, même si *a priori* je sais qu'il y a très peu de chances pour que ça arrive, maintenant je sais que cette chance, elle existe. Le basculement du jour au lendemain. Donc en fait ouais, ça a changé mon regard sur les choses.

(Théophile, 24 ans, chez moi, 1<sup>e</sup> détention, meurtre, liberté provisoire après 15 jours de préventive, non-lieu).

Sylvain, dont nous avons déjà apprécié la position distanciée par rapport aux délinquants en voie de professionnalisation, a également une opinion par rapport à la condition carcérale de ceux qui *chutent*. Ses conclusions concernant les meurtriers, qui peuvent, nous semble-t-il, être élargis à de nombreux autres motifs d'incarcération tels les agressions sexuelles, rejoignent largement les conclusions sociologiques sur le sort des longues peines en France : disjonction entre le discours de réinsertion et réalité carcérale renforcée par un cadre de vie et des durées de détention le plus souvent incompatibles avec une réflexion personnelle sur le crime<sup>212</sup>.

Il y a des gens qui tuent sans en avoir la conscience, qui sont pas du tout bien psychologiquement, qui ont même pas la conscience d'avoir flingué plusieurs personnes. Mais il y a ceux qui ont tué, et qui ont la conscience d'avoir tué, je crois que les gens, ils ont vraiment très très mal, et vont très très mal. C'est des conséquences qu'ils assument très difficilement, et il y a rien qui est fait dans le système actuel, judiciaire, pénitentiaire, etc., pour les aider à assumer ça, c'est tout le contraire, donc ça, c'est terrible quoi, ça c'est vraiment terrible.

(Sylvain, 47 ans, chez lui, une détention ferme de sept semaines en détention préventive, recel de malfaiteurs, recel de détention d'armes, libre).

La *chute*, récit des trajectoires de *rupture*, a permis de décrire des oppositions biographiques violentes, brutales, définissant un *avant* et un *après*, qui trouvent cependant quelques *paliers* successifs : crime, arrestation, mise sous écrou, jugement. Si pour l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre de notre étude, la maison d'arrêt apparaît comme le lieu

par excellence de l'*incertitude institutionnalisée*, cette incertitude trouve au cœur de ces récits de rupture une forme épurée : la détention est vécue comme un hybride de *moratoire* et d'*enfer*. Ici, et contrairement à d'autres types de récits, la maison d'arrêt n'est pas *appropriée* par ces justiciables : elle reste un lieu hostile auquel ils se sentent étrangers, opprimés, en situation d'insécurité permanente.

---

<sup>212</sup> Marchetti, 2001.

## **SECONDE PARTIE**

### **INTRA MUROS**

#### **LE TEMPS, L'ORDRE, LE LIEN**

## INTRODUCTION A LA SECONDE PARTIE

Au-delà de la dissociation patente entre les théories de la peine et les rapports subjectifs à l'enfermement, l'analyse compréhensive de trois ensembles de trajectoires – l'engrenage, la professionnalisation et la chute – a fait apparaître des expériences carcérales hétérogènes, des conditions de vie en détention et des sorties de prison différenciées. L'objectif de cette première partie était de saisir les sources de cette multiplicité au cœur de parcours biographiques. En ce sens, ici, nous changeons de focale, nous renversons l'optique : désormais, nous resterons *intra muros*, et c'est donc au cœur-même de la structure de la maison d'arrêt que nous chercherons à décrypter la diversité des expériences et la production des inégalités en détention ; la reconstruction de trajectoires par l'analyse de récits de vies a ouvert une série de questions qu'il faut maintenant systématiser d'un point de vue *interne* à la prison.

Pourquoi les conditions de détention apparaissent-elles si différenciées ? Les relations surveillants-détenus sont-elles si variables ? L'opposition structurelle entre ces deux rôles complémentaires et indissociables, ces rôles « frères ennemis » de la détention, semble pourtant tellement figée... Comment, précisément, analyser sociologiquement la coexistence de ces deux pôles : conditions de détention inégalitaires et opposition structurelle radicale ? Comment se produit l'*ordre carcéral* ? Ne vaudrait-il pas mieux parler d'absence relative de désordre ? Pourquoi la prison n'explose-t-elle pas plus souvent, alors que les personnels de direction, surveillants, détenus et personnels soignants semblent tous d'accord pour déclarer – mais pas tous *ensemble* – les conditions de détention comme « lamentables » ? La pluralité des formes de *résistances* individuelles n'oblige-elle pas à s'interroger sur le caractère *total* de l'institution ? Existe-t-il des résistances collectives ? Dans quelles conditions ? Comment les détenus passent-ils concrètement leurs journées, avec quel but ? Les relations que les détenus réussissent à entretenir avec l'extérieur renforcent-elles les inégalités en détention ou sont-elles au contraire une source d'homogénéisation des conditions de vie ?

Pour répondre à ces questions, la nature même du regard sociologique doit ici être mise en question. En effet, la sociologie de la prison est traversée par quelques dilemmes théoriques fondamentaux qui surplombent, explicitement ou de fait, les observations empiriques des chercheurs, engagent leur subjectivité propre et leur relation socio-politique à l'objet. Le *degré de spécificité* de l'organisation de l'institution carcérale – ou plutôt *des institutions carcérales* – structure l'un de ces dilemmes. En France, le processus « d'ouverture » des prisons, esquissé lors de la réforme Amor à la Libération et largement accéléré depuis le milieu des années 1970, a poussé certains chercheurs à s'éloigner du concept d'*institution totale*<sup>213</sup>, voire à parler d'une « normalisation » des conditions de détention<sup>214</sup>. En constatant la nouvelle diversité et le pluralisme qui caractérisent la détention, au cœur de laquelle le pouvoir des personnels pénitentiaires tendrait à se dissoudre au profit de diverses forces centrifuges, en constatant également le contrepoids à la soumission aux règles internes que constitue l'affirmation de droits fondamentaux accordés aux détenus<sup>215</sup>, le chercheur peut être tenté, empreint d'optimisme, de soutenir et de s'enthousiasmer des changements « réels » en détention. C'est là une posture possible parmi d'autres ; en effet, si l'évolution de la vie en prison est, sur le long terme, caractérisée par une internalisation graduelle des contraintes externes<sup>216</sup> et des évolutions sociétales, on peut aussi, comme le suggère D. Kaminski<sup>217</sup>, renouveler la théorie critique en décryptant les enjeux fonctionnels et sociopolitiques de l'internalisation de ces contraintes plutôt que d'en louer le processus. Quoi qu'il en soit, que l'on cherche à analyser les relations entre surveillants et détenus, les groupes de pouvoir en détention ou encore l'impact de la judiciarisation – balbutiante ou avancée selon les pays<sup>218</sup> – des rapports sociaux en son sein, la singularité de l'institution est questionnée, les conditions de sa réforme débattues. C. Faugeron a posé la question en ces termes : les relations sociales en prison obéissent-elles à des règles analogues à celles à l'extérieur, ou bien sont-elles surdéterminées par des rapports d'autorité spécifiques au milieu fermé<sup>219</sup> ?

---

<sup>213</sup> Pour une synthèse des prises de distance différenciées par rapport au concept goffmanien dans la sociologie carcérale française, voir Chantraine, 2000.

<sup>214</sup> La notion devrait pourtant être utilisée avec de multiples pincettes éthiques et épistémologiques. Voir par exemple Snacken, 2002.

<sup>215</sup> Veil, Lhuilier, 2000, 10. Les auteurs renvoient ici au « quatrième » âge pénitentiaire décrit par Ch. Stastny et G. Tyrnauer (1982).

<sup>216</sup> Franke, 1995.

<sup>217</sup> Kaminski, 2002.

<sup>218</sup> Voir De Schutter, Kaminski (dir.), 2002.

<sup>219</sup> Faugeron, 1996, 16.

D'un point de vue théorique, cette ambivalence questionne le degré de spécificité du bagage conceptuel avec lequel il faut aborder l'institution carcérale : doit-elle, à un extrême, être appréhendée comme une institution à part, aux caractéristiques organisationnelles uniques, qu'il conviendrait d'analyser à l'aide d'un bagage théorique propre à ce sous-champ ? Ou doit-elle, à l'autre extrême, être considérée comme une institution « comme les autres » que les métaphores conceptuelles et les objets de la sociologie des institutions « classiques » seraient à même d'appréhender de façon fructueuse ? Le chercheur doit tirer, au cœur de cette ambivalence, une plus-value interprétative du jeu permanent entre l'ordinaire et l'extraordinaire qui caractérise la détention : piocher dans des concepts annexes pour mieux cerner leur distorsion à l'épreuve des faits en détention, d'un côté, caractériser la singularité structurelle de l'institution de l'autre.

Trois ordres de phénomènes retiendront notre attention. D'abord, en examinant les réactions individuelles au mécontentement et l'adaptation, relative, des détenus à la structure sécuritaire de la maison d'arrêt, nous explorerons la spécificité du *temps carcéral*. Ensuite, nous chercherons à décrypter la (co)production de l'ordre en détention par les surveillants et les détenus ; ce cinquième chapitre nous conduira à mettre à jour la structure de domination entre détenus et le système de privilèges qui forme le socle des inégalités sociales en détention. Enfin, nous chercherons à comprendre, au cœur de l'expérience du détenu, l'impact de la rupture, importante mais rarement totale, avec l'extérieur : l'existence ou non de parloirs, de mandats, de courriers, l'incapacité à remplir ses rôles sociaux, la capacité à trafiquer des denrées importées clandestinement, seront appréhendées comme des variables déterminantes de la « qualité » des détentions.

## CHAPITRE 4 LA MECANIQUE DU TEMPS VIDE

Il n'y a plus ni fer, ni roue, ni gibet, ni bûcher, ni rien. Ce qui remplace tout, c'est le temps. La vie amputée du temps ! C'est ça la prison : du temps infligé dans sa nudité.

Serge Coutel, *L'envolée*

Le *temps carcéral* a été l'objet d'une littérature abondante. De nombreux anciens détenus ont tenté, en témoignant de leur expérience, de l'analyser, le comprendre : Qu'a-t-il donc de si spécifique, ce temps-là ? L'inscription des détentions dans des parcours biographiques a montré une pluralité des rapports à la détention : continuité d'une existence morne, galère ponctuée de micro-réussites venant pallier un vide existentiel, temps inutile de celui qui attend son transfert, incertitude institutionnalisée, impossibilité radicale... Une image commune s'esquisse ici, par-delà les différences ; ou plutôt un trou noir : le cœur du système semble gorgé de vide. Lieu de garde, ce n'est pas tant la discipline qui constitue le supplément de la prison sur la justice, mais un supplément de vide, d'inertie, d'éternité pathogène. Formule rapide sans doute, mais qui peut, au-delà de la métaphore, trouver sociologiquement une raison d'être.

Pour comprendre les types de réactions individuelles au temps carcéral, il faut rechercher la source de ce vide au cœur des finalités de l'institution : la contention des détenus. En sociologie des organisations, lorsque l'objectif d'auto-conservation d'une organisation prime sur toute autre finalité, on considère que l'on a affaire à un effet pervers du système bureaucratique ; ce qui est qualifié d'effet pervers ailleurs est, en prison, au centre du dispositif<sup>220</sup> ; ainsi, la structure sécuritaire et les fonctions de sûreté de la prison font de l'organisation carcérale une organisation où *finalité* et *fin* se renversent : le contrôle des

---

<sup>220</sup> Chauvenet, 1996.

membres n'est plus le moyen d'obtenir une fin, il *devient la fin*<sup>221</sup>. La maison d'arrêt semble ainsi caractérisée par une inconsistance radicale du temps présent. Vide encadré par la rupture de l'avant et de l'après, de l'admission et de la sortie<sup>222</sup>, la nécessité d'occuper son temps prend le pas sur les projets de construction de l'avenir<sup>223</sup>. Les prisonniers dotés d'une forte capacité réflexive ne s'y trompent pas :

La journée carcérale est une journée entre parenthèses : elle n'appartient pas au temps social, et comme telle elle est abstraite ou fictive, pure vacuité temporelle, temps sans contenu que l'on traîne comme un boulet immatériel ou, ce qui revient au même, dont on est à soi-même le seul contenu, durée où l'on dure en s'endurant. (...) La journée carcérale, elle, scande exclusivement la vacuité du psychisme réduit à rabâcher sa propre durée ; elle est le miroir de cette durée. C'est sous cet angle qu'il faut penser le contenu de la journée carcérale<sup>224</sup>.

Ainsi, pour C. Lucas, la question du rôle des activités en prison est triviale : « la réponse est évidente : à occuper le détenu, c'est-à-dire à *remplir le vide* de sa journée<sup>225</sup> ». Ainsi, les détenus ne restent pas passifs face au cœur de cette peine sociale-carcérale, ce temps nu : en remplissant le vide, ils l'habillent, tant bien que mal.

Durant notre travail de terrain en maison d'arrêt, nous-même avons parfois été envahi par un sentiment, diffus et désagréable : celui de l'*illusion*<sup>226</sup>. Nous voudrions tenter, en filigrane des observations proposées ici, d'analyser sociologiquement ce sentiment d'illusion et d'irréalité, par sa mise en relation avec la spécificité du temps carcéral qui vient d'être ébauchée. Ici, les problèmes théoriques, méthodologiques et interprétatifs ne forment plus qu'un. Le sentiment d'*illusion*, qu'il reste évidemment à définir, n'est-il qu'une projection du chercheur sur son objet avec laquelle il faut rompre, ou constitue-t-il un outil utile en vue d'une construction objectivante d'un sens sociologique de l'institution, au-delà du discours des acteurs ? Résulte-t-il d'une fascination/répulsion par rapport à l'objet qui toujours menace de dériver vers

---

<sup>221</sup> Voir Chauvenet, Benguigui, Orlic, 1994.

<sup>222</sup> Castel, 1989, 34.

<sup>223</sup> Schaller, Schaller, 1986.

<sup>224</sup> Lucas, 1995, 455.

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> Pour le dire autrement, la vie du rond-point, allées et venues incessantes, avait parfois du mal à s'inscrire dans l'esprit de l'observateur comme une « réalité ».



l'ethnocentrisme, de classe ou autre, ou renvoie-t-il à des dimensions structurelles de l'institution ? Ce sentiment, du reste, est partagé par d'autres : A. Chauvenet , F. Orlic et G. Benguigui ont remarqué que dans ce milieu humain où les médiations habituelles de buts communs, d'une œuvre commune à accomplir ensemble, d'un ensemble de principes essentiels de communication et du vivre ensemble, n'existent pas, les catégories et les repères « naturels » de la pratique sociale ordinaire apparaissent pervers, et la vérité paraît inséparable de l'illusion<sup>227</sup>.

De ces sentiments, presque palpables physiquement de vide, d'illusion, et, en même temps, d'hyper-réalité, on observe un jeu permanent entre les standards de la vie extérieure et ceux d'un milieu de vie d'exception. Car, en effet, après tout, nous, les « normaux », ceux de l'extérieur, ne devons-nous pas également, d'une manière ou d'une autre, « faire notre temps » ? En tant qu'individus modernes, n'avons-nous jamais connu les affres de l'ennui et de ses épreuves existentielles<sup>228</sup> ? Ne sommes-nous pas aussi parfois mécontents des organisations que nous sommes appelés à traverser ? La gestion de cette insatisfaction est-elle, en prison, si spécifique ?

Pour saisir cette spécificité éventuelle, nous nous approprierons une typologie classique, élaborée par Hirschman<sup>229</sup>, des réactions éventuelles au mécontentement : *voice* (la protestation), *loyalty* (la fidélité) et *exit* (la défection) à laquelle nous rajoutons un quatrième type, l'*apathie*<sup>230</sup>. L'intérêt de la démarche réside dans le fait que l'utilisation d'une typologie ordinaire, et non propre à la sociologie de la prison ou aux institutions totales, permet de saisir les modalités concrètes de sa distorsion de cette typologie dans le cadre sécuritaire qui caractérise la maison d'arrêt, et de saisir ainsi, en retour, les spécificités propres des contraintes carcérales. Nous appréhendons donc l'institution comme une *épuration* et un *passage à la limite* de la société ordinaire<sup>231</sup>.

En effet, c'est dans des retranchements singuliers que se définit l'espace de réaction possible pour les détenus : la « fidélité » à l'institution devient *robotisation*, les diverses formes de « protestation » tendent à l'illégalité et à l'*atomisation*, l'« apathie » s'avère fortement

---

<sup>227</sup> Chauvenet *et al.*, 1994, 15.

<sup>228</sup> Sur l'ennui comme épreuve moderne, voir Svendsen, 2003.

<sup>229</sup> Hirschman, 1972.

<sup>230</sup> L'ajout, convaincant, est de Bajoit, 1988.

*pathogène* ; enfin, l' « exit », l'évasion, les rêves d'envol, constituent le fantasme qui chapeaute l'ensemble, et, en vertu de la fonction neutralisatrice de l'institution, naturalise et légitime l'impératif sécuritaire qui détermine la singularité des trois premiers types. Ici, nous verrons qu'au cœur de ces réactions au temps carcéral, l'individu doit faire face, et gérer, tant bien que mal, la mise à mal de son sentiment d'individualité.

## **1/ La « fidélité » à l'institution : le temps évidé**

---

La loyauté [ou fidélité], par le conformisme qu'elle suppose, a pour effet de conserver la coopération et de consolider le contrôle social. L'individu mécontent continue d'adhérer aux finalités de la coopération et à faire confiance au mode institué de contrôle social<sup>232</sup>.

L' « adhésion aux finalités » peut s'inscrire, au sein de la structure sécuritaire de la prison, dans la mise en place d'un système d'activités dont l'unique but est de « tuer le temps ».

La première chose que tu fais, c'est ta toilette. Tu fais du café... Ça prend du temps quand même, parce qu'on a pas les cafetières électriques. Mon emploi du temps quand je suis en prison, c'est le matin, première chose que je fais, je me lave la figure, hop, je fais un café, je déjeune à la limite, ça dépend des périodes. Je déjeune, et puis là, on a promenade. Soit tu peux sortir en promenade, ou alors tu peux regarder la télé, ou, si t'es avec quelqu'un jouer aux cartes, ou des trucs comme ça. Bon, en général, tu vas en promenade, et quand tu reviens, tout de suite, c'est la bouffe. Si t'as les moyens de t'acheter à manger, tu te fais à manger, ça, ça te prend déjà une matinée. Entre deux, tu joues aux cartes, tu peux jouer aux échecs, tu peux jouer aux dames. Ça passe relativement vite, hein, la prison. Même que il y a des gens qui vont te dire « ouais, c'est long, c'est chiant », je veux dire quand t'as pas d'occupation, tu trouves même pas le temps des fois de dire « ouais, je vais écrire à ma famille », parce que t'as pas trop d'idées, mais aussi parce que il y a un beau film, maintenant il y a la télé dans toutes les prisons, il y a un beau film, tu joues une partie d'échecs, allez, tu vas en refaire une, et puis une autre, donc « tiens, j'ai pas trouvé le temps d'écrire aujourd'hui », tu vois, ça, ça arrive.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

---

<sup>231</sup> Castel, 1989, 38.

<sup>232</sup> Bajoit, 1988, 331.

Le rythme carcéral est d'abord un rythme de quotidienneté, dont la nature émerge du modèle cellulaire et sécuritaire de la prison. La gestion du temps carcéral, principe dominant d'organisation du travail entre surveillants, s'articule à la gestion des "mouvements" des détenus dans l'espace carcéral ; la régulation du temps et de l'espace est ordonnée autour de ce concept fondamental<sup>233</sup>, et sa mise en pratique structure fortement les activités hors cellule. En cellule en revanche, la structuration du temps, plus floue, résulte essentiellement du type de relation – au sein de laquelle les rapports de domination peuvent être prégnants et explicites – instaurés entre les différents co-cellulaires. Chaque activité : faire du café, faire à manger, jouer aux échecs, mais aussi lire une lettre, écrire, discuter avec son codétenu, est étirée ou inlassablement répétée.

Là, quand on travaille, on travaille... Sinon, essayer de regarder au maximum la télé, écrire, dessiner, j'envoie des dessins à mes enfants. Comme j'ai pas beaucoup de correspondance, parce que ma femme, elle m'écrit... Ben on essaye de s'arranger, par exemple, le matin de bonne heure, je me lève, je prépare le café, comme si j'étais chez moi, ben j'attends qu'ils soient installés, hop, l'eau elle est chaude, je leur donne du café. Comme eux, après, ils font pareil. J'ai jamais bu autant de café ici que chez moi (il rit), et... on essaye de passer le temps sur n'importe quoi. Que ça soit... Le linge ou n'importe quoi.

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Ce « jeu » temporel dépasse la quotidienneté : les événements plus ponctuels, tels les parloirs familiaux, forment autant d'occasions de leurrer sa propre perception du temps carcéral.

Les parloirs, c'est toutes les semaines, tous les quinze jours, ou tous les mois, si c'est moi qui le désirais, tu vois, je disais une fois par mois, on prend deux heures au lieu d'une demi-heure, une fois par mois, ça me suffisait, je trouvais que c'était mieux parce que le temps il passait plus vite pour moi. Tu vois, un parloir, c'était un mois pour moi. Une visite, c'était un mois qui s'était écoulé. Tu vois ? Ça, je m'en suis servi pour dire d'espacer un peu le temps (silence).

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

On peut alors considérer que la « loyauté » consiste, en prison, en la recherche d'un *évidement du temps*. Cet évidement, si difficile à saisir pour celui qui n'est pas détenu, permet d'un peu mieux comprendre la récurrence, à travers les entretiens, de l'affirmation selon laquelle le temps passé en prison ne parvient pas à s'inscrire sur le calendrier biographique de l'individu :

---

<sup>233</sup> Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1994, 21.

Le travail, tu peux l'avoir aussi. Ça, c'est quand t'as une plus grande peine, c'est quand t'as pris un an, deux ans, là tu peux demander du travail. Là, les journées, je te dis, ils passent vite. En fait, moi, j'ai jamais trouvé, j'ai déjà trouvé le temps long en prison, mais... Allez, je vais te dire, j'ai déjà passé deux, trois ans en prison, que le jour où je sortais, que je me disais « merde, le jour où je suis rentré, c'est comme si c'était hier ». Tu vois, tellement, c'est pas... Et des années de prison, j'en ai fait beaucoup, tu vois. Quand j'y repense maintenant, je me dis... Ben je me rappelle maintenant la première fois que je suis rentré, tu vois, et ça me paraît pas tellement loin, tu vois.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

Comme Fabien, Miloud ressent un vif décalage entre les années « objectivement » passées en prison et sa perception des choses : le corps semble avoir vieilli sans avoir vécu. E. Goffman avait déjà perçu le processus : « le reclus finit par penser que la période correspondant à la durée de son séjour forcé – sa peine – a été pour lui une période d'exil total, hors de la vie<sup>234</sup> ».

Tu sais, moi, en tant que mec qui est rentré la première fois il y a plus de dix ans maintenant, ben tu sais, il y a un décalage par rapport au temps et à moi. Je vis tout en étant décalé par rapport au temps. Moi, je me considère pas comme un mec de 29 ans, tu vois quoi ? Ouais, je me sens pas vieillir, tu sais. Et quelque part, la prison... Je me sens pas vieillir... Et j'arrive pas à assimiler que j'ai 29 ans, c'est vrai. J'arrive pas à assimiler que j'ai 29 ans, bientôt 30. C'est bizarre hein.

(Miloud, 29 ans, Lieu formation placement extérieur, une dizaine d'incarcérations, violences (divers), fin de peine).

Tuer le temps par l'hyper-activité résulte de la nécessité de gérer la « pression », terme couramment utilisé par les détenus, qui pèse sur eux. L'activité peut constituer un défoulement, une distraction qui permet de gérer leurs tensions<sup>235</sup>. L'exemple sportif est typique :

Le temps passe en prison, quand tu sais t'occuper. Par exemple, tu vas faire du sport. Moi personnellement, j'étais à trois heures, quatre heures de sport par jour. Pendant deux ans, trois ans comme ça. Et si je faisais pas du sport pendant une journée, j'étais électrique, j'étais fou. J'ai toujours, je me suis toujours occupé.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

---

<sup>234</sup> Goffman, 1968, 113.

<sup>235</sup> Voir Chauvenet *et al.*, 1994, 78.

L'allongement de la durée de chaque acte de la vie quotidienne sont des préoccupations fortes : l'un lit et relit toute la soirée une courte lettre reçue, recommence des dizaines de fois sa réponse les jours qui suivent ; un autre fait trois heures de ménage par jour ; un autre encore travaille 13 heures par jour en cellule. Activité et hyperactivité s'inscrivent dans cette même logique : « ne pas penser », ou, au mieux, « penser à autre chose ».

Une place de balayeur, je saute dessus ; là, ils me proposent une place, j'y vais direct ! Bouger de la cellule quoi... Changer. Ça te passe le temps à fond ! Le matin, tu passes le café, tu nettoies toutes les douches à brosse, tu passes la gamelle, t'as pas le temps... Tu calcules rien, et tu vois pas le temps passer. C'est bien, balayeur.

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé (+ divers), condamné-prévenu, depuis 1 mois et demi).

Ne rien calculer, ne rien comprendre, ne pas penser, tel semble l'extrême vers lequel tend la *fidélité* en prison. L'action ne s'inscrit plus dans une perspective, elle n'a d'autre but que d'en finir, d'annihiler l'épreuve spatio-temporelle. L'*adaptation* à la prison, « faire avec les contraintes », « se faire une raison », consistent en une routinisation radicale de l'activité.

Vous prenez la vie du bon côté si on peut dire. Vous êtes bloqué, vous êtes bloqué, bon, ben c'est fini, on rentre dans le système, on sait qu'on se lève à 7H30, bon ben, on finit à 11H30, on mange, et après, ça devient une chaîne... C'est la routine. On cherche pas à comprendre.

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Le cadre carcéral surajoute à cette routinisation, processus de répétition mécanique des mêmes actions aux mêmes moments de la journée<sup>236</sup> une « torpeur amnésiante<sup>237</sup> » qui la transforme en une *robotisation*, terme utilisé par les personnes enquêtées qui vient exprimer, précisément, le vide existentiel de cette routinisation.

En fait les journées c'est toujours répété, c'est toujours pareil, c'est toujours la même chose. On est robotisé dans le sens où qu'on sait où qu'on va quoi. On est guidé quoi. On est guidé, on sait où qu'on va. Quand on revient du travail... Ben le travail c'est normal c'est des journées, c'est toujours, c'est comme si vous travaillez, vous travaillez à la chaîne quoi, on sait ce qu'on va faire sur place quoi, et on est robotisé.

---

<sup>236</sup> Soit un processus relativement banal, notamment dans le monde professionnel. Voir Hughes, 1996.

<sup>237</sup> Lhuillier, Lemiszewska, 2001, 10-11.

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé (+ divers), condamné-prévenu, depuis 1 mois et demi).

On notera ici la comparaison que Bernard effectue entre la prison et l'usine, venant rappeler la non-spécificité sociologique de l'univers carcéral, qui constitue plutôt le théâtre d'exacerbation de rapports sociaux perceptibles à l'extérieur. Miloud nous indique un dernier aspect de la « fidélité » carcérale, lorsque la structure sécuritaire est parvenue à modeler le corps et le psychisme au son d'un même diapason ; l'individu épouse, littéralement, les contraintes du monde extérieur, et le « monde extérieur » prend fin aux murs de la prison :

La routine. C'est la routine en prison, t'es réglé comme une horloge. Le matin à 7 heures et demi, ils t'ouvrent, le déjeuner, des trucs comme ça. T'étais réglé. Ton horloge biologique, elle est réglée. T'as faim aux mêmes heures, l'heure de la gamelle, tu fais les mêmes choses... Moi, ça va, de ce côté-là. La détention, c'est ça en vérité : t'es réglé. C'est d'une certaine heure à une certaine heure, t'as des habitudes, ton horloge biologique et ton horloge mentale qui sont réglées pareil.

(Miloud, 29 ans, Lieu formation placement extérieur, une dizaine d'incarcérations, violences (divers), fin de peine).

## **2/ L'apathie pathogène : le temps anesthésié**

---

L'apathie, qui est l'inverse absolu de la protestation, n'ouvre pas le conflit et ainsi contribue à reproduire le contrôle social, mais provoque une détérioration de la coopération<sup>238</sup>.

En prison, l'apathie, courante, est poussée à l'extrême. Les professionnels qui observent ces phénomènes parlent pour certains de déprime, de dépression, de repli sur soi, ou encore de « baisse significative de l'élan vital<sup>239</sup> ». D. Lhuillier et A. Lemiszewska résumant le processus psychologique de l'apathie carcérale.

En tentant de se dérober à la contrainte, à la domination, à la surveillance, la personne se

---

<sup>238</sup> Bajoit, 1988, 332.

<sup>239</sup> Selon l'expression d'un psychiatre pénitentiaire avec qui nous avons réalisé un entretien.

dérobe a elle-même. Ne pas se faire remarquer, ne rien demander, se mouvoir le moins possible, anesthésier toute sensation et émotion. Cette forme d'absentéisme en prison se traduit par un effacement de soi. Sans bruit, certains font de leur lit leur monde, ils cessent de manger, négligent leur corps et ses besoins. [...] L'abandon de soi n'offre aucune prise. Il conduit à se perdre soi-même pour ne plus subir l'emprise de l'enfermement, à s'échapper dans le sommeil, à se dégager du rapport à soi et aux autres<sup>240</sup>.

Si la description faite ici recoupe largement nos observations empiriques, nous nous distinguons de l'approche en ce sens que les auteurs présentent ce processus comme une forme de résistance, et non d'apathie. Or, comme on le verra plus loin, la résistance et la protestation ouvrent le conflit et n'englobent donc pas cette forme d' « absentéisme » psychique.

J'en ai vu, ils deviennent des chiffes molles. Ils pouvaient même plus réfléchir, ils cherchaient même plus à réfléchir.

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Y'en a ici c'est du matin au soir, Subutex sur Subutex. Des cadavres, tout maigres. Des cadavres. Ahhh ! Ils devraient faire quelque chose ici pour ça. Je sais pas moi, l'interdire en pharmacie ; parce qu'ici ils le donnent tous les jours le subutex. Le traitement, tu vois quoi. En plus, avec les médicaments qu'ils te donnent pour t'endormir. Y'en a plein ici ils sont dans le coma, ils comprennent plus rien. Ils vont sortir d'ici tout perdus.

(Florent, 23 ans, MA, 3<sup>ème</sup> détention, outrage en réunion, condamné, en détention depuis 5 mois).

Si la consommation de substances psycho-actives licites et/ou illicites est massive en détention, et peut constituer un élément important de l'attitude apathique, elle n'en constitue cependant pas une condition *sine qua non*<sup>241</sup>. De la même manière, l'usage de drogue n'entraîne pas nécessairement l'apathie. Ainsi, nos descriptions ne visent pas à stéréotyper et simplifier l'analyse de l'usage de drogue en détention. Nos données font par exemple état de multiples consommations ludiques, décrites comme des moments de convivialité précieux en cellule. Quoi qu'il en soit, entre rétraction clandestine, travail d'auto-effacement et détention discrète, l'apathie est une réaction individuelle au temps carcéral qui se décline de multiples

---

<sup>240</sup> Lhuilier, Lemiszewska, 2001, 218.

<sup>241</sup> Voir à ce propos Kaminski, Adam, Devresse, Digneffe, Cauchie, Francis, 2001.

manières. Retenons la description d'Adil, aux métaphores multiples, qui permet d'appréhender l'apathie sensorielle, temporelle, relationnelle qui caractérise sa détention.

J'étais... Comment dire ? J'avais plus de réaction. Je réagissais plus de la même manière que quand j'étais beaucoup plus jeune [référence aux autres détentions]. Je vivais avec un j'm'en foutisme total, c'est-à-dire que je prêtais même plus attention à quoi que ce soit ; c'est-à-dire je vivais au jour le jour, sans prêter attention au lendemain, sans savoir ce qui pouvait m'arriver au lendemain. Je vivais plus... Sans conditions, voilà. Je sais pas comment vous expliquer : je m'étais transformé en légume. En légume. J'étais une momie, je réagissais plus, j'avais plus rien ; j'avais perdu le sens du dynamisme, de... comment on pourrait dire euh... (silence) ?

*...Vous preniez des cachets ou...*

Non, je prenais pas de cachets ; justement, j'ai jamais pris d'antidépresseurs, ou quoi que ce soit. Mais j'ai plus... J'avais plus le... J'avais perdu le goût de la vie. Vous savez, on n'est pas obligés de prendre des cachets pour perdre le goût de la vie, hein... Quand... Moi, c'était des dépressions intérieures ; c'est-à-dire: je faisais plus attention à ce qui se passait autour de moi ; c'est-à-dire, pour moi, j'étais là, j'étais dans un univers carcéral. Pour moi, c'est comme si j'étais dans une autre planète. J'étais un mort-vivant. Je me considérais comme mort : mort par rapport à la société, et vivant, intérieurement, par rapport aux souvenirs, aux souvenirs que j'avais des bons moments que j'avais passés à l'extérieur et... Par rapport aux souvenirs que j'avais passés à l'extérieur au niveau familial, ou au niveau sentimental par rapport à mes proches. On se laisse aller, on est... On est coincés, de toute façon, on est coincés, on a aucune issue de sortie. Donc, on attend, on attend. On vit constamment sur l'attente : on attend, on attend. On attend quoi ? (silence).

(Adil, 32 ans, placement extérieur, 9 détentions, vols divers, fin de peine).

### **3/ Actions collectives et résistances individuelles : le temps arraché**

La protestation met en cause le contrôle social, mais dans le but de rétablir les conditions d'une coopération plus satisfaisante. L'individu mécontent reste et essaye d'améliorer le système d'interaction de l'intérieur. Le dirigé dénonce la domination sociale, l'autorité, le pouvoir qu'il subit<sup>242</sup>.

---

<sup>242</sup> Bajoit, 1988, 332.



Le droit pénitentiaire français est caractérisé par un archaïsme patent : le statut juridique des détenus est totalement conçu comme mineur par rapport à celui des personnes libres<sup>243</sup>. En particulier, ils ne bénéficient d'aucun droit constitutionnel et institutionnel d'expression et d'association ; ils ne peuvent se revendiquer, se regrouper, s'associer, se syndiquer, se défendre collectivement. Comme le souligne M. Herzog-Evans, ceux des détenus qui s'y risquent font le plus souvent l'objet de sanctions disciplinaires ou quasi-disciplinaires<sup>244</sup>. Cette dépossession des modes habituels de défense déplace les modes de protestation collectives et individuelles.

### *3.1 Des actions collectives illégales*

En effet, bien qu'interdites, les protestations collectives existent. A. Chauvenet<sup>245</sup> en énumère une série : traîner dans les coursives lors des mouvements, déborder les surveillants dans leur travail en les appelant sous tous les prétextes, les dénoncer lors d'écarts divers, faire la grève de la faim ou des plateaux, agresser le personnel – physiquement ou verbalement –, chahuter, refuser de se prêter à certains contrôles, se mutiner, prendre des otages, etc. Une forme caractéristique de l'action collective est l'émeute, parfois à l'origine pour défendre les intérêts spécifiques de détenus qui disposent de l'influence nécessaire pour lancer l'opération.

Là j'attends mon transfert [en centre de détention], parce que je peux pas rester là, je suis sous tension, là, je suis sous tension. Je suis un mec qui est hyper nerveux, hyper nerveux, je suis... Je démarre au quart de tour, on veut faire chier... Ils me connaissent ici. Hou là, ils me connaissent très très bien. Tu sais, j'ai quand même huit années de prison, huit années de placard, ça fait quand même beaucoup. Tout à l'heure, quand je te disais qu'on était à trois en cellule, et ben moi je suis pas à trois en cellule, moi, je suis seul, moi, j'ai besoin de personne avec moi, je suis dans ma petite cellule, j'accepte pas qu'on mette trois types dans une. Et moi je le revendique, ça (...) ils savent très bien que je démarre au quart de tour. Ils savent très bien que celui-là, il est capable de faire une émeute, ils vont pas risquer une émeute, tu sais je peux dire aux gars "hop, hop hop...".

(Adil, 31 ans, MA, 5 détentions, vol avec effraction, condamné à 21 mois de prison fermes, en détention depuis 1 mois).

---

<sup>243</sup> Herzog-Evans, 2002, 29.

<sup>244</sup> Herzog-Evans, 2002, 29-30.

<sup>245</sup> Chauvenet, 1998.

Nous détaillerons au chapitre suivant la manière dont la menace de l'émeute prend une forme spécifique au sein des rapports sociaux en détention. Retenons ici que d'autres formes d'actions collectives existent, telles les collectifs de détenus, comme celui de la maison centrale de Lannemezan, qui tente de sensibiliser l'opinion publique en dénonçant leurs conditions de vie par le biais de lettres ouvertes, publiées dans des journaux, adressées au garde des Sceaux. Cependant, plus fondamentalement, le système de surveillance intime et omniprésent couplé à l'absence de droits de revendication, vient, en les dépossédant de leur *autonomie*, de leur *indépendance*, et en mettant à l'épreuve leur *autocontrôle* et en menaçant leur *expressivité*<sup>246</sup>, toucher les détenus au cœur de leur individualité propre. Deux ensembles distincts de protestations et de résistances individuelles peuvent alors se mettre en place ; l'acteur vise dans les deux cas, en œuvrant sur son propre corps, à rétablir l'intégrité de son sentiment d'individualité, meurtri par la situation d'enfermement.

### ***3.2 Résistance psychique, résistance physique : la recherche d'une « tenue de l'intérieur »***

Le premier ensemble de résistances individuelles consiste en une lutte contre l'apathie et le risque de déchéance physique qu'induit la situation l'enfermement. Pour saisir les multiples facettes de cette résistance, il faut d'abord expliciter l'interprétation des détenus selon laquelle le laisser-faire relatif du trafic de drogue en prison par les surveillants constitue un outil de production de l'ordre carcéral<sup>247</sup>.

Le mec qui pique du nez, il va pas aller mettre une droite au maton. Quelque part, ils laissent un petit peu faire. De temps en temps, ils laissent un petit peu faire. De temps en temps, ils en arrêtent un, pour dire « on en a pris un », mais il y en a qui vendent ça normalement en prison, et il y a de l'argent qui tourne à fond, c'est pas des petites sommes, c'est beaucoup.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

---

<sup>246</sup> Indépendance, autonomie, autocontrôle et expressivité forment en effet la tétralogie de l'individualité moderne. Voir Martuccelli, 2002.

<sup>247</sup> Voir Bessin, Lechien, 2000.

Parallèlement, une puissante *rhétorique du soupçon* traverse ainsi l'ensemble du système de soins en prison<sup>248</sup> : psychotropes légaux et drogues illégales sont donc mis dans le même sac ; les détenus dénoncent ainsi une connivence entre équipes médicales et Administration pénitentiaire pour produire l'ordre carcéral. Evidemment, cette interprétation est largement rejetée par les psychiatres en prison, qui refusent d'être considérés comme des « dealers pénitentiaires », apportant camisole chimique et paix sociale. Ils mettront alors en valeur le pourcentage important de détenus présentant des troubles psychologiques antérieurs à l'incarcération<sup>249</sup>. Quoi qu'il en soit, les « cachets » apparaissent, pour les détenus, comme un instrument de production de l'apathie et de la docilité en détention.

La prison, c'est fait pour détruire, faut pas croire. Moi, j'ai vu des bonhommes rentrer, ils sortaient, c'était des légumes. Si tu savais les cachets qu'ils distribuent. A X., tu vois, ils leur donnaient même le subutex. C'est grave, franchement. T'en as, ils deviennent des légumes. Ils rentrent en prison, ils sortent, ils ont jamais été accro autant qu'en prison. C'est la réalité, c'est ce qui se passe en prison. Pourquoi ? Parce que pour eux, c'est une façon déjà d'éviter qu'il y ait la rébellion, par rapport au personnel, tu vois, pour avoir la paix, tout simplement. Alors ils vont détruire un jeune qui a 20 ans, ils vont le bourrer de médicaments, pour eux, c'est la solution. C'est légal...

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Les détenus dénoncent donc – à tort ou à raison, tel n'est pas ici le problème – une connivence entre les équipes médicales et l'Administration pénitentiaire pour produire l'absence de désordre en détention. C'est dans ce cadre que le sevrage des substances psychoactives constituent une première forme de lutte contre l'apathie ; l'abstinence est vécue comme une manière de redevenir maître de soi-même, d'affirmer le refus du consentement, de mener une guerre symbolique contre l'institution.

Le jour où je suis tombé, je me suis dit « bon, c'est une chance, donc profitons-en », et j'en ai profité pour me sevrer. Donc ça a été très dur par rapport aux psy, et au corps médical, que je supporte pas en prison, parce que c'est vraiment des dealers, c'est des saloperies... Pour avoir la paix en prison, c'est simple, ils cachetonnent les gens à mort. A mort, à mort, à mort. Comme ça, ils dorment toute la journée, ça leur fout la paix, comme ça, ils sont tranquilles. Je voulais prouver à tous ces gens-là qu'ils avaient peut-être toutes leurs putains de statistiques, mais je voulais pas rentrer dedans, ça c'était clair. On m'a jamais mis une étiquette, on m'en mettra pas. Donc avec le dossier que j'avais, qui était un dossier vachement

---

<sup>248</sup> *Ibid.*

<sup>249</sup> Une approche épidémiologique (Jaeger, Monceau, 1996) participe à la complexification du problème : les résultats font notamment apparaître des écarts importants dans la quantité de médicaments délivrés d'un établissement à l'autre.

lourd au niveau toxique. Moi, je me shootais toutes les demi-heures, j'étais à un point grave, normalement irrécupérable, dans leurs stats'. Ça a été une fierté... Ça a été ma guerre, de leur montrer que je pouvais le faire...

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre)

Plus globalement, ce premier pan de résistance s'appuie sur une conception spécifique de sa propre individualité, selon laquelle, l'individu doit pouvoir trouver en lui-même une force morale qui lui permettra de se dresser contre le monde qui l'entoure et résister aux humiliations de toute nature<sup>250</sup>. Le souci de soi de celui qui sort de cellule, s'aère, s'abstient de prendre des drogues, reste propre, physiquement apte et harmonieux s'inscrit dans une volonté globale de « se tenir coûte que coûte », par soi-même et pour soi-même.

Michel, mon cocellulaire, ne supportait pas ce qu'il appelait les cafards. C'est les mecs qui ne sortaient que pour avoir des somnifères, et puis ils rentraient dès que possible pour aller dormir chez eux. Ils sont livides, ils sortent jamais, ils ont les yeux carrément explosés parce qu'ils sont en permanence devant la télé, ou ils dorment. Ils ont un physique assez particulier, et Michel ne supportait pas ce type de gars. Il refusait l'abattement, il mettait un point d'honneur à faire toutes ses sorties même si il faisait froid, il mettait un point d'honneur à ne jamais fermer la fenêtre, ça aussi c'était important. Il y avait toujours de l'air, même quand il faisait, même en hiver, il faisait zéro degré, il laissait la fenêtre ouverte. Il mettait un point d'honneur à se laver tous les jours, il avait une certaine hygiène...

(Théophile, 24 ans, chez moi, 1<sup>e</sup> détention, meurtre, liberté provisoire après 15 jours de préventive, non lieu).

Cette recherche individuelle d'une tenue de l'intérieur est multiforme. Donnons l'exemple de Stéphane qui, dans la quête d'une nouvelle forme de spiritualité<sup>251</sup>, trouve un support sur lequel appuyer sa protestation et sa résistance non-violente.

Le suicide, j'y ai pensé. C'est une éventualité par laquelle tu es obligé de passer. C'était une idée, ça te traverse l'esprit, quand les conditions de détention s'y prêtent. Parce que en plus, on me détenait souvent dans des conditions vraiment particulières, des quartiers d'isolement. Dans les quartiers d'isolement, t'as vraiment les boules, parce que t'es complètement coupé du monde, parce que tu deviens paranoïaque, parce que la haine prend le dessus, et bon, il y a rien de pire. Quoique il y a des gens pour qui la haine ça peut être bénéfique, parce que finalement, ça les empêche de sombrer... Bon, pour moi, la haine, c'est toujours négatif, ça c'est un point de vue actuel, qui est bouddhiste, à l'époque, j'étais pas bouddhiste. [...] Alors, effectivement, on pourrait dire que c'est peut-être un exutoire, parce que je suis dans un contexte où la haine est favorisée, elle est entretenue, c'est un brasier. Donc échapper à ça, ça me paraît déjà la première des

---

<sup>250</sup> Voir Martuccelli, 2002, 133.

<sup>251</sup> Dans la maison d'arrêt étudiée, la détention est également l'occasion pour de nombreux détenus de se convertir à l'islam.

tentatives à faire. Donc c'est ce que je fais. Et par le bouddhisme, j'y suis parvenu. Or j'y croyais pas, au départ, je croyais que c'était vraiment des conneries, et qu'on pouvait pas ne pas haïr ceux qui vous font du mal. Et aujourd'hui j'en suis convaincu, parce que j'ai réussi à passer des étapes, et c'est entretenu, parce que la colère est l'aliment de la haine, donc il y a déjà le fait de pas s'énerver, rester cool, voilà, ce sont des mots simples, des attitudes simples, tu vois, malgré tout, rester cool. Voilà. Et essayer de comprendre pourquoi les gens s'acharnent à te faire du mal, à me faire du mal, à faire du mal aux autres, à faire du mal, et puis voilà. Donc le bouddhisme, c'est ça.

(Stéphane, 32 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, entreprise terroriste, vols à main armée, tentative d'évasion + divers, en détention depuis 11 ans).

### ***3.3 La résistance atomisée : l'atteinte au corps***

Le deuxième ensemble de protestations individuelles ne s'enracine non plus sur le retranchement de l'acteur sur les bases, socialement construites, de son individualité, mais plutôt, symptôme ultime de l'*atomisation* vers laquelle tendent les relations sociales en prison<sup>252</sup>, à mettre son corps à mal pour en redevenir maître, à mettre sa santé en jeu pour retrouver un pouvoir de négociation avec l'Administration pénitentiaire. N. Bourgoïn<sup>253</sup>, qui a mené une enquête quantitative sur les auto-agressions, est parti du constat que les conduites auto-agressives sont particulièrement fréquentes en milieu carcéral, et constituent des moyens d'expression et de revendication privilégiés destinés à faire pression sur l'autorité judiciaire ou administrative. Les conduites auto-agressives se distinguent donc des suicides en ce sens où elles constituent des moyens de pression, et portent en elles-mêmes une portée contestataire. N. Bourgoïn note que les motifs des auto-agressions, tels qu'ils sont codifiés par l'Administration pénitentiaire, sont multiples : dépression, protestation contre les conditions de détention, difficultés familiales, grief contre le personnel, innocence, contestation de l'autorité judiciaire, problème médical, contestation de l'autorité pénitentiaire, solidarité envers d'autres détenus qui eux-mêmes protestent, volonté de transfert, dénonciation des conditions de travail, problème relatif à la toxicomanie. Ainsi, l'auto-agression, en retirant à l'institution le monopole de la violence légitime sur les corps<sup>254</sup>, permet au détenu d'en

---

<sup>252</sup> Voir Vacheret, 2002.

<sup>253</sup> Bourgoïn, 2001.

<sup>254</sup> Voir Bourgoïn, 2001.

reprendre possession et, par là, de reprendre possession de son statut d'individu ; retranché sur ses bases ultimes, il (ré)ouvre un espace d'interactions conflictuelles au sein duquel il recherche des moyens pour améliorer sa condition.

Au mois de décembre, je voulais plus prendre de traitement parce que déjà, la visiteuse dépose un petit mot de mes enfants, rien d'important, elle dépose la lettre ici, dix jours après j'ai toujours pas reçu les cartes postales. J'en ai eu marre, j'ai arrêté le traitement... Je fais de l'asthme. Avant j'avais des ulcères, je pense pas que c'est lié. J'ai une hernie, j'ai les poumons en mauvais état, et en fait si j'arrête l'aérosol et le traitement, je refais des crises importantes. J'ai été voir le surveillant chef, je lui ai dit « j'ai arrêté le traitement pour la carte postale parce que c'est pas normal », parce que ça c'est se foutre de la gueule du monde ce qu'ils font. Du courrier qui est déjà à l'intérieur, au bout de dix jours, les détenus les ont pas, ça veut dire quoi ça ?

(Gérard, 40 ans, MA, une dizaine d'incarcérations, viols en réunion avec armes + divers, détention préventive, depuis 28 mois).

#### **4/ Rêves d'envol et fantasme institutionnel : le temps refusé**

---

La défection [ou l'« exit »], qui est le contraire absolu de la loyauté, supprime à la fois la coopération et le contrôle social<sup>255</sup>.

L'évasion s'ancre sur un refus en bloc de la sentence et du processus pénal censé la légitimer. Les deux personnes rencontrées qui ont tentées une évasion – l'une l'a réussie, l'autre non – mettent tous les deux en avant la longueur de la peine, précédente ou présente, pour justifier leur acte : le temps carcéral, juge insupportable est refusé.

Ma deuxième affaire aux Assises, j'ai été condamné à 10 ans. Quand je me suis évadé, je venais de faire 7 ans, je sors d'ici. Je suis sorti en septembre, et ils m'arrêtent en décembre, c'est-à-dire 3 mois après. Je suis resté trois mois dehors... Depuis 93, plus un mois de cavale, ça fait 4 mois quoi (silence). J'avais qu'une idée, c'était m'en aller, c'est partir de cette prison, parce que déjà les sept ans que j'ai faits juste avant, ça a été terrible pour moi, je pensais jamais revenir en prison [périodes d'isolement prolongées], je pensais jamais revenir, les sept ans, ça a été très dur de les faire, retomber en prison comme ça, c'était... Alors c'est pour ça que j'ai voulu m'évader.

---

<sup>255</sup> Bajoit, 1988, 332.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

L'évasion nécessite la plupart du temps des ressources financières et relationnelles spécifiques : la capacité à acheter la complicité d'un surveillant et le soutien de personnes extérieures prêtes à mettre en jeu leur propre liberté semblent souvent indispensables. Stéphane a été incarcéré pour « infraction à la législation des armes et explosifs, entreprise terroriste, destruction de biens immobiliers de l'Etat, atteinte à la sûreté de l'Etat, vols à main armée » revient sur sa tentative d'évasion. L'extrait proposé met en scène, entre autres, deux personnages : le « surveillant-complice » de l'organisation de l'évasion, et le « détenu-balance ». Leurs actions respectives montrent que la contention de la population pénale dans l'enceinte close que constitue la prison n'est pas analysable à partir d'une stricte opposition surveillant-détenu.

Donc la maison centrale de X., ça a été une aventure. Moi, je faisais des démarches légales pour obtenir une confusion, il y avait aussi une possibilité de confusionner partiellement le restant de mes peines, et puis en fait mon avocate est venue me voir, et m'a dit « on est bloqué complètement par l'ancien juge d'instruction », (...) Donc à partir de ce moment-là, j'étais au pied du mur : j'avais le choix, ou je subissais, ou... Quand t'as une perspective, comme ça, c'est des années et des années de prison, t'as du mal à t'y faire. T'as du mal à t'y faire. Autant quand c'est deux-trois ans, un an, ça va, mais quand c'est 5-10-20, dans ces eaux-là, t'as du mal à t'y faire (silence). Il me restait un petit capital, je l'ai mis à profit. J'ai payé un surveillant qui m'a fait rentrer un calibre, j'avais monté un plan qui tenait bien la route, je devais me tirer. C'est vrai que ça incluait une prise d'otage, j'étais forcé de la faire, mais j'étais fermement décidé quand même à ne pas verser de sang, ça c'était clair. Entre temps, le surveillant avait informé un autre détenu qu'il avait fait rentrer une arme, ce détenu était un indicateur, et donc il a donné l'information, je me suis fait serrer, ils sont venus me chercher pendant la nuit... Ils ont pas trouvé l'arme immédiatement, ils ont cherché, etc., voilà j'ai été transféré dans la nuit. J'ai été transféré à la maison d'arrêt de Y., au quartier disciplinaire. Dans la foulée, ils ont organisé une fouille, ils ont trouvé l'arme chez un autre détenu. Ce détenu, il a commis l'erreur, je lui avais laissé un mot, parce que j'avais quand même envisagé que je pouvais me faire attraper, me faire serrer, donc je m'étais dit, au cas où, que quelqu'un en profite. Il a gardé le mot, donc ça fait que je me suis retrouvé avec une lettre écrite de ma main, comme preuve. Je niais tout au départ, mais j'ai dû réviser, d'autant plus que le surveillant avait été identifié... Il y a eu une instruction qui a duré des années, et une condamnation qui est intervenue de 8 ans supplémentaires pour moi. Pour eux, ça a été 18 mois pour le surveillant, avec 6 mois de sursis, et ça a été 30 mois pour l'autre.

(Stéphane, 32 ans, MA, 1<sup>er</sup> détention, entreprise terroriste, vols à main armée, tentative d'évasion + divers, en détention depuis 11 ans).

Plus simplement, le rêve d'envol, et ce *a fortiori* pour celui qui s'est déjà évadé une fois, est aussi, *en lui-même*, un moyen de passer le temps en prison<sup>256</sup> :

Si je pouvais m'évader maintenant, j'hésiterais pas, tu vois. J'arrive à me dire que « bon, voilà, J., on t'a condamné là, 20 ans » et que j'encaisse le coup, j'accepte pas, parce que je le comprends pas. Pourquoi ? Parce que je sais que je le mérite pas. J'ai pas de sang sur les mains. Qu'est-ce qu'ils me font ? Alors maintenant, si je vois que je peux avoir cette occasion... Parce que là, je vais tourner en maison d'arrêt, et après ils vont me mettre dans une centrale, je vais me retrouver dans une cellule, je vais me retrouver dans une promenade grillagée, je pourrais même plus bouger : m'évader, je vais m'enlever ça de la tête, ça sera impossible. Donc si j'ai une occasion avant... je verrais. Je pense que j'essaierais. Honnêtement j'y pense tout le temps. Il y a pas un jour où j'y pense pas. Parce que je me dis, j'ai réussi une fois, il y a pas de raison que je réussisse pas deux fois...

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Ne nous méprenons pas, les évasions sont rares. Du point de vue institutionnel, une enquête sur les relations entre évasion et sécurité<sup>257</sup> a permis de briser des idées reçues : la pénétration d'intervenants non pénitentiaires n'augmente pas le risque d'évasion, et l'investissement sécuritaire technique, aux coûts frôlant parfois l'absurde, ne les diminue pas. Or, comme l'a remarqué C. Faugeron, non seulement le « fantasme sécuritaire » dispense d'une réflexion approfondie sur la politique pénitentiaire, mais il conduit à des allocations de ressources aux dépens d'aménagements urgents des établissements. On peut alors se demander à quoi correspond cette surenchère technologique qui finit par remplacer une discussion démocratique sur la définition des politiques<sup>258</sup>. Point aveugle de la détention, le fantasme de l'évasion détermine la structure de l'institution, et vient rappeler l'objectif essentiel de la prison : la contention des détenus dans une enceinte close<sup>259</sup>.

## Conclusion

---

---

<sup>256</sup> Le film *La grande évasion* illustre, dans le contexte de prisonniers de guerre, le processus.

<sup>257</sup> Davreux *et al.*, 1996.

<sup>258</sup> Faugeron, 1996, 14.

<sup>259</sup> Faugeron, 1996, 39.



La journée en détention, à la fois « haletante et étirée<sup>260</sup> » marque la centralité du temps vide, comme fondement de la peine sociale et du châtement que doivent endurer les détenus. Ahmed exprime le caractère pathogène de ce temps vide, qui met le détenu « en face de son propre néant<sup>261</sup> » :

Vis-à-vis de mon cas, ce qui en résulte de l'incarcération, c'est une perte de temps, on devient des légumes. C'est-à-dire au lieu qu'ils font des activités... Bon, il y a des activités sportives, mais c'est très limité. J'étais dans le sport mais... Même à l'école, c'est très limité. Il y a rien. Les promenades, c'est pour fumer, pour aller dire des gros mots. On peut pas évoluer en prison. On peut pas évoluer parce qu'il y a une barrière, et le jour où vous rentrez en prison, vous savez à quoi vous pensez, au jour où vous sortez. Et alors pendant tout ce temps-là, si on va travailler, on va faire ça, on va faire ça, mais pour la sortie, non, aucun projet. Affronter la réalité, c'est très difficile. Une personne qui sort de l'incarcération, on déprime, parce que pendant l'incarcération, t'es enfermé dans ta tête, ton cerveau (silence). Là, je suis ici avec vous, mais mon esprit, il est ailleurs. Lorsque vous sortez, il y a des trucs qui vous marquent le cerveau et puis on en a marre, on re-sombre, et c'est la dépression... La plupart de ceux qui sortent de prison, je pense qu'ils doivent être dépressifs. Ils doivent être dépressifs parce que je crois pas qu'ils construisent des prisons où... T'as la faculté de penser, mais penser, tu peux rien faire, alors penser penser penser, si tu peux rien faire... Tu vois, ça te bousille quelque chose à l'intérieur, parce que toujours en train de penser, toujours en train de dire... « Pourquoi je suis là ? ».

(Ahmed, 28 ans, stage emploi, 5 détentions, libre).

La fidélité, l'apathie, la résistance et l'exit nous ont permis de décrire empiriquement les réactions individuelles au temps carcéral, et d'en approcher ainsi la nature, vide. Ainsi, le sentiment d'*illusion* du chercheur n'était autre que le constat de la « définalisation<sup>262</sup> » des actions entreprises en prison, de la confusion morale des catégories de la pratique qui en résulte, du sentiment de leurre<sup>263</sup> qui traverse, de part en part, la détention. On peut encore citer N. Frize, libre observateur du système, pour se rapprocher encore un peu plus de ce non-sens difficilement palpable :

Dans ces conditions d'enfoncement solitaire, dans un soi hors de soi, la peine est non seulement indolore, mais elle ne s'inscrit pas en réponse ou en écho à quoi que ce soit, elle est sans objet ni événement, sans continuité ni rupture, sans sujet ni construction,

---

<sup>260</sup> Rostaing, 1997, 125.

<sup>261</sup> Lucas, 1995, 426.

<sup>262</sup> Kaminski *et al.*, 2001.

<sup>263</sup> Chauvenet *et al.*, 1994, 58.

sans alimentation ni défection, profondément destructrice mais sans douleur ou presque, hors su sens<sup>264</sup> !

L'approche s'est donc révélée féconde ; il faut maintenant poursuivre la réflexion en cherchant à décrypter les fondements des capacités d'action différenciées entre les détenus. Quels sont les modes d'actions des détenus ? Comment est produite la structure de domination en détention ? Quel rôle joue l'Administration pénitentiaire dans cette production ? La production des inégalités patentées entre détenus relèvent-elles de mécanismes propres à l'enfermement et à l'organisation carcérale ?

La poursuite de l'analyse de l'économie du consentement carcéral et de la production de l'absence de désordre en détention doivent donc mettre en œuvre d'autres perspectives pour saisir la manière dont la prison réduit de manière différentielle les marges d'initiative dont « bénéficient » les détenus. Comme nous le détaillerons, les attentes, évaluations et projections qui déterminent pour une part les systèmes d'actions des détenus dépendent largement des positions objectives de chacun au sein de la hiérarchie carcérale, élément constitutif de l'ordre négocié de la détention et équilibre toujours fragile de multiples arrangements dans le cadre de relations de face à face, toujours à recommencer et, à jamais, incertaines.

---

<sup>264</sup> Frize, 2003.

## **CHAPITRE V L'ORDRE NEGOCIE : PAIX**

### **ARMEE ET STRUCTURE DE DOMINATION**

L'Etat de guerre suspend la morale ; il dépouille les institutions et les obligations éternelles de leur éternité et, dès lors, annule, dans le provisoire, les inconditionnels impératifs. Il projette d'avance son ombre sur les actes des hommes. La guerre ne se range pas seulement – comme la plus grande – parmi les épreuves dont vit la morale. Elle la rend dérisoire.

Emmanuel Lévinas, *Totalité et infini*.

Si l'opposition structurelle qui définit les rôles de détenu et de surveillant prend la forme de rapports de domination explicites, on aurait tort de concevoir le pouvoir du surveillant comme un pouvoir *total* ; il est au contraire relatif et s'inscrit dans un cadre de réciprocité et d'interdépendance<sup>265</sup>. Les recherches spécifiques sur le métier de surveillant de prison sont ici particulièrement éclairantes. En effet, dans un cadre législatif faible, qui s'ordonne autour du seul impératif de sécurité, et puisque l'incarcération volontaire est plutôt rare, la contrainte apparaît comme le mode normal de relation en prison<sup>266</sup> ; mais, pour y assurer la paix, cette contrainte ne peut suffire, et il faut bien, d'une manière ou d'une autre, obtenir la bonne volonté des détenus.

L'autorité du surveillant n'est une donnée préalable que sur le plan légal, abstrait et symbolique. Concrètement, elle doit être gagnée auprès des détenus. Même si l'on admet en définitive que, force devant rester à la loi, l'institution aura toujours le dernier mot par l'emploi de la force publique en cas de trouble grave (émeute, mouvement collectif), ou de la punition en cas de trouble plus mineur, les personnels de prisons peuvent aussi, comme les

---

<sup>265</sup> Lemire, 1990, 77-78.

détenus, être les victimes d'un engrenage de la violence et de la non-coopération des détenus. Aussi surveillants et détenus ont-ils un intérêt commun dans le maintien d'une « coexistence pacifique », ou d'une « paix armée »<sup>267</sup>.

La construction d'un système de dons/contre-dons<sup>268</sup> entre surveillants et détenus, initié par les surveillants, devient alors l'instrument de pacification et de stabilisation des relations au sein de la prison<sup>269</sup>, et constitue une condition de la coopération des détenus, de leur consentement à leur propre assujettissement. Toléré parce qu'indispensable, ce système d'échanges s'inscrit néanmoins dans les marges et les failles de la loi, et, pour tout dire, contre elle<sup>270</sup>. Ces relations d'interdépendance, de réciprocité, de dons contre-dons ont été formalisées de différentes manières selon les chercheurs. D. Lhuilier et P. Aymard parlent de *troc relationnel*<sup>271</sup> ; la description qu'ils donnent des *régulations de tensions* exprime clairement la nature de ces échanges. Les surveillants sont alors placés dans une situation de *double contrainte*<sup>272</sup>, et doivent constamment choisir entre le respect de la loi écrite, les usages et/ou les nécessités conjoncturelles. Ce système de relations spécifiques, s'écartant nécessairement des réglementations qui nient globalement la vie sociale en prison, rend la vie quotidienne possible et produit, tant bien que mal, un *équilibre*<sup>273</sup>, ou, plus précisément, comme nous le détaillerons, une *dynamique du déséquilibre*, condition *sine qua non* de la paix, si fragile soit-elle. Car personne n'est dupe, « on fraternise mais on reste étrangers<sup>274</sup> ». « La réciprocité est constamment menacée de déchoir en arbitraire et en bon plaisir. Ici, la stratégie se substitue au don<sup>275</sup> ».

Dons et contre-dons, asymétrie des rapports de force, paix armée ; tel se dessine le triptyque du socle relationnel entre surveillants et détenus. Pour donner de l'ampleur à ce triptyque, il faut appréhender la prison pour ce qu'elle est : un système guerrier défensif. Ici, et tout au long de ce chapitre, nous nous inscrivons dans la continuité directe des travaux d'A. Chauvenet et de ses collègues, et, plus particulièrement, de l'article fécond *Guerre et paix en*

---

<sup>266</sup> Benguigui, 1997.

<sup>267</sup> Chauvenet *et al.*, 1994, 83.

<sup>268</sup> Les auteurs s'inspirant ici des théories du don de M. Mauss (1966).

<sup>269</sup> Benguigui, 1997, 16.

<sup>270</sup> Chauvenet, 1998.

<sup>271</sup> Lhuilier, Aymard, 1997, 152.

<sup>272</sup> Chauvenet *et al.*, 1994 ; Garioud, Jonas, 1994, 625 ; Lhuilier, Aymard, 1997, 74.

<sup>273</sup> Vacheret, 2002.

<sup>274</sup> Mauss, 1966.

<sup>275</sup> Chauvenet, 1998, 64.

*prison*<sup>276</sup> ; l'utilisation du matériau biographique, parce qu'il permet de saisir l'hétérogénéité des capacités d'action de chacun, doit permettre ici d'affiner les propositions théoriques avancées par l'auteur.

A. Chauvenet insiste ne pas réduire l'utilisation de la terminologie guerrière et l'appréhension de la prison comme un *dispositif guerrier défensif* à une simple métaphore. Son architecture d'abord en est un premier signe. Elle est conçue comme une forteresse, mais, « au lieu d'être construite aux frontières et destinée à se défendre d'un ennemi de l'extérieur, elle est enclavée dans le tissu sociopolitique aussi bien que spatial et vise l'ennemi de l'intérieur, enfermé entre des murs dont il ne doit pas sortir tant que la justice n'en a pas décidé autrement<sup>277</sup> ». Ici, macrosociologie et microsociologie se rejoignent, s'imbriquent : les interactions les plus intimes sont resituées au regard des finalités de l'institution.

L'organisation de la vie quotidienne, en effet, se définit dans ce cadre comme une guerre potentielle, où l'observation du camp ennemi organise l'essentiel de l'activité des surveillants. Mais tout est prêt si d'une attitude défensive, l'autorité doit passer à un stade offensif : armes, miradors armés, périmètres interdits, etc. L'évasion ou sa tentative constitue un révélateur sociologique primordial dans le sens où il consacre la primauté de la sécurité sur l'objectif officiel de la réinsertion : après les sommations d'usage, les surveillants occupant les postes de miradors doivent, en flagrant délit d'évasion, tirer sur la personne qui s'évade. On peut alors l'abattre sans procès, sans garantie juridique, sans le respect de la proportionnalité de la défense à celle de l'attaque requis en situation de légitime défense. A. Chauvenet conclut : « dans l'instant où il s'évade, le détenu change de monde, il n'est plus dans une société de droit. (...) Si la sécurité continue à s'inscrire dans "l'Etat de droit", sa mise en œuvre en prison – dans sa conception purement répressive et coercitive – nous semble marquer et révéler la limite de celui-ci<sup>278</sup> ».

Structure asociale, anomique et amoral, la prison renverse les règles de la morale, ou, plutôt, elle les abolit. Il s'agit alors, pour construire la paix sociale d'introduire un minimum des règles qui fondent une société. C'est de cette structure anomique d'un côté, et de son humanisation nécessaire de l'autre, qu'il faut saisir et interpréter la multiplicité des formes

---

<sup>276</sup> Chauvenet, 1998.

<sup>277</sup> Chauvenet, 1998, 92.

<sup>278</sup> Chauvenet, 2000, 131.

d'échanges entre détenus et surveillants et la multiplicité de leurs registres d'interactions : violence(s), formes d'autorité, coopération, services, soutien moral, etc.

L'analogie guerrière permet de saisir la réciprocité spécifique des actions. A. Chauvenet cite C. Von Clausewitz<sup>279</sup> : « chacun des adversaires fait la loi de l'autre, d'où il résulte une action réciproque », et rappelle que la réciprocité n'est pas nécessairement une relation d'égalité. Remarque utile car elle légitime ensuite l'emploi des concepts de *don* et de *contre-don*, comme système d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de cette nécessaire réciprocité qu'implique la relation guerrière. Cette notion de réciprocité suggère que les multiples *résistances* des détenus à la loi imposée par les surveillants forment en retour la loi imposée par les détenus aux surveillants. Ces *résistances* sont multiformes, imprévisibles, et symptomatiques de l'hétérogénéité des rapports de force en détention.

Bien loin du mythe juridique de l'égalité devant les conditions de détention, l'analyse sociologique de la production de l'ordre carcéral impose le constat de la différenciation et de l'hétérogénéité, et ce constat dépasse largement le cadre des ressources matérielles dont dispose chaque détenu(e). Tout aussi loin de l'illusion d'un réglementarisme qui formerait à lui seul la base de la gestion de la vie quotidienne en prison, le constat des observateurs est plutôt celui d'une perpétuelle négociation, d'un ordre toujours instable et incertain.

L'utilisation des matériaux biographiques et leur mise en valeur nous a conduits à accentuer le trait sur les *positionnements différentiels* au sein de la structure de domination sur laquelle se fonde la « paix », ambiguë et précaire, en détention. Nous poursuivrons l'analogie guerrière – qui est d'ailleurs plus qu'une analogie – en proposant de resituer, à partir de l'analyse des discours des détenus, ce système de réciprocité au sein d'une hiérarchie des positions. Nous proposons alors trois idéaux-types de positions des détenus, base de leur système d'actions. Cette typologie voudrait donc suggérer que si, effectivement, les relations se construisent au cas par cas, en *face à face* et de manière circonstanciée, des *positions* déterminent néanmoins partiellement la nature de l'échange, et, en retour, ces échanges visent pour une part à affaiblir et/ou renforcer ces positions.

Le premier type de position est celui du *stratège* qui, disposant d'un *contre-pouvoir*, peut, comme son nom l'indique, mettre en place des *stratégies*. Pour De Certeau, toute rationalisation stratégique s'attache d'abord à distinguer d'un « environnement » un

---

<sup>279</sup> Clausewitz, 1955.

« propre », c'est-à-dire le lieu du pouvoir et du vouloir propres : « circonscrire un propre dans un monde ensorcelé par les pouvoirs invisibles de l'Autre<sup>280</sup> ». Le deuxième type retenu sera appelé le *tacticien*, qui mobilise des *tactiques*, des *arrangements* et des *vices*. Nous nous inscrirons ici à nouveau dans la perspective de De Certeau.

Par rapport aux stratégies (...), j'appelle *tactique* l'action calculée que détermine l'absence d'un propre. (...) La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. Aussi doit-elle jouer avec le terrain qui lui est imposé tel que l'organise la loi d'une force étrangère. Elle n'a pas le moyen de *se tenir* en elle-même, à distance, dans une position de retrait, de prévision et de rassemblement de soi : elle est mouvement "à l'intérieur du champ de vision de l'ennemi" (...) Elle fait du coup par coup. (...) Il lui faut utiliser, vigilante, les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire. Elle y braconne. Elle y crée des surprises. Il lui est possible d'être là où on ne l'attend pas. Elle est ruse. En somme, c'est un art du faible<sup>281</sup>.

Enfin, cette trilogie idéale-typique sera close par la présentation du *soumis* qui semble ne pas pouvoir mobiliser grand-chose : il est défini par l'absence de pouvoir – celui-ci étant alors *totalemment* détenu par les surveillants – et l'*obéissance*.

Le *stratège*, le *tacticien*, le *soumis*, il s'agit là d'une construction idéale-typique, et l'accentuation de certains traits ne doit pas éluder le fait que la réalité impose un recentrage des deux extrêmes, le *contre-pouvoir* et la *soumission*, vers le centre : les *tactiques*. Le rapport de force n'est en effet jamais égalitaire et, parce que le détenu reste enfermé au sein de la prison, son système d'action reste situé sur le *lieu* de l'adversaire – écartons dans ce schéma la question des évasions –, et quel que soit le pouvoir dont il dispose, il faut considérer la *stratégie* comme un degré supérieur de *tactiques*. De même, la *soumission* n'est jamais totale, et celui qui dispose de moins de pouvoir en prison créera toujours, lorsque la situation et l'interlocuteur le permettent, une possibilité de réciprocité, d'échange, faisant valoir quelques ressources matérielles, symboliques ou relationnelles. Le *contre-pouvoir*, les *arrangements* et la *soumission* doivent, donc, davantage être conçus comme des degrés divers de *tactiques*, et l'on peut envisager un continuum de pratiques entre les diverses positions, mais, aussi, la possibilité de variation de ces positions selon toute une série de variables : interlocuteur, établissement pénitentiaire, stade du parcours carcéral, etc.

---

<sup>280</sup> De Certeau, 1990, 59.

<sup>281</sup> *Ibid.*

Ces remarques et nuances ainsi formulées, il semble néanmoins pertinent d'organiser la hiérarchie des détenus selon ces trois positions distinctes et spécifiques. L'intérêt de l'utilisation de cette typologie est donc analytique : elle part du constat des inégalités flagrantes de traitement et cherche quels sont les mécanismes de production et de reproduction des inégalités, dans un univers clos qui, par définition, devrait être égalitaire. Nous rechercherons ici les clés de cette nouvelle contradiction sur des mécanismes propres à l'enfermement carcéral<sup>282</sup>.

Soulignons que la démarche nécessite d'analyser simultanément les relations entre surveillants et détenus *et* les relations entre les détenus eux-mêmes. L'hypothèse, largement confirmée par les travaux sur les surveillants de prison, est que l'ordre carcéral nécessite, entre autres, de laisser se créer ou accepter certains types de relations entre détenus, et à en interdire d'autres de manière circonstanciée. Si les surveillants ne maîtrisent pas, loin s'en faut, les relations entre détenus, ils les régulent néanmoins, et cette régulation vise explicitement à produire le calme et l'absence de désordre apparent en détention. Ainsi, l'analyse des ressorts de l'ordre négocié de la prison renvoie directement aux *systèmes de privilèges* propres aux institutions coercitives, mais intègre les spécificités sécuritaires et guerrières de l'organisation, pour en saisir la singularité propre.

## **1/ Le stratège : vers un contre-pouvoir**

---

Le *système de privilèges* qui caractérise la détention ne vient pas, comme une utilisation trop rapide du concept d'institution totale<sup>283</sup> pourrait le laisser penser, constituer le socle de nouvelles personnalités qui conviennent à l'institution, qu'il ne vise, plus pragmatiquement, à se greffer sur les personnalités et les positions sociales antérieures à la détention, pour produire l'absence relative de désordre.

En outre, une utilisation trop rapide du schéma goffmanien ferait sans doute perdre de vue que l'Administration pénitentiaire n'a pas le monopole du choix de ceux qui auront du pouvoir en prison ; elle négocie, régule, réoriente. Par exemple, les détenus, et

---

<sup>282</sup> Faugeron, 1996, 32.



particulièrement ceux qui ont déjà un pouvoir potentiel peuvent collectivement attribuer une place de choix au nouvel arrivant :

Le climat avec les matons et l'administration, c'est très particulier, étant donné qu'on est arrivé dans ce contexte [médiatisation d'Action Directe] et qu'on faisait partie d'une équipe à l'extérieur, on bénéficiait d'une solidarité à la fois extérieure<sup>284</sup> et intérieure, puisque les prisonniers avaient entendu parler de notre arrestation et nous connaissaient, et ont manifesté tout de suite leur solidarité avec nous. Donc on était en quelque sorte protégés. Les matons n'ont jamais, pendant sept semaines, osé nous toucher ou élever la voix contre nous. L'administration a gardé une attitude tout à fait neutre dans cette histoire (il rit).

(Sylvain, 47 ans, chez lui, une détention ferme de sept semaines en détention préventive, recel de malfaiteurs, recel de détention d'armes, libre).

Des détenus ont donc pour une part le pouvoir de déterminer la position sociale d'autres détenu(e)s au sein de la prison. Une réputation peut être importée de l'extérieur comme elle peut circuler d'une prison vers une autre. Les parloirs et les courriers – éventuellement de prison à prison – constituent des outils d'*identification* et de positionnements actifs.

Même si tu changes de prison, si t'as une mauvaise réputation dans une prison, elle va te suivre ta réputation. Parce que les prisonniers contactent vachement entre eux. Par exemple, une nana de Marseille arrive, tout de suite, je vais écrire à un pote à Marseille « ouais, il y a untel qui vient d'arriver, elle s'appelle comme ça, elle arrive de Marseille, tu me dis », paf, retour de courrier, « ouais, c'est une tel, c'est une salope », ou « c'est une balance, fais pas confiance », ou... Moi, comme j'étais déjà passée à X. et Y., et puis Z. [noms de maisons d'arrêt et centres de détention], j'avais déjà ma réputation qui me suivait. La dernière prison que j'ai faite, je suis arrivée au CD de W., on m'attendait les bras ouverts.

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre).

Pour De Certeau, la stratégie est caractérisée par un « propre », définie comme une victoire du lieu sur le temps : « c'est une maîtrise du temps par la fondation d'un lieu autonome<sup>285</sup> ». Ce « propre » permet à la fois de capitaliser les avantages acquis, de préparer des expansions futures et de se donner ainsi une indépendance par rapport à la variabilité des circonstances. La victoire du lieu sur le temps, est, en prison, impossible pour le détenu. Néanmoins, alors que de nombreux détenus semblent n'avoir aucune prise sur leur trajectoire judiciaire et carcérale, quelques autres définissent leur rapport à la justice et à la pénitencière comme un *rapport de force* dans lequel ils comptent bien engager tous leurs atouts.

---

<sup>283</sup> Goffman, 1968.

<sup>284</sup> Les liens extérieurs comptent et jouent sur la qualité et la longueur du déroulement de la détention. Voir chapitre VI, *Murs poreux, murs étanches*.

<sup>285</sup> De Certeau, 1990, 60.

J'estimais ne pas devoir rester longtemps. Lorsque j'ai été arrêté, je me suis rendu compte que c'était très arbitraire parce que la réalité des motifs était légère, et les inculpations étaient lourdes. Donc entre les deux, c'était une question d'appréciation et de rapports de force. Et bon, ça c'est quelque chose qui m'est pas propre : dans plein d'affaires pénales, c'est comme ça. Je veux dire que ça pouvait effectivement se traduire par quelques jours, quelques semaines en prison ; ça pouvait aussi se traduire par des années. Tout dépendait du rapport de forces.

(Sylvain, 47 ans, chez lui, une détention ferme de sept semaines en détention préventive, recel de malfaiteurs, recel de détention d'armes, libre).

Ce rapport de forces est plus limpide encore lorsque le détenu prévenu dispose d'un avocat, ou d'une batterie d'avocats, non commis d'office. Pour Sylvain, c'est l'inverse, il se défend seul, comme d'autres militants d'extrême gauche de l'époque, mais sa solide auto-formation juridique, prévue à cet effet, lui donne toutes les compétences nécessaires. Sylvain se pose donc comme un acteur actif de sa trajectoire judiciaire. En outre, il met en avant le *cumul* des actions entreprises – et non le bon vouloir de la justice – qui l'ont fait sortir rapidement : soutien extérieur comme le montre l'extrait précédent, mais aussi grève de la faim et redoublement de l'activité militante ; Sylvain écrit *sur* les prisons *en* prison, et affirme perturber ainsi l'administration. Selon lui, c'est d'abord parce qu'il devenait « plus gênant » dedans que dehors qu'il a bénéficié d'une ordonnance de mise en liberté.

Plus globalement, les détenus « politiques » bénéficient d'un réel soutien militant et d'une visibilité notamment médiatique – tel le leader de la Confédération Paysanne – disposent « d'armes préventives » concernant leurs conditions de détention. La clôture matérielle des murs ne les empêche pas de se maintenir au sein d'un *espace public*, source précieuse de *protection* contre les violences de la prison. Parfois, l'optique peut être, comme le suggère Stéphane, directement offensive.

Quand l'Administration pénitentiaire te pousse vraiment à bout, comme ils font en ce moment, en ce moment, c'est le top du top au niveau de la pression, ce que je peux faire, que j'ai déjà fait à d'autres occasions mais que j'ai pas refait depuis un bon moment, c'est de contacter les personnes qui sont toujours actives, et ces personnes-là viennent ici, à l'endroit où je suis détenu, ou bien ailleurs, font péter quelque chose, revendiquent auprès des autorités concernées, « voilà, on a fait sauter ça pour telle et telle raison », donc en l'occurrence « parce que un nationaliste, un militant est actuellement »... torturé, j'allais dire, en tout cas une torture blanche, « est en tout cas très ennuyé par l'Administration pénitentiaire. Vous voulez la pression, continuez », et en général, ça s'arrête.

*Comment tu fais pour les contacter ?*

Ça, je peux pas te le dire.

(Stéphane, 32 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, entreprise terroriste, vols à main armée, tentative d'évasion + divers, en détention depuis 11 ans).

Plus généralement, l'analyse du *contre-pouvoir* peut s'analyser en trois termes : une négociation du déroulement de la détention avec les gradés davantage qu'avec les surveillants à la base, un système de privilèges basé sur des offres d'occupation « valorisantes » et la réduction substantielle des atteintes corporelles, enfin la participation active, conjointement à l'Administration pénitentiaire, au contrôle des détenus et à la régulation sociale en prison.

### ***1.1 Négociier avec les gradés***

Posséder un (contre)pouvoir permet de se distinguer des autres détenu(e)s : la relation de face à face avec des surveillant(e)s d'étage, les « matons », est jugée inutile. Parler d'égal à égal, c'est parler avec le supérieur, le « gradé » :

Dans le genre, il y a des nanas, elles faisaient un mot, deux mots, trois mots, ça faisait trois semaines qu'elles voulaient voir un gradé. Moi, quand je voulais voir un gradé, je m'emmerdais pas, je passais même pas par les matonnes, je mettais même pas de mot dans la boîte, je traçais directement. « Vous allez où S. ? », « ça vous regarde pas », je traçais directement, j'allais à la porte du bureau des gardés, je frappais, j'ouvrais. Voilà comment je faisais.

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre).

Les relations sont alors personnalisées, et cette personnalisation constitue en elle-même une source de distinction : elle permet d'entretenir le sentiment selon lequel on n'est pas « n'importe quel détenu ».

Ah attend, excuse-moi Gilles [il voit un « gradé » à travers la fenêtre du box où nous réalisons l'entretien, sort, l'interpelle et discute deux minutes avec lui, puis revient et se réinstalle, visiblement satisfait]. Ouais tu vois vite fait, excuse-moi. Alors ça c'est une grosse barrette ça, lui c'est le chef de détention. T'as vu comment je lui parle ! Mais il y en a qui osent pas, mais c'est parce que moi, il me connaît. Je suis sorti, j'ai dit "monsieur J.", j'ai même pas dit monsieur le brigadier ou monsieur le chef de détention, j'ai dit J., parce qu'il s'appelle J. ; et là, il me dit "A., ça va A. ?".

*Comment ça se fait qu'il vous connaisse si bien ?*

La prison. L'habitude de revenir, de me voir, j'ai travaillé, tu sais ils m'avaient donné une place, et puis j'ai travaillé dehors, et dehors j'étais bien. Travailler dans la maison du directeur, couper les arbres, la pelouse, les haies. J'ai travaillé pendant 6 mois à l'extérieur.

(Adil, 31 ans, MA, 5 détentions, vol avec effraction, condamné à 21 mois de prison fermes, en détention depuis 1 mois).

L'accès facilité aux « gradés » est d'autant plus renforcé par le fait que les surveillants « de base » sont déconsidérés, moqués. Mohamed dresse une typologie dévalorisante des surveillants : le « débile » qui n'est là que par défaut, le « frustré » qui n'est là que par sadisme ou parce qu'il est « mal baisé », enfin le « facho » qui vote Le Pen et qui constitue un mixte des deux premiers types. Un autre m'explique comment attiser leur jalousie, eux qui travaillent d'arrache-pied toute la journée alors que lui se lève quand il veut, participe à de nombreuses activités – dont la musculation – et consomme ostensiblement. Ils renversent le processus d'humiliation et renvoient les surveillants à leur statut indigne de « fouille-merde », de « porte-clés », de « ratés ».

Par exemple, les surveillants tentent régulièrement d'amoindrir la flagrance de certaines *tâches indignes* par l'instauration de décalages qui doivent permettre d'en banaliser la violence symbolique. La fouille à corps, par exemple, tâche humiliante pour les deux parties, est souvent l'objet de techniques d'euphémisation visant à transformer l'épreuve en banale formalité : détourner la conversation, minimiser l'acte en signalant qu'on ne fait « que son travail », inventer d'autres sources d'attention, ritualiser la tâche en un scénario répétitif<sup>286</sup>, toutes ces stratégies visent à enrayer la gêne profonde d'un tâche *infra digne*. Malheureusement pour le surveillant, la stratégie du détenu, ici la détenue, peut être l'inverse et tenter, en renvoyant le surveillant à la crudité de son acte, de mieux l'enfoncer, l'humilier, le culpabiliser :

J'ai jamais réagi impulsivement, mais intelligemment, et je les ai toujours niqué. Et puis bon, je suis quelqu'un de très provoc', c'est-à-dire « fouille à corps ? Pas de problème, fouille à corps », je m'en fous. Et elles étaient plus gênées que moi. Parce que moi, je leur fais la fouille à corps, mais « attends, tu veux une fouille à corps ? (agressive et énervée). Tu vas me fouiller à corps, il y a pas de problème ». J'enlevais le slip, je leur collais dans les mains, tout, je me mettais de dos, j'écartais les bras, j'écartais... J'avais pas à le faire, normalement, mais je me comportais comme ça quoi. Donc à la limite, elles étaient plus... Moi, je suis pas pudique, j'en avais rien à foutre, elles étaient plus gênées que moi. Style une fois, serviette hygiénique, on est des femmes, on est réglées, style « vous pouvez ouvrir votre serviette hygiénique », pour voir si il y avait rien de planqué en dessous. « Ah ouais ? Tiens ! ». Pan je lui colle dans les mains ! (énervée) Bon, moi, je réagis comme ça. Tu sais, toujours limite, toujours, toujours limite provoc', mais jamais, jamais, jamais, ils ont réussi à me coller un rapport, à me coller au trou [au mitard], parce que c'était toujours limite. Moi j'ai l'art et la manière de dire aux gens que c'est des abrutis, des cons et des enculés, mais d'une certaine façon, tu vois...

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre).

---

<sup>286</sup> Chauvenet *et al.*, 1994, 55.

## 1.2 Des privilèges multidimensionnels

Les récits recueillis confirment que les formes de privilèges sont nombreuses. Limitons-nous à la présentation de deux ensembles principaux : l'accès à un travail « valorisant » et la réduction significative des atteintes au corps.

L'accès à un travail « valorisant » englobe, de fait, toute une série d'avantages. Il permet de sortir longtemps de cellule, donne du pouvoir sur de nombreux détenus qui devront négocier leur propre place, rapporte de l'argent et permet de cantiner plus ou moins généreusement. De même, les enjeux quotidiens de l'activité – production de telle quantité de produits, gestion des stocks, etc. – et la responsabilité engagée occupent efficacement le temps. Il faut donc appréhender l'accès à ce type d'activité non pas comme *un* privilège mais comme un *ensemble* de privilèges.

En centre de détention, il y avait plus de liberté, j'avais une occupation parce que je travaillais, j'étais plus assisté par ma concubine, alors j'ai travaillé, j'étais le responsable de l'atelier. Responsable de l'atelier, c'est dur, parce qu'il y a des marteaux, des lames de scies, des cutters, il y a des tournevis, c'est assez dangereux. J'étais le contrôleur de 192 détenus. J'étais le seul détenu contrôleur de tout ça, et je l'ai tenu pendant deux ans. Un atelier comme ça, ça marchait bien. Je me suis bien entouré d'une bonne équipe.

(Medhi, 37 ans, MA, 4 détentions, ILS, en détention préventive depuis 12 jours).

Mohamed choisit ceux qui travaillent, ceux qui ne travaillent pas. L'accès au statut de « contrôleur<sup>287</sup> », privilège en soi, ouvre la porte à de nombreuses autres possibilités d'échanges. L'accès à ces travaux « valorisants » est, à nouveau, une marque de *distinction* symbolique, qui permet d'être celle ou celui « qui est capable de », c'est-à-dire qui est lettré, intelligent, etc., d'autant plus importante dans un milieu où la tendance à la dépréciation est fortement marquée.

J'arrivais dans une prison, je matais la meilleure place, au bout d'un mois, je l'avais. C'est tout. Je faisais en sorte de m'arranger... Bon, tu fais pas toujours des trucs réglos, réglos, mais c'est comme ça. C'est très primaire comme milieu. T'as pas 36 trucs, t'as les baiseurs et les baisés, tout simplement. Alors t'arrives en taule, soit tu te fait bouffer la gueule, soit tu te démarques. J'ai eu du travail, bon je travaillais en prison, et toujours le même truc, j'étais moins con que la moyenne, donc j'ai eu des postes style à responsabilité, j'étais contremaître d'un atelier de 20

---

<sup>287</sup> Le terme est d'ailleurs ambigu et il faut l'interpréter selon une double signification ; un peu plus loin, nous montrerons en effet que ceux qui disposent d'un contre-pouvoir *contrôlent* les détenus. Ici, sa remarque est limpide : Mohamed doit gérer le contrôle d'outils qui peuvent très facilement se transformer en armes.

nanas, des trucs comme ça. Bon, c'est des postes qu'ils peuvent pas filer à tout le monde, parce que je te dis, les trois quarts des nanas, elles ont pas d'instruction. Moi, c'est vrai qu'avec un BTS, j'ai compris tout de suite. Je suis arrivée en prison, deux mois après, j'avais capté comment ça fonctionnait, tu vois (elle rit).

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre).

Un second ensemble de privilèges peut être défini comme une *réduction substantielle des atteintes corporelles* : fouilles à corps moins nombreuses, moins « pointilleuses » ou inexistantes, absence de surveillance à l'œillet des cellules, plus grande mobilité, moins grande promiscuité, accès facilité aux activités sportives de choix, sexualité, etc. La liste est longue, et l'ensemble réduit sans aucun doute le châtement corporel que constitue l'enfermement.

Après, six-sept heures, jamais un maton ne viendra ouvrir ta porte pour voir ce que tu fais. Jamais, jamais, tu fais ce que tu veux. J'ai jamais vu de maton traîner dans les couloirs au quatrième. Tandis que dans les autres étages, la nuit, un maton peut venir, hop, regarder par l'œil, voir ce qui se passe dans la cellule, regarder, fermer et se casser. Ça se fait. Tu vois, c'est des petits détails comme ça. Les gardiens sont plus souples avec ceux du quatrième qu'avec les autres, parce que les révoltes des prisons commencent quasiment systématiquement par le dernier étage. C'est là où il y a les mecs les plus sensibles. Du coup, on était bien lotis. On était deux par cellule. On était au quatrième, c'est-à-dire qu'on avait du soleil, on avait facilement ce qu'on voulait des gardiens, du rab de bouffe, on pouvait sortir le temps que la bouffe était distribuée, fumer une clope dans le couloir. Surtout, à mon avis, là où c'était le plus sensible, c'est qu'on ressentait pas du tout d'agressivité de la part des matons.

(Théophile, 24 ans, chez moi, 1<sup>e</sup> détention, meurtre, liberté provisoire après 15 jours de préventive, non-lieu).

La capacité à déclencher une émeute est toujours rattachée à une distinction quelconque : prestige résultant d'une réputation délinquante, statut d'ancien habitué, ou encore intelligence.

Les gens comme moi, ils aiment pas parce que déjà, je suis libre, j'ai l'esprit clair. C'est vrai que dans le milieu carcéral, il y a beaucoup d'illettrés, beaucoup de misère, beaucoup de pauvres personnes, et que bon, je suis intelligente, et ça, ils aiment pas du tout. Parce que il se contourne aussi leur système, et j'avais mes moyens, mes façons à moi, tu vois. En plus j'avais... J'avais plus ou moins... Ils aiment pas en prison quelqu'un qui réfléchit. Ils aiment pas parce que c'est toujours dangereux. Quelqu'un qui réfléchit, il parle aux autres détenus, ils peuvent ouvrir les yeux aux autres détenus. (...) Quand t'ouvres les yeux à trop de détenus, et ben ça forme un noyau, et un noyau dans une prison, ça peut créer une émeute, ça crée des tensions.

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre).

De manière diffuse, une mémoire de l'émeute circule en détention ; les émeutes s'inscrivent en effet dans une histoire qui a sa dynamique propre. Par exemple, avant la naissance du GIP

dans les années 1970, d'autres luttes eurent lieu en détention après la Libération. Lors du conflit algérien notamment, plusieurs révoltes éclatèrent à la prison de la Santé à la fin des années 1950. Selon Ph. Artières, la présence au sein de la mobilisation des années 1970 de personnalités émanant des luttes anti-colonialistes, et notamment pro FLN, autorisent à penser que cette mémoire était présente<sup>288</sup>. De la même manière, dans la maison d'arrêt dans laquelle nous avons effectué notre terrain, une mémoire des révoltes des années 1970 perdurait ; non pas nécessairement que « ceux qui y étaient » y sont encore, mais que certains ont rencontré « ceux qui y étaient », et que les récits d'émeute, embellis, mythifiés, circulent activement en détention. Le rôle actif de cette mémoire est aujourd'hui d'inscrire l'émeute comme une *possibilité*, une *menace*. La menace d'émeute est, en effet, du moins dans les discours, récurrente, et montre la complexité des échanges qui se nouent en détention ; un service peut s'échanger contre une absence d'événement : le calme. L'émeute<sup>289</sup>, comme forme de protestation collective, semble bien, aux dires de ceux qui disposent d'un véritable contre-pouvoir, déclenchée à l'origine pour défendre leurs intérêts propres.

Mohamed décrit avec aplomb tout un ensemble de privilèges tels l'accès au travail et les douches supplémentaires, et ses atouts : plus grand potentiel de négociation, affirmation de la capacité à déclencher d'émeute. L'interaction laisse également apparaître les limites de ce contre-pouvoir par le refus d'un surveillant de l'accepter comme tel. La tirade mérite d'être conservée dans son intégralité, tant elle permet de saisir la complexité des échanges : informels, multiformes, inscrits dans un système instable relations de face à face instables et incertaines ; le changement d'interlocuteur peut briser l'équilibre et cette rupture impose alors un autre registre d'interaction, un autre mode de résolution de conflit.

*Pourquoi vous êtes allé au mitard ?*

Là, j'avais tapé un surveillant.

*Pourquoi ?*

Parce qu'il m'avait chauffé la tête. Pour une douche. Tu vois c'est con une douche. Moi j'arrive, palam palam, et l'autre il m'appelle et il dit « ça t'intéresse de faire un stage ? ». Moi je lui dis « mais je t'ai pas écrit, je t'ai rien demandé... » il me dit « non mais voilà il en manque un sur la liste, je te connais, pas de problème ». Alors je lui dis « OK ». Bon, ça fait que je dois faire mon paquetage pour monter au quatrième étage. Mais j'ai une douche, c'est sacré ici ! Le mec, il me dit, un

---

<sup>288</sup> Artières, 2000, 103.

<sup>289</sup> Pour des illustrations du déclenchement et de l'organisation de mutineries, sous formes de récits basés sur la base d'expériences vécues, voir Collectif, 2000c. Dans le champ scientifique, McCorkle, Miethé, Drass, 1995, ont analysé les conditions structurelles et situationnelles dans lesquelles émergent des révoltes de détenus.

troisième, je le connais bien, bon R., je dis « ouais R., pour les douches ? ». Il me dit « A., il y a pas de problème, je te mets sur la liste à 13H30, tu mets un drapeau, jeudi, il y a pas de problèmes ». Je mets un drapeau à 13H15, le surveillant, il me dit « qu'est-ce qui se passe ? ». Je dis « voilà, je dois changer de cellule demain, et j'ai pas pu avoir ma douche, ce qui fait que votre collègue du pointage m'a inscrit pour la douche ». Il dit « ah moi, je veux pas de douche », il râle et il ferme la porte. Et puis les deux types nous regardaient, comme ça, ils nous regardaient, cinq minutes après il revient, et il dit « le garde t'appelle ». Je me dis « ah ben super », j'étais content, moi chez moi, c'est comme ça, lui si ça va pas le surveillant, je passe aux barrettes, si deux barrettes, ils vont pas, je vais monter à trois barrettes, si trois barrettes, ils vont pas, je vais au directeur. C'est comme ça que ça se passe tu vois quoi ! Et alors le garde, il crise « qu'est-ce que tu me fais, A., hier tu me promets... », je dis « moi je demande une douche au surveillant, pourquoi vous m'appelez et vous me gueulez dessus ?! ». « Ben il paraît que t'as insulté le surveillant et tout... ». Je lui dis « oh arrête, c'est quoi ça ! A la rigueur, je déclenche une émeute, mais insulter un surveillant, c'est pas de moi ça ». Le surveillant, il arrive, je dis « bon écoutez, surveillant, soyez un homme, soyons honnêtes, est-ce que je vous ai insulté ? ». Il me dit « et moi, je suis sourd ? ». Là, ça m'a énervé et paf, j'ai chargé. Et là, je me suis fait 45 jours de mitard. [Silence. Il regarde par la petite fenêtre les gens qui passent]. Ça, c'est un brigadier, si tu veux... par lui, c'est facile. C'est le chef de la section D, quoi. C'est le chef.

(Adil, 31 ans, MA, 5 détentions, vol avec effraction, condamné à 21 mois de prison fermes, en détention depuis 1 mois).

L'affrontement apparaît comme l'ultime moyen pour Adil de défendre sa position. Les *relations d'honneur* apparaissent ici comme un mode de régulation spécifique des relations sociales : là où précisément ni la règle de droit ni la relation contractuelle ne peuvent avoir lieu, l'honneur constitue un moyen de régler les conflits et les manquements des uns et des autres. La persistance de règlements de comptes « entre quatre yeux » préférés au recours « peu honorable » et indigne au rapport d'incident, s'inscrit dans cette logique<sup>290</sup>. En ce sens, ces *relations d'honneur* constituent un mode de règlement des conflits cohérent avec la structure de la maison d'arrêt : elle permet à chacun de préserver et jouer sa face et son autorité au sein de relations marquées par ailleurs par l'humiliation et l'indignité<sup>291</sup>. L'intérêt de la prise en compte des différentes positions des détenus permet de comprendre comment « l'honneur » de chacun n'est pas mis en jeu dans les mêmes circonstances, et dépend des privilèges « habituels » accordés à l'un ou à l'autre.

Poursuivons l'analyse des limites à la stabilité des positions. La réduction des atteintes au corps ne dépend pas uniquement de l'interlocuteur et des dérapages que peut occasionner une

---

<sup>290</sup> C'est sur ce document que sont relatés les faits répréhensibles. Une fois rédigé, celui-ci est transmis au premier surveillant qui doit lui-même, s'il veut lui aussi déclencher une action disciplinaire, rédiger un rapport au chef d'établissement.



remise en cause d'un privilège. Il dépend également, et de manière plus générale, des traditions locales de l'établissement dans lequel la personne est enfermée. Comparons, pour éclairer le constat, deux expériences d'Adil, dans deux maisons d'arrêt différentes. Adil arrive dans la première et refuse d'entrée de jeu la fouille à corps, se bagarre et gagne le droit d'échapper dorénavant à échapper à cette humiliation.

« Déshabille-toi ! », « Lève-toi ! », « lève la jambe ! » C'est quoi tout ça ? C'est quoi ça ?! T'arrives de 48 heures, de 72 heures ou de 96 heures de garde-à-vue, ça fait 5 jours, après ils le ramènent ici. Et après tu tombes sur une bande de lascars, j'appelle ça comme ça, des surveillants qui veulent se la jouer, qui te font tout ça ! ? Moi ils me font pas ça, mais ça a dérouillé hein. Mais le mec, il a été franc, je me suis pris une dérouillée, j'en ai pris dans ma gueule, mais tu vois quoi, j'ai pas eu de rapports. Il m'a dit « ouais toi, t'as été capable ». Je lui dis « moi je t'ai jamais touché moi. Je suis arrivé, on m'a mis en prison, tiens, qu'est-ce que tu vas fouiller, v'la tous mes habits. Tu vas fouiller dans mon corps ? Mais t'es fou toi ou quoi ? Déjà la justice, elle est pas rentrée dans ma tête, toi tu veux rentrer dans mon corps, mais ça va pas ou quoi ? » Il a compris, celui-là, il faut pas trop...

(Adil, 31 ans, MA, 5 détentions, vol avec effraction, condamné à 21 mois de prison fermes, en détention depuis 1 mois).

Adil s'impose, s'affirme et prend ses aises, mais cette capacité d'instaurer une place privilégiée, « d'occuper la place », n'est pas possible partout ; Adil l'apprend aussi, dans une autre maison d'arrêt, à ses dépens :

Là, je te parle de celle-là parce qu'on y est, mais X., c'est pire. Ah la la. Tu sais tu me vois là, comme ça, c'est interdit ça, je vais pas marcher avec ça ouvert (son survêtement est légèrement entrouvert, laissant entr'apercevoir collier doré et toison virile). Tu sais la première fois que je suis arrivé, je marchais, le mec, style un kakou, « ouais..., c'est moi... », j'avais la veste ouverte, les mains dans les poches, et puis le surveillant, il me dit « tu te crois où là ? » « De quoi ? », je lui dis « qu'est-ce qu'il t'arrive ? J'ai rien fait, tu m'agresses ? T'as quoi ? ». Boum, ils m'ont tendu comme un élastique, il y en avait un là, un là (bras et jambes), ils m'ont tendu à quatre et ils m'ont dit « ici, ça se passe pas comme ça ». Moi, je venais d'arriver, c'était la première fois que j'arrivais à X [maison d'arrêt].

(Adil, 31 ans, MA, 5 détentions, vol avec effraction, condamné à 21 mois de prison fermes, en détention depuis 1 mois).

---

<sup>291</sup> Chauvenet, 1998, 107.

### ***1.3 Prendre une part active dans la régulation des tensions et le contrôle des détenus***

Celui qui a le pouvoir d'imposer pour une part sa volonté se retrouve dans une position d'*intermédiaire* : il régule les tensions entre l'Administration pénitentiaire et les détenus, participe au contrôle de la prison, s'autoproclame porte-parole des détenus, transmet des informations à la hiérarchie, etc. « Jouer sur les deux tableaux », c'est s'appuyer sur les détenus pour constituer une menace vis-à-vis de l'Administration pénitentiaire, et s'appuyer sur les positions qu'elle accorde pour bénéficier de privilèges vis-à-vis des détenus. Séverine par exemple affirme avoir le pouvoir de produire le désordre *et* l'ordre. Le constat est essentiel : l'ordre carcéral repose sur un « transfert » de pouvoir vers une partie des détenus, ce qu'on a pu appeler, peut-être de manière réductrice, un « caïdat ». La position d'*intermédiaire* offre de nombreux avantages mais constitue en retour une position *instrumentalisée*<sup>292</sup>.

J'étais vachement juste, donc quand il y avait besoin de gueuler sur une nana, si il avait besoin de la secouer, je gueulais. Mais quand il y avait des conflits ou des trucs à régler, j'étais là aussi. Donc je leur servais bien à la pénitentiaire, t'inquiètes pas. Quand ils avaient un blèm', et qu'ils savaient pas trop quoi en faire, pfuitt, ils me refilaient le bébé à chaque fois, je vais te dire... Les nanas qui se pendaient, les nanas suicidaires, dans la cellule à qui on les foutait ? Dans la mienne hein. Tout le temps. Plein de trucs comme ça. Les suicides, en prison, c'est lourd. Moi, j'en ai décroché plus d'une, de nana.

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre)

Séverine « fait du social », « instruit les détenues », choisit ses « protégées » – qui en retour lui fourniront divers services, dont des services sexuels –, fait bénéficier les autres de ses compétences en matière de rédaction :

En général, devant moi, elles [les surveillantes] se méfiaient quand même, elles se la faisaient tranquille. Si je commençais à avoir une fille sous mon aile, une protégée, elles arrêtaient de l'emmerder. Donc j'avais une certaine position. En plus, moi, à l'intérieur des murs, je faisais vachement de trucs pour les nanas c'est-à-dire c'est moi qui écrivait les courriers à la famille, aux avocats, tout ça. [...] T'as tellement d'aberrations, t'as tellement de trucs... Ils faisaient à des pauvres nanas qui sont pas... je veux dire, chaque individu a son intelligence, mais qui, des nanas qui se laissaient faire quoi. Moi, les injustices, je supporte pas. Foutre une fille au mitard, ou au trou pour une connerie, moi, direct j'étais chez les gradés,

---

<sup>292</sup> On trouve dans les maisons centrales des positions instrumentalisées similaires. Voir Marchetti, 2001, 327-342.

j'en délogeais pas si on allait pas me chercher le directeur, et puis j'en démordais pas tant qu'on me sortait pas la nana du trou.

(Séverine, 32 ans, bureau, 1 détention (+1 après entretien), ILS, 5 ans, libre)

Une autre position intermédiaire typique est celle d'« indicateur », ou de « balance » ; mais, évidemment, les « balances », ce sont les autres, et si elles sont présentes dans le discours des enquêtés, cette présence prend toujours la forme du « ils » et jamais du « je ». Nous n'avons jamais rencontré, au cours de notre enquête, un détenu qui s'auto-identifiait comme indicateur.

L'extrait suivant offre un exemple extrême du « transfert » des pouvoirs : l'ordre carcéral est véritablement négocié entre l'administration et une portion spécifique de détenus, qui disposent de leur propre « police » et leur propre mode de régulation. Ditchfield<sup>293</sup> a proposé quatre idéaux-types de contrôle dans les prisons. Dans le modèle *autoritaire*, le détenu ne bénéficie pas de droits mais dispose de privilèges ; le modèle de l'*accountability* (bureaucratique légal) réduit l'arbitraire ; dans le modèle du *shared powers*, ou « pouvoirs partagés » entre des professionnels qui occupent des positions conflictuelles, et où les détenus jouent un rôle dans le conflit ; enfin, l'*inmate control*, est celui où l'administration doit négocier avec un petit groupe de détenus.

Ici, le transfert de compétences s'inscrit donc dans le cadre d'une *usure de l'autorité*<sup>294</sup> spécifique, qui tend à créer une situation proche de l'idéal-type de l'*inmate control*, dans lequel l'autorité doit négocier avec les « mafiosi ». Stéphane détaille minutieusement la configuration et la place spécifique qu'il y occupe :

A X., le quatrième était un étage occupé exclusivement par des Corses, donc j'étais dans un milieu que je connaissais déjà en fait. J'en connaissais quelques-uns, à l'extérieur. Et bon, t'avais beaucoup de, pour caricaturer un peu, on va dire des mafioso. En fait, j'appartenais à leur milieu dans le sens où ce sont des types qui avaient un certain respect, une espèce de fascination pour la lutte armée en Corse. Donc je bénéficiais d'un statut qui était relativement confortable. Mais X., c'était vraiment spécial. Il y avait beaucoup de corruption au niveau du personnel, donc on profitait énormément de ça, on mangeait très bien. On buvait du vin à table, on avait les cellules ouvertes, c'était vraiment... D'ailleurs, entre parenthèses, j'en parle pas souvent de ça, parce que j'ai toujours peur de passer pour un mythomane, c'est tellement extravagant ! X., à cette époque-là, pendant trois ans à peu près était tenue par un petit groupe de détenus, qui étaient des types qui avaient entre 35 et 50 ans, qui étaient des types qui étaient très en place dehors, qui étaient tombés pour des grosses affaires de stupéfiants, la Z. Connexion, la Y. Connexion, des

---

<sup>293</sup> Ditchfield, 1990.

<sup>294</sup> Chauvenet *et al.*, 1994.

gens qui avaient pignon sur rue à l'extérieur, qui brassaient des sommes extraordinaires, et cet argent, il circulait. C'était cet argent qui tenait la prison en fin de compte. Et donc moi, j'en ai profité, j'ai surfé sur la vague pendant un certain temps. (...) Tous ces gens-là ensemble, réunis, ça a créé une espèce de pouvoir, de contre-pouvoir, qui est devenu un vrai pouvoir à l'intérieur de la prison. Pour te dire il y avait une police qui était faite par les détenus. C'est-à-dire que comme la maison d'arrêt de X. était une prison qui était très chaude sur le plan des émeutes, etc., quand il y avait les signes avant-coureurs, ou d'une rébellion quelconque, la direction convoquait certains détenus qui étaient à mon étage, qui étaient des vieux corses, et leur disait « voilà, est-ce que vous pouvez calmer le jeu, faire en sorte que ça, ça se passe pas, on entend ceci, on entend cela », donc il y avait une police qui était faite par les détenus en fin de compte. Cette police était tenue par les lieutenants de ces gens-là, dont je faisais plus ou moins partie. C'était très occasionnel.

(Stéphane, 32 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, entreprise terroriste, vols à main armée, tentative d'évasion + divers, en détention de puis 11 ans).

Comme on le voit ici, la répartition du pouvoir change d'un établissement à un autre. Il convient de souligner que les détails donnés par Séverine, par exemple, concernent les centres de détention et non les maisons d'arrêt. Dans la maison d'arrêt plus particulièrement étudiée dans le cadre de cette étude, les détenus disposant d'un contre-pouvoir existent bel et bien, mais leur situation semble, elle aussi, caractérisée par une *usure de l'autorité* sur laquelle il faudra revenir, tant elle semble marquer selon nous un *changement* de l'univers des maisons d'arrêt. Pour saisir l'ampleur de ces changements, il est d'abord nécessaire de détailler le deuxième type construit : le *tacticien*.

## 2/ Le tacticien : vices et arrangements

---

D'un point de vue analytique, le passage de la *stratégie* à la *tactique* est affaire de degrés subtils, tant les formes et les objets de négociation sont divers et variés. Il faut donc envisager un continuum de pratiques plutôt que des catégories figées. Le récit d'Ahmed, par exemple, se laisse difficilement classer dans une catégorie ou une autre. Il dispose incontestablement d'un certain nombre de privilèges, ses capacités à imposer sa vision des choses sont également perceptibles en cellule, les tactiques qu'il met en place le distinguent de nombreux autres détenus, mais il n'a pas le (contre-)pouvoir de ceux que l'on vient de décrire.

J'ai travaillé à l'économat, ça aussi, c'est une bonne place. C'est les cantines : tout ce que tu commandes, c'est nous qui le passons aux cellules. Quand t'es bien avec les surveillants, ils t'aident bien, ils font des colis tout ça... Admettons : tu arrives

en fin de mois, t'as plus d'argent, t'es obligé d'attendre après le début du mois... Et ben ils t'avancent du tabac, ils t'avancent du café, y'a pas de problèmes ! Quand t'es cool avec eux, ils sont cools. [...] Le chef comptable, il me donnait toutes les semaines un carton avec du tabac, du café, tout ça. J'avais des privilèges, je mangeais pas à la gamelle, je faisais à manger moi-même. [...]

*Avec vos codétenus, vous partagiez les tâches ?*

Je faisais la cuisine. Et eux ils faisaient le reste. (...) J'aime pas le ménage. Je lui disais « moi, j'aime pas faire le ménage », alors je fais quelque chose d'autre.

*Si il est pas d'accord ?*

Et ben tu laisses tout ça tout sale, et pour finir il le fait. Il y a toujours moyen de s'arranger. La plupart du temps, c'est moi qui avait le poste, les cassettes, tout le matériel, les ustensiles, et tout le tralala, donc il avait rien à dire quoi. Parce que ma cellule, c'était ma cellule, c'était pas sa cellule. Donc la moindre des politesses, c'était qu'il la lave. C'est moi qui faisais des décorations, c'est moi qui organisais tout. Je choisissais l'endroit où je mettais mes affaires, je choisissais les programmes que je voulais...

(Ahmed, 28 ans, stage emploi, 5 détentions, libre).

Ahmed pointe une règle de réciprocité concernant les relations avec les surveillants : « quand t'es cool avec eux, ils sont cools ». Comme le souligne une étude récente portant sur l'analyse des relations sociales dans les pénitenciers canadiens, un service rendu suppose implicitement une réaction parallèle. Chacun s'attend à ce qu'en face, son interlocuteur respecte l'échange<sup>295</sup> ; mais parce que ce qui a pu être désigné comme un *équilibre* en détention est davantage une *dynamique du déséquilibre*, ces règles sont toujours instables, et les moments où elles seront bafouées imprévisibles.

## ***2.1 Le lest et le vice***

En effet, les surveillants peuvent tolérer n'importe quel comportement jusqu'au moment où ils décident librement et arbitrairement de ne plus le tolérer<sup>296</sup>. La malléabilité des tolérances, comme principe régulateur en détention, est largement confirmée par les entretiens réalisés avec des membres du personnel pénitentiaire :

Par moments, il faut qu'on mette le holà et qu'on agisse plus durement en détention. C'est-à-dire que par moments, on gueule, on menace les détenus, on gueule, on les voit en audience, on les menace oralement de sanctions disciplinaires, ça calme le jeu pendant un certain temps. Ça va refroidir un peu une certaine partie de la

---

<sup>295</sup> Vacheret, 2002, 94.

<sup>296</sup> Vacheret, 2002, 89.

population pénale. Et au bout d'un moment, ça va recommencer, c'est un peu ça quoi. On est obligé de laisser un peu de lest pendant un certain temps, et puis au bout d'un moment, on va resserrer les choses, ou...

*Pour essayer de trouver un équilibre...*

Ouais, mais il y a jamais d'équilibre, parce que eux, ils essayent toujours de grappiller le maximum, on leur donne ça, ils vont vouloir ça, c'est... Donc quand ça en arrive là (à l'épaule), on essaye de repartir en arrière, et puis hop, ça repart, ça revient. Tous les jours, il faut se battre.

(Chef de section).

Les surveillants ont pleinement conscience de la nécessité de jouer avec les règles pour obtenir le calme, et leur savoir-faire consiste à savoir à quel moment il faut permettre quelque chose à quelqu'un, et à quel moment l'interdire. Ce schéma général, visant à gérer les « ambiances » dans les sections, s'individualise dans les relations de face : chaque surveillant a son savoir-faire, ou son non savoir-faire : les nouveaux arrivants par exemple sont très critiqués pour leur réglementarisme.

Il y a des surveillants, ils te chauffent l'esprit, c'est pas possible. Il y a que les anciens qui sont valables. Les jeunes, les petits jeunes, surtout quand ils viennent d'arriver, ils ont un règlement ici, intérieur, et ils suivent le règlement à la lettre. Si tous les surveillants suivaient le règlement à la lettre, on aurait le droit de rien, tu serais enfermé sans arrêt. Tandis que là, on arrive toujours à se débrouiller, pour aller à l'infirmerie, ou pour essayer d'aller chercher du tabac chez un voisin, ou tout ça quoi. Tous ces petits trucs, c'est des petits trucs qui font que t'arrives à tenir, justement. Parce que si on t'enlève ça, t'es foutu. De toutes façons, il y aurait une émeute tout de suite, c'est certain. C'est certain, il y aurait de la casse, c'est obligé. Mais les petits nouveaux, rien, rien. Déjà, c'est tout juste si ils osent t'ouvrir la porte quoi. Ils le font parce qu'ils y sont forcés, quand c'est des promenades ou quoi, mais en général, ils osent pas, je sais pas, ils ont pas confiance.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

Globalement, si l'on a pu parler d' « équilibre » en détention, c'est d'abord dans le sens où la détention n'explose pas, et cet équilibre repose largement sur un déséquilibre des rapports de force qui, bien qu'il s'appuie sur une multitude de « registres d'interactions » – point suivant –, repose en dernier recours sur la possibilité et la menace de la violence, ou sur la violence elle-même.

La tâche est difficile, d'autant plus que l'*initiative*, tous comptes faits, est entre les mains des détenus.

On attend de l'action bien définie du surveillant qu'elle soit garante de la stabilité et du *statu quo*, alors qu'*in fine* ce sont les actions et réactions imprévisibles des détenus qui commandent les conduites des surveillants, pour cette simple raison que ceux-là n'adhèrent pas d'emblée

aux règles de la prison, et ont des intérêts antagonistes à ceux des agents [...] En prison, c'est le détenu qui crée l'événement. C'est lui qui s'évade, s'automutile, prépare un mouvement collectif, refuse ses médicaments, fait la grève de la faim, crie, "explose", se suicide, tape sur les portes ou met le feu à son matelas<sup>297</sup>.

Pour les détenus, la *tactique* s'inscrit dans un rapport inégalitaire : elle laisse entrevoir qu'un pouvoir s'exerce sur celui qui en use ; au mieux, le tacticien adopte le rôle attendu et défini par l'autre en essayant d'en tirer un bénéfice personnel. L'ordre que la stratégie de l'autre entretient surdétermine les interactions ; en conséquence, seule une pseudo-conformité tactique permet de trouver des bénéfices secondaires, de découper une marge de manœuvre ou d'instaurer une forme d'échange<sup>298</sup>. La tactique ne remet donc pas en cause le rapport de domination, conçue ici comme système de relations asymétriques et figées. M. Foucault a exemplifié ce type de structure de relations asymétriques et figées en examinant les relations dans la famille traditionnelle. La femme n'était ici pas entièrement dépourvue de pouvoir ; elle pouvait être infidèle, voler de l'argent à son mari ou refuser des relations sexuelles ; mais, comme le souligne Foucault, elle subissait cependant un état de domination dans la mesure où tout cela n'était finalement qu'un certain nombre de ruses qui n'arrivaient jamais à renverser la situation<sup>299</sup>.

En prison, la ruse s'appelle le *vice*. L'affirmation récurrente selon laquelle la prison est un « monde de vice » relève de deux ensembles de phénomènes. Le premier est l'apprentissage de techniques délinquantes, la conception d'un passage en prison comme un « petit stage » : nous avons déjà abordé ce point dans le cadre des trajectoires de professionnalisation. Le second correspond à ce calcul incessant, cette négociation perpétuelle, dans lesquels le mensonge et le faux-semblant sont le b.a-ba de celui qui tente d'améliorer son quotidien. L'art du *tacticien*, « combinard » de la détention, consiste pour une bonne part à rester le plus longtemps possible hors de cellule, comme l'explique ce chef de section :

Le gros problème du détenu, c'est d'être enfermé donc la plupart du temps, ils essayent de s'échapper, c'est-à-dire de sortir de sa cellule, de rester à l'extérieur de sa cellule le plus longtemps possible. Alors, pour nous, la sécurité, c'est pas très bon. C'est du style, il a un rendez-vous à l'UCSA à 13 heures pour voir un infirmier. Et on peut le retrouver à 16 heures en section A sans avoir été voir le médecin. Il s'est trimbalé depuis trois heures, il dit qu'il y est allé, et après, il y a pas été. Et quand le surveillant le ré-enferme, il dit « mais j'ai pas eu le temps d'y

---

<sup>297</sup> Chauvenet *et al.*, 1994, 69.

<sup>298</sup> Kaminski *et al.*, 2001, 43.

<sup>299</sup> Foucault, 1984, 101.

aller, est-ce que vous pouvez m'envoyer là-bas ?», ça peut générer un conflit ou...  
« Quoi, vous refusez que j'aïlle à l'infirmerie, mais j'ai ticket », ils ont des convocations, « j'ai une convocation ». C'est jouer au chat et à la souris, faut être honnête. Mais vu que nous, il y a un surveillant pour 100 détenus, on est perdant. Ils réussissent à aller à droite à gauche.

(Chef de section).

Voler dans les cuisines, inventer des rendez-vous, traîner dans les coursives plus longtemps que « nécessaire », obtenir un poste en vue de se rapprocher d'un autre qui se libèrera bientôt, « arnaquer » ou « baiser » un autre détenu, faire pression sur le nouveau surveillant, menacer, faire rentrer de la drogue, la cacher et la trafiquer, etc., l'ensemble de la vie quotidienne est marqué par une série d'illégalismes qui seule, compte tenu du cadre sécuritaire qui la caractérise, peut produire un ordre relatif en détention. L'ensemble des « coups de vice » du taticien définit aussi bien ses relations avec les surveillants qu'avec d'autres détenus.

Même ici, ils sont pas réglos, les types : pour un briquet, par exemple, l'autre il t'appelle : « Prête-moi ton briquet, j'ai pas de feu ». Tu lui prêtes, et l'autre, il sait que tu as qu'un briquet... Pfft... Il tape une esquive, tu le vois plus, il t'a embarqué ton briquet. C'est des trucs mesquins. En fait, tu te dis : « Putain ! Il est détenu comme moi ! Il est dans la merde comme moi ! Et il vient encore m'enculer ». Au lieu de demander, de dire carrément : « T'as pas un briquet ? » Nan, lui, il faut qu'il te le prend par vice. Sérieux, c'est... Il y en a pas beaucoup des types corrects ici. Surtout ici à la « D<sup>300</sup> »... Pfff...

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé (+ divers), condamné-prévenu, depuis 1 mois et demi).

La nécessité d'être vicieux peut être inculquée par des éducateurs.

Il y a des rapports de force, toujours, la prison c'est la jungle, c'est pas une société cool. Tu vas en prison, il faut avoir tes marques alors moi j'ai dit aux mecs, « faites attention, surveillez vos affaires, laissez pas traîner tes affaires, attention dans ta cellule que ton copain mette pas sa came sous ton matelas, et puis le jour où ils te fouillent on trouve la came sous ton matelas... ». Les mecs, je leur dis : « apprends à être vicieux ». Parce que si t'es pas vicieux tu te fais bouffer là-bas. Mais ça c'est normal, c'est la jungle.

(Rachid, club de prévention de quartier).

---

<sup>300</sup> Aile des détenus condamnés.



## 2.2 Les registres d'interaction

Les surveillants et les détenus sont amenés à développer des techniques similaires à des fins opposées. Ces techniques passent d'abord par la capacité à changer de « ton », à imposer ou infléchir une relation d'un type particulier qui, dans une situation *x*. à un instant *t*. doit permettre d'obtenir une satisfaction quelconque. Le « vice » passe donc par la maîtrise de différents *registres d'interaction*.

La surveillance minutieuse et la connaissance personnalisée visent plus globalement à réduire, prévenir et guérir les *protestations*. Diverses formes de relations s'instaurent alors. D'un point de vue interactionniste, on peut classer ces relations selon quatre types : relations *normées*, relations *personnalisées*, relations  *négociées*, relations  *conflictuelles*<sup>301</sup>. Pour C. Rostaing qui a réalisé son étude dans des prisons de femmes, la relation *normée* est celle où la détenue s'inscrit dans une logique de *participation* et la surveillante dans une logique *statutaire*. La relation *personnalisée* prend forme lorsque la détenue s'inscrit dans une logique de *participation* et la surveillante dans une logique *missionnaire*. La relation  *négociée* émerge lorsque la détenue s'inscrit dans une logique de *refus* et la surveillante dans une logique *missionnaire*. Enfin, la relation conflictuelle est celle qui se construit lorsque la détenue s'inscrit dans une logique de *refus* et la surveillante dans une logique *statutaire*.

Si maintenant on décale le point de vue pour analyser ces interactions au regard des finalités de l'institution, on peut les considérer comme un *panel de registres* nécessaire au surveillant pour contrôler tant bien que mal la population pénale ; ce contrôle ne peut en effet reposer sur la force brute. Il semble bien qu'une part des observateurs de la prison oscille entre ce point de vue interactionniste, qui met en valeur la pluralité des registres, et le point de vue de l'organisation, qui ramène cette diversité à une même fin : le contrôle de la population pénale. Le travail sociologique réside alors dans le dépassement de cette *oscillation* pour proposer une *articulation* entre ces deux points de vue. L'autorité et la violence, les plaisanteries et les blagues, la communication et les conseils, la bonne distance et le réglementarisme, les services et les privilèges, etc., forment autant de moyens de gestion des relations sociales en détention au cas par cas, en fonction des logiques professionnelles des surveillants, de

---

<sup>301</sup> Rostaing, 1997. Vacheret (2002) limite elle les ordres de relations au nombre de deux : les relations conflictuelles, et les négociations.

l'habitude, du degré de rébellion et de la position des détenus, des contraintes spécifiques de l'établissement et de son contexte environnemental.

De même, le détenu, en fonction de son état d'esprit, de sa capacité à supporter l'enfermement, de son interlocuteur et de ses buts et des atouts dont il dispose, peut être tenté de (ou conduit à) briser le contrat tacite d'une relation en changeant de « ton ».

Il faut apprendre à connaître les détenus pour savoir lesquels sont comme ça, pour pas se faire avoir, parce que bon, le détenu qui vient vous demander gentiment avec un s'il vous plaît, déjà, vous le prenez autrement que un détenu que un détenu qui vous demande quelque chose d'un ton agressif. Donc il faut apprendre à faire la différence. Et puis il y a des détenus qui cachent très bien leur jeu, qui voudront vous demander quelque chose pour obtenir quelque chose alors que c'est pour arnaquer quelqu'un. Par exemple pour aller dans une cellule avec quelqu'un qui a des moyens de cantiner ; pour aller dans cette cellule-là, et obliger le type à cantiner pour lui. Faut connaître les gens.

(Chef de section).

Le choix des codétenus en cellule, unité de base de l'enfermement, est primordial. La capacité à choisir ses compagnons de cellule – copains de quartier, connaissances et amitiés développées au cours de détentions antérieures – dépend également du degré conflictuel que le détenu est prêt à accepter instaurer dans le rapport de force. S'imposer comme quelqu'un « à qui on ne la fait pas » peut avoir des conséquences immédiates regrettables – punition – mais constituer un bon investissement positionnel pour l'avenir.

T'as des crados, il y en a, ils sont comme ça, ils aiment pas la propreté. Alors la première chose que tu fais en général, quand tu te lèves, tu te laves, tu fais ta toilette. Ça, c'est les personnes qui se respectent. Il y en a qui le font pas. Des fois, tu te bagarres en cellule rien que pour des trucs comme ça. Des fois, t'es à deux, t'es à trois dans la même cellule, il faut de l'hygiène. Alors ils vont te ramener une personne, tu le vois tout de suite, quelqu'un qui est propre, qui est pas propre, ça se voit direct, donc tout de suite, avant d'avoir des problèmes, tu dis « non, vous le mettez pas avec moi », ils te disent « ouais, ben si c'est ça, tu vas au mitard », et ben il vaut mieux dire « je vais au mitard », parce que si tu dis pas « je vais au mitard », la prochaine fois, ils te remettront un crasseux. Tandis que si tu dis « je vais au mitard », et ben ils te ramèneront plus jamais quelqu'un de sale.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

Le rejet des « crados » – Fabien désigne par là les SDF et les clochards – est d'autant plus important que la promiscuité en cellule place les questions d'hygiène, de propreté et d'intimité au premier plan. Nombreuses sont les anecdotes qui décrivent un conflit parfois physique autour des questions de propreté. Une chasse d'eau mal tirée, des toilettes bouchées, des mains non lavées, une odeur soudainement jugée insupportable, un ménage mal fait, constituent autant d'éléments déclencheurs d'interactions violentes.

Poursuivons l'analyse des différentes tactiques de Fabien. La description suivante est significative. Elle montre d'un côté comment le fait « de pas dire merde à tout le monde », c'est-à-dire de ne pas endosser le statut de rebelle, et au contraire « d'être cool », vise des contreparties directes : sortir de cellule, pouvoir passer le temps avec d'autres détenus, avoir un accès aux douches hors des restrictions prévues par le règlement. D'un autre côté, on découvre les « armes » de la négociation de chacun : jeu sur la peur pour l'un, pouvoir sur la durée de détention de l'autre ; l'ensemble s'insère dans une relation de face à face au cours de laquelle la connaissance de l'autre est exacerbée par la situation d'enfermement et l'activité de *surveillance minutieuse* du surveillant.

La nuit, même celui qui va mettre rien que son œil, même si t'es à quatre mètres, tu vas le reconnaître, tellement t'as l'habitude de le voir. Moi, personnellement, je vais pas dire merde à tout le monde, je suis bien avec tout le monde, si le mec il est pas con, si c'est pas un buté, je vais lui dire « bonjour », et « ça va ? », je vais discuter un petit peu avec. Entre guillemets, plaisanter ensemble, rigoler un petit peu ensemble, discuter un peu. Et puis, tu vas lui demander pour aller boire un verre avec ton copain, tu vois, un café à côté, ou jouer une partie d'échecs. Des fois, il y en a qui vont te dire « non », mais il y en a des fois, ils vont te dire « oui ». Les surveillants, il y en a beaucoup qui sont cools, tu vois, avec les détenus. Pourquoi ? Parce que aussi, il y en a qui ont peur. C'est vrai, des fois, ils sont là pour 100 bonhommes, et quand même, c'est pas que des enfants de chœur, donc ils flippent un petit peu. Il y en a qui assurent, qui sont bien à l'aise, qui sont cools, il y en a qui sont traumatisés, ils paniquent. En général, t'essayes d'être assez cool avec le maton, parce qu'il va te laisser aller à la douche, alors que c'est pas les horaires, ou c'est pas la journée. Quand t'as fait du sport ou quoi, t'aimes bien aller à la douche tous les jours. Donc si t'es bien avec les surveillants, ils vont te laisser aller. Aller boire un café, jouer une partie d'échecs, ils vont te laisser aller, et ton après-midi, elle va passer assez vite, donc t'as plutôt intérêt à avoir des bons rapports avec les surveillants. Mais il y a les surveillants qui sont stricts, tu peux pas les détourner, il y a pas moyen, soit ils sont stricts : soit ils sont cons, soit ils t'en veulent. T'as une tête qui leur revient pas, ça arrive. Voilà. Non, t'as quand même intérêt à avoir des bons rapports avec le personnel. C'est important aussi parce qu'ils ont quand même leur avis à donner pour si tu dois après partir en permission.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

Fabien est un habitué, il a compris que l'attitude « constamment agressive » n'est pas payante. De la même manière qu'un chef de section nous expliquait, lors d'une discussion informelle, que certains surveillants proches de la retraite n'arrivaient pas à s'adapter à une détention modernisée où les détenus ont vu leurs droits se développer considérablement, et devaient être transférés vers des postes hors détention car collectivement rejetés par les détenus, un détenu agressif peut rapidement s'apercevoir que son attitude provoque une réaction collective de la part des surveillants, qui le disqualifie à chaque requête. Un détenu désagréable, agressif ou récalcitrant, se verra refuser les services qu'il demande. S'il ne rentre pas dans l'ordre, le

surveillant passera la consigne à des collègues pour qu'ils adoptent à son égard la même ligne de conduite. L'ordre, d'une façon générale, est assuré par le jeu au cas par cas des faveurs accordées aux uns et refusées aux autres, des services rendus et des services refusés, de laisser-faire et de rigidité<sup>302</sup>.

Les différents types de relations : *personnalisée*, *normée*,  *négociée* et  *conflictuelle*, ne définissent pas un système d'interaction durable entre deux personnes, mais, au contraire, peuvent se retourner au gré de l'humeur, la volonté, l'état psychique, de chacun des deux interlocuteurs, ainsi que des enjeux de la négociation.

Y a des matons, ils méritent du respect parce que ils t'en donnent. Pour eux, t'es un détenu, t'es pas une chose, t'es un être humain avant tout. Par exemple, quand le soir t'as envie de te faire un petit peu à cuisiner en cellule, ben « chef, est ce que je peux aller voir untel, il doit me donner des œufs ? ». « Non ! » « Ben chef, c'est de la nourriture ». « Je m'en fous ». Ben, c'est, c'est pas bien des trucs comme ça. Ça concerne pas lui, c'est pour moi, j'ai pas mangé de la journée. La nourriture, elle est pas bonne ici, je vais pas mourir de faim pour lui. Tandis que y a des surveillants, « chef est ce que je peux... ? », avant de finir ta phrase il va te dire « oui, tiens vas-y ». Moi, y a un surveillant, un grand, c'est un mec comme ça. Des fois, des après-midi, je lui disais, « chef est-ce que je peux rester dans les coursives ? », et puis je restais jusqu'au soir, jusque après la gamelle 6 heures. Ça te fait du bien, ça, ça te fait respirer un peu. Non parce que y en a ils ont des sales caractères. Des fois, t'as des nerfs. T'as envie de lui rentrer dedans mais tu peux rien faire, parce que tu vas lui rentrer dedans tu perds tout, tout. Tu perds tes grâces, tes privilèges et tu vas au mitard. Lui, il serait trop content. Ben, il va se prendre deux ou trois coups dans le visage, mais des coups tout le monde y en prend dans sa vie. Lui, il t'aura bien baisé, parce que toi tu te retrouves plus bas que terre, t'es au mitard tu perds tout. Alors au lieu tu sors le 12 ben tu sors 2 mois plus tard. Et après tu les as là, tu regrettes. C'est ce qui m'est arrivé, à cause de lui, je me suis retrouvé au mitard, j'ai tout perdu. Juste parce que il m'a mis les nerfs ; et lui il va encore te narguer, parce que c'est ça ici, les surveillants, comment ils te narguent. Ils te mettent les nerfs.

(Florent, 23 ans, MA, 3<sup>ème</sup> détention, outrage en réunion, condamné, en détention depuis 5 mois).

La *plaisanterie*, pour les surveillants, peut apparaître dans ce cadre comme un bon moyen d'asseoir une autorité, d'apaiser des tensions, de remonter le moral, de tenter de prévenir dépresses et suicides. « On rigole un peu, ça nous remonte un peu » affirme Bernard. De même, « un surveillant qui sait écouter, répondre, conseiller, qui manifeste un minimum de disponibilité aux détenus devient *l'interlocuteur nécessaire et obligé* de ceux-ci, le référent en matière de conduite individuelle dans la prison<sup>303</sup> ». Sadia confirme l'observation :

---

<sup>302</sup> Chauvenet *et al.*, 1994, 115.

<sup>303</sup> Chauvenet *et al.*, 1994, 85.

Même quand une surveillante est cool avec toi, il faut toujours savoir qu'il y a la limite entre détenue et surveillante. Parce que eux, c'est pareil, ils sont gentils avec toi, mais ils savent très bien qu'il y a la limite entre surveillante et détenue. C'est des doubles faces. Devant toi, ils parlent bien et tout, et derrière... Ici, il y en a qu'un qui est bien, qui fait bien son travail, c'est Monsieur C. Quand tu fais un mot pour le voir, il t'appelle tout le temps. Tu lui demandes un service, je sais pas, il te répond gentiment... Je sais pas comment dire... Tu lui demandes « est-ce que vous pouvez appeler ma reum' [verlan de mère] ? »... Tu lui dis « ouais, la télé, elle est en panne », il va la réparer tout de suite, il va la descendre tout de suite, il va la réparer tout de suite. Tandis qu'avec madame B., faut attendre pendant des jours, des heures, des... Il est compréhensif aussi. Je sais pas comment expliquer. Tout le monde le dit, il est bien.

(Sadia, 20 ans, maison d'arrêt, 4<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers), condamnée, en détention depuis 1 mois).

Sadia revient sur l'époque où elle se rebellait constamment. Ici, c'est le registre de la *violence physique*, réciproque, qui prend définitivement le dessus, situation dans laquelle Sadia ne peut que perdre. Pour s'expliquer, elle élude d'abord sa propre « connerie » puis détaille, dans un récit effréné, presque halluciné, l'ampleur de la sanction ainsi que les peurs réciproques des différentes parties : détenue, surveillants, médecin.

J'ai failli mourir. Toutes les détenues m'ont dit de porter plainte, mais je l'ai pas fait, parce que ma parole contre la leur, ça sert à rien. C'était en janvier, on m'a mis au mitard deux fois, je sais plus quelle connerie j'ai fait, on m'a tordu les poignets, on m'a mis des coups...

*Les surveillantes ?*

Non, non. Pour ça, il y a pas de matonnes, elle appellent les matons. Ils étaient dix-quinze. Des matons. Ils m'ont jetée dans le lit, et quand ils vous jettent dans le lit, il y a tout le temps un qui vous tient en attendant que tout le monde s'en va. Au moment où tout le monde s'en va, comme ils m'ont tordu le poignet et qu'ils m'ont mis des coups, ce que j'ai fait, le dernier, avant de partir, je l'ai attrapé, je lui ai mis un coup de poing. Ils sont tous re-rentrés, ils m'ont frappée, ils m'ont mis des coups dans le ventre, des coups de pieds, bref, ils m'ont mis des coups. Ensuite, ils m'ont allongée à terre, ils m'ont tous tenue, il y en a un qui m'a étranglé, j'ai essayé de me lever, mais je pouvais pas, j'étais toute rouge, et à la porte, il y avait les surveillantes, et il y avait une des surveillantes, elle a supplié le surveillant d'arrêter, en lui disant « arrête, tu vois pas comment elle est », j'étais toute rouge, j'arrivais plus du tout à respirer. Et à un moment, j'ai lâché, j'arrivais plus, il a continué, je pouvais plus bouger, ils me tenaient encore, elle a tellement supplié qu'il m'a lâchée, ils sont partis, ils ont fermé la grille du mitard, ils ont appelé un médecin, et moi, ma tête, elle était à terre, mais vers la porte quoi. La surveillante, elle apportait la clé, et le médecin, il a dit « ouais, allez-y d'abord », la surveillante, elle a dit « non, j'y vais pas, j'ose pas y aller, allez-y », il dit « non », elle dit « ouais, vous êtes obligé d'y aller », ceci cela, je les entendais parler mais je pouvais pas parler. Ça fait qu'il a dit « d'accord, j'y vais, mais avant je lui pose des questions ». Je pouvais pas répondre, sérieusement, j'étais à 4-5 secondes de la mort. Ça fait que il a fait un pas en avant, et moi j'ai levé la tête tout doucement, j'ai fait ça, à peine j'ai levé la tête, il s'est barré en courant, ils ont fermé la porte à clé. Et voilà, je suis restée je sais pas combien de jours.

(Sadia, 20 ans, maison d'arrêt, 4<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers), condamnée, en détention depuis 1 mois).

### 2.3 *Le mitard : menace, sanction, élasticité*

Le mitard, prison dans la prison, joue un rôle spécifique dans la production de l'ordre. D'abord, il constitue une *menace*, et joue alors un rôle de *dissuasion*. Dans l'extrait qui suit, cette dissuasion vient s'ajouter à un contrat plus ou moins formel dans le cadre d'une relation personnalisée. La recherche d'un juste équilibre entre la carotte et le bâton – équilibre qui caractérise tout le savoir-faire de la surveillante – vient à bout de la rage de Sadia. Ici, le calme est échangé comme un bien matériel :

J'allais souvent au mitard [lors des détentions précédentes], mais depuis que je suis incarcérée, j'y vais plus, je préfère pas, j'essaie de garder mon calme... Bon, des fois il y en a qui font tout pour que je m'énerve, parce qu'ils savent que je suis une personne qui s'énerve facilement. Mais avant, je passais plus de temps au mitard qu'en cellule. Pour vous dire même qu'il y a une surveillante, une fois je sortais du mitard, elle m'a dit « ben alors c'est quand que vous revenez au mitard ? », « oh, j'y vais plus », elle fait « je vous parie un paquet de tabac, une boîte de Ricoré que vous tiendrez pas 15 jours », je fais « ah ouais, vous êtes sûre ? », « ouais », « ouais ben d'accord », ça fait que je suis restée calme, et tout, elle est venue un jour avant, et elle venue avec une boîte de Ricoré. Ça m'a fait rigoler.

(Sadia, 20 ans, maison d'arrêt, 4<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers), condamnée, en détention depuis 1 mois).

Les modes de régulation sociale, d'apaisement des tensions et des modes de contrôle peuvent donc s'inscrire dans une relation personnalisée. Un « jeu » s'instaure alors, au cours duquel chacun mobilise divers registres d'interactions en vue d'obtenir quelques avantages visant à réduire la pénibilité de l'enfermement d'un côté, le calme en détention et/ou la coopération « positive » du détenu de l'autre. Les conflits peuvent éclater notamment lorsqu'une personne sort de son registre habituel, brise donc un équilibre entre deux interactants, et pousse l'autre à la sanction ; ces sanctions sont elles aussi « profilées » en fonction de celui ou celle à qui elles s'appliquent.

Un jour, je me suis énervée : j'ai répondu. Malheureusement, ça résonne, et moi, quand je crie, j'ai de la voix... Moi qui avant fermait tout le temps ma gueule, je l'ai ouverte. Mes nerfs, ils ont monté, je l'ai ouverte ! Donc, j'ai répondu du tac au tac à ce qu'on me disait, ce qui m'a valu de me donner à me calmer au mitard (Elle rit, nous rions). Et puis, j'ai su, par le chef du travail pénal, que la prochaine fois que je recommençais, j'aurais 8 jours de mitard, et je serais déclassée du travail. Donc, c'était le seul truc qui pouvait m'empiéter quoi. Ils savaient que si ils me retiraient ça, que ça aurait plus été. Donc, je me suis calmée.

(Félicie, 42 ans, dans mon bureau, complicité de viol sur mineur par ascendant, une détention, 7 ans, libre).

Si le mitard apparaît bel et bien comme une sanction générale, la menace de déclassement au travail est bel et bien une sanction personnalisée : chacun savait que Félicie mettait du cœur à l'ouvrage – c'est en prison qu'elle découvre pour la première fois le travail et les prises de responsabilité de ce type, de même que l'acharnement dont elle faisait preuve lui permettait de « passer le temps sans penser » – et lui retirer son travail, c'est assurément lui rendre le reste de sa détention beaucoup plus difficile.

D'une manière générale, l'idée s'impose chez les détenus qu'« il y a de tout chez les surveillants », et qu'« ils savent calculer les gens ». Bien loin d'une image stéréotypée, c'est ici l'hétérogénéité qui prime, imposant une adaptation relationnelle en continuel renouvellement. Le mitard est une menace, une punition, mais cette punition est elle aussi à négocier : elle est *élastique*. Le prononcé et l'exécution de la peine de mitard sont comme le prononcé et l'exécution de la peine de prison : ils sont *pratiques* parce que quantifiables et modulables.

Au bout de 10 jours [de mitard], quand le directeur, il est passé, ben je lui ai dit : « Nan, ça va pas ! » Je lui ai dit : « Je comprends pas ! Bon d'accord, j'ai fait une erreur, je suis parti en évasion de semi-liberté... D'accord on me remet en prison... D'accord vous me punissez. Mais 45 jours, ça fait beaucoup ! ». Bon là il a demandé au surveillant qu'était là, qu'est-ce qu'il pensait de moi, en fait. Le surveillant, il était cool ; il lui a dit au directeur... « Ben, sur D., c'est mon nom de famille, j'ai rien à redire ; il m'fait pas chier », et le directeur il m'a dit : « Préparez votre paquetage, vous remontez en cellule ».

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé (+ divers), condamné-prévenu, depuis 1 mois et demi).

Le *tacticien*, par des échanges, des négociations, des « coups de vices », par la manipulation de divers registres d'actions et d'interactions, entretient donc avec les surveillants – qui mobilisent des systèmes d'actions symétriques pour des fins opposées – une relation visant à améliorer sa condition en se frayant un chemin à travers la réglementation sécuritaire et anomique de l'institution, en vue de « normaliser » un tant soit peu sa vie quotidienne.

## 2.4 Le pouvoir en changement ?

Il faut revenir à présent sur ce qui nous semble marquer un *changement* en détention qui caractérise spécifiquement la maison d'arrêt. De nombreux détenus habitués des institutions pénitentiaires, « taulards » rôdés qui ont connu l'évolution des droits des détenus constatent en effet avec amertume l'évolution des caractéristiques de la « nouvelle » population pénale et son rejet du « respect des anciens ».

J'en suis arrivé à un stade où je vais demander l'isolement. Pour te dire, je suis parqué comme un animal, je suis avec les gars en cellule, ça va pas, ils ont pas l'état d'esprit que j'ai, et puis le mot respect pour eux n'a aucune signification, c'est à celui qui mate la télé le plus tard possible, bon, quand t'es dans un état d'esprit comme le mien où ça fait plus de deux semaines que t'as pas dormi, t'as envie de décompresser. En arriver aux mains, je vais quand même pas me battre avec des jeunes de cet âge-là pour m'imposer, je préfère demander l'isolement, au moins je serai seul en cellule,

(Thibault, 34 ans, maison d'arrêt, une vingtaine de détentions, vol avec violence, condamné, en détention depuis 30 mois).

On peut se demander si ce constat renvoie à une quelconque réalité ou est simplement un effet de position, un effet d'âge de l'enquête-observateur. La récurrence du thème à travers les discours des « anciens » détenus mais aussi dans ceux des surveillants permet de considérer l'évolution comme réelle, et ce d'autant plus que les observations menées dans d'autres prisons dans d'autres pays qui connaissent des évolutions socio-économiques comparables corroborent l'évolution.

L. Wacquant, par exemple, s'est fait l'écho de processus plus fortement marqués encore dans les prisons américaines. Il décrit par quels processus ceux qui retournent derrière les barreaux après de longues périodes passées au large affirment qu'ils ne reconnaissent plus « la taule » et, surtout, qu'ils ne parviennent plus à s'entendre avec les autres détenus du fait de l'anomie qui règne désormais en détention. Certains vieux routiers de la détention préfèrent ainsi être transférés en maison de haute sécurité, malgré leur régime strict et restrictif, que de rester dans des établissements où l'arrogance, l'indiscipline, le non-respect de l'ancien code du prisonnier constituent les principales caractéristiques des jeunes détenus, qualifiés de « petits merdeux » ; d'autres, explique L. Wacquant, préfèrent plaider coupable et être transférés rapidement d'une maison d'arrêt désorganisée et violente à un établissement pour peine, quitte à passer plus de temps en prison.



Plutôt que d'opposer l'effet d'âge et le constat de la différence radicale avec les nouveaux détenus, c'est plus la complémentarité des deux facteurs qui s'impose. L'idée selon laquelle le détenu a l'âge d'en finir avec sa trajectoire carcérale est renforcée par l'idée qu'il faut laisser la « place aux jeunes », d'autant plus qu'ils imposent de nouvelles règles de vie qui ne tournent pas à l'avantage du taulard.

Il y en a marre. Il y a un surveillant qui m'a dit « t'en as pas marre ? »...

*Et vous lui avez répondu quoi ?*

Je lui ai dit que c'était une connerie, ça vaut pas le coup d'en parler, je fais ma peine, je ferme ma gueule, et on verra à la sortie. Et lui même il m'a regardé et il m'a dit « raccroche, raccroche ». Tu sais, pour qu'un surveillant, il te dit gentiment « raccroche, t'as plus les épaules », c'est parce qu'il voit que t'as plus la vitalité que t'avais dans le temps. Il voit que toi tu as un esprit qui s'est arrêté comme il y a 20 ans ici entre détenus. Il voit que tu es un ancien taulard, que t'as une bonne mentalité quand même, parce que il voit toute la mentalité qui s'instaure et puis « c'est pas de ton âge, et c'est pas ton truc, arrête, tu serais mieux dehors avec ta famille », et il a pas tort.

(Thibault, 34 ans, maison d'arrêt, une vingtaine de détentions, vol avec violence, condamné, en détention depuis 30 mois).

C'est donc aussi à travers ce type de processus qu'il faut comprendre *le temps inutile* analysé au sein des trajectoires de professionnalisation : le « taulard » veut retrouver en centre de détention la position, sinon confortable, du moins sans danger immédiat à laquelle il était habitué. Il veut laisser la maison d'arrêt à ceux qui en sont les « maîtres », c'est-à-dire, côté détenus, les « petits jeunes qui connaissent tout le monde », « qui ne respectent rien » et « qui reviennent tout le temps ». Le « respect des règles », c'est-à-dire avant tout des règles des anciens, apparaît comme un vieux *code du prisonnier* désuet face à l'intrusion en détention d'un *code de la rue*<sup>304</sup>.

A mon époque, dans les années 80, c'était pas comme maintenant. Maintenant, tu trouves des petits caïds, des petits merdeux de 15, 20 ans, 16 ans, qui font n'importe quoi, qui tirent sur les vieilles, qui attaquent les... Ils ont plus... Avant il y avait une règle, un principe.

(Medhi, 37 ans, MA, 4 détentions, ILS, en détention préventive depuis 12 jours).

C'est donc plus généralement la position d'*intermédiaire* entre l'Administration pénitentiaire et d'influence vis-à-vis des autres détenus qui, si elle subsiste encore, semble s'éroder et constamment remise en question.

---

<sup>304</sup> Voir Wacquant, 2001b.

Il y a une semaine, il y a eu une embrouille dans mon bloc, entre deux petits jeunes d'ici, des roubaisiens comme vous dites par ici. A cause d'un problème de thermos-plongeur pour chauffer le café. Il l'a prêté à un mec, et le mec, puisqu'ils sont plus du quartier, il a pas voulu le rendre à l'autre. Je les ai vus se bagarrer en promenade. Ça me regardait pas, tu sais une bagarre en promenade, tu les laisse s'entretuer, t'en n'as rien à branler, même le surveillant, il lit le journal, il en a rien à branler. Mais le petit jeune, là, ça m'a fait du mal, il était seul et ils étaient six. J'ai pas intervenu sur le coup, mais en remontant des promenades, j'ai attrapé le jeune, qui a frappé, et qui s'est mis avec ses copains, je lui ai dit « pourquoi tu fais ça ? Ça fait six mois je vous vois tous rigoler ensemble, tourner ensemble, jouer au foot ensemble, vous fumez ensemble, pourquoi ? ». Il me dit « c'est une histoire de thermos... » je lui dis « vas-y, raconte moi », il m'a raconté l'histoire. Je lui ai dit « tu es en tort, tu l'as maltraité pour rien, tu l'as racketté », je lui dis « il te l'a donné le truc, le thermos, il te l'a prêté, tu lui rends ». La discussion s'est arrêtée là. Deux jours après, l'autre mec qui s'est fait frapper, je le connais pas, il est venu me voir et il m'a dit « merci, il m'a rendu mon truc ». Et là, en me voyant descendre deux semaines après...

*Il y a quelqu'un qui vous remercie...*

Voilà, c'est ça le remerciement, c'est ça [il me montre une petite boulette de haschich, objet du remerciement] [...] Si il y a une bagarre, et si moi ou quelqu'un d'autre comme moi qui intervient, on le respecte. On réfléchira deux fois à ne pas le respecter, ça c'est sûr. Mais faut pas trop pousser le bouchon, parce que si tu te mêles trop, et bien tu tombes un jour ou l'autre sur un petit kamikaze qui en a rien à branler, et que tu seras obligé de prouver... et peut-être que tu tomberas mal. Et là tu seras obligé d'employer d'autres moyens qui vont te coûter cher en prison, et tu auras une deuxième affaire, ce qui m'est arrivé la dernière fois. C'est pour ça, mais sinon en principe, il suffit de parler.

(Medhi, 37 ans, MA, 4 détentions, ILS, en détention préventive depuis 12 jours).

Quels que soient les changements, le troisième type abordé, le *soumis*, reste lui une position caractérisée par l'absence de pouvoir. Cette absence est telle que la relation surveillant/détenu semble réduite à une simple obéissance et les relations avec les autres détenus sont bel et bien marquées du sceau de l'oppression.

### **3/ Le soumis**

---

Lorsque l'on s'intéresse aux relations des détenus entre eux et à celles qu'ils entretiennent avec l'Administration pénitentiaire, la métaphore de la poupée russe est tentante : « La prison ? Une poupée russe. Quand on l'ouvre, on découvre un bouc émissaire, lequel en cache

un autre et un autre...<sup>305</sup> ». Le troisième type décrit ici, le *soumis*, est proche de cette petite poupée qui ne s'ouvre plus en deux au niveau de l'abdomen, celle qui n'a pas plus petit qu'elle pour exercer un quelconque pouvoir. La *petitesse* caractérise en effet la position du soumis : petitesse des marges de manœuvre dont il dispose, petitesse de ses droits réels, petitesse de son *espace carcéral*...

Avant d'approfondir ces différents points et les enjeux sociaux qui déterminent cette position, arbitraire et socialement construite, quelques éléments préalables de clarification sont nécessaires. Il est en effet utile de souligner, ici davantage qu'ailleurs, la distinction que l'analyste doit opérer entre une analyse des « identités » recluses et l'analyse de la hiérarchie sociale des détenus, car parfois une confusion existe, et peut entraîner des conceptualisations abusives en termes de *culture carcérale*. Les sociologues de la prison se sont en effet parfois appliqués à décrire la hiérarchie sociale des détenus selon leurs « identités » : le *voyou* qui ne fait pas de compromis, le *braqueur* rebelle-solitaire, le *toxicomane*, le *pointeur*, etc. Cette classification apparaît comme alambiquée car viennent s'y ajouter d'autres critères parfois essentiels : dans les prisons de femmes par exemple, les détenues peuvent chercher à préserver leur dignité et instaurer des relations « décarcérisées » en mettant en valeur leur identité de *femme*, de *mère*<sup>306</sup>, et certains attributs, tel la possession d'un enfant, transforment alors « l'identité pour autrui » de la détenue ; de même, une série de « sous-critères » vient complexifier davantage encore la classification : l'*homosexualité* présumée, le noviciat qui distingue le *primaire* des autres, le statut de détention, l'origine ethnique, l'appartenance à tel ou tel *quartier*, à telle ou telle ville, etc. Enfin, chaque catégorie est susceptible d'être à son tour divisée : le braqueur posé et réfléchi et le braqueur sans foi ni loi, le « pointeur » violeur et le « pointeur » non-violeur, le trafiquant pour survivre et le trafiquant « pour plâtrer », etc. Ces conceptions des autres permettent le plus souvent de préserver, au moins un peu, une conception de soi acceptable. Chaque détenu, en son for intérieur ou de manière plus publique, catégorise et identifie les autres détenus en fonction d'une hiérarchie morale propre, déterminée par son parcours biographique.

Ainsi, la hiérarchie sociale réelle des détenus est d'abord symptomatique d'une forme de catégorisation spécifique : celle qu'ont réussi à imposer les détenus dominants. L'auto-identification se situe dans une dialectique avec l'identification externe, et l'une et l'autre ne

---

<sup>305</sup> Marchetti, 2001, 264.

<sup>306</sup> Rostaing, 1997.

doivent pas nécessairement se rejoindre<sup>307</sup>. Si dans la hiérarchie sociale de la prison, les « pointeurs » sont les plus mal placés, ceux-ci ont des conceptions d'eux-mêmes qui s'écartent souvent de cette échelle morale. Les pointeurs, et, plus largement, l'ensemble des détenus « en bout de chaîne », peuvent très bien considérer qu'ils sont en prison du fait d'un « accident de parcours », et qu'ils s'opposent en cela aux « délinquants », en prison comme chez eux.

Je sortais pas en promenade. Me retrouver avec des mecs qui sont incarcérés, et le premier truc qu'ils parlent, c'est des conneries qui vont faire, à l'extérieur quand ils vont sortir ! C'est pas la peine, je suis pas un délinquant, et quand j'entendais tout ça, ça me faisait sourire, et ça m'énervait en même temps. Entendre parler des flics, de prison, et de conneries... Je préférais rester tout seul en cellule. Leurs sujets de conversation, c'est les flics, les conneries qu'ils ont fait, les années de prison qu'ils ont fait, et ils s'en vantent en plus, je sais pas, j'arrivais pas à les comprendre. Il y en a, ils ont quoi, 23, 24 ans, ils ont déjà 5-6 ans de prison, si c'est pas plus. Ils sont contents. Je sais pas si vous avez vu le comportement en salle (nous réalisons l'entretien dans le cadre d'un stage pour sortants de prison). Vous avez vous un peu le comportement qu'ils ont : tout de suite, c'est l'agressivité. C'est exactement comme à la maison d'arrêt. Ils vont jamais en sortir de ce milieu carcéral, parce qu'ils l'ont en eux. C'est fini, c'est des révoltés...

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Ou Patrick, incarcéré pour viol :

Moi, je suis cool par rapport aux autres, parce que bon, il y a pas mal de dealers, des trucs comme ça, tout des camés ici. Bon, moi je sais que je suis un... Si je puis dire... Si je puis dire, un type normal. Je suis normal. Pas normal pour ce que j'ai fait, mais je veux dire, j'ai quand même été un mec bien, dehors je travaillais, j'ai pas volé, j'ai pas tué...

(Patrick, 37 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, en détention préventive depuis 4 mois).

Il faut donc, au moins concernant les maisons d'arrêt, rejeter une approche en termes de *culture carcérale*. La hiérarchie sociale des détenus ne résulte pas d'une culture carcérale, mais plutôt d'une *sous-culture délinquante* de ceux qui réussissent à imposer, en détention, cette hiérarchie symbolique et sociale. L'hétérogénéité des parcours biographiques qui mènent à la maison d'arrêt interdit une conception culturelle qui unifierait les détenus dans leur ensemble. Comme le remarque l'ethnologue L. Le Caisne, il convient d'abord de remarquer, dans une optique constructiviste, la fragilité et la malléabilité de cette classification ; il faut, donc, souligner que les noms sur lesquels reposent cette classification

---

<sup>307</sup> Brubaker, 2001, 75.

renvoient surtout à la tentative de présenter comme existants les rôles ainsi nommés : les figures que les détenus nous présentent d'eux sont en effet des figures idéales, les valeurs qu'ils nous disent partager, des valeurs idéales, l'ordre dont ils nous parlent, un ordre idéal ; présentés hors de leur mise en pratique, ils trouvent leur application première dans leur présentation. L. Le Caisne affirme qu'en ce sens, les propos tenus sur ces figures sont donc d'abord des paroles performatives, des actes de perlocution ; leur importance première réside d'abord dans leur énonciation<sup>308</sup>.

Tentons d'aller plus loin : la constatation de la nature « molle » des identités<sup>309</sup> en prison ne doit pas constituer une remarque préalable à la re-construction d'une classification rigide ; il faut plutôt poursuivre la déconstruction et décaler le regard porté sur « l'identité », en s'attachant à décrire les processus d'*identification* et de *catégorisation*<sup>310</sup>. Face à l'*élasticité* du concept d'identité, ces deux notions permettent de mieux comprendre les enjeux sociaux des stratégies de division des détenus et des positionnements différentiels qui en découlent. Plus encore que dans les autres établissements pénitentiaires, la maison d'arrêt est la prison où le *mélange* des détenus est radical : s'y côtoient des prévenus et des condamnés, des primaires et des multirécidivistes, des « courtes peines » et des futures « longues » et « très longues peines », etc. Si dans les maisons centrales, la longueur des peines produit une certaine stabilité des positions, la maison d'arrêt est, elle, caractérisée par le renouvellement permanent des détenus, et, donc, des processus d'*identification*.

Ce que nous nommons « soumission » désigne d'abord une position dominée qui réduit fortement les capacités de négociation. Rappelons que ces capacités ne sont jamais nulles mais dans ce cas fortement restreintes. Le rapport au rituel d'admission est symptomatique du positionnement de l'acteur. On a vu comment Adil, quitte à se battre, n'entendait pas se laisser faire, se posait en *sujet* qui lui aussi avait des idées sur la manière dont se déroulerait sa détention. Bernard, à l'inverse, se pose en objet : transbahuté de salles en salles, amorphe, il n'a pas les capacités de s'opposer aux rites de l'institution : il y est soumis.

Mon arrivée ici, ben on est dans un genre de salle d'attente au départ, on passe chez un psychologue, on vous fait quelques piqûres, ensuite, on vous met dans une cellule d'arrivant, on va chercher le paquetage, on va dans une cellule d'arrivant, et puis après, on vous sélectionne, et on vous met dans une autre cellule.

---

<sup>308</sup> Le Caisne, 2000, 97.

<sup>309</sup> Brubaker, 2001.

<sup>310</sup> On peut se reporter à Brubaker, 2001, pour une explicitation plus détaillée des concepts.

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Cette position d'objet, largement favorisée par le fait que la prison apparaît comme totalement étrangère au monde social de l'intéressé, trouve des prolongements quant au processus d'identification qu'il va subir à ses dépens. Les « pointeurs » vont être identifiés comme tels, par un double processus de protection de l'Administration pénitentiaire et des questionnements incessants des détenus. De cette identification résulte une oppression symbolique et matérielle.

### ***3.1 Identifications***

#### **3.1.1 L'isolement des pointeurs : une protection qui stigmatise**

Le rôle que joue l'Administration pénitentiaire dans ce que nous appellerons le *who's who carcéral* est sinon paradoxal, du moins ambigu. La production de l'ordre carcéral, la répartition des détenus par étages selon les délits, des cellules selon les appartenances ethniques, de quartier, affinitaires, visent à prévenir les différents conflits potentiels entre détenus ; un détenu désigné comme « pointeur », « égaré » dans une cellule non partagée par d'autres « pointeurs » peut en effet être l'objet de brimades régulières :

Je sentais que je pouvais rien faire. Une fois, il y avait un tabouret, et les deux, ils avaient une chaise, et j'avais mal au dos. Qu'est-ce que je fais, j'écris au chef, je demande pour avoir une chaise, mais je sais pas pourquoi, on a pas le droit aux chaises, d'ailleurs, je sais pas comment ça se fait qu'ils ont eu des chaises... Et on m'a ramené un autre tabouret. Et ce gars-là, de 35 ans, il me dit « ben qu'est-ce que t'as fait ? Pourquoi t'as demandé un tabouret ? », je dis « j'ai pas demandé de tabouret, j'ai demandé une chaise parce que j'ai mal au dos », « ouais !! Il faut pas de troisième chaise, on aura pas de place... », et je dis « écoute, moi, c'est ma santé avant tout », et là, j'étais sur mon lit, quand je lui ai dit ça, il est monté sur mon lit, il m'a foutu un pain.

...OK. Vous avez déjà eu d'autres conflits ?

Ben non, je me taisais, je restais sur mon lit.

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).

Cependant, objectivement, la « prévention » des conflits que constitue l'isolement de détenus au rez-de-chaussée entretient, voire renforce, leur désignation stigmatisante comme

« pointeurs ». Ainsi, l'Administration pénitentiaire, par sa volonté de protéger les détenus incarcérés pour des affaires sexuelles, répartit les détenus au sein de l'espace carcéral d'une manière qui vient, de fait, conforter la hiérarchie sociale que tentent d'imposer les groupes dominants en détention.

On m'a dit qu'il fallait pas le dire [le motif d'incarcération]. Alors je le dis pas. Mais j'arrive pas, je me doute qu'ils se disent... Une fois, j'étais à une instruction, avant de repartir, bon il y a plusieurs cellules, avant de repartir, ils réunissent toutes les cellules dans une. Et j'étais là avec les menottes avec un autre gars, et puis il y a deux gars qui sont revenus avec les menottes. Ils sont arrivés vers les cellules, et il a dit « qui c'est qui est du rez-de-chaussée ? », je dis que ouais, il dit « t'es un pointeur ! »...

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Les relations qu'entretiennent ces personnes ainsi identifiées avec les surveillants sont, moins que les autres, « équilibrées » par une répartition des forces : la non-appartenance à un groupe délinquant, par exemple, annihile toute forme de protestation collective. La position de *soumis*, c'est-à-dire l'absence de pouvoir de négociation, peut prendre la forme d'une tendance à l'uniformisation du registre d'interaction sur lequel la relation détenu/surveillant se construit, qui semble se réduire à une relation d'ordre/exécution, non exempte de violence verbale. Bernard et Patrick témoignent :

La dernière fois que j'avais demandé quelque chose à un surveillant... « T'as pas à me parler. T'as pas le droit de me parler », non, « je veux pas que tu me parles ». J'ai vite compris.

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Ils nous insultent, par moments... Faut pas répondre.

*C'est-à-dire...*

Ben c'est des insultes, c'est... C'est beaucoup de choses, je peux pas tout dire, parce que bon... (silence). Du genre... « Et toi, t'as rien à foutre ici ! Tu fais quoi, dégage dans la salle là-bas »... On est pas des chiens ! Bon, c'est vrai que je les comprends, c'est pas un travail facile, parce que des fois, c'est vrai, les détenus, c'est vrai... Mais bon, ils doivent aussi respecter ceux qui... Ceux qui sont prévenus tout ça, ils doivent pas les mettre dans le même lot.

(Patrick, 37 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, en détention préventive depuis 4 mois).

Encore une fois, soulignons qu'il s'agit-là d'une tendance : les relations s'inscrivant toujours dans une relation de face à face, c'est toujours l'hétérogénéité qui prime : les détenus soumis peuvent eux aussi construire si l'interlocuteur le permet des relations *personnalisées* et des relations *normées* ; la position de soumis vient néanmoins marquer un processus de réduction de l'espace de cette hétérogénéité.

### 3.1.2 Dynamiques du who's who

Les détenus qui ne sont pas intégrés dans un réseau de relations, qui ne sont pas *reconnus* par des pairs, sont systématiquement soumis à un interrogatoire qui permet de les « calculer », par le classement dans une catégorie qui permettra d'ajuster un système d'action à leur égard.

On voit pas mal de personnes avant d'arriver ici. Comme là, j'étais au tribunal, un genre de garde à vue, un peu plus grand qu'ici, et là on m'a dit « faut faire confiance en personne »... C'est un problème après, on est dans un engrenage, et puis on passe pour un faible, et ce qu'il faut, c'est passer pour, je vais pas dire pour un dur, mais faut pas se laisser faire.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Ce processus d'identification commence dès la garde à vue, le palais de Justice, la fourgonnette qui mène à la maison d'arrêt. Le futur « pointeur » fait, au cours de ces rites d'intégration, l'apprentissage de la nécessité de cacher son délit, « d'inventer une histoire ». Il découvre la position spécifique qu'il risque d'occuper, peu reluisante.

On m'a prévenu dehors, « tu l'as dit à nous, mais à l'intérieur, tu dis rien, t'inventes une histoire »... La première chose, c'est de demander pourquoi qu'on est ici. Ils nous laissent pas de répit. Moi, j'aurais voulu rentrer, et m'allonger sur mon lit, réfléchir, penser. Mais vous rentrez, et puis c'est d'office « pourquoi t'es là ? », « t'es pas prêt de sortir ».

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).

*A contrario*, ceux qui connaissent l'univers carcéral mais qui ne sont pas reconnus immédiatement par des pairs connaissent la marche à suivre : les identificateurs officiels permettent de montrer patte blanche.

T'arrives, tu montres ton mandat de dépôt [où est inscrit le motif d'incarcération], comme ça t'es tranquille. Sur ton mandat de dépôt, c'est marqué ce que t'as fait, comme ça t'es tranquille. On sait que t'es pas une petite merde, t'es pas un pointeur, t'es pas camé...

(Paul, 33 ans, chantier extérieur, 4 détentions, violence volontaire, fin de peine).

Les « futurs pointeurs » tentent de tenir compte de ces conseils : ils bluffent, inventent une histoire qui devrait leur permettre de ne pas tomber au rang de paria.

Faut inventer des mensonges, inventer une histoire, pour que ça se passe bien quand on vous appelle.



*Vous, votre histoire, c'est quoi ?*

Ben, j'ai dit une histoire bidon, j'ai dit que j'étais en état d'ivresse, que je bois beaucoup d'alcool, et que j'ai renversé quelqu'un.

(Patrick, 37 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, en détention préventive depuis 4 mois).

D'autres tentent de se faire passer pour des escrocs ou des voleurs. Mais l'habit, pour le coup, fait le moine, et ce n'est pas à un vieux singe qu'on apprend à faire la grimace. Se faire passer pour voleur face à un technicien du vol n'est pas chose aisée. On ne s'invente pas voleur, ou difficilement. L'interlocuteur demande des détails sur le délit, juge l'*hexis corporel* du nouvel arrivant comme suspect car ne correspondant pas aux divers stéréotypes du « délinquant ». Le bluff ne tient pas longtemps la route.

Ils comprennent vite. Si on ment par exemple, on dit que par exemple, on a volé un magnétoscope ou qu'on a fait des vols, ou des vols à main armée... Eux, d'une, ils ont déjà l'expérience de ça, ils savent comment on fait, et puis bon, ils doivent vite le voir sur notre visage, on est vite pris pour ça. On le voit à notre visage si vraiment un dealer ou un voleur.

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).

La médiatisation des affaires criminelles est un premier identificateur puissant. La publicisation du crime violent par le biais de la presse régionale et de la radio n'offre que peu de perspectives au nouvel incarcéré de masquer les raisons pour lesquelles il est en prison.

Au palais de justice, il y avait un policier qui était là, très sympa et tout, et il disait « ouais, faut leur dire que t'es là pour de la bagarre », des trucs comme ça. C'est ce que je disais au départ, mais bon, ils y croyaient pas trop puisque j'arrivais pas trop, puisque c'était pas vrai. Et le mardi en fait, en écoutant la radio, ils disaient « A., 22 ans et demi, ceci, cela, incarcérée vendredi... », j'étais seule avec G. Elle me disait « tu te rends comptes ! », et tout, je lui fais « G., c'est mon affaire... C'est mon affaire ». Bon, là, c'est tout, ça s'est arrêté là. Mais de toutes manières, à partir de là, j'avais une étiquette sur le front, tout le monde le savait, puisque j'étais la seule arrivante du vendredi, et le gars à la radio avait dit que j'avais incarcéré du vendredi.

(Adélaïde, 22 ans, dans mon bureau, proxénétisme aggravé, viol et agression sur mineur par ascendant, +divers, en détention préventive pendant 5 mois, puis ordonnance de mise en liberté).

Au jeu du bluff, des inventions peu convaincantes et des mensonges, certains s'inquiètent de la multiplicité de leurs explications : parfois ils affirment avoir tué quelqu'un par mégarde, d'autres fois avoir réalisé une escroquerie, etc. Ils craignent alors qu'un recoupement des informations ne vienne les trahir, et révéler leur véritable « identité » ; ce qui d'une manière ou d'une autre, arrive relativement vite.

Dans les salles d'attente pour passer au toubib, une fois j'ai dit que j'étais là pour incendie volontaire... Les autres, ils s'inventent une histoire, et ils restent sur la même histoire. Moi, j'arrive pas à rester sur la même histoire, je trouve des versions différentes. Faut que j'arrête parce que si je tombe sur un gars qui me l'a déjà demandé ou qui était là, et je sais plus qu'est-ce que c'était, que j'avais tiré sur mon ex-femme, ou...

(Patrick, 37 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, en détention préventive depuis 4 mois).

Chaque lieu « public », salles d'attente chez le médecin, au parloir, à l'infirmerie, dans les coursives, peut être l'objet de questionnements sur la nature du délit :

Ben je veux dire, déjà, quand on sort de cellule, on est toujours comme un chien battu. On m'a déjà agressé une ou deux fois, on est toujours sur le qui-vive. Peur de regarder les autres détenus dans les yeux. Il faut les éviter, être loin d'eux... Des fois, quand on est en salle d'attente, ou à l'infirmerie, on est souvent avec une ou deux personnes, et j'espère qu'ils vont pas me poser de question. « T'es un arrivant ? », « non, je suis pas un arrivant », parce que si t'es un arrivant, c'est souvent « ouais, qu'est-ce que t'as fait ? », si t'es un ancien, ils vont pas commencer à poser de questions.

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).

Comme l'extrait de Jean-Michel le montre, le *who's who* carcéral produit la distinction d'un *eux*, prédateurs non pointeurs, et d'un *on*, proies potentielles unies par la même peur. Cette peur produit un comportement spécifique en détention qui, de fait, renforce les processus d'identification, qui renforcent à leur tour l'oppression. Le pointeur est reconnu, et de surcroît reconnu comme faible. Comme le remarque un visiteur de prison :

On reconnaît les gens qui sont là pour délit sexuel. On voit dans le comportement des gens la manière... Ils rasent les murs, ils baissent la tête, ils parlent pas beaucoup, ils restent enfermés dans leur cellule. On le devine.

(Visiteur).

## ***3.2 L'oppression***

### **3.2.1 Gestion de territoire : l'espace replié**

Le *who's who* carcéral constitue une dynamique de domination qui, au cœur de la promiscuité carcérale, se traduit par une gestion spécifique du territoire. Les « pointeurs », comme les autres détenus, aimeraient passer le plus de temps possible hors de cellule, multiplier les

rencontres avec des personnes extérieures, etc. Mais l'oppression dont ils sont objets a pour *fonction* objective de les écarter de nombreuses activités. Les formes d'oppression se traduisent donc par une *gestion de la pénurie occupationnelle* et une *gestion de la promiscuité carcérale*. Le processus de catégorisation a donc des fonctions sociales et matérielles : il permet d'écarter toute une partie de la population détenue des petits privilèges « grapillables » dans la vie quotidienne.

Non, ça serait comme si j'étais en promenade. Ouais, il y a pas mal d'activités. il y a foot, il y a musculation, mais déjà, j'ai pas le nécessaire, j'ai pas... je pourrais pas le faire. (...) Moi, je me suis mangé une baffe, en douche. Ensuite, ben... J'ai essayé d'esquiver un peu la douche, parce que bon, ben, à force de se faire tabasser... je veux bien tendre la joue droite, mais pas la joue gauche quand même, on est quand même des humains. C'est sûr, j'ai fait une chose que j'aurais jamais dû faire, et... Et puis voilà.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Les lieux « publics », promenade, douches, salle de sport, les couloirs, les lieux de travail hors cellule, ne sont pas des lieux pour les « pointeurs ».

Non, je pourrais avoir une activité, mais ça serait mortel, ici. Comme en sport, je pourrais pas. Ils essaient de frapper ou des trucs comme ça. Dans les douches, par exemple, ou dans les promenades. Ils voient que au rez-de-chaussée, c'est que ça. Ils le savent. C'est toujours les mêmes. Avant j'étais en haut, ce que j'ai fait, j'ai fait une demande pour descendre, parce que sinon, je m'aurais fait tabasser.

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).

La cellule devient, plus que pour les autres détenus, l'unité réelle de l'enfermement des « pointeurs ».

Je suis sorti une fois, et puis on m'avait déjà prévenu que si je ressortais encore une fois, ben... que les surveillants, ils laissaient un petit peu faire.

(Patrick, 37 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, en détention préventive depuis 4 mois).

Les activités hors cellule sont réduites, le travail lui-même est essentiellement un travail en cellule. Dans ce cadre, la situation d'entretien peut elle-même apparaître comme exceptionnelle.

(une fumée noire envahit le rond-point, excitation et regroupement rapide des surveillants).

*Vous savez ce que c'est ?*

Je crois qu'il y a le feu...

*Ça arrive souvent ?*

Je sais pas. Sûrement. C'est rare que je sors.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

La cellule devient donc le lieu de toutes les promiscuités, et la porte de cellule l'ultime rempart contre l'oppression.

Ils savent qu'on est tous des pointeurs. Normalement, ils ont pas le droit de le dire : même qu'on est en prison, on a des droits (silence). Comme le jeune arabe, bon, ils savent qu'on est des pointeurs, et bon, ils le harcèlent, ils s'engueulent à la porte, ils crient... Ils l'insultent de pointeur, tout ça. Bon, tout ça, ça nous refait saisir un peu de l'émotion... Mais après, ça s'atténue... des fois, on a un petit soulagement (silence).

*...Alors la vie comme ça à trois, partager la cellule...*

C'est dur. C'est dur parce que quand vous êtes dans 12 mètres carrés, à trois, il faut qu'il y en a un qui soit au lit, pendant que les deux autres sont en bas. Il faut que ça soit un roulement, parce que sinon, on est les uns sur les autres, c'est pas possible. Ça devient une habitude, à partir du moment où il y en a deux qui sont en bas, le troisième, il monte dans son lit, c'est devenu instinctif. Parce qu'il y a une petite table, c'est quoi, 70, 80 centimètres, si on veut écrire à trois, c'est pas possible. Même à deux, c'est juste juste. On a quand même un respect de l'autre. Si l'autre écrivait, on allait pas se mettre devant sa page et regarder.

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

### 3.2.2 Violences, rackets, terreur

L'une des oppressions courantes est la « mise à l'amende », qui consiste à faire cantiner le pointeur en fonction de ses propres besoins et désirs, et à consommer les biens achetés. Cette mise à l'amende est facilitée quand le pointeur partage une cellule avec des « délinquants », mais la cohabitation n'est pas une condition *sine qua non*.

Je m'en vais en promenade, comme les animaux, et un type que je connaissais de dehors, il me dit « tiens, celui qui était avec toi en cellule, il a brûlé son gosse, il l'a frappé, il a des fractures », un petit gamin, tu vois, un petit gamin, il a fait ça... Donc toi, quelque part, t'es vexé, l'autre il t'a pris pour un con, il t'a raconté des bobards. Là je suis rentré en cellule, pendant un quart d'heure, je parlais pas, j'étais en train de bouillir. Et le mec il me dit « ouais, on joue aux cartes », je lui dis « non », et il insiste « vas-y, vas-y », je me dis « tiens, ben on va voir, tiens », j'avais déjà mon idée derrière la tête. Et j'ai commencé à tricher un coup et l'autre il a ouvert son bec et tout de suite, je lui en ai collé une. Comme ça c'était réglé, et la fièvre était passée. Et le lendemain, le soir, je lui dis « toi demain matin, tu fais tes affaires, et tu demandes pour partir parce que ça va mal se passer avec toi. Tu laisses tes affaires ici », il avait des cantines, tu vois tu peux cantiner du café, des gâteaux, des trucs comme ça, je lui dis « tout ça, ce qui est là, c'est à moi », je dis « tu prends tes affaires, tu t'en vas, et la bouffe tout ça, tu la laisses là ».

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

Le *who's who* carcéral permet également, pour ceux qui ne sont pas en bout de chaîne, de préserver des conceptions de soi acceptables ; le processus de catégorisation permet une gestion de la souillure de l'incarcération par la désignation du « pire que soi », de celui qui a enfreint les règles essentielles, sous-hommes proches du règne animal, « malades » incapables de résister à leurs pulsions<sup>311</sup>. La production du « pire que soi » au cours des processus d'identification produit également un espace de défolement possible :

Si il y avait une affaire que je suivais bien, ça m'arrivait de leur mettre une claque. Rien que par... Par plaisir, parce que pour moi, c'est le pire de tout.

(Paul, 33 ans, chantier extérieur, 4 détentions, violence volontaire, fin de peine).

En revenant du parloir, on m'a sauté derrière mon dos. Bon, le surveillant, il était là, il a bien vu que c'est lui qui a commencé, mais ils en ont rien à foutre, ils font pas leur boulot, c'est pas normal.

*C'est-à-dire, quelqu'un qui vous a sauté dessus...*

Ben ouais, parce que bon, c'est vrai, il y en a, ils reviennent du parloir, ils sont un petit peu excités, tout ça. Bon, il suffit qu'ils savent un petit peu ton affaire... Bon, ici, c'est très rapide. Bon, il me saute dessus, comme ça, mais derrière... Et il m'a insulté. (...) Il y en a, ils reviennent du tribunal avec des sacrés coquards et tout. Dans ma cellule, il y a un gars de 55 ans, il est revenu du tribunal, il était arrangé.

(Patrick, 37 ans, MA, 1<sup>e</sup> détention, en détention préventive depuis 4 mois).

Cette présentation a largement mis en relation la position de soumis et celle de pointeur. Remarquons néanmoins deux éléments. Le premier est que ces pointeurs sont détenus sous le régime de la détention préventive : ce sont des « présumés innocents », mais l'incertitude quant à leur culpabilité ne joue pas un rôle préventif dans l'accès à ce statut déprécié. Ensuite, la position de soumis n'est pas exclusivement limitée aux pointeurs, mais caractérise également la position de nombreux primaires. Ainsi, il faut insister sur l'*instrumentalisation* de cette hiérarchie à des fins de *prédation* d'individus et/ou de petits groupes sur d'autres.

## Conclusion

---

Concluons. En premier lieu, soulignons que la coopération et l'échange entre surveillants et détenus, nécessaires, font apparaître une *symétrie des discours* entre les surveillants et les

---

<sup>311</sup> Voir Le Caisne, 2000, 109.

détenus. Nous prendrons donc au sérieux le fait que le matériel recueilli révèle « l'existence d'un discours en miroir tout à fait frappant<sup>312</sup> ». Cette symétrie des discours apparaît comme la résultante des composantes structurelles de la prison, qui forme le couple inséparable détenu/surveillant, le premier n'ayant pas de raison d'être sans le second, et *vice versa* ; de cette complémentarité structurelle résulte un *parallélisme*<sup>313</sup> des systèmes d'actions, guidés par l'observation, la méfiance, la ruse et le rapport de force.

Au cœur de cette symétrie, ce sont les caractères anomique, amoral et asocial du *système guerrier défensif* qui caractérisent la maison d'arrêt qui semble laisser les mêmes séquelles chez les surveillants et les détenus. Les recherches sur le métier de surveillant montrent que ces tactiques incessantes, cette guerre des nerfs et d'usure, « fait dire, non sans amertume, à nombre de surveillants que "dans ce métier on devient vicieux"<sup>314</sup> », et que ce vice et ces « perturbations » psychologiques et sociales, les surveillants les emportent bien au-delà de la détention.

Bon, c'est un milieu agressif, la détention, c'est pas un milieu facile. Vous savez quand vous êtes à un étage avec 120-130 voire 140 détenus, être là, toute la journée, dans le bruit, agressé verbalement par des détenus, c'est difficile. En fin de journée, vous êtes sur les genoux. C'est un métier difficile autant au point de vue autant physique que psychique. Un surveillant qui est à l'étage va courir à droite à gauche, il a pas mal de choses à faire, les parloirs, les promenades, les audiences avec les avocats, donc il fait que déambuler du début de son service jusqu'à la fin de son service. Si le surveillant se trouve à un étage tranquille, ça va, il arrive encore à gérer, mais si il se trouve à un étage, comme par exemple à la section D, où il a affaire à des détenus, qui sont dans un état lamentable du matin jusqu'au soir parce qu'ils sont sous traitement subutex, où qu'ils ont trafiqué des stup', et qu'ils sont shootés, et qu'ils ont un comportement agressif, insultant, bon, le surveillant, à un moment donné ou à un autre craque, il finit par craquer.

(Chef de détention).

L'*atomisation*<sup>315</sup> des relations sociales, dans lesquelles « calculer l'autre » est un enjeu primordial, et la pression permanente qui caractérise la détention imposent le même constat : la « haine », la « méchanceté », le « calcul », la « parano », le « vice », nécessaires à l'amélioration du quotidien en détention, « hantent » le sortant de prison. Fehrat, Lionel, Patricia, comme tant d'autres, détaillent cette prégnance de la détention, par-delà les murs.

---

<sup>312</sup> Chauvenet *et al.*, 1994, 13.

<sup>313</sup> Vacheret, 2002.

<sup>314</sup> Chauvenet, 1998, 96.

<sup>315</sup> Vacheret, 2002, 99.

Ça te renferme sur toi, tu deviens un peu plus méfiant, un peu plus agressif envers les gens. C'est de la parano ça, parce que c'est quand même une vie la prison, c'est pareil que dehors mais c'est en plus petit donc tu vois les vices plus facilement, tu vois les balances plus facilement... Quand tu sors tu deviens plus méfiant... Tu vois de quoi sont capables les êtres humains, ils sont pas tous pareils, le mec il peut être comme ça, l'autre il peut être comme ça, l'autre il peut être comme ça, c'est pour ça que quand tu sors dehors t'es plus méfiant, t'es craintif en fin de compte.

(Fehrat, 25 ans, 5<sup>ème</sup> détention, violence volontaire avec arme, condamné-prévenu, en détention depuis 15 mois).

On se sent changé d'un sens. Mais ça, les gens, ils peuvent pas le voir. Parce qu'on est plus méfiant, on a moins de confiance. On est plus méchant, on est plus méchant, et c'est tout. Mais ça les gens, ils peuvent pas le voir. Parce que tout qu'est-ce qui se passe, c'est à l'intérieur, c'est pas physiquement, c'est rien qu'à l'intérieur.

(Lionel, 22 ans, MA Loos, 3 détentions, ILS, condamné, en détention depuis 14 mois).

J'ai entassé de la haine, de la haine, de la haine, qui est encore là, parce que... Ça peut péter... Quand les surveillantes te prennent la tête... Déjà, tu peux pas lui dire : « Ecoute, ferme ta gueule, laisse-moi tranquille ! » ou « Vas-y, barre-toi ! », donc on ferme sa gueule en fait. Alors c'est énervant ; alors... c'est, c'est prise de tête... Quand on sort, on a envie de souffler, et ça, c'est un truc que j'ai pas encore fait.

(Patricia, 34 ans, foyer, 2 détentions, ILS, libre).

L'analyse de l'*ordre négocié* a permis de dégager trois idéaux-types de positions sociales en prison. On a vu qu'une des fondations du *contre-pouvoir* était la menace d'une émeute. La position de celui qui met en œuvre des *tactiques et s'arrange*, tant bien que mal au gré des circonstances pour tirer profit de quelques occasions, réside, elle, sur la peur récurrente du surveillant qui constate un rapport de force qui est, quantitativement parlant, largement défavorable. A l'autre extrême, la *soumission* semble résulter d'une atomisation de l'acteur et de son incapacité à instaurer un rapport de force, faute d'allié. L'analyse des relations sociales entre surveillants et détenus ont donc fait apparaître le constat selon lequel la production de l'absence de désordre en détention repose sur la co-production, par l'Administration pénitentiaire et certains détenus, d'une structure de domination qui assure un ensemble de privilèges à quelques-uns, impose une oppression radicale sur quelques autres.

## CHAPITRE 6 MURS ETANCHES, MURS POREUX

Pour un temps dont vous ignorez la durée et au moment où rôdent les périls, vous ne pouvez étendre aucun geste protecteur sur ceux que vous aimez. C'est vous qui avez besoin, au contraire, d'être protégé, aidé, nourri, assisté dans les plus petites choses. La condamnation à l'impuissance, voilà le trait le plus cruel de la prison.

Jean Zay, *Souvenirs et solitudes*

Les prisons sont trop souvent envisagées comme des institutions totalement closes, étanches, hermétiques. Ce chapitre, consacré à l'exploration des limites de cette représentation, vise à appréhender la nature *bi-face* de l'enfermement. Poser l'expression d'« *enfermement bi-face* », c'est proposer une mise à distance des études qui n'appréhendent « l'extérieur » que dans une perspective temporelle, comme un horizon de sortie, pour analyser, au contraire, la *présence/absence* de l'extérieur et ses conséquences directes sur la « qualité » des détentions, au jour le jour. L'hypothèse fondatrice est que le rapport à l'extérieur structure pour une part le rapport à l'enfermement des détenu(e)s, et ce *a fortiori* en maison d'arrêt, lieu où les détenu(e)s sont souvent incarcéré(e)s depuis peu et/ou sont voué(e)s à ne rester que pour un temps relativement restreint. Ainsi, à la différence des maisons centrales dans lesquelles des détenus sont voués à rester en prison pour des périodes longues à très longues et où l'extérieur perd progressivement de sa force<sup>316</sup>, la maison d'arrêt est traversée par la « présence » constante de l'extérieur. Cette idée première, simple en apparence, recouvre, d'un point de vue subjectif, une série d'ambiguïtés qu'il faudra, par la description et l'interprétation, tenter de comprendre.

Le processus d'ouverture des prisons, s'accéléralant au cours des dernières décennies, impose l'idée que l'institution est de moins en moins close, devient plus *porouse* ; les détenus participent largement à cette *porosité*<sup>317</sup>.

Le parloir, par exemple, prend tout son sens si on l'analyse comme un lieu stratégique des échanges entre l'intérieur et l'extérieur. Tout y circule, et a une importance flagrante sur les

---

<sup>316</sup> Marchetti, 2001.



conditions de détention : les sentiments, les preuves de solidarité, les courriers qui doivent échapper à la censure du juge, la drogue, etc. D'une manière générale, les liens intérieur/extérieur déterminent largement l'acquisition de denrées pour les détenus : pour recevoir un mandat, se faire rapporter son linge, il faut que quelqu'un à l'extérieur l'aide. Les lieux d'incarcération forment ainsi des enjeux cruciaux pour les détenus. Un détenu incarcéré à proximité de son quartier retrouvera des amis en prison, et recevra des visites. Ses conditions de détention seront très différentes que s'il se retrouve isolé.

De la même manière, les tentatives de transferts, telles, par exemple, les revendications des détenus politiques basques, montrent clairement l'importance de la proximité du réseau de relations extérieures sur les conditions de détention des détenus. Pour le détenu, garder des liens pourra être dans ce cadre d'une importance fondamentale, et la compréhension des expériences carcérales ne peut pas se réaliser sans la prise en compte de ces phénomènes. L'existence et le fonctionnement du parloir n'est pas la seule source, pour les détenus, de l'ouverture de la prison sur l'extérieur : le courrier, le téléphone dans les établissements pour peine, mais aussi les permissions en sont d'autres exemples<sup>318</sup>.

Le développement de *l'enfermement bi-face* proposé ici s'appuiera donc sur ces différentes dimensions pour mettre à jour la polysémie avec laquelle il faut appréhender *l'épreuve* à laquelle est soumis le lien social lorsqu'un détenu est incarcéré en maison d'arrêt.

---

<sup>317</sup> Marchetti, Combessie, 1996.

<sup>318</sup> Marchetti, Combessie, 1996, 173-197.

### *1.1 Le parloir entre réconfort et humiliation*

Le parloir, comme la « prison » ou le « mitard », désigne à la fois un *lieu* et un *temps*. *Espace situé dans la prison*, celles et ceux qui viennent rencontrer leur mari, leur femme, leur conjoint(e), frère, sœur, ami(e) découvrent, « par un petit bout », l'univers carcéral : les attentes parfois incompréhensibles qu'il génère, la force de l'impératif sécuritaire qui surplombe les pratiques les plus banales et menace le lien social par son système de contraintes propres. Le témoignage de D. Maksymowicz, est dans ce cadre précieux. Au-delà de la singularité de son propre parcours – visiteuse de prison puis « femme de parloir » –, le livre permet de comprendre la coexistence tenace des sentiments de bonheur et de réconfort d'un côté, de frustration et d'humiliation de l'autre. Concernant le poids de l'impératif sécuritaire, elle décrit par exemple l'humiliation de la fouille à corps imaginée du conjoint.

Le prisonnier est fouillé après avoir rencontré sa famille. Celle-ci [la visiteuse] ne peut sortir avant le résultat de la fouille. Quand on n'est pas au courant, ça fait un temps d'attente incompréhensible, donc angoissant. Quand on sait, on imagine l'homme de sa vie à poil et manipulé par un autre homme et on se sent vaguement coupable d'être venue le voir puisque le bonheur fugace du parloir le conduit à l'humiliation sécuritaire<sup>319</sup>.

L'enquête pilotée par Le Quéau<sup>320</sup>, a montré, dans le même sens que le témoignage de Maksymowicz, que les principales raisons invoquées par les familles pour expliquer l'absence de visite sont, avant les contraintes financières, temporelles, spatiales, les contraintes spécifiques de l'Administration pénitentiaire. Les lieux, tel le rond-point où les entretiens ont été réalisés ou les parloirs, voués à être traversés et/ou occupés temporairement par des personnes non recluses autres que le personnel de surveillance, sont généralement dans un état moins déplorable que le reste de la prison. Comme le résume un détenu, « moi, quand je vais au parloir, c'est beau, pour elle, c'est moche ».

---

<sup>319</sup> Maksymowicz, 2000, 5.

<sup>320</sup> Le Quéau, 2000, 47-48

### 1.1.1 D'un monde à l'autre

Cette dualité est plus palpable encore lorsque l'on s'intéresse à la deuxième dimension du parloir : il est *le point d'intersection de deux temporalités différentes*, le temps carcéral et le temps de la vie extérieure. Le parloir constitue en quelque sorte un « télescopage de deux mondes<sup>321</sup> ». Pour le visiteur, la visite correspond souvent à un investissement temporel non négligeable qui vient perturber l'ensemble de ses autres activités. Une étude quantitative a montré que le temps moyen pour se rendre de son domicile à la prison est de deux heures, soit quatre heures aller-retour. Cette même étude montre qu'une personne interrogée sur cinq doit faire un trajet qui excède les trois heures à l'aller. Ce sont les parents qui mettent le plus de temps pour se rendre à la visite – deux heures et demi en moyenne<sup>322</sup>. C'est en maison d'arrêt que les parloirs sont à la fois les plus nombreux et les plus courts : le rapport entre durée de déplacement et durée du parloir y est assez mauvais. Les prévenus ont le droit d'être visités trois fois par semaine, les condamnés une fois. Les détenus déjà condamnés dans une affaire mais encore prévenus dans une autre relèvent du régime des condamnés<sup>323</sup>.

La durée du parloir est d'une demi-heure, mais il est parfois possible, notamment lorsque le domicile des proches est éloigné de la prison, de diminuer la fréquence des visites et d'augmenter en compensation leur durée. Notre étude ne permet pas d'analyser les contraintes que représentent les visites au parloir, elle ne permet pas non plus d'évaluer la peine sociale familiale que représente une incarcération. Nous pouvons par contre décrire les dimensions qui forment la réalité sociale du parloir pour la personne enfermée, ainsi que la manière dont elle se représente la peine familiale éventuelle et les conséquences de cette représentation sur sa manière de concevoir la visite et son rapport à l'enfermement.

En maison d'arrêt, le parloir n'a plus de dispositif de séparation – seule une table sépare le visiteur et le visité – et a lieu dans une salle commune ou une cabine individuelle. Il est avant tout le lieu où le visiteur et le visité peuvent se voir, se toucher, se rassurer, se transmettre leur amour et leurs sentiments, les nouvelles de l'avancée éventuelle de « l'affaire », de donner des nouvelles de la famille, des amis, ou encore l'occasion de se faire la morale. En pratique, les actes dits obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur y sont interdits (article D.249-2-5

---

<sup>321</sup> Marchetti, Combessie, 1996, 173-197.

<sup>322</sup> Le Quéau, 2000, 48.

<sup>323</sup> Pour plus de détails, voir OIP, 2000, ou le code de procédure pénale.

du code de procédure pénale), ce qui en pratique permet... ou empêche, selon le statut social de celui qui est incarcéré, selon le degré de tolérance du surveillant chargé de contrôler les parloirs, et selon les rapports de force qui définissent la situation, les pratiques sexuelles.

La question des pratiques sexuelles au parloir est délicate pour les détenu(e)s et leurs conjoint(e)s, propices aux débats entre militants, réformateurs et observateurs. Certains soulignent, tel l'Observatoire International des Prisons, l'urgence de la généralisation des parloirs familiaux, dispositif au cœur duquel la France semble faire, parmi d'autres points, office de lanterne rouge en Europe – la première unité de visite familiale (UEVF) doit ouvrir ses portes à la prison des femmes de Rennes le 23 septembre 2003 ; d'autres, pour nuancer, anticipent les effets pervers de ces parloirs, comme propices à constituer de nouvelles sources d'expression du pouvoir arbitraire<sup>324</sup> ; certains, enfin, dans une optique plutôt féministe, pointent la possible soumission de la visiteuse envers « son homme » reclus<sup>325</sup>. Quoi qu'il en soit, au cœur de ces ambiguïtés irréductibles, c'est, à nouveau, la capacité de réforme et d'humanisation d'un lieu de garde anémique qui est en jeu.

Alors que le parloir apparaît comme une contrainte temporelle forte pour le visiteur, le visité, lui, se recentre « positivement » sur un ensemble d'activités autour de la préparation à la rencontre. Cette mise en condition rituelle : prendre soin de soi, se remémorer les choses importantes à dire, relire la dernière lettre reçue, brise la monotonie quotidienne.

Toutes les journées, elles se ressemblent, toutes les journées sont les mêmes. A part une seule, quand c'est parloir. Le parloir, c'est bien, ça donne un peu de bonheur [description sur un ton de bonheur]. On mange, on met des habits propres, on se rase, on fait ses cheveux, un peu de parfum, on prend du linge sale un peu, parce qu'on sait qu'on va recevoir du linge propre, et on attend qu'on nous appelle. Ils ouvrent la cellule « parloir, A. ! », je sortais, et j'allais au parloir.

(Abdelkader, 28 ans, stage emploi, une détention, vol avec violence (+divers), 6 mois en détention préventive puis OML).

Le parloir s'impose comme un rituel fondamental pour les détenus, d'abord parce qu'il est l'unique occasion d'un contact visuel et charnel entre ceux-ci et leurs visiteurs.

C'est essentiel pour les détenus le parloir, c'est vraiment un moment essentiel. A ne loucher sous aucun prétexte (nous rions), c'est vital... Bon, en même temps assez surveillé... Mais c'est une parole directe qu'on n'a pas autrement, on l'a pas autrement. Et puis c'est vital parce que quand on se voit, quand on se parle, on peut

---

<sup>324</sup> Maksymowicz, 2000.

<sup>325</sup> Welzer-Lang *et al.*, 1996.

s'assurer d'un certain nombre de choses, beaucoup plus que par courrier interposé. C'est ça aussi qui fait, je pense que c'est dans les regards qu'on se renforce, et puis c'est vrai qu'on a une chaleur affective qui manque terriblement en prison, qu'on trouve tout de suite au parloir, tout ça, c'est très important.

(Sylvain, 47 ans, chez lui, une détention ferme de sept semaines en détention préventive, recel de malfaiteurs, recel de détention d'armes, libre).

Véritable intrusion dans l'*institution totale*, le visiteur et le visité tentent, pour ainsi dire, de rompre la rupture de l'incarcération en offrant la possibilité d'une continuité et d'une pérennisation relative des rôles que tenait le détenu avant d'être incarcéré. En ce sens, le parloir peut constituer une « soupape » au processus de « prisonnisation ».

C'est par rapport au parloir que je redevenais... C'est quand j'avais un parloir que ça réduisait, au niveau mauvaises pensées : ça me ressourçait en fait. Et je devenais un peu plus sociable, et tout ça avec les gens quoi. Ça t'aide le parloir (silence). J'ai toujours eu du soutien de ma famille. Soutien en psychiatrie et soutien en milieu carcéral. Ma famille, elle était toujours là. (...) Sans les parloirs, t'es foutu, je sais pas, tu deviens un animal. La prison, elle transforme les gens, tu deviens un animal.

(Abdelkader, 28 ans, stage emploi, une détention, vol avec violence (+divers), 6 mois en détention préventive puis OML).

Le parloir, pour Abdelkader, est une « journée-parloir », tant elle occupe son corps et son esprit. Point d'intersection de deux temporalités, le parloir est précisément l'occasion d'une tentative de réinscription de la temporalité de l'extérieur à l'intérieur de la prison. Le décalage entre le temps carcéral et le temps de l'extérieur oblige à des repositionnements. Le reclus est-il au courant des avancées de l'affaire ? Tel courrier est-il parvenu ? La date de sortie présumée est-elle toujours la même ?

Les parloirs, quand on communique par ailleurs, par exemple par courrier, ou par messages, etc., ben les parloirs, il y a toujours des décalages, c'est-à-dire qu'on a écrit quelque chose qui est pas forcément reçu, alors on pense que c'est déjà lu, et c'est pas forcément lu, alors il y a tout un... Ça dure une demi-heure. C'est vrai qu'il faut cinq-dix minutes déjà pour recalibrer les choses.

(Sylvain, 47 ans, chez lui, une détention ferme de sept semaines en détention préventive, recel de malfaiteurs, recel de détention d'armes, libre).

Tenir le visité au courant des nouvelles de chacun, pouvoir voir ses enfants et neveux grandir, connaître leurs notes à l'école : les interactions au parloir sont une tentative de maintien des différents rôles familiaux. Si, risque de « contamination » symbolique oblige, certaines personnes sont écartées du parloir, tels les grands-parents, d'autres se « doivent » de rendre

visite au reclus. Bafouer un devoir de visite, règle informelle mais bien réelle, est propice aux conflits et aux rancœurs.

Samedi dernier, au parloir je parle avec une de mes sœurs : « Ouais, ça m'étonne : j'ai pas de nouvelles de P. », mon frère... Pourtant, ça va, il est déjà venu ici, il sait ce que c'est. A chaque fois que je tombe, d'habitude il m'envoie un mandat, il m'écrit une lettre. Là, ma sœur, elle me dit qu'il lui a dit « il a 10 mois, je m'en tape... ». Tu vois quoi ? Il s'en tape que je suis ici... Il a sa femme, il a son gosse, il s'occupe plus de moi. Ma petite sœur, elle me dit ça... [d'un ton incrédule] Je lui dis : « Ben dis-lui il va se faire enculer ! ». J'ai pas besoin de lui ! Je m'en fous : je vois mes sœurs, je vois ma femme et mes gosses... Puis c'est bon. Après, quand j'y réfléchis, je me dis quand même, ça ... [énervé, silence]. Je verrai ça quand je serai dehors. Je vais avoir une explication avec mon frère. Je vais lui dire : « Ouais, tu m'as laissé tout seul dans la merde ! ». On verra tout ça.

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé (+ divers), condamné-prévenu, depuis 1 mois et demi).

Un premier pan d'*ambiguïté* naît de la complexité des interactions qui se nouent dans ce point d'intersection : elles semblent primordiales pour la santé psychologique et les ressources matérielles du détenu, mais elle peuvent aussi être *humiliantes*. Intrusion dans l'institution totale, l'institution totale traverse en retour de part en part la relation de parloir. D'un côté, le détenu se présente à ses proches diminué, dominé, et, de l'autre, la honte peut être redoublée par la conscience d'imposer aux visiteurs d'être fouillés et traités avec condescendance. Le désir de revoir ses proches se teinte d'une peur de la « contamination » de la relation par la prison<sup>326</sup>.

Ma mère venait plus au parloir parce que bon, non pas parce qu'elle voulait plus mais parce qu'elle était âgée, et puis moi, je voulais plus non plus, c'était dur de la voir aussi. Ça aussi, c'est une chose difficile. On est en prison, c'est nous qui avons fait l'erreur, qui avons fait la faute et tout, et les gens... Moi, ça me faisait extrêmement mal de voir ma mère venir au parloir. Rentrer dans une prison par ma faute, ça, c'était vachement dur à supporter. De se déplacer, le fait qu'elle entre dans une prison... Elle avait plus de 50 ans, elle était jamais rentrée là-dedans, j'ai des grands frères, des grandes sœurs, et c'était moi qui merdouillais quoi, ça me faisait vraiment trop mal. Et puis aussi, le fait de parler une demi-heure, et au bout de la demi-heure, quand il faut se séparer... C'était devenu trop difficile.

(Nadia, 29 ans, foyer, 3 détentions, ILS, libre).

Le télescopage partiel entre deux mondes contient, dans son essence même, son échec : les tentatives de maintien des liens familiaux, de (ré)affirmation de l'actualité des rôles tenus par le détenu sont symptomatiques de leur mise en danger comme ils sont symptomatiques de la

---

<sup>326</sup> Voir notamment Marchetti, Combessie, 1996, 179-180.

condition de détenu. Pour rendre l'illusion un peu plus réelle, ou du moins garder bonne figure durant l'entrevue, cette condition de détenu devient alors *taboue*.

### 1.1.2 Tabous

Les nouvelles transmises au parloir peuvent être traversées par deux types de d'interdits : la vie quotidienne en prison, le contenu et les motivations du délit ensuite. Le degré et l'intensité des tabous varient en fonction de la nature du délit, de l'interlocuteur – on peut discuter de la vie en prison avec un frère ancien détenu mais beaucoup plus difficilement avec une mère –, du « degré d'habitude » du détenu, etc.

Le visité prend des nouvelles de l'extérieur, mais le visiteur limite ses questions sur le déroulement de la détention et les réponses sont lapidaires. La remarque « Qu'est-ce qu'il y a à dire ? Il y a rien à dire. Ici, on est puni, c'est tout » résume la situation : le système de contraintes, l'infantilisation, l'aliénation, les punitions et, d'un autre côté, les « vices » et combines de la vie quotidienne ne sont pas dignes d'être décrits. Une alternative sans solution s'ébauche alors. Dire que « ça va », c'est le plus souvent mentir, ou cela peut au contraire accabler une mère qui voit son fils comme un « poisson dans l'eau » en prison ; affirmer que « ça ne va pas » vient donner toutes les bonnes raisons au visiteur de se faire du mouron à propos du visité, et du mouron et de la honte au visité d'avoir causé du mouron au visiteur, qui déjà sacrifie sa journée pour venir voir le détenu.

Ce tabou peut traverser également le délit. Pour Adélaïde, âgée de 22 ans, soupçonnée essentiellement de proxénétisme aggravé, viol et agression sur mineur par ascendant, comment discuter de son délit avec sa mère ? Aucune solution ne s'ouvre à elle.

Une fois, j'ai essayé d'en parler avec maman, par rapport à B. [l'une des victimes], je lui disais « je n'en veux plus à B. », elle dit « ouais, mais c'est quand même elle qui t'a mis en prison », je dis « et alors ? mes conneries, je les assume », « et ben fallait pas faire de conneries » (silence). Il y a pas de discussion possible, donc c'est tout, on n'en parle pas, on vit très bien comme ça, et maintenant, bon, il y a ce qu'il doit arriver, c'est tout (silence). C'est moi qui fait ça. Ma mère, elle aimerait bien savoir. Mais parler « fesses » avec sa mère, c'est pas terrible, c'est pas terrible.

(Adélaïde, 22 ans, dans mon bureau, proxénétisme aggravé, viol et agression sur mineur par ascendant, +divers, en détention préventive pendant 5 mois, puis ordonnance de mise en liberté).

L'ensemble des interdits qui traversent la situation de parler produit des discussions parfois pauvres. Le tabou de la vie quotidienne en prison, mais également la mécanique implacable d'un temps vide rendent difficile pour le visité la constitution d'un stock d'anecdotes à raconter. Certains préfèrent ne pas avoir de parler, le sentiment de n'avoir rien à se dire, et la difficulté à trouver des thèmes de discussion venant accentuer le sentiment de solitude, de rupture ; l'espacement des parloirs permet en outre d'améliorer le rapport déplacement/durées pour ceux de l'extérieur et d'alléger par là la contrainte imposée.

Le parler, c'est trois fois par semaine. Et ils venaient. De temps en temps, ils venaient trois fois par semaine, et voilà, mais moi je préférerais pas qu'ils se dérangent, je leur demandais de venir une fois par semaine, c'est suffisant. Et même, ça laissait un peu de marge, quoi tu vois. Comme ça, quand je les voyais, j'avais des choses à dire et tout.

(Abdelkader, 28 ans, stage emploi, une détention, vol avec violence (+ divers), 6 mois en détention préventive puis OML).

### 1.1.3 L'information « libérée »

Le parler permet également de faire sortir des documents, des courriers qui doivent échapper à la censure du juge ou dont on veut s'assurer que l'intimité sera respectée. Officiellement, il est interdit de faire circuler de l'argent, des objets ou du courrier par le parler. Seuls l'échange et la remise de linge et de livres sont autorisés d'après le règlement intérieur de l'établissement<sup>327</sup>.

J'ai suivi un détenu qui venait des Pays-Bas, et il devait préparer sa sortie, il avait envie de préparer sa sortie, ceci cela. Je lui dis que je peux l'aider, il me dit « non, t'occupes de rien, je peux m'arranger »... Le gars, tout en étant à l'intérieur, il a réussi à avoir un appartement et à trouver un job aux Pays-Bas sans bouger de sa cellule. Tout ça par l'intermédiaire d'un autre détenu, qui avait des permissions de sorties, et il lui passait comme ça des formulaires, des papiers et ainsi de suite, ça a voyagé, comme ça, sans bouger de sa cellule... Et aucun surveillant n'a été au courant.

(Visiteur).

---

<sup>327</sup> Lors des périodes de Noël, l'Administration pénitentiaire autorise l'envoi d'un colis de cinq kilos de nourriture. Sur le terrain durant cette période, nous avons pu constater l'importance de ces colis et l'impatience qu'ils suscitaient. Le « petit plat cuisiné par la maman », qui, mis en commun avec les autres petits plats et petites gâteries des compagnons de cellule, permet le déroulement d'un repas de Noël en prison. *A contrario*, ces possibilités viennent accentuer encore, comme à l'extérieur, le sentiment de solitude de celui qui ne reçoit rien et n'a rien à partager.



Le parloir est donc l'occasion de « faire sortir » du courrier et des documents. Pour les prévenus, comme c'était le cas ici pour Thibault, un contrôle supplémentaire est effectué par le magistrat chargé de l'instruction, auquel sont adressés tous les courriers reçus et envoyés par le détenu, d'où la tentation supplémentaire :

Le parloir, pour moi, c'était un moyen de faire passer du courrier. Parce que le courrier, si on passait par la voie officielle, il y a une boîte qui est accrochée sur la porte de la cellule, et tu places ton courrier dedans et le matin, le maton qui vient t'ouvrir ta porte, il prend le courrier et il l'amène. Et ce courrier-là est lu par... Donc si tu veux, c'est toujours gênant, et puis surtout, ça prend du temps, donc, c'est surtout pour ça que je passais par le parloir. Ça prenait deux jours de plus, et puis bon, je voulais rassurer mes parents, je voulais que ça aille vite quoi. Donc, je passais par le parloir, et puis, j'ai pu passer une lettre par le copain de promenade, par le parloir.

(Théophile, 24 ans, chez moi, 1<sup>e</sup> détention, meurtre, liberté provisoire après 15 jours de préventive, non lieu).

## ***1.2 Le courrier : « la petite évasion »***

Plus généralement, le courrier est décrit par certains détenus comme « une petite évasion ». Deuxième source principale de porosité, le télescopage *intra/extra muros* y est plus que jamais symbolique. La correspondance est régulièrement comparée avec le parloir : elle a des avantages et des défauts que celui-ci n'a pas. Quand le courrier n'est pas rendu impossible ou très difficile du fait de l'analphabétisme ou l'illettrisme des correspondants potentiels, parmi les « avantages » du courrier, la mise en forme matérielle de la parole – de l'encre sur du papier – est une prévention efficace contre l'envol de celles-ci. Alors que ce n'est que par l'esprit que perdure le parloir après l'entrevue, la lettre est elle, par sa matérialité, bien réelle. La « petite évasion », c'est la part concrète et matérielle de l'extérieur – mots de liberté, de soutien et de lien social – introduite en cellule.

La première fois que je suis tombé, j'ai eu parloir avec une amie. Mais (soufflement) ça me disait rien tu vois quoi, parce que ça fait encore plus mal quand je vois, je vois une fille qu'elle vient et je peux pas en profiter. Tu vois, c'est juste se tenir la main, parler et, toi t'es ici. Après, tu rentres, tu dis « bon qu'est ce qu'elle fait dehors, je peux même pas être avec », ça va pas. Et là, là je suis tombé, je pouvais avoir l'occasion qu'une amie aussi elle vient me voir quoi et je préfère pas. Quand je sors je me rattraperai le temps perdu. Moi je trouve ça fait du mal. Ça me fout les boules ; ça passe vite, une demi-heure c'est à peine tu t'assois, tu dis quelques mots et c'est fini. Autant pas la voir, c'est mieux. C'est mieux de la voir à travers une lettre, ça dure plus longtemps.

(Florent, 23 ans, MA, 3<sup>ème</sup> détention, outrage en réunion, condamné, en détention depuis 5 mois).

Les nombreux courriers que j'ai moi-même échangés avec des détenu(e)s, dans le cadre d'une correspondance personnelle ou au nom d'une association, confirment l'extrême importance du courrier. Ce courrier ne faisant pas à proprement parler partie du terrain, le contenu de ce courrier ne sera pas abordé. Retenons néanmoins l'extrême joie toujours proclamée de recevoir du courrier, ainsi que la persistance du tabou sur les conditions de détention. Alors que je posais des questions naïves et moins naïves sur la vie quotidienne en détention, le contenu des échanges a été souvent explicitement recentré sur l'extérieur – politique, société, mais aussi perspectives de sortie de prison – et sur moi – activités, hobbies. L'échange de courrier constitue également une variable de la restructuration du réseau de relations du détenu, plus ou moins conséquente.

Recevoir du courrier ici ça te remonte le moral grave ! Y a des journées, ils passent la gamelle, le type a le courrier dans ses mains, t'as pas de courrier, t'as un peu les boules. Par contre quand tu en reçois en masse tu lis, t'as le plaisir de lire, parce que c'est tout des choses différentes. Une fille, elle t'écrit, tes parents, ils t'écrivent, un ami il t'écrit, ils font attention à toi, parce qu'ils pensent à toi. Ah moi j'ai plein d'amis dehors qui m'écrivent pas et quand je vais sortir de prison, « ah ben t'es sorti, ben j'allais t'écrire ». « Ben y est trop tard, il fallait le faire dès le début ». C'est pas des amis ça, déjà ils te connaissent sans te connaître en vérité, ils en ont rien à foutre de toi, tu peux mourir demain, ça leur fait ni chaud ni froid, ils auraient un petit mal au cœur mais sans plus. Quand on est en prison, c'est ici qu'on voit les vrais amis.

(Florent, 23 ans, MA, 3<sup>ème</sup> détention, outrage en réunion, condamné, en détention depuis 5 mois).

Pour les personnes enfermées sous le statut de la détention préventive et lorsque la culpabilité est considérée comme incertaine, le courrier permet de s'assurer de l'absence de dégradation de son statut due à une culpabilité présumée.

Ils me connaissent quand même quoi, ils savent comment je suis, alors ils insistaient là-dessus, « fais pas de conneries... », tout des trucs comme ça... C'est comme ma mère, elle a 75 ans, « si tu tiens pas le coup, tu tiendras pas le coup ». Bon, mon amie, elle dit « je sais que t'es innocent, que t'as jamais fait de mal. Bats-toi, si tu te bats, tu vas gagner. Si tu baisses les bras, tu vas perdre ». L'important, c'est de sentir qu'on est soutenu. Il y en a quand ils rentrent ici, ils ont plus rien, ils ont tout perdu, famille et tout, qui croient la victime et tout ça. Alors eux, ils ont plus rien. Et ceux-là, c'est vrai que si il y a une personne derrière... Un arrivant, première nuit, il s'est pendu. Si il tombe pas avec des gens corrects en cellule... C'est malheureux pour lui.

(Patrick, 37 ans, MA, 1<sup>er</sup> détention, en détention préventive depuis 4 mois).

Quand déception il y a, celle-ci se mêle inextricablement au sentiment d'incertitude :

Ça fait de la peine, tu vois le courrier, il arrive, les meufs de ta cellule, ils ont du courrier, il faut comprendre, t'es contente pour elles, mais t'es dégoûtée quand même, parce que t'as pas de courrier. Mais c'est vrai que quand t'es habituée, au fur et à mesure... C'est pas que tu t'en fous, mais... Ça a moins d'importance que les premières fois. Hier, j'ai pas reçu de courrier, j'étais dégoûtée, je pensais en avoir. Je me demandais quoi.

(Sadia, 20 ans, maison d'arrêt, 4<sup>ème</sup> détention, cambriolage (+ divers), condamnée, en détention depuis 1 mois).

L'appréhension de la nature bi-face de l'enfermement nécessite de comprendre comment l'affirmation du maintien du lien constitue également un trait de distinction par rapport aux autres détenus. Recevoir du courrier, c'est aussi montrer aux autres que l'on n'est pas solitaire, mais qu'un soutien extérieur perdure. D'où la tentation hautement significative de la tromperie :

Le courrier, c'est une bouée de sauvetage, c'est un des seuls liens qu'il reste avec l'extérieur. Il y a des détenus qui s'écrivent à eux-mêmes, pour recevoir des lettres. C'est pour dire l'importance que ça peut avoir de recevoir du courrier, y compris par rapport au surveillant, y compris par rapport aux autres détenus, etc. Et entre codétenus. Le courrier, c'est avoir un lien avec l'extérieur, mais c'est aussi montrer qu'on n'est pas tout seul par rapport aux gens qui sont autour, détenus et surveillants. Et ça tape un peu sur le ciboulot, et quelque part, on fait un peu tout et n'importe quoi pour améliorer les conditions de vie.

(salariée d'une association d'aide aux femmes sortant de prison).

La nécessité de recevoir du courrier est plus large que le désir de recevoir des nouvelles de la famille. Toute correspondance vient constituer une petite brèche, un effritement du caractère total de l'institution, une résistance à l'atomisation sociale du reclus, à la réduction de son existence sociale au seul statut de détenu. L'extrait suivant montre comment les différents niveaux de signification se nouent entre eux et laissent apparaître la complexité des fonctions sociales du courrier échangé. Instrument de transmission des nouvelles, celui qui n'en reçoit pas s'inquiète pour l'extérieur ; mais au-delà, c'est l'échange *pour lui-même* qui constitue un soutien moral. Concernant cette fonction secondaire très spécifique, ne pas recevoir de nouvelles de sa femme peut être compensé partiellement par un autre type de correspondance.

Le plus dur, c'est le manque de contact avec l'extérieur. Parce que bon, une fois qu'on est dans le contexte de la prison, tout compte fait après, c'est un engrenage. On cherche plus à comprendre, on le vit. C'est tout. Et puis le temps passe. De toutes manières, on n'a pas le choix. Le plus dur, c'est le manque de contact avec l'extérieur. J'étais arrivé à un point que... A L., il y a la prison de femmes. Il y a un copain qui correspondait avec une femme, une correspondante, une détenue, et donc après j'ai entamé une correspondance avec elle, et puis on s'écrivait trois ou quatre fois par semaine. Ça me faisait du courrier, parce que j'en recevais pas au départ, il fallait bien que... Elle m'a aidée moralement, je l'ai aidée moralement, et

c'est des choses que je pourrais pas oublier. Celui qui a pas de courrier, c'est vrai que il se mange les doigts. C'est l'attente du courrier. Bon, il y en a pas, on se dit tant pis ; on verra demain. Et puis le lendemain, il y en a pas, on commence à tourner. Si le lendemain, il y en a pas, alors là, c'est le moral qui prend un coup. Parce qu'on se dit « merde, qu'est-ce qu'il se passe ? ».

(Bernard, 45 ans, stage emploi, homicide involontaire, libre après 14 mois de détention).

Le parloir est également le lieu où le lien peut se briser, le lieu où l'on annonce qu'il n'y aura pas d'autre parloir. La confrontation peut donc constituer l'occasion d'en finir avec des illusions, petits rêves biographiques qui permettent de tenir le choc. L'absence de parloir peut donc, *a contrario*, être renvoyée à des difficultés matérielles (problème de transport, problème de santé, problèmes financiers du visiteur potentiel), et permet de s'illusionner sur un hypothétique lien social intact : puisqu'il n'y a pas eu de déclaration de rupture, c'est qu'elle n'a pas eu lieu... Le parloir, en effet, n'est pas uniquement l'occasion de maintenir les liens, mais aussi le lieu où s'affirme la rupture.

Mon amie, elle connaît quelqu'un. Elle m'a dit qu'elle continuerait à venir me voir, là, je sais pas si elle va venir vendredi, je sais pas. J'ai su ça vendredi passé. Elle a dit que je devais comprendre, que ça faisait un an que j'étais ici, que j'avais résigné six mois... Que c'est dur pour elle. Ça fait mal... (Silence). Je l'aime encore, et puis si elle refait sa vie, je pourrais plus la voir.

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).

Maintenir ou créer du lien devient donc une priorité d'importance précisément parce que celui-ci est mis en danger. Pauline exprime clairement ce processus :

Je l'aime encore, mon copain. Mais tu sais, c'est peut-être parce que je suis en prison que je l'aime encore. Parce que quand j'étais dehors avec lui, j'étais vraiment... Quand j'étais dehors avec lui, il me prenait la tête parfois, et si je l'ai fait cocu, c'est que il me manquait quelque chose, j'en sais rien, parce que quand on aime vraiment, on fait pas cocu. Donc, c'est peut-être parce que je suis en prison que je l'aime. Peut-être que je serais dehors que ça sera différent. C'est sûr, je l'aime quand même. Quand je serai dehors, mon cœur, il va battre, je vais être contente, mais là je pense à lui parce que je suis en prison. La prison, ça rend tout love love.

(Pauline, 21 ans, MA, 2<sup>ème</sup> détention, vol avec violence, séquestration, escroquerie, détention préventive, en détention depuis 7 mois).

## 2/ L'extérieur absent : de l'incertitude à l'impuissance

---

Gorgés d'ambiguïtés, le parloir et le courrier viennent atténuer, la rupture avec l'extérieur. Néanmoins l'enfermement, la mise à l'écart concrète, produit subjectivement une « absence de l'extérieur » qui prend schématiquement les trois formes de l'*obsession*, de la *souffrance* et de la *peur*. L'*obsession* résulte de l'impossibilité de contrôler personnellement les actions et les rencontres de l'entourage proche, impossibilité au cœur de laquelle la hantise de l'adultère occupe une place privilégiée ; la *souffrance* naît, elle, du manque affectif et du constat selon lequel « la vie à l'extérieur » continue sans le détenu ; la *peur* est renvoyée à la mise à mal des rôles anciennement tenus par le détenu d'où découlerait, si, par exemple, des événements fondamentaux au sein de la famille se produisaient, une incapacité à participer pleinement aux rites fondamentaux de la vie collective.

### 2.1 Mais que font-ils dehors ?

La situation d'enfermement empêche souvent les détenu(e)s de contrôler les actions de ceux de l'extérieur. La détention est alors le cadre d'un imaginaire sur les motivations, actions, pratiques, ressentiments éventuels des proches. L'incapacité à « savoir » ce qu'ils font, disent et pensent, est récurrente à travers les discours. L'extrait suivant montre bien comment cette incapacité n'est pas systématiquement annihilée par la correspondance : les courriers sont suspectés de n'être que des lettres-types, empreintes de faux-semblants, les sentiments sont soupçonnés d'arbitraire. Pascal « sent » que les relations avec sa femme se sont franchement détériorées, mais la séparation résultant de l'enfermement rend le diagnostic précis impossible :

J'ai essayé plusieurs fois en lettres, dans ma lettre, je lui ai demandé si elle veut ou pas [venir au parloir], que je serais pas fâché pour ça... (silence). Ce qu'il y a, c'est toujours, c'est dommage, c'est toujours la même chose, le même dialogue, j'essaie de la convaincre, je sens que j'ai pas le retour... J'ai pas de retour. Bon, je sens qu'elle a une pression par rapport à son entourage, ça c'est sûr. Je sens que des fois, elle a des relâches, certainement quand elle est toute seule. Peut-être qu'à ce moment-là, je vais quand même lui écrire, mais il suffit qu'il y ait quelqu'un qui est dans son entourage qui sait qu'elle a reçu une lettre, bon, plus ou moins, ils doivent souvent en parler, ils doivent souvent, ça doit être un sujet de conversation tout le temps quoi. Tels que je connais la belle-sœur, le beau-frère, ça a toujours été

un peu du genre à chercher à savoir ce qui se passe pour les autres. Pour elle, ça doit être dur parce que toujours entendre la même chose, ça doit... Je pense qu'elle doit souvent pleurer, craquer, envoyer chier les autres, peut-être, je sais pas, j'essaie de me mettre à sa place.

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Karim est lui d'autant plus obsédé par l'adultère que lors d'une première incarcération, il a déjà connu cette expérience, son amie de l'époque ayant « profité » de l'incarcération pour « s'amuser avec d'autres ». De là à ériger l'adultère en règle, il n'y a qu'un pas que Karim, dans son angoisse, franchit :

Mon fils, comme je l'ai pas reconnu à la naissance, j'ai peur que sa mère, elle fasse en sorte que je le reconnaisse pas. La prison, ça donne des idées aux gens qui sont à l'extérieur. Ils se disent que on est là pour un certain temps. Eux, ils sont seuls, et voilà.

(Karim, 32 ans, MA, 4<sup>e</sup> détention, ILS, condamné à 6 mois, en détention depuis 3 semaines).

« Mais que font-ils dehors ? » devient donc une question obnubilante. Certains ont leurs théories : à partir d'une certaine durée, un couple ne peut que se disloquer, à partir d'un certain nombre d'incarcérations, la famille n'apporte plus de mandats, etc. L'absence de contrôle des activités des proches par le détenu lui-même est parfois comblée par un frère, ou simplement l'entourage. Les proches du détenu restent inscrits dans un réseau de relations qui ne les « libèrent » pas de toute contrainte vis-à-vis du détenu, et ce d'autant plus qu'un *turn-over* rapide des détenus – lorsque prison et quartier tendent à former un même monde social – permet une circulation efficace des informations ; mais les murs de la prison sont toujours suspectés d'être un filtre déformant, et par un jeu pervers de « téléphone arabe », les fantasmes sur les comportements de chacun ne font qu'attiser l'incertitude et l'obsession.

J'ai un ami que sa copine elle lui a toujours écrit toujours, et après elle a plus écrit, et lui tous les jours il se posait des questions. « Pourquoi elle m'écrit plus ? Elle m'a laissé tomber ? ! Elle est partie avec quelqu'un d'autre, je vais la tuer !... ». Mais en fin de compte, elle l'a pas laissé tomber, elle travaille, elle est toujours occupée. Il s'est rongé les ongles, mais en fin de compte pour rien, parce que ici tu te fais la moindre idée pour un rien. Pour un rien, tu te fais des films inimaginables. T'es avec une fille, elle t'écrit à fond, elle vient te voir. Bon « je t'aime, tu m'aimes, etc. ». Et si du jour au lendemain elle vient plus te voir, ou elle t'écrit pas mais juste parce que soit elle est malade ou elle est très occupée, toi tu vas te faire des films. « Elle m'a laissé tomber, elle tient pas le coup, elle est partie avec quelqu'un d'autre... ». Et ici tu sais ici, sans, sans être dehors, ils savent qu'est ce qui se passe dehors. « Ouais y en a un qui a vu ta copine avec untel ». Mais alors eux ils savent rien du tout, rien de l'histoire, ils ont juste entendu que ta copine, elle t'écrivait plus, et ils ont fait un scénario.

(Florent, 23 ans, MA, 3<sup>ème</sup> détention, outrage en réunion, condamné, en détention depuis 5 mois).

## *2.2 Souffrances*

L'obsession de l'adultère est également en étroite relation avec le manque affectif et la privation sexuelle. Au cours des entretiens, nous n'avons pas cherché à approfondir ces dimensions. La méthodologie non-directive mise en œuvre a eu sans doute pour conséquence une sous-production concernant ces aspects essentiels de l'enfermement, présents en filigrane des discours. Ma volonté de « ne pas retourner le couteau dans la plaie » m'a conduit à peu relancer les interviewés sur ces thèmes. Certain(e)s, néanmoins, l'abordent de front.

Ben, je commence à en avoir marre d'être ici, parce que ça fait 7 mois que je suis là. 7 mois en prison, c'est long. Bon, ça va, moi dans ma cellule, je délire. En réalité, qu'est-ce qui est le plus dur, ici en prison, en réalité, c'est pas la prison qui est dure, la prison, c'est pas dur, c'est que t'es séparé de ta famille, t'es séparé de ton homme. Je sais pas, mais l'affection d'un homme, ça manque à toutes les meufs ici. L'affection d'un homme, faire l'amour, c'est ça qui est dur.

(Pauline, 21 ans, MA, 2<sup>ème</sup> détention, vol avec violence, séquestration, escroquerie, détention préventive, en détention depuis 7 mois).

Les personnes les plus prolixes à ce propos étaient cependant le plus souvent libres durant la réalisation de l'entretien, comme en témoigne Fabien :

Si t'as une femme et des enfants, c'est la galère pour eux. Tu crèves, franchement, parce que tu te fais du souci pour ta famille, tu vois tes enfants une fois par semaine, tu vois ta femme une fois par semaine, tu la désires, tu vois, t'es malade, franchement, t'es malade, tu sais. Ça c'est extrêmement difficile. A peine la visite du samedi était terminée, j'attendais déjà l'autre visite de la semaine. T'as pas la moral, t'as le goût de rien. T'es à plat. Tu te demandes ce qu'elle fait dehors, tu vois. Tu te dis « merde, il y en a pas un qui va prendre ma place », ceci cela, t'es stressé à fond. Franchement c'est très dur. Et heureusement qu'ils sont en train d'améliorer un petit peu en faisant des visites conjugales, parce que ça c'est quand même quelque chose qui va servir pour les gens qui sont en prison, et pour les familles, aussi bien pour les femmes que pour les gens qui sont en prison. Psychologiquement, c'est trop dur, c'est le plus difficile. Quand t'as pas de petite amie, t'as pas de femme, c'est rien, tu patientes, tu vois. Mais quand t'as une femme, t'es tout le temps sur les nerfs, t'es tout le temps en train de te demander ce que elle, elle fait, à attendre sa visite, c'est très difficile, c'est très difficile.

(Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

On perçoit ici toute l'ambiguïté de l'absence de l'extérieur. Si la rencontre avec son amie et la naissance des enfants sont des thèmes qui ont été peu abordés, Fabien insistera néanmoins sur le fait que l'abandon de sa famille est ce qui lui pèse à chaque fois le plus en détention : à la précarité dans laquelle son amie se trouve, situation qui définit l'enfermement comme une peine familiale, s'ajoute la peur d'être remplacé. Les souffrances de la peine sociale que doit subir la famille et celles produites par le *doute*, c'est-à-dire la possibilité que la femme – ou l'homme – refasse sa vie, s'entretiennent mutuellement : la tentation de refaire sa vie est considérée comme d'autant plus forte qu'elle permettrait de pallier une situation socio-économique difficile.

Cette souffrance s'inscrit dans un ensemble plus vaste : celle du constat que la vie continue à l'extérieur. Perché du haut de son temps vide, le détenu peut regarder, désarmé, les enfants grandir, la proximité affective se distendre, les copains se ranger et former une famille, partir en vacances, etc.

Vous imaginez, vous laissez votre famille, votre sœur, qui grandissent... C'est comme ça que... Encore ma nièce, avant-hier, elle me dit « je te connais pas, je t'ai jamais vu », tu vois, ça fait un choc quand même. Elle a 11 ans. Tu vois ? Ça fait drôle hein ! Alors pour se fixer des objectifs, c'est très difficile parce qu'on est limité dans la conception de la vie, on voit pas de raison, on voit pas de but précis... Je sais pas si c'est la même chose avec tous, mais... Le lien familial, c'est très important. Non, honnêtement, c'est très important. Quand il y a une personne qui vient vous voir en détention, ça, ça joue beaucoup, ça joue beaucoup. Que personne vienne, c'est ça qui m'a fait le plus souffrir.

(Ahmed, 28 ans, stage emploi, 5 détentions, libre).

### ***2.3 Impuissance(s)***

L'impuissance carcérale, c'est celle d'être privé de la capacité à remplir ses obligations sociales, de ne pas pouvoir remplir ses rôles sociaux. Jean-Michel est par exemple impuissant à enrayer la « dérive » de sa fille :

Le plus insupportable, c'est de pas pouvoir bouger, vivre. J'ai plus mon mot à dire, pour les enfants, j'ai plus mon mot à dire. Ma fille, là, qui est tombée dans la toxicomanie [référence à une discussion antérieure], j'ai pas pu la raisonner là, ma fille de 16 ans, j'aurais peut-être pu (silence).

(Jean-Michel, 49 ans, MA Loos, 1<sup>e</sup> détention, viol sur mineur de moins de 15 ans par ascendant légal, préventive, 13 mois).



Il est assez courant de constater au cœur des discours une dissociation entre « être en prison » et « ne pas être à l'extérieur », processus mental résumé par Thibault : « C'est pas la peur de vivre dans le milieu carcéral, c'est le ras-le-bol de supporter ces quatre murs », soulignant que le processus d'adaptation à l'institution, nécessaire et l'acceptation du quotidien, est dissociée de l'incapacité à être dehors.

L'impossibilité de remplir pleinement son rôle face à la maladie ou à la mort des parents éventuelle forme une illustration typique du sentiment profond d'impuissance.

Avec la peine que je viens de me prendre [20 ans de prison fermes], je pense à mon père, je pense à ma mère. Et je me dis que faudrait pas qu'il leur arrive quelque chose pendant que je suis en prison, parce que là, je sais pas la réaction que j'aurais, tu vois. Ça m'arrive d'y penser. C'est pas évident. Un détenu, son père, il est décédé... J'en ai vu des détenus que ça a complètement cassé quoi, démoralisé, c'est normal. Et je sais pas comment je réagis. Parce que tu sais, moi, mes parents, c'est sacré, la famille, c'est sacré.

(Julien, 36 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vol avec armes, condamné (20 ans), en détention depuis 20 mois).

Ici, du jour au lendemain, peut-être que je vais avoir une lettre, une mauvaise nouvelle et je vais mal réagir. C'est obligé, je vais en vouloir à l'administration, à tout le monde, je pourrais pas faire autrement. Déjà dehors, je peux rien faire, mais alors en étant enfermé, un truc comme ça, je sais pas ce que je fais. C'est trop dur à supporter. Il y a déjà eu une histoire comme ça ici. Un ami et son frère ils étaient ici, l'ami, il est sorti, et deux jours après, boum il est mort [d'une overdose]. Ils lui ont accordé qu'une journée de perm' ! Il est sorti du matin, et il devait rentrer au soir, pour son frère. Moi je dis un truc comme ça, ça se fait pas. Il faut donner au minimum les trois jours, comme dehors ça se passe, quand t'es à l'école ou quoi, ils te donnent trois jours de vacances parce qu'il y a un décès dans ta famille ou quoi. Je vois pas pourquoi on pourrait pas faire ça. En plus entre deux gendarmes et tout, il a dû aller au cimetière entre deux gendarmes, moi je dis non, ça se fait pas. Moi, un truc comme ça, je rentre pas. Gendarmes ou pas gendarmes, je rentre pas. Ou alors, je sais pas, il faut qu'ils me tirent dessus, j'en sais rien, mais je rentre pas, c'est sûr et certain. Je pourrais pas supporter une journée, aller voir un enterrement de quelqu'un de famille et rentrer ici. Non. Ou si tu rentres, tu tues quelqu'un ici, c'est pas possible.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

### 3/ L'extérieur présent : ressources matérielles et symboliques

---

#### 3.1 L'effet ciseau de la détention

L'analyse de la « porosité » des murs fait rapidement émerger un autre pan d'*ambiguïté*, corrélé aux rapports complexes et multiformes entre « pauvreté » et « prison ». A.-M. Marchetti<sup>328</sup> a montré comment la pauvreté est non seulement génératrice de détentions plus dures, mais aussi plus longues que celles des autres détenus ; de même, les différents moments-clés de la détention participent à un processus d'aggravation de l'appauvrissement des plus pauvres. Détaillons. *Plus dure*, la détention l'est pour les pauvres car tout se paye en prison. L'accès à des denrées essentielles, tel le papier hygiénique, mais aussi, dans un lieu où l'ennui règne, l'accès à des « petits plaisirs », ou tout simplement à une nourriture équilibrée pour celui qui veut prendre soin de son corps et de sa santé, sont loin d'être un luxe ; or l'absence de mandats empêche souvent l'accès à la cantine. En effet, pour avoir accès à quelques ressources, le détenu peut parfois travailler, selon ses compétences, selon son capital social *intra muros* et l'offre de travail propre à l'établissement pénitentiaire ; mais le travail en prison est largement dévalorisé et n'a que peu de normes, et, surtout, la maison d'arrêt souffre, par rapport aux établissements pour peine, d'une véritable pénurie de travail. Quand il y a néanmoins accès, le détenu ne dispose ni de contrat de travail, ni de droit salarial. En cas d'accident ou de maladie, il n'a droit à aucune indemnité. La durée du travail peut dépasser largement l'horaire légal, pour des salaires extrêmement bas.

Celui qui ne dispose ni d'argent – absence de mandat, absence de travail – ni de biens ayant une valeur quelconque dans l'enceinte de la prison se retrouve alors dans une situation d'extrême pauvreté, que le jargon pénitentiaire nomme « indigence ».

Ma mère elle m'a écrit ; bon, le parloir, elle a pas voulu le faire avec moi. Pas de parloirs, et pas d'argent. J'ai demandé de l'argent à ma mère, parce qu'ici obligatoirement, on a besoin d'argent. C'est pour ça que pour certaines personnes, c'est dur la prison. Ils ont pas d'argent pour s'acheter les cigarettes. Et puis vu l'état de la gamelle, comme on l'appelle quoi, il faut de l'argent pour manger, pour fumer.

---

<sup>328</sup> Marchetti, 1997.

Malheureusement, certaines personnes, ils touchent pas d'argent, ils ont pas de parloirs. Parce que il y en a qui ont des parloirs ; même si ils touchent pas d'argent ici, mais ils ont parloirs, et en faisant rentrer de la drogue, avec la drogue, ils achètent les cantines, les paquets de cigarettes. Ils troquent. Et ça fait que ça va, même en ayant parloir, en ayant un des deux. Mais il y en a qui ont rien. Comme moi, par exemple moi, pas de parloir, pas d'argent rien. Ça fait que la vie incarcérale, elle est plus dure. Elle est largement plus dure.

(Lionel, 22 ans, MA Loos, 3 détentions, ILS, condamné, en détention depuis 14 mois).

La situation d'extrême pauvreté est productrice d'humiliations, de tensions de vol et de rackets. C'est pour ces raisons que de nombreux militants associatifs réclament que le versement du RMI se poursuive en détention. Cette continuité enrayerait quelque peu les inégalités en détention qui contreviennent au principe de justice, faciliterait le maintien de la paix pénitentiaire, atténuerait une charge financière lourde pour la famille du détenu, charge qui constitue une peine sociale familiale source de tensions, et, enfin, permettrait de marquer symboliquement l'appartenance du détenus à la communauté des citoyens<sup>329</sup>.

Les plus pauvres ont également une détention *plus longue* car, par exemple, bénéficiant de moins de soutien à l'extérieur, ils bénéficient de moins de libérations conditionnelles que les autres. Les petits trafiquants de drogue qui n'ont pas les moyens de payer leur amende douanière voient transformer la somme due en jours de prison supplémentaires, qu'on appelle une *contrainte par corps*. Nous pourrions résumer le travail d'A.-M. Marchetti en paraphrasant Bourdieu<sup>330</sup> qui analysait les inégalités sociales face au système universitaire : le paradoxe veut que les plus désavantagés ne subissent jamais autant leur désavantage que là même où ils sont relégués par l'action de leur désavantage. Enfin, les moments-clés du cursus carcéral appauvrissent les pauvres. L'arrivée en détention marque bien souvent la suppression d'allocations relevant de l'assurance-chômage : allocation unique dégressive, allocation spécifique de solidarité, suppression du RMI ; lors des transferts, il arrive que les sommes des produits commandés en cantine soient déjà retirées du compte pénitentiaire, mais que celui-ci change d'établissement avant d'avoir reçu les produits, etc.

---

<sup>329</sup> Voir Wacquant, 1999b, 145-146.

<sup>330</sup> Bourdieu, 1964.

Pour la famille du détenu, l'ambiguïté et la difficulté fondamentales, ont été appréhendées par Le Quéau, comme « l'effet ciseau » de l'incarcération<sup>331</sup>. Celle-ci correspond bien souvent à une perte de ressources pour la famille *et* à une augmentation des charges. Ainsi, les mandats envoyés par la famille *et/ou* les amis du détenu viennent pallier les manques de ressources *intra muros* (en maison d'arrêt, l'objet de la cantine est d'abord constitué de denrées alimentaires et de tabac) pour permettre, via le système de *cantine*, l'accès à des produits visant à améliorer le quotidien ; mais simultanément, ces aides constituent un *sacrifice*, une charge conséquente pour la famille. « Ce sont pour l'essentiel des pauvres qui peuplent les prisons et des familles pauvres aux conditions d'existence précarisées ou en risque de l'être qui par leurs mandats participent à l'entretien des détenus<sup>332</sup> ».

On imagine communément le parloir comme un moment où le visiteur remonte le moral de la personne enfermée. Bien souvent, c'est l'inverse qui se passe. Parce que l'incarcération du conjoint peut plonger une famille dans le désastre financier ou la solitude, le détenu se voit bien souvent dans l'obligation de remonter le moral de la personne visiteuse.

Quand je suis tombé, ma femme, elle était enceinte. Elle était sur la fin quand je suis tombé : elle s'est retrouvée à la maternité toute seule et tout... A l'époque, elle est tombée dans la dépression, direct (silence). C'était un peu de ma faute, en fait. Quand je me retrouve en prison et tout, elle, ça lui a fait un choc ! Ça a tout... Je te dis : après, elle était dépressive à fond. Avec un bébé, être dépressive, c'est pas évident.

*Non...*

Elle arrivait au parloir, elle pleurait ; c'était moi qui était obligé de lui remonter le moral ! Je lui disais : « Bon, bah arrête ! C'est bon, je vais bientôt sortir ». Pendant un an, 12 mois, je lui ai dit ça, 3 parloirs par semaine ! « C'est bon, je vais bientôt sortir ». Et à chaque fois, je posais des libertés provisoires : refusée, refusée...

(Daniel, 30 ans, MA, 7 détentions, tentative de vol aggravé (+ divers), condamné-prévenu, depuis 1 mois et demi).

### ***3.2 La consommation : normalisation et distinction***

La condition *sine qua non* pour « faire une bonne détention » – l'expression est courante – est l'envoi de mandats qui permettent de cantiner.

---

<sup>331</sup> Le Quéau, 2000.

Il y a des gens qui t'assistent. C'est ça qui te fait tenir. Moi, j'ai toujours été assisté. Si t'as pas de mandat, tu peux pas la faire bien, ta détention. Parce que en prison, tout s'achète. Si t'as rien, ça sert à rien. C'est comme dans la société, t'as pas d'argent, t'as rien.

(Paul, 33 ans, chantier extérieur, 4 détentions, violence volontaire, fin de peine).

Cette nécessité est corrélée à une autre : pour recevoir un mandat, quelqu'un doit l'envoyer. Cette évidence conduit certains à faire fi de leurs rancœurs liées à la dégradation pré-carcérale des relations ou à « l'affaire » :

Ils ont fait peur à ma copine. Ma copine, j'ai fait la connerie de parler un petit peu de ce que je faisais. C'est tout, j'ai fermé les yeux parce que bon, j'ai encore des sous de côté, et il y a qu'elle qui peut me les donner pour continuer ma peine tranquille quoi. Si j'aurais pas ça, je serais en clando. Clando, un type qui a rien, c'est ça les clandos ici.

(Bertrand, 27 ans, MA, 5<sup>ème</sup> détention, vols avec armes (+ divers), en détention préventive depuis 15 mois).

Les ambiguïtés *réconfort/humiliation* et *soutien/appauvrissement*, marquent l'entremêlement des ressorts matériels et symboliques de l'aide, qui vient, dans un même geste, signifier le lien social et le rendre problématique. De la même manière, la consommation en prison, parce qu'elle permet au « consommateur » de réduire l'emprise carcérale qui pèse sur lui, est fortement chargée symboliquement. « Amélioration du régime ordinaire certes, mais aussi espace de liberté, "c'est une des libertés qui leur reste", moyen de tromper l'ennui, de maintenir des liens avec l'extérieur<sup>333</sup> ». En ce sens, la cantine brise la clôture protectrice de l'institution et la consommation en prison et permet aux détenus de s'exprimer par le moyen des achats qu'ils peuvent faire ; en se singularisant par ses achats, l'individu se soustrait pour partie à la règle commune et à l'impact dépersonnalisant de l'institution<sup>334</sup>.

L'octroi de mandat permet également de construire en détention des relations marquées par un sens de l'hospitalité et de la solidarité. Ces petites sources de réconfort trouvent leur expression la plus concrète dans le rituel du café, mais aussi le don de biscuits, de timbres, de tabac, etc. Le mandat et la cantine qu'il permet rappellent au détenu leur reste d'humanité, dans le sens où ces dons et échanges sont le support de relations « décarcérisées ».

---

<sup>332</sup> Combessie *et al.*, 1997, 251.

<sup>333</sup> Seyler, 1988, 141.

<sup>334</sup> Le Quéau, 2000, 87.

La première fois que je suis tombé, ils m'ont mis avec un, je m'en rappelle il s'appelait Christophe. Mais c'était un gars, que comment dire ça c'est un mec comme ça, en or. Je suis rentré dans la cellule, il m'a dit, j'avais rien, il m'a dit, regarde il a ouvert l'armoire, il m'a dit y a shampoing, dentifrice tout ce que tu as besoin tu te sers. Ce qui est à moi est à toi, le tabac, la nourriture, tout. Il rigolait avec moi, il s'amusait avec moi, il m'a appris à faire du sport, pas il m'a appris, mais il m'a mis dans le sport. On rigolait, on regardait les mêmes choses à la télé. Je suis resté avec lui, j'ai passé une peine avec lui et j'ai pas vu ma peine.

(Florent, 23 ans, MA, 3<sup>ème</sup> détention, outrage en réunion, condamné, en détention depuis 5 mois).

Philippe qui décrit la prison comme un enfer rappelle comment les petites attentions des autres – un « bonjour », un « merci », un « ça va ? » ou encore une blague –, lui remontent le moral. Pascal, dans le même sens, revient sur son arrivée et l'oppression dont il a été l'objet : par comparaison, les rituels pacifiques d'accueil sont un premier palliatif de l'enfer.

Comme là, je suis tombé sur un gars en cellule, il m'a avancé le papier à lettres, enveloppes, ça va. Parce que je pensais pas que j'aurais ça quoi. Quand je suis arrivé, il m'a proposé le café, j'avais rien. Donc déjà, on se sent un peu mieux. Et puis surtout, par rapport où j'étais, que je me faisais tabasser, deux fois. Je me disais « bon, ben je suis parti pour aller en enfer ».

(Pascal, 35 ans, MA, agressions sexuelles, en détention préventive depuis 4 mois).

Ces échanges sont une construction de la normalité sociale : dans les failles de la loi carcérale, au cours des promenades, activités diverses, au travail, au parloir, lors des rendez-vous médicaux, la participation à un système de dons et contre-dons permet de construire une appartenance à un groupe, de se construire une image honorable de soi qui dépasse le statut de détenu. Pour celui qui offre, la possibilité d'être généreux est le bénéfice symbolique primordial de cette capacité à cantiner.

J'ai demandé à être en cellule de deux ; j'étais tranquille. Et je prenais avec moi des filles qui avaient rien. Comme ça, je pouvais les aider. Ou des qui avaient pas grand-chose. Comme ça je pouvais les aider. Je disais : « T'as pas grand-chose... Laisse : c'est moi qui vais acheter des tickets de cantine ». De temps en temps, je prenais des pâtisseries, je prenais des trucs... Bon, ça permet à la fille de se remonter, de voir qu'il y a quelqu'un qui la soutient...

(Félicie, 42 ans, dans mon bureau, complicité de viol sur mineur par ascendant, une détention, 7 ans, libre).

Le problème du manque de denrées se pose cruellement durant la phase d'installation en détention. Les relations sociales et les échanges au cœur des interactions permettent, d'abord de parer à la pauvreté totale de certains arrivants.

Moi, là je suis arrivant, j'ai pas encore d'argent, j'ai un problème avec ma carte de retrait qu'elle est ici, et il faut que je la fais sortir pour que ma mère elle l'ait pour

qu'elle puisse m'envoyer de l'argent quoi. Mais pour l'instant pas d'argent, donc pas de tabac, pas de café, pas de sucre, tout ce qui est nécessaire au début, quoi, parce que après manger tu te débrouilles. Mais voilà quoi, là je vois des amis, ou plutôt des copains, ils me dépannent. Un paquet de tabac, une boîte de Ricoré, un kilo de sucre, ceci, cela. Et le peu que j'arrive à avoir, déjà, dur de faire la semaine avec, le peu que j'arrive à avoir, et ben il y en a d'autres qui me demandent. Et la plupart du temps, quand t'as trop bon cœur, et ben tu donnes. Tu donnes, tu donnes, tu donnes. Et puis après, c'est moi que j'ai plus rien.

(François, 26 ans, maison d'arrêt, 8<sup>ème</sup> détention, tentative de vol avec effraction, condamné, en détention depuis 3 mois).

### ***3.3 Le trafic de drogue : une ressource « en or »***

L'analyse de la porosité de l'institution ne peut se cantonner à la porosité légale, mais doit aussi tenter d'approcher la « porosité illégale », dont l'importance est considérable en maison d'arrêt, et qui constitue un outil de régulation sociale en détention. Les ressources légales, sous forme de mandat, et les ressources illégales – principalement la drogue qui rentre notamment par les parloirs – visent toutes deux à pallier des besoins, ou réaliser des désirs non pris en charge directement par l'établissement. Pour acheter les produits cantinables auprès de l'Administration pénitentiaire, le détenu doit détenir un pécule sur son compte pénitentiaire. Il paye donc avec de l'argent. Par contre, pour acheter ou échanger des biens et services avec d'autres détenus, l'argent est plutôt rare, et ce sont d'autres biens et services qui sont alors échangés. La porosité des murs et le système de cantine ne doivent pas être analysés « en eux-mêmes », mais replacés plus globalement dans le cadre du système d'échanges *intra muros*. En ce sens, les consommations enregistrées par les services comptables ne sont que la plus visible partie d'un système plus large, ensemble de biens et services élargis aux "échanges informels" ; la forme spécifique de ce marché est pour une part déterminée par la structure des rapports de force entre détenus et surveillants, et entre détenus eux-mêmes<sup>335</sup>.

Le haschich est fortement répandu en détention. « C'est incroyable, c'est par brouettes qu'il rentre » dira l'un ; cependant, comme à l'extérieur, ce sont les drogues dures et les traitements

---

<sup>335</sup> Voir également Combessie *et al.*, 1997, 256.

de substitution, alors détournés de leur fonction officielle, qui sont, financièrement parlant, les plus rentables.

Si par exemple, le copain en cellule, il faisait rentrer quelques grammes au parloir, ou moi, je sortais en permission, ben je revenais avec quelques grammes. Je suis sorti en permission pour la première fois au bout de trente et quelques mois que j'avais été incarcéré, et là, tout de suite, on m'a donné cinq grammes d'héroïne, comme ça, « tiens gratuit, tu te feras de l'argent », bon, moi, je vais pas dire non, j'ai pas dit non. Et voilà, et après ça a été 4 grammes à côté, donc je suis rentré en prison, j'avais presque 10 grammes d'héroïne sur moi, tu vois, j'étais le pacha après. Je faisais qu'est-ce que je voulais, j'avais ce que je voulais. L'autre il avait un gros radio-cassettes, double CD, ceci cela, « tiens », pour une traînée de poudre. (Fabien, 29 ans, chez lui, une dizaine de détentions, libre).

Le prix des drogues telles l'héroïne, le subutex ou encore la cocaïne – cette dernière semble plus rare mais pas inexistante – est décuplé par rapport aux prix du marché *extra-muros*.

Ici, le subutex c'est de l'or, de l'or, parce que ici tu prends un subutex, tu l'écrases ça va te faire par exemple une ligne comme ça, avec même pas la moitié de la moitié, ça une ligne tu vas la vendre soixante dix mille. 700 francs. J'ai vu des gars ici donner leur survêtement tout neuf, leur paire de baskets tout neufs, même pas, même pas, la moitié de la moitié, écrasé. Ah ouais. Et ici ils te le coupent donc ça n'a aucun intérêt, ça te fait rien... (silence). Moi spécialement je l'ai jamais eu, mais y a des gens je les ai vus, des gouttes d'eau comme ça ils tombaient, tellement ils étaient en manque. Et ils sont obligés tous les jours, tous les jours. Alors ils trouvent des moyens, ils se font rentrer des mandats, ils cantinent, ils cantinent, pour des petits képas de malheureux. Ça fait pitié.

(Florent, 23 ans, MA, 3<sup>ème</sup> détention, outrage en réunion, condamné, en détention depuis 5 mois).

Une fois rentré, reste à faire circuler le produit. Les cours de promenades sont ici des lieux d'échange et de revente privilégiés, mais les deals peuvent s'effectuer également de cellule en cellule, grâce au système des « yoyos ». Une nouvelle dimension du rythme carcéral, cadencé par les parloirs, s'ébauche ici : les nouvelles « rentrées de produit » sont l'objet d'une effervescence visant un échange rapide et efficace :

Les yoyos, c'est des boîtes de Nesquik qu'on attache au bout d'une corde et qu'on balance par la fenêtre, qui tombe sur la cellule d'en bas, ou si on est plus adroit sur la cellule d'à côté, enfin on arrive à orienter, le mec attrape ta boîte de Nesquik, prend ce qu'il y a à l'intérieur, et remet quelque chose dedans. C'est comme ça que circulent, bon, les informations, mais aussi, bon surtout le shit... Il y a... Les jours de parloirs, le shit circulait particulièrement. Et donc le soir, alors là, c'était un bordel dans la prison, on entendait gueuler, on se mettait à la fenêtre, on entendait gueuler dans tous les coins, et la monnaie d'échange, alors là, soit c'était un service style, je te coupe les cheveux, ou je te donne des cachetons. Ça marche beaucoup les cachetons.

(Théophile, 24 ans, chez moi, 1<sup>er</sup> détention, meurtre, liberté provisoire après 15 jours de préventive, non-lieu).



Les activités stratégiques, telles celles qui permettent une circulation dans les coursives, sont également très prisées : elles permettent de sortir souvent et longtemps de cellule, mais aussi elles permettent d'occuper une position stratégique dans le système d'échange.

J'ai fait auxi... Auxi, c'est ceux qui donnent la gamelle. J'étais au rez-de-chaussée, avec les pointeurs, une détention entière.

*Le travail, c'est pour l'argent ?...*

La thune ? 300 francs par mois, vous rigolez ? C'est pour passer le temps, pour être dehors, pour circuler... Pour faire des petits trafics. Haschich... Des petits trafics quoi. C'est plus ouvert, tu peux bouger partout, dans n'importe quelle cellule. En plus tu connais le surveillant. Pas de problème, il voit rien.

*Il sait ?... Il voit rien ?*

Il y en a qui savent. Il faut pas que ça soit trop flagrant, si c'est flagrant... Il donne la cantine, la paire de baskets, ça va, mais il faut pas non plus que ça soit du flag' quoi. J'ai sauté de balayeur pour ça. Il y a quelqu'un qui a parlé.

(Miloud, 29 ans, Lieu formation placement extérieur, une dizaine d'incarcérations, (violences, divers), fin de peine).

Pour qu'il y ait un trafic, de subutex par exemple, il faut qu'il y ait entrée de subutex, un réseau de clients relativement sûrs – de nombreuses techniques sont mises en œuvres, parfois efficaces, parfois non, pour éviter de « tomber sur une balance » – une position de vendeur acceptable. L'entretien de Reynald est assez éclairant sur le pouvoir que donne sur les autres détenus-toxicomanes la possession de drogues. Reynald est originaire du sud de la France, mais sa capacité à s'adapter « partout » et « rapidement » lui assure une intégration carcérale rapide : il se lie d'amitié avec son codétenu qui, lui, connaît de nombreux autres détenus d'un même quartier.

Pour passer le temps, chacun fait son truc. Moi, c'était le business ... J'avais pas de parler, ni rien parce que je suis loin. Le mec de ma cellule, il avait parler. Il arrivait à rentrer des produits. Et des produits là-bas, ça vaut de l'or.

*Héroïne, schit ?*

Schit, et subutex. Un subutex, dehors, tu l'achètes 25 francs, là-bas, tu peux te faire pour 800 francs de cantine. Je vendais pour lui, sans connaître personne. Lui il pouvait pas vendre. Puisque la plupart des gens, il les connaissait, donc il aurait été obligé d'en donner une partie, parce que c'est des copains avec qui il est relation dehors, tandis que moi, je connaissais personne, donc si quelqu'un voulait quelque chose, il fallait qu'il paye.

(Reynald, 32 ans, lieu de formation placement extérieur, une détention, ILS, fin de peine).

Reynald et son codétenu trouvent donc une association originale : le codétenu, par la force de ses soutiens extérieurs, peut faire rentrer de la drogue, et Reynald, par l'absence d'obligation de « dépannage », de « services » et de contre-dons vend sans scrupule cette drogue. Ce trafic doit également être appréhendé dans l'ensemble plus vaste du système d'échanges entre détenus : la possession de « produit » est, dans ce système, un atout de poids.

Quand tu as besoin d'oignons, d'huile, ou n'importe quoi, tu demandes autour, et ils te l'envoient. Avec les yoyos. Alors tu demandes souvent, mais si on te demande, il y a rien : « désolé, je suis tapi, il y a rien » (rires). Voilà, c'est comme ça que ça marche.

*Et ils continuent quand même à te donner ?*

Ouais. Ouais, il faut qu'ils soient bien avec toi si ils veulent du produit.

(Reynald, 32 ans, lieu de formation placement extérieur, une détention, ILS, fin de peine).

## Conclusion

---

La mise à l'épreuve du lien social que doit endurer le détenu est donc polysémique et multiforme. Sa polysémie s'affirme d'abord dans son ambiguïté, résultante de l'*incertitude* et de l'*impuissance*. Ses formes diverses sont visibles au niveau de l'aide matérielle et symbolique, ainsi que sur l'impact de ces aides sur le système de relations entre les détenus : normalisation, distinction, pouvoir. Au terme de son analyse du système de cantine en prison, M. Seyler remarquait que l'interférence des normes et des valeurs du monde extérieur avec celles de l'institution carcérale, l'introduction de la valeur argent dans un univers qui l'avait exclue a pour résultat que l'institution n'est plus la source unique de ce qui fait sens dans la vie carcérale : « son caractère total est entamé ». Cependant, elle souligne que le problème qui demeure posé est celui de la distance qu'il est possible de prendre avec le modèle de référence sans cesser d'être une institution totale<sup>336</sup>. Notre analyse prolonge le constat : l'analyse du processus d'ouverture des prisons ne montre pas tant le caractère moins total, car poreux, des prisons, que la porosité de son caractère totalisant.

---

<sup>336</sup> Seyler, 1988, 145.

## CONCLUSION INERTIE ET CHANGEMENT, PAR DELA LES MURS

Stigmat(e)s, incertitude, impuissance, ruptures familiales, peine corporelle, désaffiliation, inégalité des conditions de détention, violences physique et symbolique... A ces quelques notions, émergentes de la double analyse de trajectoires carcérales et du fonctionnement concret de la détention, s'ajoutent encore deux lourds constats : non-sens pathogène d'un temps carcéral vide, et, plus globalement encore, déconnexion entre la peine sociale-carcérale réelle et la peine telle qu'elle est conçue dans le discours judiciaire. Alors qu'elle se présente comme Justice et rappel à la Loi, la maison d'arrêt produit, de fait, un scepticisme radical redoublé d'un profond sentiment d'injustice chez les prisonniers. Le monopole de la violence légitime est délégitimé par son exercice concret ; le système s'auto-disqualifie, aux yeux des justiciables du moins, dans ses pratiques quotidiennes. De ces constats sociologiques, la *critique* ne doit être ni trop rapide ni trop émotive.

« C'est ainsi »

Ces observations induisent nécessairement des questions morales et sociopolitiques : est-ce là la justice que nous voulons ? Quelle devrait être une *vraie* justice en démocratie ? Pourquoi les prisons de la patrie des Droits de l'Homme font-elles figure de lanternes rouges des prisons occidentales ? Y a-t-il des prisons moins indignes que d'autres ? Si oui, lesquelles, pourquoi, et comment ?

A ces questions, on pourrait objecter qu'elles sont sous-tendues par un humanisme naïf : on mettrait en valeur le fait que, depuis Durkheim, on sait que la peine est une *vengeance* et qu'en tant que vengeance, elle fait nécessairement souffrir ; qu'elle ne s'adresse pas tant aux

justiciables qu'aux honnêtes gens, et vise simplement, en s'adressant à ces honnêtes gens, à maintenir intacte la cohésion sociale en revitalisant la conscience commune<sup>337</sup>. On rajouterait qu'après tout, si ce n'est pas mus par un sentiment d'accès à la Justice que les délinquants et les prisonniers finissent par rentrer dans l'ordre et acceptent leurs statuts précaires, ils finissent néanmoins, lassés un jour ou l'autre de tant de souffrance, par y rentrer, dans cet ordre ; et qu'ainsi, la prison remplit sa fonction. On renchérirait, heureux de mettre en avant ses lectures, qu'il n'y a pas de société sans violence, sans *bouc émissaire*, que la persécution est un principe structurel de l'ordre social<sup>338</sup> et que les prisons modernes ne forment que l'expression contemporaine et démocratique de cette « nécessité ». On pourrait ainsi justifier l'homéostasie sociale-historique de la prison, voire avaliser l'inflation carcérale rapide en mettant en valeur la complexité toujours grandissante de la vie sociale moderne, le droit à la « sécurité » des citoyens, le « durcissement » de certains types de délinquance, le coût économique « inacceptable », en ces temps de précarité et de chômage massif, d'un système pénal axé sur la réhabilitation<sup>339</sup>. Enfin, on réaffirmerait sa foi selon laquelle l'écartement des « ennemis de l'intérieur » finira par arranger les choses<sup>340</sup>.

Ce « *c'est ainsi* » serait regrettable à plus d'un titre. Non seulement l'acceptation sans complexe d'une telle misère sociale revêt la valeur d'une « complicité criminelle » avec l'ordre des choses – rien n'est moins neutre, disait Bourdieu, que d'énoncer l'être avec autorité<sup>341</sup> – mais, qui plus est, elle faillit dans ses potentialités d'analyse et de compréhension. Ainsi, il est sans doute préférable de rappeler que Durkheim a omis d'objectiver le Droit comme rapport de force ; qu'il n'y a pas, comme il le croyait, *une* conscience commune mais des groupes sociaux aux intérêts et conceptions du monde différents, qu'en conséquence la structure sociale est divisée et travaillée par des conflits et des contradictions<sup>342</sup> ; que la prison n'enraye pas la délinquance et ne tient pas à un examen sérieux de ses missions officielles<sup>343</sup> ; que la distinction entre politique de sécurité et politique

---

<sup>337</sup> Durkheim, 1998 [1893].

<sup>338</sup> Girard, 1972/1982.

<sup>339</sup> C'est Garland (2002) qui, récemment, a le mieux historicisé le déclin progressif de l'idéal réhabilitatif du système pénal.

<sup>340</sup> Sur cette foi, voir Christie, 1986.

<sup>341</sup> Bourdieu, 1982, 19.

<sup>342</sup> Digneffe, Kaminski, 2002, 117.

<sup>343</sup> Mathiesen, 1990.

sociale n'est pas d'ordre logique mais idéologique<sup>344</sup> ; que, si effectivement, l'enfermement carcéral repose sur des mécanismes symboliques lourds, le *sentiment d'insécurité*, dans sa conception réductrice, est avant tout le produit d'un « transfert d'angoisse<sup>345</sup> » d'une insécurité existentielle propre à notre modernité tardive<sup>346</sup> et d'un ensemble d'insécurités – travail, logement, santé – relatifs à l'effritement progressif de l'Etat social ; qu'en conséquence, il est sans doute politiquement et sociologiquement plus pertinent de décrypter les sources de ces « angoisses » plutôt que de naturaliser leur « transfert ». Il faut alors affirmer que *les véritables réformes pénales et pénitentiaires se feront par-delà les murs*, par le ré-ancrage des questions *des* sécurités au cœur d'une réflexion *politique*, d'un projet de société, d'une vision du monde. Pour réformer la prison, les décideurs devront arracher à la rationalité pénale moderne, cloisonnée et profondément pré-politique<sup>347</sup>, le traitement de la crise actuelle, et insuffler, par l'enrayement du processus de désaffiliation<sup>348</sup> et la promotion d'initiatives culturelles et sociales<sup>349</sup>, des réponses en termes de politique générale à des problèmes qui relèvent de la politique générale. Insistons : loin de produire de la cohésion sociale, le système pénal peut, à l'instar des Etats-Unis, participer à la déliquescence du tissu social, à sa métastase<sup>350</sup>. Enfin, sans entretenir d'illusion quant à la capacité de *progrès* d'une société – quel observateur du XX<sup>e</sup> siècle peut-il encore *croire*, sans douter au moins un peu, au progrès ? –, il faut réaffirmer qu'il est indispensable de faire « comme si » ce progrès était possible, et, ainsi, en recherchant activement à limiter toujours plus les formes d'exclusion, de tenter d'éviter les *régressions* historiques<sup>351</sup>.

---

<sup>344</sup> Barrata, 1999, 240.

<sup>345</sup> Bauman, 1999 [1998]

<sup>346</sup> Beck, 2001 [1986].

<sup>347</sup> Pires, 2001, 186.

<sup>348</sup> Robert, 1999.

<sup>349</sup> Vanneste, 2001.

<sup>350</sup> Rappelons qu'au premier avril 2003, les Etats-Unis arrivent en tête des pays incarcérateurs, avec un taux d'incarcération de 686 personnes pour 100 000 habitants. M. Comfort (2003) a décrit comment l'épidémie d'incarcération qui balaye les Etats-Unis s'accompagne d'une « incubation massive » de différentes maladies infectieuses – hépatites et V. I. H. principalement – dans les centres de détention, et pourrait causer, d'ici quelques années, des problèmes de santé publique majeurs. Pour une fresque analytique de la crise du lien social dans la société américaine, voir Putnam, 2000.

<sup>351</sup> Digneffe, Kaminski, 2002, 124. Par régression historique, nous entendons un changement qualitatif du système pénal dans le sens d'une réduction toujours plus grande de la personne justiciable à son infraction. Les *three strikes and you're out*, procédures de prononcés automatiques de peines de prison perpétuelles après une double récidive, forment assurément, dans certains états des Etats-Unis, une régression historique.

## Critiques (monotones) de la prison

M. Foucault a constaté que la critique de la prison pénale moderne est composée de six constatations qui, ensemble, dénoncent « l'échec » de la prison quant à remplir les fonctions qui lui sont officiellement assignées. Ces critiques sont « monotones » en ce sens qu'elles se reproduisent quasiment à l'identique à travers les époques. Elles s'énoncent ainsi : « les prisons ne diminuent pas le taux de la criminalité », « la détention provoque la récidive », « la prison ne peut manquer de fabriquer des délinquants », « la prison favorise l'organisation d'un milieu de délinquants », « les conditions qui sont faites aux détenus libérés les prédisposent à la récidive », « la prison fabrique indirectement des délinquants en faisant tomber dans la misère la famille du détenu<sup>352</sup> ». Il faut ici constater à quel point les différentes observations menées tout au long de notre étude montrent l'actualité des différents pans de cette critique récurrente. Une part d'immobilisme caractérise la prison, et il semble bien que cette *gestionnaire de biographies* produise les mêmes effets au fil des époques.

D'abord, le *casier judiciaire*, stigmatisme institutionnel, tout comme les *trous biographiques* produits par des temps de détention trop longs et/ou trop nombreux, bouchent les horizons professionnels, et celui qui désire néanmoins travailler est alors amené à s'inventer un passé ou contourner les interdictions légales. Les coûts sociaux du *parloir*, ensuite, tels l'accès difficile aux prisons, entraînant des pertes d'argent et de temps pour les familles, les humiliations de toutes sortes, par-delà les murs, pour le visiteur et le visité, l'absence d'intimité, les relations sexuelles honteuses, volées à l'institution. Le fonctionnement actuel du parloir et, plus globalement, la mise à mal des liens familiaux participent activement à la production, la reproduction et la réduction de la personne incarcérée au statut de délinquant.

Rappelons aussi les phénomènes de *connexité* délinquantes, qui assurent, en prison, la mise en place de complicités futures ; l'apprentissage de techniques délinquantes en détention, qui permet le développement rapide de carrières dont l'une des dynamiques est la recherche d'activités moins punies et plus rentables ; l'incorporation d'un *hexis corporel* délinquant qui seul permet de ne pas devenir une proie en détention et, en conséquence, de « ne pas avoir peur de revenir ». La prison, productrice d'insécurité existentielle, peut faire concevoir le passage à une délinquance professionnelle et/ou organisée comme un moyen de *reprendre sa*

*vie en main*. Retourner le stigmaté, se l'approprier voire le transformer en « prise de galon » au sein d'un groupe délinquant participe au refus du travail laborieux et mal payé, d'ailleurs peu accessible, et apparaît ainsi comme une manière de faire un pied de nez – si illusoire soit-il – à un déterminisme social.

Il faudrait encore rappeler la misère carcérale, l'appauvrissement consécutif à l'incarcération, redoublé par l'absence de droit du travail en détention, les maladies liées à l'enfermement, les atteintes au corps, les soins au rabais, l'hygiène douteuse, les frustrations sexuelles, les tentations suicidaires... Il faudrait rappeler tout cela, mais peut-être est-ce assez, le constat sociologique central s'impose. Il ne suffit plus d'affirmer que l'institution n'est pas ce qu'elle prétend être, mais aussi et surtout qu'*elle ne peut pas être ce qu'elle prétend être*. La personne désireuse de faire évoluer les choses devra, un jour, tenir compte de cette impossibilité radicale.

### **Initiative, marge de manœuvre et injonctions contradictoires : la perversité de l'institution**

Avant d'explorer les conditions d'un éventuel changement historique, poursuivons l'analyse du cœur de la spécificité de la maison d'arrêt : sa *perversité institutionnelle*. Si l'expression peut paraître rapide, exagérée, déplacée, c'est qu'il faut effectuer un petit détour conceptuel pour en examiner ce qui fonde, selon nous, sa pertinence sociologique.

Nous posons, en introduction à cet essai, une interrogation épistémologique : lorsqu'on se donne les moyens de penser la prison, comment peut-on échapper à la fois au *misérabilisme*, qui réduit l'analyse de la situation aux mécanismes de domination sociale qui la constituent, ainsi qu'à son contraire, le *populisme*, qui met l'accent à la fois sur les capacités « héroïques » de résistance des opprimés et sur leurs choix propres, c'est-à-dire analysables *pour eux-mêmes*, comme des univers autonomes de significations ? Du point de vue de l'institution, la question pose de front une ambivalence interprétative : doit-on analyser l'ensemble des relations au sein de la prison comme participant à la finalité de l'institution, la contention des détenus, ou doit-on prendre acte, au contraire, de la pluralité des logiques d'action, de la capacité des acteurs à aller au-delà des contraintes définies par la structure sécuritaire ? Les

---

<sup>352</sup> Foucault, 1975, 308-312.

sociologues ont parfois du mal à dépasser ce dilemme, au risque d'apparaître terriblement réducteur. Concernant les pratiques sexuelles homosexuelles en prison, par exemple, il est frappant de constater que certaines recherches ne peuvent la concevoir que comme une sexualité de substitution<sup>353</sup>, d'autres, au contraire, uniquement comme l'« actualisation de dispositions » forgées en amont de la détention<sup>354</sup>.

L'approche *finaliste* se concentre sur les dimensions de séquestration de l'existence du fait de la séparation de la vie sociale, et, en conséquence, réduit parfois arbitrairement la richesse du réel aux seules situations d'expulsion et de mise en marge<sup>355</sup>. Ainsi, par exemple, une analyse de l'utilisation du concept d'*instrumentalisation* dans les pratiques pénales<sup>356</sup> a fait apparaître que l'interprétation de la circulation de la drogue en milieu carcéral comme instrument de production de l'ordre en détention tendait à stéréotyper l'expérience de l'utilisateur de drogue et à occulter la pluralité fonctionnelle des usages. Selon cette version-ci, misérabiliste, la « drogue » est au détenu ce que l'opium est au peuple, elle produit l'ordre.

A l'inverse, l'interactionnisme réducteur risque de sous-estimer ce qui crève les yeux, un rapport de domination brutal, pour se concentrer sur une micro-analyse qui euphémise trop le cœur des réalités qu'il observe. Selon cette version-ci, populiste, la drogue permet de prolonger, au-delà des contraintes carcérales, un mode de vie choisi, par-delà les murs ; elle est la preuve des capacités de résistances de l'acteur.

La distinction interprétative entre les deux approches dépend donc essentiellement du poids qu'accorde le chercheur à la structure coercitive et sécuritaire de l'institution, ainsi qu'au degré de distance qu'il entretient avec la subjectivité des détenus. Les regards sociologiques – et critiques – ne se situent pas aux mêmes niveaux.

C. Grignon et J.-C. Passeron, ont montré comment le sociologue se devait, pour échapper à la fois au *misérabilisme* et au *populisme*, de tenter d'articuler, dans son analyse, l'impact des rapports de domination et des perspectives davantage relativistes<sup>357</sup>. Nos observations nous poussent à situer l'articulation de ces points de vues au cœur même de la subjectivité des personnes incarcérées. Il faut appréhender en effet toutes les ambiguïtés, au cœur des

---

<sup>353</sup> Marchetti, 2001.

<sup>354</sup> Welzer-Lang *et al.*, 1996.

<sup>355</sup> Martuccelli, 2001, 296.

<sup>356</sup> Kaminski *et al.*, 2001.

<sup>357</sup> Grignon, Passeron, 1989.



discours, de la coexistence des dénonciations des souffrances et incapacités produites par l'enfermement, et, simultanément, de l'affirmation de l'irréductible capacité d'initiative de l'acteur. On se souvient de Julien, qui, privé quasiment de tout, en isolement prolongé, enchaînant longue peine sur longue peine, nous affirmait, tel un cri dans le noir, « je suis un homme libre ». On se souvient également de la coexistence ambiguë, chez les détenus « professionnels », de la rhétorique de la « vie formidable » d'un côté, qui met en avant les plaisirs d'une vie hors-norme : le sexe épanoui, la « défonce » ludique, l'argent qui coule à flot comme il part en fumée, l'adrénaline sans équivalent, et, d'un autre côté, la rhétorique de la « voie sans retour », qui souligne les stigmates et l'incapacité objective à rentrer dans le droit chemin, bref qui dénonce le cadre carcéral qui surplombe l'existence. La consommation et le trafic de drogue sont, pour poursuivre l'exemple précédent, décrits de manière contradictoire, au sein d'un même discours, comme une victoire sur l'institution *et* comme un instrument maîtrisé par l'administration. Fabien, désabusé, résume : « Quand on a de la drogue, on va pas aller mettre une droite au maton ».

Pour interpréter cette ambivalence, au cœur de l'expérience carcérale, il faut distinguer le concept d'*initiative* de celui de *marge de manœuvre*. La notion d'initiative suggère que l'individu ne peut se résumer à la situation. Son projet s'ancre toujours dans une situation, mais l'individu est toujours plus, ou moins, que la situation. Par définition même, l'individu est contraint de faire quelque chose de sa situation<sup>358</sup>. L'initiative apparaît ainsi comme le produit de l'excès de sens potentiel qui parcourt la vie sociale et qui se montre rétif à toute institutionnalisation achevée<sup>359</sup>. A l'inverse, les marges de manœuvre sont produites par la situation et l'institution elles-mêmes. L'approche de Goffman, dans *Asiles*<sup>360</sup>, permet d'approcher le concept : l'hyper-empirisme et la description pointilleuse des micro-situations de la vie quotidienne dans l'institution totale n'est éclatée qu'en apparence : c'est en réalité la structure même de l'institution qui permet de donner sens à ces faits parcellaires isolés. Les marges de manœuvre de l'acteur, dépersonnalisées par l'institution, ne sont envisagées que dans les failles des contraintes carcérales : elles ne sont, au bout du compte, que des « réactions » aux contraintes. Le sujet, le *self*, n'existe que parce qu'il est branché en situation, et la situation, dans *Asiles*, se limite à l'enceinte de l'institution<sup>361</sup>.

---

<sup>358</sup> Martuccelli, 2001, 121.

<sup>359</sup> *Ibid*, 168.

<sup>360</sup> Goffman, 1968.

<sup>361</sup> Nous nous appuyons ici sur la lecture de Goffman par Castel. Voir Castel, 1989.

Cette distinction ainsi posée, *l'institution carcérale peut être définie comme celle qui tend, infiniment fois plus que les autres, à réduire l'initiative à la marge de manœuvre*. Selon les ressources sociales et symboliques des acteurs, cette réduction est parfois partielle, parfois elle est presque totale. Nous avons décrit par exemple, en reconstruisant les trajectoires d'engrenage, les processus d'*asilation*, de *déculturation* et d'*incarcération volontaire* ; nous avons également décrit, en approchant la nature du temps carcéral, l'adaptation « fidèle » à l'institution, lorsque le détenu épouse les contraintes carcérale, réduit son monde social entre quatre murs, et finit par « robotiser » ses activités au point d'affirmer « ne plus penser ». Ces deux exemples constituent des formes abouties, épurées, de la réduction de l'initiative à la marge de manœuvre, ils indiquent ces situations où le « moi » devient *totalemment* structuré par l'univers carcéral ; ici, les vices et les ruses de la vie quotidienne ne vont en aucun cas au-delà de l'ordre carcéral, elles n'en sont que le produit. En réduisant l'initiative à la marge de manœuvre, la prison, chape de plomb existentielle, recouvre petit à petit l'ensemble des activités quotidiennes pour les englober dans son propre néant, dont la seule vocation est de perdurer. Le reclus est dépossédé de son *autonomie*, de son *indépendance*, et différentes techniques de mortification et la mise en place d'une surveillance intime mettent à l'épreuve son *autocontrôle* et menace son *expressivité*. L'institution touche l'acteur au cœur de son individualité, et cette mise à mal redouble son incapacité à prendre en main son existence<sup>362</sup>. Là réside une part, pour le moins cruel, du châtement carcéral, mais la perversité n'est pas là ; ou, plutôt, pas seulement là.

En effet, c'est davantage la coexistence, d'un côté, de cette mise à mal de l'individualité et de la réduction des capacités d'initiative, et, d'un autre côté, de l'affirmation de la responsabilité individuelle consacrée par l'appareil judiciaire, de l'injonction au « travail sur soi », à la « construction de projet » et « l'arrêt des bêtises » tentés par les travailleurs sociaux pénitentiaires, qui laissent entrevoir les ressorts spécifiques de cette perversité. Si une division du travail distingue en détention des tâches sécuritaires – remplies par les surveillants – et les tâches d'encouragement à la responsabilisation, *l'ensemble forme système* pour produire une injonction contradictoire : plus que jamais, l'acteur est sommé de se responsabiliser et de

---

<sup>362</sup> Indépendance, autonomie, autocontrôle et expressivité constituent la tétralogie de l'individu moderne, lui permettant d'entretenir l'illusion de se tenir de l'intérieur (Martuccelli, 2002). L'interprétation des affirmations récurrentes des détenus selon laquelle ils ne sont plus traités comme des « êtres humains », mais des « numéros », des « chiens » doit s'inscrire au cœur de cette mise à mal, qui dépasse donc largement les abus de pouvoir et attitudes vocifératrices de quelques surveillants.

devenir un *vrai* individu, et, plus que jamais, il est démuné des ressources sociales et symboliques pour réaliser cette sommation.

Parce que la prison constitue une voiture-balai de l'exclusion sociale, cette injonction contradictoire n'est guère surprenante. Elle ne constitue qu'une forme extrême d'une nouvelle forme de domination, bien pointée par la sociologie générale, qui traverse l'ensemble du champ social : ceux qui disposent le moins des moyens pour se responsabiliser et prendre en main leur existence sont également ceux qui sont le plus soumis à cette injonction<sup>363</sup>. L'ironie du sort est que ce processus qui traverse l'ensemble du champ social, et, à ses extrémités, la prison, se reproduit à l'intérieur même de la détention ; c'est d'ailleurs là une des sources majeures de la production des inégalités entre détenus. *In fine*, le processus de réduction et de persistance simultanée de l'initiative permet donc de comprendre comment la prison reste, de par son caractère mortifère<sup>364</sup>, pathogène<sup>365</sup>, atomisant<sup>366</sup>, violent, sécuritaire et guerrier<sup>367</sup>, une institution *totale*, mais également comment elle ne dépersonnalise pas pour autant les détenus et ne fait que transposer, voire exacerber au cœur de la détention, les inégalités sociales et les capacités d'initiative différentielles à l'œuvre à l'extérieur de la prison. Le caractère heuristique de ce déplacement du regard, d'une sociologie de la prison vers une sociologie de l'expérience carcérale, tient au fait qu'il permet de mieux décrire et comprendre la grande diversité des expériences carcérales – quoi de commun entre l'expérience d'un détenu « politique » basque, d'un toxicomane, d'un pédophile et d'un militant syndical médiatique ? – au sein d'un cadre conceptuel néanmoins unifié. On peut alors décrire, d'un même geste, les caractères infantilisans, déstructurants, aliénants et dépersonnalisants de la réclusion carcérale *et* l'inégalité de traitement entre les détenus, le règne de l'argent en détention, les systèmes de privilèges qui s'appuient sur les positions sociales antérieures des individus.

---

<sup>363</sup> Martuccelli, 2001.

<sup>364</sup> Goffman, 1968.

<sup>365</sup> Gonin, 1991.

<sup>366</sup> Vacheret, 2002.

<sup>367</sup> Chauvenet, 1998.

## Dilemme des prisons et dynamique historique

La recherche critique a elle aussi son histoire. *Surveiller et punir*, par exemple, s'inscrivait dans le cadre d'un *radicalisme intellectuel*, au sens d'une sorte d'irresponsabilité statutaire que les philosophes s'octroient, une sorte de droit-devoir de rupture, de transgression des normes du bon sens qui peut prendre dans certaines conditions une tournure politique<sup>368</sup>. La nature de ce radicalisme, chez M. Foucault, visait non pas à proposer des réformes du système pénal et carcéral, mais plutôt à dire l'insupportable, à rendre l'insupportable audible. Il ne s'agissait pas de proposer une prison idéale, ni même de suggérer une réforme, mais de faire apparaître et de transformer en un discours lisible ce qu'il pouvait y avoir d'insupportable dans le fonctionnement des prisons<sup>369</sup>. Face à l'échec intrinsèque de la prison à remplir l'ensemble des missions contradictoires qui lui sont assignées, la suppression pure et simple de la prison, dénoncée comme *souffrance stérile*<sup>370</sup>, a régulièrement été évoquée et réclamée<sup>371</sup> tout au long des années 1970 et 1980. Encore aujourd'hui, les prisons restent l'objet de quelques critiques radicales<sup>372</sup>, et, chez les plus optimistes, sa fin est même annoncée comme imminente<sup>373</sup>.

Cependant, les mutations récentes du champ du contrôle du crime ont poussé la plupart des chercheurs à amoindrir la portée générale de leurs critiques : l'inflation carcérale, le renforcement du panel punitif, le déclin progressif de l'idéal réhabilitatif, le retour à une justice expressive, la nouvelle rhétorique populiste ancrée sur un perpétuel sens de la crise<sup>374</sup>, ont réussi à rendre, semble-t-il, le discours *abolitionniste* quasiment inaudible. La recherche critique n'est plus mue par une euphorie théorique radicale, elle est plutôt, guidée par un principe de réalité, entrée en *résistance* contre une poussée néo-conservatrice répressive. Lutter contre la surpopulation carcérale<sup>375</sup>, réduire la pénibilité de l'enfermement, promouvoir les libérations conditionnelles, réduire les durées effectives de détention, lutter contre la

---

<sup>368</sup> Bourdieu 1996, 15.

<sup>369</sup> Sur le manifeste du GIP, voir par exemple Mauger, 1996.

<sup>370</sup> Hulsman, Bernat de Celis, 1982.

<sup>371</sup> Par exemple Buffard, 1973.

<sup>372</sup> Collectif, 2000.

<sup>373</sup> « Il ne se passera pas longtemps avant que la prison apparaisse aux yeux des vivants comme le signe irrécusable de l'état de brutalité, d'arriération des mœurs et des sensibilités dans lequel vivait l'humanité aux XX<sup>e</sup> siècle, et encore au début du XXI<sup>e</sup> », Brossat, 2001, 8.

<sup>374</sup> Sur les mutations du champ du contrôle du crime, voir Garland, 2002.

criminalisation de la misère, résister au pendant pénal du néo-libéralisme, faire entrer le Droit en prison, amoindrir les ruptures familiales consécutives à l'incarcération, toutes ces revendications, légitimes, se sédimentent néanmoins en ce sens qu'elles semblent de moins en moins unifiées autour d'une proposition de réforme de portée générale. Quoi qu'il en soit, l'objectivation de cette trajectoire critique, d'un radicalisme intellectuel vers une optique pragmatique de résistance, souligne l'actualité du *dilemme des prisons*<sup>376</sup>, dont Y. Cartuyvels a rappelé les termes :

D'un côté, chercher à faire de la prison un espace de droit, c'est entériner l'existence d'un espace carcéral qui souffre d'un grave déficit de légitimité, accepter le maintien d'un système pénal qui repose sur une privation de liberté qu'on peut juger contraire aux droits de l'homme, accepter la violence d'une logique discriminatoire qui gère l'exclusion (...) de l'autre, refuser toute réforme de la prison, c'est s'empêcher de penser le développement d'un droit de l'exécution des peines, source de garanties, de protection et d'améliorations véritables pour les détenus confrontés, dans leur vie quotidienne, à l'arbitraire et au vide du monde carcéral<sup>377</sup>.

Il faut, aujourd'hui, réussir à extirper de ce dilemme une nouvelle dynamique historique. L'enjeu est d'améliorer le sort des détenus, sans que les réformes renforcent ou légitiment un lieu incompatible avec la dignité de l'individu démocratique moderne. Il faut ainsi se méfier des réformes carcérales lorsqu'elles ne s'insèrent pas dans une théorie critique plus générale de l'enfermement carcéral.

Par exemple, l'idée selon laquelle les « droits des détenus » et l'instauration de conditions de détention « dignes » régleraient enfin le problème de l'échec de la prison à assurer son impossible mission de réinsertion est une illusion avec laquelle il faut rompre. Cette promotion des droits semble essentiellement être celle du droit au *confort* : une cellule individuelle, une douche quotidienne, le droit à l'intimité, à la sexualité, droit *au* travail, droit *du* travail, droit au RMI, droit à la solitude ou au contraire à la vie en commun, etc. Ces améliorations sont effectivement urgentes, mais elles se distinguent encore trop du droit d'*initiative*, du droit à construire sa vie ; or nous venons de défendre l'idée que cet empêchement constitue le cœur pathogène de l'expérience carcérale. Dans ce cadre, cette « normalisation » des conditions de détention par le droit pourrait n'être qu'une nouvelle

---

<sup>375</sup> Snacken, 1986.

<sup>376</sup> Tulkens, Van de Kerchove, 1998.

<sup>377</sup> Cartuyvels, 2002, 130-131.

recherche de légitimité d'une institution en mal de reconnaissance<sup>378</sup>, légitimité qui permettrait d'évacuer une nouvelle fois les questions de son sens, de son utilité et de son « échec ». Tant que les artisans de la réforme n'incluront pas cette nécessaire poussée du droit en détention dans une remise en cause plus globale de la structure sécuritaire de la prison, et, en amont, de la *rationalité pénale* qui la sous-tend, les quelques aménagements juridiques en détention seront réduits au statut d'outil efficace de (re)production de l'inertie historique de l'institution.

Il faut donc garder à l'esprit, au moins comme horizon de pratiques, les conditions d'une véritable mutation sociale-historique. A. P. Pires<sup>379</sup> a montré qu'actuellement, le système juridique tient compte de l'évolution de la morale dans la société, mais d'une façon particulière ; en effet, il ne modifie pas sa vision morale de la sanction, mais seulement la distribution du *quantum* de souffrance pour l'ajuster à la nouvelle pondération des normes. Par exemple : « plus on valorise les animaux, plus sévèrement on doit réprimer celui qui les maltraite ». Une distinction précieuse entre normes de *premier ordre*, telle la liste des crimes, et *normes de second ordre*, telles les normes de sanction, normes de procédure et normes générales de cadrage du programme qui constituent le droit pénal général, permet de comprendre la nature des véritables changements de régime de droit pénal. Le véritable changement de régime dans le droit pénal du XVIII<sup>e</sup> siècle a résulté d'abord d'une profonde modification des normes de second ordre : rejet des supplices, nécessité d'encadrer légalement les sanctions, abolir les secrets de procédure, etc. Il faut donc réussir à interroger, d'un triple point de vue sociologique, socio-politique et moral, la compatibilité de la norme-sanction-prison avec l'exigence démocratique. Quand la prison sera-t-elle non plus l'objet de critiques pratiques mais celui d'un rejet de principe ?

---

<sup>378</sup> Kaminski, 2002.

<sup>379</sup> Pires, 2002.

## BIBLIOGRAPHIE

ARTIERES Ph., (2000), « L'ombre des prisonniers sur le toit. Les héritages du G. I. P. », in D. ERIBON, (dir.), *L'infréquentable Michel Foucault, renouveaux de la pensée critique*, Paris, EPEL.

Assemblée nationale, (2000), *La France face à ses prisons, rapport de la commission d'enquête sur la situation dans les prisons françaises*, 2 vol.

AUBUSSON DE CAVARLAY B., (1985), « Hommes, peines et infractions : la légalité de l'inégalité », *l'Année sociologique*, 35, pp. 275-309.

BAJOIT G., (1988), « Exit, voice, loyalty... and apathy. Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue française de sociologie*, 29, pp. 325-345.

BARATTA A., (1999), « Droits de l'homme et politique criminelle », *Déviance et société*, 23, 3, pp. 252-253.

BARRE M. D., TOURNIER P., LECONTE B., (1988), « La mesure du temps carcéral », *Déviance et contrôle social*, CESDIP, 48.

BAUMAN Z., (1999 [1998]), *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette, Pluriel.

BECK U., (1995), *Ecological Enlightenment*, New Jersey, Humanities Press.

BECK U., (2001 [1986]), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier.

BECKER H. S., (1985 [1963]), *Outsiders, Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

BENGUIGUI G., (1997), « Contrainte, négociation et don en prison », *Sociologie du travail*, 39, 1, pp. 1-17.

BERTAUX D., (1997), *Les récits de vie*, Paris, Nathan, Coll. « 128 ».

BESSIN M., LECHIEN M. L., (2000), *Soignants et malades incarcérés. Conditions, pratiques et usages des soins en prison*, rapport de recherche, Paris, EHESS.

BOUHNİK P., TOUZE S., (1996), *Héroïne, Sida, Prison. Trajectoires, système de vie et rapport aux risques des usagers d'héroïne incarcérés*, Paris, RESSCOM.

BOURDIEU P., (1964), *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Les Éditions de Minuit.

BOURDIEU P., (1979), *La distinction*, Paris, Les Editions de Minuit.

- BOURDIEU P., (1982), *Leçon sur la leçon*, Paris, Les Editions de Minuit.
- BOURDIEU P., (1986), « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, pp. 69-72.
- BOURDIEU P., (1993a), *La misère du monde*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU P., (1993b), « Esprit d'Etat. Genèse du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, pp. 49-62.
- BOURDIEU P., (1996), « Qu'est-ce-que faire parler un auteur ? À propos de Michel Foucault », in Collectif., *Sociétés et représentations. Michel Foucault, Surveiller et punir : vingt ans après*, CREDHESS, 3, pp. 13-18.
- BOURDIEU P., (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, Liber.
- BOURGOIN N., (1995), « Le suicide en prison. Quelques éléments d'analyse stratégique », *Cahiers internationaux de sociologie*, XCVIII, pp. 59-105.
- BOURGOIN N., (2001), « Les automutilations et les grèves de la faim », *Déviance et société*, 25, 2, pp. 131-145.
- BOURGOIS Ph., (2001 [1995]), *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Seuil, Liber.
- BROCHU S., (1997), « Drogues et criminalité : point de vue critique sur les idées véhiculées », *Déviance et société*, 21, 3, pp. 303-314.
- BRODEUR J.-P., (2002), « Le crime organisé », in L. MUCCHIELLI, PH. ROBERT, (dir.), *Crime et sécurité. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte & Syros, pp. 242-251.
- BROSSAT A., (2001), *Pour en finir avec la prison*, Paris, La fabrique.
- BRUBAKER R., (2001), « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, pp. 66-85.
- BUFFARD S., (1973), *Le froid pénitentiaire. L'impossible réforme des prisons*, Paris, Le Seuil.
- BUNKER E., (1991 [1973]), *Aucune bête aussi féroce*, Paris, Rivages/Noir.
- CARRA C., (1998), *Un aspect de la construction de la délinquance juvénile : le rôle des régulations institutionnelles dans les quartiers populaires*, Thèse de sociologie, Université de Franche-Comté.
- CARTUYVELS Y., MARY Ph., (2002), « Politiques de sécurité en Belgique : les limites d'une approche de proximité », *Déviance et société*, 26, 1, pp. 43-60.
- CARTUYVELS, (2002), « Réformer ou supprimer : le dilemme des prisons », in DE O. SCHUTTER, D. KAMINSKI, *L'institution du droit pénitentiaire*, Paris, LGDJ, La pensée juridique, pp. 113-132.
- CASTEL P., (2001), « La diversité du placement à l'extérieur. Etude sur une mesure d'aménagement de la peine », *Déviance et société*, 25, 1, pp. 153-173.



- CASTEL R., (1989), « Institutions totales et configurations ponctuelles », *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Minuit, Arguments, pp. 31-43.
- CASTEL R., (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CHAMBOREDON J. C., (1971), « La délinquance juvénile, essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, XII, pp. 335-377.
- CHANTRAINE G., (2000), « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et société*, 24, 3, pp. 297-318.
- CHAUMONT J.-M., (2000), « Du culte des héros à la concurrence des victimes », *Criminologie*, 33, 1, pp. 167-183.
- CHAUVENET A., (1996), « L'échange et la prison », in FAUGERON C. et al., *Approches de la prison*, Paris, De Boeck Université, pp. 45-70.
- CHAUVENET A., (1998), « Guerre et paix en prison », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, pp. 91-100.
- CHAUVENET A., ORLIC F., BENGUIGUI G., (1994), *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF.
- CHRISTIE N., (1986), « Suitable Enemies », in H. BIANCHI, R. VAN SWAANINGEN, (eds), *Abolitionism : Towards a Non-Respressive Approach to Crime*, Amsterdam, Free University Press, 42-54.
- CLAUSEWITZ C. von., (1955), *De la guerre*, Paris, Minuit.
- COLIN P., (1997), *Le multirécidivisme pénitentiaire*, Doctorat de sociologie, Université de Strasbourg.
- Collectif, (2000), *Y'a du baston dans la taule*, Paris, L'Insomniaque.
- Collectif, (2000b), *Au pied du mur. 765 raisons d'en finir avec toutes les prisons*, Paris, l'Insomniaque.
- COMBESSIE Ph., (1996), *Prisons des villes et des campagnes*, Paris, Editions Ouvrières.
- COMBESSIE Ph., (2001), *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, Repères.
- COMBESSIE Ph., BOUHEDJA S., GEORGHU M., (1997), « L'argent des détenus », *Revue française des affaires sociales ; la santé en prison : un enjeu de santé publique*, 1, pp. 247-262.
- COMFORT M., (2003), « Les Etats-Unis malades de leurs prisons », *Le Monde Diplomatique*, 591, juin, pp. 22-23.
- CRAWFORD A., (2001), « Vers une reconfiguration des pouvoirs ? Le niveau local et les perspectives de la gouvernance », *Déviance et société*, 25, 1, pp. 3-32.

- DAVREUX S., DELCHEVALERIE E., DEVOS A., DIZIER M., DUMONCEAU V., HOUCHON G., REYNAERT P., ROUSSEAU PH., VANNESTE CH., VERSPECHT TH., (1996), « Le pouvoir pénitentiaire en question(s) », in C. FAUGERON, A. CHAUVENET, PH. COMBESSIE, (dir.) 1996, *Approches de la prison*, Paris, De Boeck et Larcier, pp. 127-150.
- DE CERTEAU M., (1990), *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, Folio Essais.
- DECLERCK P., (2001), *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris, Plon, Terre Humaine.
- DEMAZIERE D., DUBAR C., (1997), *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, Essais & Recherches.
- DEVRESSE M.-S., (1999), « La rencontre entre la police communale belge et les usagers de drogue : en toute discrétion », *Déviance et société*, 23, 1, pp. 59-73.
- DIGNEFFE F., KAMINSKI D., (2002), « Crime et sagesse pratique : quelques enseignements éthiques de l'affaire Dutroux », in CH. DEBUYST, F. DIGNEFFE, D. KAMINSKI, C. PARENT, *Essai sur le tragique de la rationalité pénale*, Bruxelles, De Boeck, pp. 105-134.
- DITCHFIELD D., (1990), *Control in Prisons : a Review of the Literature*, London, HMSO.
- DUBAR C., TRIPIER P., (1998), *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin.
- DUBET F., (1987), *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- DUBET F., (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- DUBET F., MARTUCCELLI, (1996), *A l'école*, Paris, Seuil.
- DUPREZ D., KOKOREFF M., (2000), *Les mondes de la drogue*, Paris, Odile Jacob.
- DUPREZ D., KOKOREFF M., WEINBERGER M., (2001), *Carrières, territoires et filières pénales. Pour une sociologie comparée des trafics de drogue (Hauts-de-Seine, Nord, Saint-Denis)*, OFDT.
- DUPREZ D., LECLERC-OLIVE M., PINET M., (1996), *Vivre ensemble ; la diversité des quartiers « sensibles » à l'épreuve de la vie quotidienne*, Lille, CLERSE.
- DURKHEIM E., (1998 [1893]), *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- EHRENGERG A., (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy.
- ELIAS N., (1973 [1969]), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- ENGBERSEN G., (1999), « Sans-papiers. Les stratégies de séjour des immigrants clandestins », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, pp. 26-38.
- ESTERLE-HEDIBEL M., (1998), « Mais qu'est-ce que c'est ces enfants-là ? », *Empan*, 32, pp. 67-72.

- ESTERLE-HEDIBEL M., (2002), « Les bandes de jeunes », in L. MUCCHIELLI, PH. ROBERT, (dir.), *Crime et sécurité. L'Etat des savoirs*, Paris, La Découverte & Syros, pp. 178-187.
- FAUGERON C., (1992), *Les politiques pénales*, La Documentation Française, 688.
- FAUGERON C., (1995), « La dérive pénale », *Esprit*, 215, pp. 132-144.
- FAUGERON C., (1996), « Une théorie de la prison est-elle possible », in C. FAUGERON, A. CHAUVENET, PH. COMBESSIE, (dir.), *Approches de la prison*, Paris, De Boeck et Larcier, pp. 15-42.
- FAUGERON C., CHAUVENET A., COMBESSIE Ph., (dir.) (1996), *Approches de la prison*, Paris, De Boeck et Larcier.
- FAUGERON C., LE BOULAIRE J. M., (1992), « Prisons, peines de prison et ordre public », *Revue française de sociologie*, 33, 1, pp. 3-32.
- FOUCAULT M., (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., (1984), « L'éthique du souci de soi comme pratique de la liberté », *Concordia, Revista Internacional de Filosofia*, 6, pp. 100-101.
- FRANKE H., (1995), *The Emancipation of Prisoners : A Socio-Historical Analyses of the Dutch Prison Experience*, Edinburgh, Edinburgh University Press.
- FRIZE N., (2003), « Le sens de la peine », *Le Monde Diplomatique*, 591, juin, p. 24.
- GARAPON A., (1997), *Bien juger, essai sur le rituel judiciaire*, Paris, Odile Jacob.
- GARIOUD G., JONAS I., (1994), « La parole aux oubliettes », *Droit et Société*, 28, pp. 623-628.
- GARLAND D., (1985), *Punishment and Welfare*, Hants, Gower.
- GARLAND D., (2002), *The Culture of Control*, Oxford, Oxford University Press.
- GIRARD R., (1972), *La violence et le sacré*, Paris, Grasset.
- GIRARD R., (1982), *Le bouc émissaire*, Paris, Le livre de poche.
- GOFFMAN E., (1968), *Asiles, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, Coll. Le Sens Commun.
- GOFFMAN E., (1975), *Stigmate, Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, Coll. Le Sens Commun.
- GONIN D., (1991), *La santé incarcérée*, Paris, l'Archipel.
- GRIGNON C., PASSERON J.-C., (1989), *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme et sociologie*, Paris, Gallimard, EHESS.
- HERZOG-EVANS M., (2002), « La révolution pénitentiaire française », in O. DE SCHUTTER, D. KAMINSKI, (dir.), *L'institution du droit pénitentiaire*, Paris, LGDJ, La pensée juridique, pp. 17-41.

- HIRSCHMAN A. O., (1972), *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Ed. Ouvrières, Economie et humanisme.
- HUGHES E. C., (1996), *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, EHESS.
- HULSMAN L., BERNAT DE CELIS J., (1982), *Peines perdues. Le système pénal en question*, Paris, Le Centurion.
- INSEE, (2002), *L'histoire familiale des détenus, Synthèses*, Statistique publique.
- JACKSON B., (1975), *Leurs prisons*, Paris, Plon, Coll. Terre Humaine.
- JAEGER M., MONCEAU M., (1996), *La consommation médicaments psychotropes en prison*, Paris, Erès.
- JEAN J.-P., (1995), « L'inflation carcérale », *Esprit, prisons à la dérive*, 215, pp. 117-131.
- KAMINSKI D., (2002), « Les droits des détenus au Canada et en Angleterre : entre révolution normative et légitimation de la prison », in O. DE SCHUTTER, D. KAMINSKI, (dir.), *L'institution du droit pénitentiaire*, Paris, LGDJ, La pensée juridique, pp. 76-93.
- KAMINSKI D., ADAM Ch., DEVRESSE M.-S., DIGNEFFE F., CAUCHIE J.-F., FRANCIS V., (2001), « L'instrumentalisation dans les pratiques pénales », *Sociologie et sociétés*, 33, 1, pp. 27-51.
- KATZ J., (1997), « Le droit de tuer », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 120, pp. 45-59.
- KENSEY A., TOURNIER P., (2000), *Placement à l'extérieur, semi-liberté, libération conditionnelle... Des aménagements d'exception*, Paris, ministère de la Justice.
- LABERGE D., MORIN D., (1997), « L'incarcération comme mode de gestion de l'itinérance », *Revue internationale de criminologie et de police technique*, L, 1, pp. 38-53.
- LAGRANGE H., PERRIN F., (2002), « Les délinquances sexuelles », in L. MUCCHIELLI, PH. ROBERT, (dir.), *Crime et sécurité. L'Etat des savoirs*, Paris, La Découverte & Syros, pp. 168-177.
- LASCOUMES P., (1996), « L'illégalisme, outil d'analyse », in Collectif, *Sociétés et représentations, Michel Foucault, Surveiller et punir. La prison vingt ans après*, Paris, CREDHESS, 3, pp. 78-84.
- LAZARUS A., (1996), « Quand la prison devient refuge », in Collectif, *Sociétés et représentations, Michel Foucault. Surveiller et punir, la prison vingt ans après*, novembre 1996, Paris, CREDHESS, 3, pp. 307-320.
- LE CAISNE L., (2000), *Prison. Une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob.
- LE QUEAU P. (dir.), (2000), « L'autre peine ». *Enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus*, Paris, CREDOC.
- LECLERC-OLIVE M., (1998), « Les figures du temps biographiques », *Cahiers internationaux de Sociologie*, CIV, pp. 97-120.

- LEMIRE G., (1990), *Anatomie de la prison*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- LEVINAS E., (1971), *Totalité et infini*, Paris, Le livre de poche.
- LHUILIER D., AYMARD N., (1997), *L'univers pénitentiaire. Du côté des surveillants de prison*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LHUILIER D., LEMISZEWSKA A., (2001), *Le choc carcéral. Survivre en prison*, Paris, Bayard.
- LIVROZET, (1999), *De la prison à la révolte*, Paris, l'esprit frappeur.
- LUCAS C., (1995), *Suerte. L'exclusion volontaire*, Paris, Plon, Coll. Terre Humaine.
- MAKSYMOWICZ D., (2000), *Femme de parloir*, Paris, L'esprit frappeur.
- MALEWSKA-PEYRE H., (1997), « Construction des identités et stratégies contre la dévalorisation par la xénophobie », *Migrations-Santé*, 90.
- MARCHETTI A.-M., (1997), *Pauvretés en prison*, Paris, Erès.
- MARCHETTI A.-M., (2001), *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*, Paris, Terre Humaine, Plon.
- MARCHETTI A.-M., COMBESSIE Ph., (1996), *La prison dans la cité*, Paris, Desclée de Brouwer.
- MARTIN J., WEBSTER D., (1971), *Social Consequences of Conviction*, London, Heinemann.
- MARTUCCELLI D., (2001), *Dominations ordinaires. Explorations de la condition moderne*, Paris, Balland, Voix et Regards.
- MARTUCCELLI D., (2002), *Grammaires de l'individu*, Paris, Gallimard, Folio Essais.
- MARY Ph., (2001), « Pénalité et gestion des risques. Vers une justice « actuarielle » en Europe ? », *Déviance et société*, 25, 1, pp. 33-51.
- MATHIESEN TH., (1990), *Prison on Trial : a Critical Assessment*, Londres, Sage.
- MAUGER G., (1996), « Un nouveau militantisme », in Collectif, *Sociétés et représentations. Michel Foucault, Surveiller et punir : la prison vingt ans après*, CREDHESS, 3, pp. 51-77.
- MAUSS M., (1966), *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.
- MCCORKLE R. C., MIETHE T. D., DRASS K. A., (1995), « The roots of prison violence : a test of the deprivation, management, and « not-so-total » institution models », *Crime and Delinquency*, 41, 3, pp. 317-331.
- MERTON R. K., (1965), « Structure sociale, anomie, déviance », *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon.
- MESSU M., (1989), « L'utilisation des services sociaux : de l'exclusion à la conquête d'un statut », *Revue française de sociologie*, XXX, pp. 41-55.

- MONTANDON C., CRETTEAZ B., (1981), *Paroles de gardiens, paroles de détenus. Bruits et silences de l'enfermement*, Paris, L'Harmattan, Déviance et société.
- MUCHIELLI L., (2001), « La place de la famille dans la genèse de la délinquance », *Regards sur l'actualité*, février, pp. 31-42.
- NADER L., (1972), « Urban Anthropologist. Perspectives Gained from Studying Up », in Hymes D., (dir.), *Reinventing Anthropology*, New York, Pantheon.
- OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS, (2000), *Le nouveau guide du prisonnier*, Paris, Ed. De l'Atelier/Ed. Ouvrières.
- OGIEN A., (1995), *Sociologie de la déviance*, Paris, Armand Colin.
- PASSERON J. C., (1989), « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, 31, pp. 3-32.
- PERROT M. (dir.), (1980), *L'impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil.
- PERROT M., (2001), *Les ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion.
- PETERS T., (1976), « Attribution discriminatoire du régime au cours de l'exécution de longues peines », *Déviance et Société*, 1, 1, pp. 29-60.
- PETIT J.-G., (1990), *Ces peines obscures. La prison pénale en France (1780-1875)*, Paris, Fayard.
- PETIT J.-G., (1991), *Histoire des galères, bagnes et prisons, XIII<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Privat.
- PIRES A. P., (1997), « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale », in J. POUPART et al., *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, G. Morin, pp. 3-54.
- PIRES A. P., (2001), « La rationalité pénale moderne, la société du risque et la judiciarisation de l'opinion publique », *Sociologie et sociétés*, 33, 1, pp. 179-204.
- PIRES A. P., (2002), « Codifications et réformes pénales », in L. MUCCHIELLI, PH. ROBERT, (dir.), *Crime et sécurité. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte & Syros, pp. 84-92.
- PIRES A. P., LANDREVILLE P., (1985), « Sentences et culte de la loi », *L'Année sociologique*, 35, pp. 83-113.
- PUTNAM R. D., (2000), *Bowling alone*, New York, Touchstone.
- ROBERT Ph., (1999), *Le citoyen, le crime et l'État*, Genève-Paris, Droz.
- ROBERT Ph., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., (1994), *Les comptes du crime. Les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales.

- ROBERT Ph., FAUGERON C., (1980), *Les forces cachées de la justice*, Paris, le Centurion.
- ROBERT Ph., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., (1995), « Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995) », *Revue française de sociologie*, XL-2, pp. 255-294.
- ROSTAING C., (1997), *La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes*, Paris, PUF, Le lien social.
- ROUILLAN J.-M., (2001), *Je hais les matins*, Paris, Denoël.
- ROUX J., (1997), « Mettre son corps en cause : la grève de la faim, une forme d'engagement public », in J. ION, M. PERONI, (dir.), *Engagement public et exposition de la personne*, Paris, Editions de l'aube, pp. 111-134.
- ROWE D., FARRINGTON D., (1997), « The familial transmission of criminal convictions », *Criminology*, 1.
- RUSCHE G., KIRSCHHEIMER O., (1994 [1939]), *Structure sociale et peine*, Paris, Le Cerf.
- SÀNCHEZ-JANKOWSKI M., (1991), *Islands in the Street : Gangs in Urban American Society*, Berkeley, University of California Press.
- SCHALLER F., SCHALLER J. J., (1986), *Etude des modes de vie en milieu carcéral*, rapport de recherche, Villetaneuse, Université Paris Nord.
- SCHNAPPER D., (1999), *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF.
- Sénat, (2000), *Prisons : une humiliation pour la République, rapport de la commission d'enquête sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France*, 2 volumes.
- SEYLER M., (1988), « Vivre avec son temps : les cantines des prisons », *Déviance et Société*, 12, 2, pp. 127-145.
- SNACKEN S., (1986), « Les courtes peines de prison », *Déviance et Société*, 10, 4, pp. 363-387.
- SNACKEN S., (2002), « "Normalisation" » dans les prisons : concepts et défis. L'exemple de l'avant-projet de loi pénitentiaire belge », in O. DE SCHUTTER, D. KAMINSKI, (dir.), *L'institution du droit pénitentiaire*, Paris, LGDJ, La pensée juridique, pp. 133-152.
- STASTNY CH., TYRNAUER G., (1982), *Who Rules the Joint ?*, Toronto, Lexington Brooks.
- STRAUSS A., (1992), *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris, L'Harmattan.
- SUTHERLAND E., (1963 [1937]), *Le voleur professionnel*, Paris, Spes.
- SVENDSEN Lars Fr. H., (2003), *Petite philosophie de l'ennui*, Paris, Fayard.

SYKES G. M., MATZA D., (1957), « Techniques of Neutralization. A Theory of Delinquency », *American Sociological Review*, 22.

THERY I., (1993), *Le démariage*, Paris, Odile Jacob.

TOURNIER P., (1996), *La prison à la lumière du nombre. Démographie carcérale en trois dimensions*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Guyancourt, CESDIP.

TOURNIER P., (1998), « Les composantes de l'inflation pénale », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, 31, pp. 35-51.

TOURNIER P., ROBERT Ph., (1991), *Etrangers et délinquances, les chiffres du débat*, Paris, l'Harmattan, Logiques sociales.

TUBEX H., SNACKEN S., (1996), « L'évolution des longues peines de prison : sélectivité et dualisation », in C. FAUGERON, A. CHAUVENET, Ph. COMBESSIE, (dir.), *Approches de la prison*, Paris, De Boeck et Larcier, pp. 221-244.

TULKENS F., VAN DE KERCHOVE M., (1998), *Introduction au droit pénal. Aspects juridiques et criminologiques*, Bruxelles, Story-Scientia.

VACHERET M., (2002), « Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens », *Déviance et Société*, 26, 1, pp. 83-104.

VAN GENNEP A., (1981 [1909]), *Les rites de passage*, Paris, Picard.

VANNESTE Ch., (2001), *Les chiffres des prisons. Des logiques économiques à leur traduction pénale*, Paris, l'Harmattan, Logiques Sociales.

VASSEUR V., (2000), *Médecin-chef à la prison de la Santé*, Paris, Cherche-Midi.

VEIL C., LHUILIER D. (dir.), (2000), *La prison en changement*, Paris, Erès, Coll. Trajet.

WACQUANT L., (1994), « Le gang comme prédateur collectif », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, pp. 87-100.

WACQUANT L., (1998), « La tentation pénale en Europe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 124, pp. 4-7.

WACQUANT L., (1999), *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.

WACQUANT L., (2001), « Symbiose fatale, Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, pp. 31-52.

WATZLAWICK P., (1985), « Les prédictions qui se vérifient d'elles-mêmes », in WATZLAWICK P., (dir.), *L'invention de la réalité*, Paris, Seuil.

WEBER M., (1964 [1922]), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.

WELZER-LANG D., MATHIEU L., FAURE M., (1996), *Sexualités et violences en prison, ces abus dits sexuels*, Lyon, Aléas, Observatoire international des prisons.



# TABLE DES MATIERES

<b>Introduction générale</b>	<b>2</b>
(Fausses) évidences et construction de l'objet	5
La parole de l'ombre : socle éthique, regard sociologique	10

## PREMIERE PARTIE

### TRAJECTOIRES CARCERALES : ENGRENAGE, PROFESSIONNALISATION, CHUTE

<b>Introduction à la première partie</b>	<b>15</b>
Au cœur des trajectoires, l'expérience carcérale	16
Des outils pour comprendre : idéaux-types, situations typiques, trajectoires	18

### Chapitre 1 engrenage : délinquances, désaffiliation, stigmates

<b>1/ L'incarcération inéluctable</b>	<b>28</b>
1.1 Une délinquance diffuse et banalisée	28
1.1.1 « Dans le bain »	28
1.1.2 La rage	31
1.2 Vers une toxicomanie problématique	32
1.2.1 Initiation et ancrage	34
1.2.2 Emballement	36
1.3 La famille	38
1.4 L'exclusion scolaire	43
1.4.1 De l'exclusion de l'école... à l'école de la rue	43
1.4.2 Les écoles spécialisées : se retrouver entre pairs	44

<b>2/ Trajectoire carcérale et détention</b>	<b>45</b>
2.1 Logique d'assignation	45
2.2 Première expérience carcérale	46
2.2.1 Un petit monde	47
2.2.2 Apprendre l'incertitude du temps de détention	49
2.3 La construction d'un monde social par-dessus les murs	50
2.3.1 Prison et quartier : routine, continuité, symbiose	50
2.3.2 Continuité du rapport aux autorités répressives	55
2.4 De l'emballement	56
2.4.1 Une détention <i>turning point</i>	56
2.4.2 Stigmate et désaffiliation	58
2.4.3 Asilisation, protection, volontariat	64

<b>3/ Tentatives de sorties de trajectoires</b>	<b>72</b>
3.1 « Commencer sa vie » ou des rêves de normalité	72
3.2 Obstacles et impasses	76
3.2.1 Échecs des dispositifs institutionnels	76
3.2.2 Le parcours du combattant	79

3.2.3 L'impasse	82
3.3 La manche, la mort ou le gros coup	83
3.3.1 La manche comme sortie de trajectoire carcérale	83
3.3.2 La mort comme solution finale	84
3.3.3 Le gros coup comme sortie de galère	85
<b>Conclusion</b>	<b>86</b>
<b>Chapitre 2 Professionnalisation : réaffiliation, carrière, révolte</b>	<b>89</b>
<b>1/ L'enfermement de différenciation</b>	<b>90</b>
1.1 La construction d'une « groupalité » délinquante	90
1.1.1 Triptyque vicieux	92
1.1.2 Sortir de la galère : le deal d'enrichissement	95
1.2 Devenir délinquant : la prison comme rite de passage	96
1.2.1 Techniques du corps en prison	97
1.2.2 L'apprentissage des techniques délinquantes	99
1.2.3 Connexité	101
<b>2/ Le turbin</b>	<b>103</b>
2.1 Diversité des formes d'investissement	104
2.2 Un métier de choix ?	111
2.2.1 Une vie formidable	111
2.2.2 Une voie sans retour	117
2.3 L'analyse de sa propre condition	120
2.3.1 De la criminologie spontanée	120
2.3.2 Politisation et révolte	123
2.4 Les ficelles du métier	126
2.4.1 La routinisation	126
2.4.2 Le sale boulot	128
2.4.3 Risques et fautes professionnelles	130
<b>3/ « Leurs » prisons ? Le transfert en ligne de mire</b>	<b>133</b>
3.1 Le temps inutile de la maison d'arrêt	134
3.2 Temps long et « tourisme » pénitentiaire	140
<b>Conclusion</b>	<b>146</b>
<b>Chapitre 3 La chute : ruptures, enfer, infamie</b>	<b>149</b>
<b>Introduction</b>	<b>149</b>
<b>1/ Vers l'incarcération</b>	<b>151</b>
1.2 Un parcours de désignation chaotique	151
1.1.1 La phase familiale : conflits sur l'existence du délit	152
1.1.2 Enquête policière et diffusion de l'information	155
1.1.3 La phase carcérale	159
1.3 (Re)constructions du passé	161
1.2.1 Le bon vieux temps	161
1.2.2 Mystère et polissage de l'horreur	163
<b>2/ La détention entre moratoire et enfer</b>	<b>166</b>
2.1 Enfer et hallucinations	166
2.2 Moratoire : l'épreuve judiciaire à l'horizon	167
2.3 Le fantasme du futur	169
<b>3/ Survivre et sortir</b>	<b>171</b>
3.1 Compter les pertes	171
3.2 Liberté provisoire et peine sociale : l'épée de Damoclès	174
<b>Conclusion</b>	<b>176</b>

## SECONDE PARTIE

### *INTRA MUROS : LE TEMPS, L'ORDRE, LE LIEN*

<i>Introduction à la seconde partie</i>	<b>180</b>
<b>Chapitre 4 La mécanique du temps vide</b>	<b>183</b>
<b>1/ La « fidélité » à l'institution : le temps évidé</b>	<b>186</b>
<b>2/ L'apathie pathogène : le temps anesthésié</b>	<b>190</b>
<b>3/ Actions collectives et résistances individuelles : le temps arraché</b>	<b>192</b>
3.1 Des actions collectives illégales	193
3.2 Résistance psychique, résistance physique : la recherche d'une « tenue de l'intérieur »	194
3.3 La résistance atomisée : l'atteinte au corps	197
<b>4/ Rêves d'envol et fantasme institutionnel : le temps refusé</b>	<b>198</b>
<b>Conclusion</b>	<b>200</b>
<b>Chapitre V L'ordre négocié : paix armée et structure de domination</b>	<b>203</b>
<b>1/ Le stratège : vers un contre-pouvoir</b>	<b>208</b>
1.1 Négocier avec les gradés	211
1.2 Des privilèges multidimensionnels	213
1.3 Prendre une part active dans la régulation des tensions et le contrôle des détenus	218
<b>2/ Le tacticien : vices et arrangements</b>	<b>220</b>
2.1 Le lest et le vice	221
2.2 Les registres d'interaction	225
2.3 Le mitard : menace, sanction, élasticité	230
2.4 Le pouvoir en changement ?	232
<b>3/ Le soumis</b>	<b>234</b>
3.1 Identifications	238
3.1.1 L'isolement des pointeurs : une protection qui stigmatise	238
3.1.2 Dynamiques du who's who	240
3.2 L'oppression	242
3.2.1 Gestion de territoire : l'espace replié	242
3.2.2 Violences, rackets, terreur	244
<b>Conclusion</b>	<b>245</b>
<b>Chapitre 6 Murs étanches, murs poreux</b>	<b>248</b>
<b>1/ Le lien par-delà les murs</b>	<b>250</b>
1.1 Le parloir entre réconfort et humiliation	250
1.1.1 D'un monde à l'autre	251
1.1.2 Tabous	255
1.1.3 L'information « libérée »	256
1.2 Le courrier : « la petite évasion »	257
<b>2/ L'extérieur absent : de l'incertitude à l'impuissance</b>	<b>261</b>
2.1 Mais que font-ils dehors ?	261
2.2 Souffrances	263

2.3 Impuissance(s) _____	264
<b>3/ L'extérieur présent : ressources matérielles et symboliques _____</b>	<b>266</b>
3.1 L'effet ciseau de la détention _____	266
3.2 La consommation : normalisation et distinction _____	268
3.3 Le trafic de drogue : une ressource « en or » _____	271
<b>Conclusion _____</b>	<b>274</b>
<b><i>Conclusion générale : inertie et changement, par delà les murs _____</i></b>	<b>275</b>
« C'est ainsi » _____	275
Critiques (monotones) de la prison _____	278
Initiative, marge de manœuvre et injonctions contradictoires : la perversité de l'institution ____	279
Dilemme des prisons et dynamique historique _____	284
<b><i>Bibliographie _____</i></b>	<b>287</b>